



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 102 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 19 mai 2005**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 mai 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

### LOI ANTITERRORISTE

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'utilisation des arrestations sans mandat en vertu de la Loi antiterroriste.

\* \* \*

[Traduction]

### LA JUSTICE ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

**L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel concernant les audiences d'investigation, tenues entre le 24 décembre 2003 et le 23 décembre 2004, et les engagements assortis de conditions.

\* \* \*

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PATRIMOINE CANADIEN

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien relativement à son étude sur l'industrie canadienne de la cinématographie.

[Traduction]

#### LES TRANSPORTS

**L'hon. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des transports.

Votre comité a étudié le sujet de la libéralisation de l'espace aérien dans le système des aéroports canadiens pour donner suite à la demande du ministre des Transports du 18 novembre de l'an dernier. Le comité a parcouru le Canada de Saint John, au Nouveau-

Brunswick, à Vancouver. Il a entendu les représentants de parties intéressées, de syndicats du transport aérien et de gouvernements provinciaux. Il a décidé de déposer un rapport provisoire.

Le comité sollicite également une réponse du gouvernement, conformément à l'article 109 du Règlement.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du comité des deux côtés de la Chambre de leur participation et de leur diligence, ainsi que les membres du personnel du comité.

\* \* \*

• (1005)

### LOI SUR L'OBJECTION DE CONSCIENCE

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-397, Loi concernant l'objection de conscience à l'utilisation des impôts à des fins militaires.

— Monsieur le Président, je me fais un plaisir de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui autoriserait les personnes qui s'opposent selon leur conscience à l'utilisation de leurs impôts à des fins militaires à faire verser dans un compte spécial un pourcentage réglementaire de l'impôt sur le revenu qu'ils paient.

Ce projet de loi reconnaîtrait la conviction profonde, souvent liée à des croyances religieuses bien ancrées, de certains Canadiens qui croient fermement que toute participation, quelle qu'elle soit, à des activités de guerre et à l'accumulation d'armes sanctionne l'acte de tuer et la violence.

Le projet de loi fournirait une possibilité importante d'objection de conscience et garantirait que les montants versés en impôt par des Canadiens qui ont de telles convictions seraient affectés à des fins pacifiques.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### LOI SUR LES PRESTATIONS D'ÉDUCATION

**M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-398, Loi prévoyant le versement de prestations d'éducation au conjoint et aux enfants d'agents fédéraux de l'autorité décédés.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi prévoyant le versement de prestations d'éducation au conjoint et aux enfants d'agents fédéraux de l'autorité décédés.

Cette initiative trouve son origine dans la vision d'un ancien député, Janko Peric, de Cambridge, en Ontario. En effet, M. Peric a présenté ce projet de loi au cours de la dernière législature et j'espère que nous le reverrons à la Chambre poursuivre sa lutte en faveur de mesures de sécurité publique.

*Affaires courantes*

Le projet de loi prévoit d'accorder le versement de prestations d'éducation au conjoint et aux enfants survivants des agents fédéraux de l'autorité qui sont décédés à la suite de blessures subies ou de maladies contractées dans l'exercice de leurs fonctions.

Le projet de loi est le pendant d'une mesure législative actuellement en vigueur en Ontario. À la lumière du décès tragique de quatre agents de la GRC à Mayerthorpe, en Alberta, plus tôt cette année, j'espère que mes collègues de tous les partis à la Chambre appuieront cette initiative louable. Nous sommes redevables aux familles de ceux qui risquent leur vie pour la sécurité de tous les Canadiens.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**PÉTITIONS**

## LES MALADIES DU REIN

**L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions au nom des citoyens de la région de Peterborough que préoccupent les maladies du rein.

Au fil des ans, j'ai reçu des pétitions signées par des dizaines de milliers de gens qui se préoccupent des patients qui doivent se soumettre à des traitements par dialyse ou qui souffrent d'autres maladies du rein. Ils apprécient grandement les travaux réalisés par les Instituts de recherche en santé du Canada ainsi que l'excellent travail de l'institut d'Ottawa.

Toutefois, ils soulignent que les maladies du rein constituent un problème énorme et croissant au Canada et que des progrès réels sont réalisés en ce qui concerne diverses façon de traiter les maladies du rein et d'y faire face, en particulier la mise au point d'un rein bioartificiel.

Les pétitionnaires prient le Parlement de fournir des fonds aux Instituts de recherche en santé du Canada expressément pour de la recherche sur un rein bioartificiel, en prolongement de celle qu'effectuent avec succès plusieurs centres aux États-Unis.

J'ai deux autres pétitions. Je remercie tout particulièrement Ken Sharp, de Peterborough, qui est à la tête du mouvement visant à accroître la recherche canadienne dans le domaine du rein.

Ken a dû se soumettre à des traitements par dialyse tout au long de sa vie d'adulte. À ses yeux, le rein bioartificiel laisse espérer à son porteur qu'il pourra se déplacer et vivre une vie normale, ce qui n'est pas possible avec la dialyse.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à financer les Instituts de recherche en santé du Canada ainsi qu'un institut ayant pour rôle explicite d'effectuer de la recherche sur un rein bioartificiel, en prolongement de la recherche qu'effectuent avec succès plusieurs centres aux États-Unis.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'allais présenter la motion n° 52 qui est inscrite au *Feuilleton*, mais la Chambre est très rapidement passée des initiatives parlementaires aux pétitions. Je demande le consentement unanime pour revenir aux motions.

• (1010)

**L'hon. Peter Adams:** Monsieur le Président, je dois dire, à titre de député ici présent que je ne connais pas le Règlement par coeur mais que j'estime important que nous sachions en quoi consiste la motion n° 52.

**Le Président:** La motion n° 52 porte sur l'adoption du troisième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, qui a été présenté le mardi 15 février.

Y a-t-il consentement unanime pour revenir aux motions afin que le député puisse présenter la motion à la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Il semble qu'il n'y a pas de consentement. Je pense donc que, pour l'instant, nous allons poursuivre avec les pétitions.

## L'AUTISME

**M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription, Kelowna—Lake Country.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre deux mesures: d'abord, amender la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour inclure l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée comme traitements pour les enfants atteints d'autisme; et ensuite, collaborer à la création de chaires d'enseignement dans des universités pour que des cours sur ces formes de traitement soient offerts aux niveaux du doctorat et du premier cycle.

Au nom de ces électeurs et pétitionnaires, je présente cette pétition à la Chambre.

**M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à mon tour une pétition signée par un grand nombre d'électeurs de Newton—Delta-Nord. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'amender la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour que l'intervention comportementale intensive soit considérée comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme et que toutes les provinces soient tenues de financer ce traitement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de collaborer à la création de chaires d'enseignement dans une université de chaque province pour que des cours sur ces formes de traitement soient offerts.

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je présente à la Chambre des communes une pétition concernant Jaswant Singh Khalra, défenseur des droits de la personne respecté à l'échelle internationale. On prétend qu'il aurait été brutalement assassiné par la police dans l'État du Punjab, en Inde.

Le 25 mars 2005, un grand journal indien, *The Tribune*, a rapporté qu'un des policiers accusés du meurtre de Jaswant Singh Khalra a déclaré que celui-ci avait tenté de tuer un avocat de la poursuite, M. Brijinder Singh Sodhi, devant la cour.

De nombreux Canadiens ont signé cette pétition pour appuyer le comité d'action des droits de la personne. Ils veulent que le Parlement intervienne pour protéger la vie de M. Brijinder Singh Sodhi de manière à ce qu'il y ait justice. Il y a beaucoup de pétitions. J'espère que le Parlement pourra intervenir au nom de ces pétitionnaires comme le souhaitent ces derniers.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

## POSTES CANADA

**M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition conforme au Règlement signée par des résidents de Saint-Julien, dans le grand comté de Mégantic—L'Érable. Cette municipalité est distincte et autonome. Ayant reçu l'appui des citoyens, les pétitionnaires demandent au Parlement d'intervenir pour qu'une demande soit faite à Postes Canada afin de doter la municipalité de Saint-Julien d'un code postal unique à celle-ci.

[Traduction]

## LES AÉROPORTS

**M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom de mes électeurs d'Ajax—Pickering et des environs quant à l'aéroport projeté à Pickering. Les pétitionnaires s'opposent à l'aménagement d'un aéroport à Pickering tant maintenant qu'à l'avenir. Ils estiment qu'il serait préférable de laisser ces terrains dans leur état naturel. Ces terrains sont adjacents à la moraine d'Oak Ridges et pourraient former le plus grand parc urbain de l'Amérique du Nord.

Les pétitionnaires croient aussi qu'il serait préférable d'agrandir les installations de l'aéroport Pearson ou, s'il y a trop de trafic à Pearson et qu'il faut s'étendre, de privilégier Hamilton qui serait un meilleur emplacement. Des députés ont proposé Moncton comme endroit possible, mais je ferai valoir que Hamilton est un peu plus près.

Je présente donc cette pétition au nom de mes électeurs.

## LE MARIAGE

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, j'ai pris la parole à la Chambre à plusieurs occasions pour défendre la définition traditionnelle du mariage. Aujourd'hui, conformément au paragraphe 36(1) du Règlement, je présente à la Chambre de nouvelles pétitions, au nom des électeurs de ma circonscription, Niagara West—Glanbrook.

J'ai le sentiment de devoir continuer d'intervenir à la Chambre, compte tenu de l'énorme quantité de lettres que je continue de recevoir en faveur de la définition traditionnelle du mariage.

Les pétitionnaires prient le Parlement du Canada de préserver la définition traditionnelle du mariage, à savoir exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Ces pétitions ne sont qu'un petit échantillon des milliers de communications que j'ai reçues, et que je continue de recevoir de mes propres électeurs, mais aussi de Canadiens de toutes les régions du pays.

Je prie mes collègues députés de tous les partis de respecter la volonté de leurs électeurs lorsqu'ils voteront sur cette question, car ils sont les porte-parole de la démocratie canadienne.

• (1015)

**L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante au sujet de la définition du mariage. Les signataires sont d'avis que le mariage est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

## LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 mai, de la motion portant que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de la question préalable.

**Le Président:** La dernière fois où la Chambre était saisie de ce projet de loi, l'honorable député d'Abitibi—Témiscamingue avait la parole. Il lui reste maintenant quatre minutes pour terminer ses remarques.

**M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, en seulement quatre minutes, je tenterai de brosser le tableau.

Je suis content que l'on ait ajourné à aujourd'hui la fin de mon discours, parce que cela m'a permis de lire les journaux de ce matin, et d'y retrouver — ce n'est pas nous qui le disons — un bel article, dans le journal *Le Droit*, d'un journaliste qui parle des producteurs de boeuf qui crient à l'aide deux ans après la crise de la vache folle. Demain, au Québec, en plus du référendum de 1980, on célébrera les deux ans du début de la crise de la vache folle. Dans ce budget, on se serait attendu à ce que de l'aide soit apportée aux producteurs agricoles. Si vous me le permettez, je citerai le président de l'Union des producteurs agricoles:

Les programmes fédéraux sont plutôt conçus pour les agriculteurs de l'Ouest et ne répondent pas toujours aux besoins des producteurs québécois de vaches de réforme et de lait.

C'est on ne peut plus clair. Par conséquent, à notre avis, ce budget n'apporte rien en ce qui concerne l'aide aux producteurs agricoles du Québec, en particulier, soit les producteurs de bovins, de vaches de réforme et de lait. Ce sont là trois secteurs en crise.

Je voudrais maintenant parler des fameuses fondations. Dans le budget, il est prévu que des modifications soient apportées, et que le mandat de la vérificatrice générale soit étendu à l'égard des sociétés qui ont reçu au moins 100 millions de dollars pour leur financement au cours des cinq derniers exercices financiers consécutifs. Tous les mots sont importants. Si vous en avez reçu pendant une année, que vous n'en ayez pas reçu l'année suivante, puis que vous en ayez reçu l'année subséquente, vous n'êtes pas concerné par l'amendement qui s'en vient.

### Initiatives ministérielles

Le Bloc québécois, fait des demandes à l'égard des fondations depuis de nombreuses années. Je n'étais pas dans cette Chambre quand, il y a deux ans, j'entendais mes collègues demander à répétition qu'il n'y ait plus de ces fondations au sujet desquelles le gouvernement et les députés n'ont pas droit de regard. Par conséquent, nous demandons en cette Chambre que l'on ne vote pas pour ce budget qui ferait en sorte que l'on continuerait à déposer des sommes dans ces fondations. Jusqu'à présent, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars, le gouvernement a versé dans ces fondations plus de 3 milliards de dollars. C'est inacceptable. Nous, les élus, n'avons aucun droit de regard et de contrôle sur ces fondations. Je le répète, c'est inacceptable.

Je conclus par un dernier mot à propos des personnes âgées. L'extraordinaire de ce budget, c'est que la Loi sur la sécurité de la vieillesse sera amendée de sorte que nos personnes âgées recevront 18 \$ de plus par mois. C'est énorme. C'est renversant. C'est d'un ridicule. Uniquement pour cela, on devrait voter contre ce budget. Nous sommes bien évidemment favorables au fait de recevoir un peu plus, mais nous demandons depuis longtemps que cette loi soit rétroactive et que nos personnes âgées puissent recevoir rétroactivement les sommes du Supplément de revenu garanti qui leur ont été volées. C'est le seul mot qui nous vient pour qualifier cela. On ne les a pas avisées, et elles ont droit de recevoir ce montant.

Nous serons 54, ce soir, qui voterons contre ce budget. Je ne serai pas le seul à le dire: je demande à la Chambre de ne pas voter en faveur de ce budget et de faire en sorte que ce gouvernement soit renversé par ce vote de confiance. Ainsi, ce soir, nous serions alors en période d'élections.

• (1020)

**M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Madame la Présidente, j'ai apprécié la fin du discours de mon collègue, de même que le début. En effet, j'étais ici hier pour entendre le début de son discours. En 10 minutes, il a essayé de résumer tous les méfaits de ce budget ainsi que ses manquements envers le Québec. En dernier lieu, il a touché le dossier des personnes âgées.

Compte tenu qu'il a annoncé qu'il y aurait une augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse, j'aimerais qu'il exprime son opinion sur le fait qu'au cours des 10 dernières années, de l'argent a été volé aux personnes âgées. L'augmentation qu'on annonce dans le budget sera effective à partir de 2006, si jamais on respecte les promesses contenues dans ce budget. Cela signifie que les personnes qui ont été flouées continuent de l'être. On fait croire aux personnes âgées qu'on a déjà versé des sommes qui ne viendront qu'au courant des quatre prochaines années. J'aimerais connaître la réaction de mon collègue sur ce fait.

**M. Marc Lemay:** Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue. J'espère que ce n'est pas la dernière question qu'il aura posée en cette Chambre, parce qu'il est d'un grand secours pour nous. Nous souhaitons qu'il revienne sur sa décision. Sinon, je le remercie beaucoup du travail qu'il a fait pour les personnes âgées. C'est grâce à lui si, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons alerté et continuerons d'alerter le gouvernement sur le sort réservé aux personnes âgées.

Dans le projet de loi il est indiqué, et je cite:

[...] augmenter, à compter de janvier 2006, le supplément de revenu garanti de 18 \$ par mois [...]

Ce n'est pas la semaine prochaine, mais bien à compter de janvier 2006.

[...] pour les pensionnés célibataires et de 14,50 \$ par mois pour chacun des membres d'un couple de pensionnés. À compter de la même date, l'allocation est

également augmentée de 14,50 \$ par mois et l'allocation au survivant de 18 \$ par mois. Les mêmes augmentations seront accordées en janvier 2007.

Non seulement on ne fait rien pour rétroagir et permettre qu'on remette l'argent qu'on a pris et dont on a privé les personnes âgées, mais ces augmentations ne prendront effet qu'à compter de janvier 2006. C'est d'un tel ridicule. Ne serait-ce que pour cela, on devrait rejeter ce budget.

**M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ):** Madame la Présidente, notre région, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, a été durement touchée au cours des dernières années par des crises importantes, notamment le conflit du bois d'oeuvre et la crise de la vache folle. Maintenant, il faut s'adonner à toute la réorganisation de la structure économique des entreprises importantes et majeures dans la région qui produisent deux fois plus, mais qui créent deux fois moins d'emplois. Je ne vois pas pourquoi les citoyens et citoyennes de ma région pourraient être en faveur de ce budget, compte tenu de ces réalités éprouvantes et de l'insensibilité de ce gouvernement.

J'aimerais connaître la perception de mon collègue de ces réalités. Il provient aussi d'une région ressource importante, soit l'Abitibi-Témiscamingue. J'aimerais qu'il partage son opinion quant à cette insensibilité de la part du gouvernement fédéral libéral face aux régions ressources comme les nôtres.

• (1025)

**M. Marc Lemay:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Jonquière—Alma de son excellente question. Cela me permet effectivement de souligner que dans mon comté, Abitibi-Témiscamingue, nous vivons de quatre principales ressources: l'agriculture, la foresterie, les mines et, depuis peu, le tourisme. Trois secteurs sur quatre ne se portent pas bien. On commence à exploiter les mines, étant donné la demande énorme. L'agriculture, j'en ai parlé. Quant à la foresterie, elle est actuellement en crise sérieuse.

Ce que nous avons demandé et ce que nous demanderons encore, c'est que le Programme d'adaptation des travailleurs âgés soit mis en oeuvre. Le PATA aurait aidé la rationalisation et aurait permis que la crise que nous vivons actuellement ne soit pas aussi forte. Ainsi, on aurait permis aux personnes âgées de prendre la retraite à laquelle elles ont droit.

[Traduction]

**M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.):** Madame la Présidente, il est extrêmement important que je me prononce sur ce projet de loi aujourd'hui au nom des électeurs de ma circonscription.

Le vote de ce soir sera, de toute évidence, marquant. Ces deux ou trois dernières semaines, j'ai fait du porte à porte et me suis beaucoup entretenu avec les résidents de ma circonscription. Il est plus que manifeste que ces gens ne veulent pas d'élections et qu'ils souhaitent que le budget soit adopté. Ce document aborde un grand nombre de leurs priorités. J'y reviendrai plus tard.

Après avoir paralysé le Parlement pendant une semaine, le chef de l'opposition a déclaré qu'il laisserait les travaux suivre leur cours jusqu'à ce moment-ci du débat. Je pense que c'est ce que veulent les Canadiens. Ils veulent que le Parlement fonctionne.

*Initiatives ministérielles*

En tant que vice-président du Comité des comptes publics, j'ai été très déçu de voir qu'on a ignoré quatre réunions de suite, y compris des réunions cette semaine sur la sécurité nationale, un plan d'action visant les passeports ainsi que l'établissement des priorités du Bureau du vérificateur général pour la prochaine année. Les députés conservateurs et les séparatistes ont décidé de ne pas se présenter aux réunions du comité. Le comité recevait des témoins de partout au pays; il est censé être un exemple de collaboration non partisane. Nous n'avons pas pu mener les travaux à bien. J'estime que ce n'est pas correct.

Ce budget montre que nous, le Parti libéral, qui formons un gouvernement minoritaire, sommes prêts à collaborer avec les autres partis au Parlement. Nous avons examiné nos priorités en tant que parti au pouvoir et nous nous sommes demandé comment nous pouvions nous en servir comme point de départ pour collaborer avec certains autres partis. Nous avons constaté qu'il existait au Nouveau Parti démocratique une volonté de faire des compromis et de collaborer avec nous dans l'esprit de ce qu'un gouvernement minoritaire est censé être.

Je vais parler un peu de l'interprétation à donner du budget, en particulier pour ma circonscription, Ajax—Pickering, et pour la région de Durham, mais aussi, de façon plus générale, pour l'ensemble du Canada.

Étant donné que j'ai déjà été conseiller municipal, je vais commencer par parler de ce qui est prévu pour les villes et les autres collectivités. Je vais parler du nouveau pacte. J'ai été conseiller municipal pendant sept ans à la fois pour la région de Durham et la ville de Pickering. Les municipalités ont des besoins énormes en ce qui a trait à l'infrastructure et aux mesures de protection de l'environnement liées au transport en commun et à la mobilité. Nous avons un premier ministre et un parti qui comprennent ces besoins et qui veulent y répondre.

En ce qui concerne le nouveau pacte avec les villes et les autres collectivités, j'ai déjà eu l'occasion de parler avec des représentants des villes d'Ajax et de Pickering au sujet des projets que nous pourrions mettre en oeuvre, si le budget était adopté, pour mieux intégrer le transport en commun avec la région métropolitaine de Toronto. Par exemple, nous avons discuté de la construction éventuelle d'un pont pour piétons qui relierait directement la gare du train de banlieue, dans le centre-ville de Pickering, à un nouvel immeuble à bureaux que des gens sont prêts à bâtir si le pont est construit.

À cette très petite échelle, on peut déjà voir les effets bien tangibles du budget pour les municipalités, puisqu'elles peuvent envisager des projets qu'il ne leur serait autrement pas possible de réaliser. Et quand vient le temps d'évaluer les effets à l'échelle du pays, nous devons bien comprendre que les villes en sont les moteurs économiques. Les améliorations ne se limiteront pas au désengorgement du réseau routier, avec ses conséquences bénéfiques pour le transport et pour l'environnement, mais seront aussi très importantes sur le plan économique. Nous allons ainsi nous assurer de la viabilité de notre économie pour l'avenir.

Je tiens aussi à dire que, dans ma circonscription, celle d'Ajax—Pickering, il y a un des plus forts pourcentages de familles. Il y a énormément de gens qui, comme moi, ont des enfants. J'en ai trois. Ma femme a choisi de rester à la maison avec les enfants, mais dans les faits, il y a bien des gens qui n'ont pas fait ce choix, qui travaillent et qui doivent avoir l'assurance que leurs enfants qu'ils entourent d'affection sont dans un milieu où, non seulement on s'occupe d'eux, mais où, en fait, on les prépare aussi à la vie.

Nous avons constaté que, si l'on peut s'assurer que les enfants sont suffisamment stimulés et qu'on leur donne les outils dont ils ont besoin pendant les années formatrices, ils réussiront le reste de leur vie. Nous ne proposons pas un programme de garderies. Nous proposons une stratégie nationale pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, stratégie essentiellement axée sur ces premières années. Elle priorise les enfants de manière à ce que nous leur donnions la base dont ils ont besoin pour réussir dans l'avenir. Je le répète, c'est la meilleure chose à faire pour l'avenir de notre pays.

• (1030)

C'est probablement aussi le budget le plus écologique jamais présenté au Canada. Les mesures de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto m'ont enchanté. Elles s'appuient sur les engagements que nous avons pris.

Il convient aussi d'examiner ce que nous avons fait dans le secteur de l'automobile. Je suis très fier de cela, étant donné que je viens d'une région où nous travaillons en très étroite collaboration avec le secteur automobile. Nous avons conclu un accord volontaire. Nous avons rencontré les représentants des fabricants d'automobiles et nous leur avons demandé comment nous pourrions conjuguer nos efforts afin de réduire les émissions. Nous avons conclu une entente en vertu de laquelle les émissions des véhicules baisseront d'environ 25 p. 100 au cours des prochaines années. Cela fera une énorme différence.

Le budget table sur ces mesures et veille à ce que nous atteignons les objectifs du Protocole de Kyoto. Quand on voit les changements climatiques et ce qui se passe dans le Nord canadien, quand on voit s'évaporer la calotte de neige qui recouvrait la cime de certaines montagnes depuis des milliers d'années et quand on voit fondre les glaciers, nous savons qu'il faut intervenir. Je suis fier que le gouvernement prenne l'initiative et qu'il aide à diriger la prochaine série de négociations et l'après-Kyoto.

Pour les électeurs de ma circonscription et pour les Canadiens en général, ce que nous faisons avec nos forces armées est également extrêmement important. Nous augmentons notre effectif militaire non pas simplement pour pouvoir compter sur des troupes plus importantes et pouvoir nous engager dans des conflits comme celui de l'Irak, bien au contraire. Il s'agit plutôt de jouer un rôle de premier plan dans le monde en ce qui concerne l'édification de la paix. Je pense qu'il faut féliciter le premier ministre des mesures qu'il a prises dans de si nombreuses régions du monde, notamment au Darfour et en Afghanistan, en plus du rôle que le Canada a joué en Haïti. Nous pouvons continuer à jouer ce type de rôle et à être une force stabilisatrice en faveur de la paix dans le monde.

Bien entendu, ce budget donne suite également à nos priorités pour ce qui est du problème des sans-abri et du logement et il répond aux besoins des aînés. Dans ma localité, les aînés sont très actifs. Je suis très fier du fait que nous allons affecter 2,7 milliards de dollars au Supplément de revenu garanti pour accroître leurs prestations. Ce sera un véritable avantage. Nous savons que nous devons faire plus, mais c'est un bon début. Avec des programmes comme Nouveaux Horizons, entre autres, ce budget reconnaît que les aînés sont vraiment une priorité.

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais parler un instant des priorités auxquelles nous nous sommes attaqués de concert avec nos collègues néo-démocrates, car j'en suis particulièrement fier. Les Canadiens ont demandé à notre gouvernement minoritaire de fonctionner, notre gouvernement est venu ici pour cela et nous avons choisis des priorités qui étaient les nôtres et trouvé des façons d'y accorder une plus grande importance. Nous avons consacré 1,6 milliard de dollars au logement abordable, 1,5 milliard de dollars à l'enseignement, 1 milliard de dollars à des mesures environnementales et 0,5 milliard de dollars à l'aide extérieure. Tous ces secteurs sont indéniablement prioritaires pour le Parti libéral, et j'ai vraiment été heureux de voir les améliorations qui ont été apportées à notre budget grâce au fait que nous avons pu trouver des points communs avec les néo-démocrates.

Cependant, l'essentiel dans ce budget, avec toutes les choses remarquables dont je viens de parler, c'est que les finances publiques demeurent équilibrées. Le Canada est le seul pays à l'heure actuelle qui a un excédent et non un déficit. Lorsqu'on songe au fait que nous avons réussi cela huit années d'affilée, nous voyons que c'est une première dans l'histoire du Canada. Je pense que c'est une réalisation remarquable. Par contre, voyons ce qu'a fait le gouvernement qui nous a précédés. Il a accumulé durant huit années consécutives d'énormes déficits, et la dernière année, ce déficit s'élevait à 42 milliards de dollars. Les députés peuvent en comprendre les répercussions.

Grâce aux excédents que nous avons dégagés au cours de chacun des exercices, nous avons pu commencer à rembourser la dette, qui a été réduite de 50 milliards de dollars, ce qui se traduit par des économies d'environ 3 milliards de dollars par année en frais d'intérêt.

De plus, notre taux de chômage s'établit à 6,8 p. 100, notre taux d'emploi dépasse maintenant celui des États-Unis et, parmi tous les pays du G8, c'est le Canada qui enregistre la plus forte hausse moyenne du niveau de vie, autant de faits qui témoignent des progrès accomplis. Rappelons-nous que, en 1993, le *Wall Street Journal* disait que le Canada était un membre honoraire du tiers monde. Rappelons-nous que le taux de chômage s'élevait à 14 p. 100 et que le taux d'intérêt s'établissait à 12 p. 100.

À cette époque, ma génération se faisait dire qu'elle devait mettre une croix sur le RPC, qu'il était fichu. Je signale que, grâce aux mesures que le gouvernement a prises, la pérennité de ce régime est garantie pour les 75 prochaines années. Voilà une réalisation remarquable. Considérons ce qui se passe aux États-Unis, où l'incertitude plane au sujet de la sécurité sociale. Les Canadiens savent qu'ils peuvent compter sur le RPC. C'est là une très grande réalisation du gouvernement.

Désormais, il nous faut concilier ces priorités diverses et veiller à honorer nos engagements, mais sans promettre la lune. Une chose me préoccupe profondément dans les propos des députés conservateurs. Ils répètent à qui veut l'entendre: « Ne vous inquiétez pas. Nous allons défaire le budget, mais nous sommes essentiellement d'accord sur tout son contenu. Nous allons respecter ces engagements et nous allons de surcroît offrir des réductions d'impôts massives. » Ce serait courir à la catastrophe.

• (1035)

Je ne crois pas que les Canadiens acceptent que nous tenions des élections simplement parce que les conservateurs veulent faire la même chose que le gouvernement, puisqu'ils prétendent vouloir honorer les mêmes engagements que nous, mais en allégeant davantage les impôts.

En réalité, il est probable que le gouvernement issu de nouvelles élections serait minoritaire. Il faut faire en sorte que le gouvernement puisse travailler. Nous sommes là pour gouverner, pour collaborer avec les autres partis. J'espère qu'ils veulent en faire autant.

**M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC):** Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les commentaires du député. J'ai posé une question à l'un de ses collègues l'autre jour. Il a soulevé deux points et j'aimerais qu'il nous donne quelques précisions. Il a parlé de financement en matière d'infrastructure et aussi du programme national de garderies et d'apprentissage proposé par les libéraux.

Les besoins en matière d'infrastructure sont grands dans toutes les villes canadiennes. Bon nombre de routes sont dans un état pitoyable. Les villes ont un besoin urgent d'aide et elles croient que cette mesure pourrait répondre à leurs besoins. Le député pourrait-il nous dire s'il existe un facteur ou un processus quelconque permettant d'attribuer certaines sommes à divers projets.

De plus, en ce qui a trait au programme de garderies, le député pourrait-il nous dire, et dire aux Canadiens, combien de nouvelles places seront créées pour les enfants de sa circonscription.

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, la vérité, bien sûr, c'est que toutes ces questions font actuellement l'objet de négociations. Jetons un coup d'oeil notamment sur l'infrastructure. Nous avons prévu que les municipalités recevraient 5¢ le litre de la taxe sur l'essence. Nous travaillons très fort avec toutes les associations municipales. En fait, en Ontario, nous avons conclu une entente avec l'AMO sur la manière dont l'argent sera réparti.

Évidemment, une des questions concernait la répartition de l'argent entre les municipalités régionales et les simples municipalités. Par exemple, dans Ajax—Pickering, il y a les villes d'Ajax et de Pickering, mais aussi la municipalité régionale de Durham. Les deux offrent des services importants. La façon de répartir l'argent soulève des questions importantes, et nous ne sommes pas loin d'une solution. D'ailleurs, la semaine prochaine, si je comprends bien, une entente sera conclue pour que nous sachions exactement comment répartir cet argent.

Nous avons donc une bonne idée de ce que ces fonds représenteront pour chaque municipalité. Comme je l'ai dit, en tant que député, je peux déjà rencontrer ces conseils municipaux et leur parler très concrètement et très sérieusement des projets qui seront prévus expressément pour notre collectivité.

J'ai fait allusion à un de ces projets, à savoir une importante liaison piétonnière qui reliera notre réseau GO au centre-ville de Pickering. Il s'agit là d'un projet énorme qui remplit d'enthousiasme la population de l'ouest de Durham. Nous discutons également de projets semblables à Ajax.

En ce qui a trait à la stratégie nationale de garderies, la réponse est à peu près la même. Nous savons quel est l'objectif. Les fonds ont été mis de côté. Nous sommes actuellement en train de conclure des négociations avec l'Ontario. Lorsque cela sera fait, nous pourrons donner des chiffres précis sur le nombre exact de places que nous pourrons offrir.

Ce que nous savons, c'est que les fonds que nous avons mis de côté et le consentement des provinces, dont nous avons parlé, permettront d'améliorer considérablement l'éducation préscolaire. Les familles ayant de jeunes enfants auront ainsi la chance de pouvoir envoyer leurs enfants dans un milieu où ils seront bien entourés et stimulés et où on les préparera à affronter la vie.

*Initiatives ministérielles*

J'exhorte les députés à appuyer ce budget afin que ces mesures importantes puissent être mises en oeuvre.

• (1040)

**M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC):** Madame la Présidente, j'ai une question pour le député qui vient de parler de manière très éloquente de l'argent destiné aux villes. Cela me paraît une observation très intéressante. Je veux lui donner l'assurance que si les conservateurs forment le prochain gouvernement du Canada, les engagements qui ont été pris, par exemple, avec Vancouver, en Colombie-Britannique, seront effectivement honorés.

Je souhaite parler d'une question plus précise. Elle concerne le Fonds municipal vert, doté de 300 millions de dollars. Selon le budget, environ 150 millions de dollars seront consacrés à la décontamination des friches industrielles. Pourtant, lorsque j'examine le projet de loi d'exécution, celui dont nous sommes actuellement saisis, je constate que la partie 8 de ce projet de loi ne renvoie pas du tout à la décontamination des friches industrielles.

Le député peut-il nous assurer que les fonds affectés, qui sont énoncés dans le budget lui-même, vont effectivement entrer en ligne de compte dans l'administration du Fonds municipal vert?

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, je suis gré au député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur le Fonds d'habilitation municipal vert. Avant de répondre à la question, je tiens à signaler que j'étais présent lors de la première annonce qui a été faite la semaine dernière au sujet des versements directs aux municipalités. Cette annonce concernait la ville de Pickering, dans ma circonscription. Voilà qui montre très bien à quoi serviront ces fonds.

Les fonds permettront à la municipalité de concrétiser son plan en vue d'en faire une collectivité durable. Ceux qui connaissent la région d'Ajax—Pickering savent bien que c'est une des régions du Canada où la croissance est la plus rapide. Ces fonds nous permettront de bâtir un modèle de durabilité pour la poursuite du développement, qui sera axé sur l'équilibre entre les intérêts économiques de notre région et l'environnement, en particulier.

Pour ce qui est des friches industrielles, j'ai eu l'occasion d'en parler au ministre, qui m'a donné sa parole. Ces fonds joueront aussi un rôle important dans l'assainissement des friches industrielles. J'espère qu'une partie des fonds versés à la ville de Pickering seront consacrés à l'assainissement de quelques-unes des friches industrielles.

Avant de terminer, je me permets de dire que le doute subsiste dans mon esprit même si le député nous assure que le Parti conservateur agirait de même. Dans son dernier programme électoral, le Parti conservateur supprimait trois des quatre programmes d'infrastructure existants. Lors de son dernier congrès politique, il a adopté une résolution indiquant qu'il ne privilégiait pas l'approche consistant à verser directement des fonds aux municipalités. Le parti ne souscrivait pas au nouveau pacte avec les municipalités. Sa conversion soudaine ne m'inspire guère confiance. Selon moi, si le député appuie ces mesures, il devrait appuyer le budget.

**M. Werner Schmidt:** Madame la Présidente, je dois revenir sur le dernier point parce que le député a fait référence à notre congrès. L'important, c'est de comprendre exactement la résolution qui a été adoptée lors du congrès. Elle dit:

Un gouvernement conservateur réduira la taxe fédérale sur l'essence, sous réserve d'accords avec les provinces selon lesquels elles utiliseront cette marge fiscale pour financer l'infrastructure des provinces et des municipalités.

Comment pourrions-nous exprimer plus clairement notre engagement? C'était notre congrès, auquel participaient nos membres qui

ont défini la position du Parti conservateur. J'encourage le député à arrêter d'interpréter les choses à tort et à travers.

• (1045)

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, il suffit d'écouter les propos du député pour savoir où se trouve le problème. Le Parti conservateur donnerait de l'argent aux provinces. Il n'en donnerait pas aux municipalités et nous estimons que c'est elles qui devraient recevoir de l'argent directement afin qu'elles puissent décider quoi en faire.

J'hésiterais à donner de l'argent à Ralph Klein dans l'espoir qu'il le transmette aux municipalités. Comme l'ont dit les municipalités d'un bout à l'autre du pays, ce n'est pas la marche à suivre. Il est tout aussi important de reconnaître que, en plus de l'annonce relative à la taxe sur l'essence, nous conservons les programmes d'infrastructure.

Ce que propose le Parti conservateur nous mettrait dans une pire situation que nous l'étions avant le nouveau pacte. Il abolirait les trois quarts des programmes d'infrastructure et s'arrangerait pour donner l'argent aux provinces. Le montant net destiné aux provinces est le même avant même d'avoir mis en place le nouveau pacte. Ce ne serait qu'un tour de passe-passe. Au lieu de donner l'argent directement aux municipalités, au lieu de leur confier cette responsabilité, il donnerait l'argent directement à M. Klein et à ses analogues qui, honnêtement, ne sont pas au courant des projets qui se déroulent dans les municipalités.

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Madame la Présidente, je suis très honoré de me porter à la défense des contribuables canadiens dans le débat sur le projet de loi d'exécution du budget libéral. Je commencerai en réagissant aux propos du député d'Ajax—Pickering.

Il a déclaré qu'il ne voulait pas se fier aux gouvernements provinciaux démocratiquement élus. Les contribuables canadiens en ont assez. Ils ont vu leur argent enrichir les agences mêlées au scandale des commandites et ils se demandent si on fait une utilisation optimale de leur argent. Il y a une grande différence. Je suis fier d'être député d'un parti qui respectera la Constitution du Canada. Nous ne porterons pas atteinte aux droits et responsabilités constitutionnels des provinces afin d'envoyer de l'argent directement aux Canadiens pour acheter leur vote. C'est mal.

Notre plan est très raisonnable. Lorsque nous formerons le gouvernement, nous conclurons une entente avec les provinces et cette entente contiendra des garanties solides pour que l'argent aille vraiment aux municipalités pour financer les programmes dont elles ont besoin et il est évident qu'elles ont des besoins. C'est très évident.

Si le député ne se fie pas aux gouvernements provinciaux élus, je me demande bien où s'en va notre pays.

Nous reprochons autre chose au gouvernement. Sous sa surveillance, nous avons assisté à la plus grande augmentation jamais vue du désir des Québécois de se séparer du Canada. C'est regrettable. Le Canada est un pays magnifique. Nous avons besoin les uns des autres. Il faut que le Québec soit une partie viable de notre pays.

*Initiatives ministérielles*

À l'issue des prochaines élections, le nombre de députés séparatistes à la Chambre des communes augmentera probablement parce que le gouvernement fédéral ne respecte pas les droits et responsabilités constitutionnels des provinces. Les doléances du Québec sont les mêmes que celles des provinces de l'Ouest et des provinces atlantiques. Les libéraux insistent — et j'utiliserai un mot chargé — pour violer la capacité financière des provinces, des travailleurs et des entreprises puis distribuer discrètement l'argent comme ils l'entendent et à qui ils l'entendent tant que cela les aide à se faire réélire. Cela ne se produira pas cette fois-ci. J'attends avec impatience que les Canadiens jugent ce gouvernement corrompu.

Le projet de loi C-43 est une énigme pour moi. Il contient toutes sortes de promesses. De nombreuses parties de cette mesure législative visent la mise en oeuvre de divers éléments du budget. Les libéraux se démarquent en faisant des annonces. Ils adorent annoncer des initiatives. Cependant, ils font toujours les mêmes annonces. Le premier ministre et les ministres se promènent en Challenger, d'un océan à l'autre, pour annoncer des injections de fonds qui ont déjà été annoncées. Il n'y a jamais de nouveaux fonds. Entre-temps, certains agriculteurs des Prairies tirent littéralement le diable par la queue. C'est triste. Ils sont dans un désespoir total. Certains d'entre eux vont même jusqu'au suicide parce qu'ils n'arrivent pas à faire face à la situation. Pendant ce temps-là, le gouvernement continue à annoncer de nouveaux fonds qu'il ne verse jamais.

Ce projet de loi annonce des allègements fiscaux promis. Or, la façon dont les libéraux présentent les choses est en soi d'une malhonnêteté sans nom à l'égard des contribuables canadiens. Les allègements de 100 milliards de dollars dont on a fait grand cas s'échelonnent sur dix ans. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas parlé d'allègements de 20 milliards de dollars, pour ensuite préciser, en sourdine, qu'ils s'échelonnaient sur 20 ans? Ces allègements fiscaux sont loin d'être aussi considérables que les députés d'en face le prétendent. Dans le contexte d'un budget annuel, ils représentent 10 milliards de dollars par an, mais la plus grande partie des mesures ne seront pas en vigueur avant cinq, six ou huit ans d'ici, moment où les libéraux espèrent être encore au pouvoir. Nous espérons que ce ne sera pas le cas.

● (1050)

Il en est de même des réductions d'impôt. Le projet de loi C-43 prévoit une réduction de 16 \$ par année, soit de 30 ¢ par semaine. Je sais ce que les contribuables canadiens vont faire avec tout cet argent. La réduction augmentera légèrement pour atteindre 192 \$ par année, en 2009. Pourquoi y a-t-il une telle urgence pour mettre en avant et faire adopter une loi budgétaire qui n'entrera pas pleinement en vigueur avant quatre ans? D'ici là, j'espère que nous aurons un gouvernement qui se penchera sur les véritables besoins des contribuables canadiens.

Plus tard aujourd'hui, je vais voter pour le projet de loi. Certains se demanderont sans doute comment je peux m'y résoudre, après tous les commentaires négatifs que j'ai faits. Permettez-moi de raconter une petite histoire.

Il n'y a pas très longtemps, j'étais au restaurant. Une personne assise à la table voisine, très mécontente, a demandé au serveur de lui apporter un autre bol de soupe, car il y avait quelque chose dans son bol qui n'aurait pas dû se trouver là. Je ne sais pas de quelle chose il s'agissait, mais le serveur a apporté un nouveau bol de soupe. J'ai grandi dans une famille pauvre. Nous avions de la difficulté à joindre les deux bouts. Je me souviens, quand j'étais enfant, que nous trouvions parfois de petites mouches dans notre soupe. Pourtant, nous ne n'exigions jamais que notre soupe soit

changée. Je dois admettre, et certains députés pourraient être dégoûtés, que nous enlevions délicatement la pauvre mouche de la soupe, nous remuons un peu la soupe et nous la mangions, parce que c'était cela ou rien.

Je vais voter pour le projet de loi sur le budget aujourd'hui, même s'il y a quelques mouches qui flottent dedans. Je vais le faire parce qu'il contient beaucoup de bonnes choses.

Les libéraux sont des charlatans. Ils nous donnent une série de mesures que nous devrions avoir, mais ils ajoutent un tas de trucs que les contribuables canadiens et que notre parti rejettent totalement. Au lieu de se servir de leurs têtes pour chercher un compromis avec le Parti conservateur, dont le nombre de député serait suffisant pour les appuyer et faire fonctionner le Parlement, ils concluent une entente avec le NPD. Ceci m'amène à parler de l'autre projet de loi qui sera mis aux voix ce soir, un projet de loi que nous ne pouvons pas appuyer. En fait, ce que les libéraux disent aux Canadiens, c'est qu'ils ne veulent pas que le Parlement fonctionne. Ils préfèrent signer un pacte avec un parti dont l'effectif n'est pas suffisant pour que le projet de loi soit adopté. J'espère sincèrement qu'il sera rejeté ce soir.

Cependant, nous appuierons ce projet de loi, car il contient des éléments valables. Je dois prêter une attention particulière à l'Accord atlantique et m'assurer que les gens le comprennent. L'histoire de l'Accord atlantique commence en fait pendant la dernière campagne électorale. Reconnaisant les besoins de la population de l'Atlantique, le chef de notre parti a dit que nous devrions lui donner la possibilité de devenir autonome sur le plan financier. Ce sont des gens fiers et travailleurs. Ils devraient pouvoir conserver l'argent qu'ils gagnent, de façon à accéder à l'autosuffisance. C'est donc notre chef qui a amorcé ce processus. Par la suite, le premier ministre est intervenu pour dire que les libéraux feraient la même chose, pour gagner les élections. Malgré ce geste il a quand même perdu un certain nombre de sièges.

Enfin, nous amenons le gouvernement, à son corps défendant, à se prononcer en faveur de l'Accord atlantique. Si les libéraux l'avaient simplement présenté dans un projet de loi distinct, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, l'accord aurait pu être adopté il y a quelques mois. Est-ce là ce qu'ils ont fait? Non, ils se sont croisés les bras et ont reporté l'échéance. Maintenant, ils ont mélangé l'accord dans une sorte de minestrone, afin de voir s'ils peuvent nous persuader de voter contre. Nous ne tomberons pas dans le panneau. Nous allons voter en faveur du projet de loi, à cause de l'Accord atlantique et parce que les Canadiens ont besoin de cet élément du projet de loi.

En même temps, nous nous opposons d'emblée à certains de ses autres éléments, les mouches dans cette soupe. Quand nous formerons le gouvernement, nous mettrons en oeuvre tous les éléments valables de ces mesures budgétaires. Toutefois, nous accélérerons les réductions d'impôt et nous apporterons aux Canadiens une aide concrète qui fera une plus grande différence pour leur bien-être que ces minables 16 dollars par année.

● (1055)

**M. Rick Casson (Lethbridge, PCC):** Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue et je suis d'accord avec lui, bien sûr. Il parle de réduire les impôts et de laisser plus d'argent dans les poches des contribuables, et j'aimerais, dans ce contexte, qu'il nous parle un peu plus de l'argent que le gouvernement a promis pour les garderies. Que ferait-il ou que voudrait-il voir dans le budget à la place du plan actuel qui vise à créer une lourde bureaucratie?

*Initiatives ministérielles*

**M. Ken Epp:** Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion d'aborder ce sujet. S'il y a une chose que je chéris, c'est bien ma famille, mon épouse et mes enfants. Bien sûr, j'accorde aussi beaucoup d'importance à la famille solide dans laquelle j'ai grandi.

J'ai grandi à une époque où il y avait peu de places dans les garderies. C'était la réalité de ma génération. À l'époque, les hommes, mais aussi parfois des femmes, allaient travailler à l'extérieur pendant que l'autre membre du couple restait à la maison pour s'occuper des enfants. Je suis content de dire aux députés que jusqu'à maintenant tous nos enfants qui nous ont donné des petits-enfants ont choisi ce modèle. Pour le bien des enfants, un parent restera à temps plein à la maison. Je crois que c'est merveilleux.

Je crois que s'ils prenaient le temps de s'arrêter pour y penser, les Canadiens diraient que nous devrions aider ceux qui ont besoin d'aide avec leurs enfants, mais que nous devrions les faire choisir le genre d'aide qu'ils veulent. Dans bien des cas, ils se passeraient d'un deuxième salaire pour mieux encadrer et mieux prendre soin de leurs enfants en optant pour qu'un parent reste à la maison. Les Canadiens doivent avoir le choix et c'est ce que notre parti appuierait.

Beaucoup de gens dans tout le pays vivent loin des garderies publiques. Ils n'auraient pas accès à ces dernières, mais ils devraient quand même payer des impôts pour les financer. Il y a beaucoup de gens qui choisissent de ne pas le faire.

Si vous permettez, je voudrais donner un exemple personnel. Ma femme et moi avons en quelque sorte adopté une famille qui vit à quelques milles de notre maison. Ma femme s'étant occupé de nos enfants jusqu'à ce qu'ils partent de la maison, elle avait acquis une bonne formation en éducation des enfants. Nous avons élevé trois enfants parfaits et elle avait donc des compétences en la matière. Elle n'avait pas de diplôme, mais il s'agissait de trois enfants parfaits. Elle a obtenu du travail auprès de cette famille que nous avons adoptée et elle est devenue leur aide-éducatrice familiale. Fondamentalement, elle a aidé cette mère à élever ses trois enfants. Ce n'était pas une garderie publique. Ma femme n'avait pas de diplôme. Elle n'avait pas de compétences officielles. Cependant, je peux vous dire qu'elle était la personne la plus qualifiée au monde pour entourer d'amour et d'affection ces enfants.

Je ne vois aucune raison au monde de forcer davantage de parents à laisser leurs enfants à la maison pour aller travailler à l'extérieur, afin de gagner suffisamment d'argent pour payer des impôts toujours plus lourds, et de ne pas leur donner le choix quant au type de services de garde qu'ils pourraient avoir pour leurs enfants si cela devient nécessaire.

De plus, je trouve qu'il est terrible que, de nos jours, dans pratiquement toutes les familles, les deux parents doivent travailler du fait que, comme toutes les études le montrent, la moitié du revenu familial va aux divers impôts. En d'autres termes, lorsque le deuxième parent va travailler, c'est généralement pour payer tous les impôts. Si nous pouvions réduire de façon marquée les impôts des familles, nous pourrions alors offrir toute une série de nouveaux choix.

Le gouvernement libéral a tellement tort dans sa façon d'aborder la question. Il est regrettable qu'il retire aux parents leur droit de faire des choix au sujet de leur bien le plus précieux, leurs enfants.

J'ai souvent maintenu que je pouvais choisir l'endroit où je fais réparer ma voiture. Alors, pourquoi ne pourrais-je pas choisir qui va s'occuper de mes enfants? Pourquoi ce choix ne serait-il pas le mien dans un pays riche comme le Canada?

● (1100)

[Français]

**M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ):** Madame la Présidente, je n'apprendrai rien de nouveau à personne en affirmant que le Bloc québécois a été choisi par la population du Québec pour la représenter à ce palier de gouvernement. Nous avons proposé aux Québécoises et aux Québécois de nous faire les défenseurs de deux choses essentielles: premièrement, promouvoir une façon équilibrée de conduire la politique fédérale-provinciale sur la base même des fondements constitutionnels du Canada, soit en respectant les champs de compétence des provinces et du Québec; deuxièmement, favoriser une gestion saine des finances publiques respectueuse des besoins de toutes les entités concernées, soit une gestion qui tienne compte des revenus réels dont dispose le Canada.

Nous avons été élus majoritairement. Le peuple du Québec nous a fait confiance. Il a confiance dans notre vision, dans nos calculs et dans notre jugement.

Nous avons exprimé les attentes des Québécoises et des Québécois à ce gouvernement. Qu'avons-nous demandé de si inconvenant, de si impossible qu'aucune réponse favorable, qu'aucune mesure positive ne vienne appuyer les besoins des citoyens et des citoyennes du Québec?

Nous avons demandé que le déséquilibre fiscal soit reconnu dans les chiffres, non seulement en théorie. Maintes négociations privées avec plusieurs provinces en démontrent le bien-fondé. En effet, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador recevront des paiements compensatoires de péréquation jusqu'en 2020 et des versements initiaux respectifs de 800 millions de dollars et de 2 milliards de dollars. Ajoutons à cela la récente entente avec le premier ministre de l'Ontario et nous avons la preuve qu'il est plus que nécessaire de renouveler le mode de répartition des fonds fédéraux.

Comme nous l'exprimons haut et fort depuis longtemps déjà, le système de péréquation est complètement dépassé. Le principe qui en établissait le fondement, à savoir l'équité financière entre les provinces, ne répond plus aux impératifs de la situation.

Ces ententes à la pièce ne peuvent que miner la crédibilité du principe de péréquation, d'où l'absolue nécessité de régler ces écarts honteux entre les budgets des provinces et celui du fédéral qu'on reconnaît désormais comme le déséquilibre fiscal.

Il faut rapidement transférer aux provinces et au Québec les sommes nécessaires au maintien et à l'amélioration de l'éducation. Il est par ailleurs impératif de transférer le champ fiscal de la taxe sur les produits et services, à défaut d'une partie de l'impôt sur le revenu des particuliers, et d'éliminer définitivement le TCS et le TCPS. Ce n'est pas un caprice; c'est une question de justice et d'équité. Ce n'est pas un luxe; c'est une nécessité.

Nous demandons que la caisse d'assurance-emploi soit autonome, gérée indépendamment des pouvoirs politiques, et qu'elle offre des conditions d'éligibilité acceptables pour tous les travailleurs et travailleuses ainsi qu'une durée réaliste. Le budget ne fait rien en ce sens, malgré les nombreuses études et analyses qui en vérifient le bien-fondé. Le seul élément réjouissant est l'entente avec le Québec au sujet des congés parentaux. D'ailleurs, n'est-elle pas la preuve que le Québec, comme nous l'avons maintes fois répété, est innovateur, généreux et à l'avant-garde de ce qui est proposé au Canada?

*Initiatives ministérielles*

En ce qui concerne le remboursement des 46 milliards de dollars détournés à des fins injustifiées, c'est le silence complet. Voilà pour quoi il est essentiel, avant de changer le rôle de la Commission de l'assurance-emploi, d'en confirmer l'autonomie ainsi que celle de la caisse. C'est le seul chemin qui garantisse l'avenir de tels usages à tout le moins nébuleux.

Est-il un domaine qui attire plus la sympathie et qui en appelle davantage à la conscience des citoyens que l'environnement?

• (1105)

Le Bloc québécois a fait du Protocole de Kyoto une priorité. Afin d'en assurer la mise en oeuvre, nous avons demandé de soutenir plus substantiellement l'énergie éolienne, tout en éliminant les incitatifs fiscaux qui privilégient les énergies non renouvelables et l'énergie nucléaire. Dans l'état actuel des choses, et vu que le Canada s'est engagé dans le processus de Kyoto, n'est-ce pas le minimum requis?

Nous avons proposé de favoriser les usagers du transport en commun, en leur permettant de déduire de leurs impôts les frais de leurs laissez-passer. Est-ce qu'on demande l'inaccessible? Les voitures qui envahissent les centre-villes sont une plaie, tant pour la santé que pour la sécurité des citoyens, sans compter tous les autres problèmes qui y sont liés. Voilà un incitatif qui aurait pu nous prouver le sérieux du gouvernement à entrer dans l'ère de la protection de l'environnement et à respecter ses engagements internationaux. C'est une mesure concrète, peu dispendieuse et qui a de plus le mérite d'être efficace. Le gouvernement a plutôt choisi la complexité encore une fois.

À qui veut-il faire croire que la création d'une agence pour l'incitation à la réduction des émissions à effet de serre va régler le problème de la pollution de l'air? Encore faudrait-il en connaître toute la portée, le mandat, le budget, les pouvoirs, la gestion. Nous ne pouvons cautionner une idée qui n'est pas encore définie. Par contre, nous donnerions notre aval à un crédit d'impôt pour l'achat de véhicules hybrides.

En matière d'agriculture, les producteurs prisonniers de la crise de la vache folle attendent toujours une juste compensation pour les problèmes encourus. Les producteurs de vache de réforme vivent une crise sans précédent. Pourtant, on ne voit pas dans ce budget de moyens pour les sortir du marasme dans lequel ils sont injustement plongés. Dans le dossier des infrastructures et des collectivités, nous ne pouvons pas cautionner un projet dont la mise en oeuvre implique l'empiètement sur les champs de compétence des provinces. Dans la mesure où le Québec demeurera maître d'oeuvre de tous les aménagements de son territoire, tant qu'il demeurera libre de toute condition relative au transfert des sommes, le pacte pour les villes et les collectivités pourra faire son chemin.

Lorsqu'on examine la loi de l'impôt sur le revenu, on reste sur notre appétit. Regardons de près deux points. L'augmentation de la prestation fiscale canadienne pour enfant, de 1 681 \$ à 2 000 \$, est tout à fait insuffisante et ne rencontre pas les besoins des familles. L'augmentation du plafond du Régime de pension agréé et du REER à 22 000 \$ ne profitera qu'aux bien nantis. Comment voulez-vous que l'on appuie des mesures qui sont, à ne pas en douter, dans plusieurs cas insuffisantes ou parfois ronflantes?

La Loi sur la sécurité de la vieillesse prévoit une augmentation du revenu des personnes âgées, ce qui est positif. Par contre, qu'advient-il de ceux qui n'ont pas eu leur dû au cours des dernières années. Nous ne cesserons de réclamer la totale rétroactivité de leurs prestations. La limite imposée à 11 mois n'est pas recevable.

La Loi sur l'aide foncière aux étudiants permettra d'alléger le fardeau des étudiants dans certaines circonstances, notamment lors du décès ou lors d'une invalidité permanente combinée à un revenu familial trop bas. Nous souscrivons évidemment à cette mesure qui aidera les personnes démunies à faire face à une situation déjà pénible. Je me permets toutefois d'apporter un bémol. Il faudrait à tout le moins une hausse substantielle des transferts de fonds pour les programmes sociaux et l'éducation post-secondaire. Souvenons-nous que c'était un engagement électoral du premier ministre.

Quant à la Fondation des bourses du millénaire, elle devrait céder sa place et les sommes qui y sont déposées devraient être accordées au Québec qui en assurerait la distribution, ceci relevant de ses compétences.

Ce bref survol démontre des lacunes du budget qu'on nous demande d'approuver. Les enjeux qui y sont liés sont trop importants pour la population du Québec. Les libéraux avaient beau jeu de présenter un budget qui aurait fait l'envie de toutes les sociétés modernes.

• (1110)

Le gouvernement disposant en effet d'une marge de manoeuvre de près de 50 milliards de dollars pour les trois prochaines années, selon nos prévisions, nous étions en droit de nous attendre à beaucoup mieux. Il aurait fallu une volonté politique à laquelle, il est vrai, ce gouvernement ne nous a pas habitués.

[Traduction]

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Madame la Présidente, je suis certain que le député m'a entendu prononcer le discours dans lequel je disais souhaiter que le Québec continue de faire partie du pays et que nous collaborions à faire du Canada un pays plus fort.

La règle établie qui s'applique à ce genre de rapports, selon moi, est celle qui veut que le tout équivaut toujours à plus que la somme des parties. Ainsi, chaque province du pays est d'autant plus forte que nous faisons partie de ce tout qu'est le Canada.

Le député a parlé des paiements de péréquation. Je tiens à ce qu'il sache que notre parti croit fermement à ce principe et y souscrit résolument. Il est inscrit dans la Charte. Nous y souscrivons. Il convient que les citoyens de toutes les provinces jouissent de niveaux comparables de services à des niveaux comparables d'imposition.

Dans mon esprit, la péréquation comporte des avantages évidents, tout au moins selon la formule actuelle, mais je me demande s'il a réfléchi, lui qui envisage de quitter le Canada, aux pertes financières encourues par sa province advenant le retrait de la péréquation.

[Français]

**M. Réal Lapierre:** Madame la Présidente, pour répondre à mon collègue, je lui ferai la remarque suivante. Dernièrement, des études exhaustives ont été menées concernant les retombées de la péréquation dans chacune des provinces, et particulièrement au Québec. Il est faux de prétendre, ou du moins nous n'en avons pas de garantie officielle, que le système de péréquation, dans son acceptation actuelle, peut être considéré comme étant si bénéficiaire pour la population du Québec.

*Initiatives ministérielles*

Par contre, voici ce à quoi nous tenons indéfiniment en tant que citoyens et en tant qu'élus du Québec. Quelle que soit la formule qui pourrait être modifiée et éventuellement corrigée, nous n'appuierons jamais d'intrusion dans les priorités et dans les prérogatives des champs de compétence du Québec.

• (1115)

[Traduction]

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Madame la Présidente, vers la fin de son discours, le député a dit qu'il était en faveur d'une augmentation substantielle des dépenses pour les programmes sociaux et je crois qu'il a mentionné l'éducation postsecondaire. Je suis tout à fait d'accord avec lui à ce sujet. C'est un point sur lequel j'ai beaucoup insisté au cours des dernières élections et je suis d'avis que le budget du gouvernement et ce projet de loi budgétaire n'en tiennent pas beaucoup compte. C'est la raison pour laquelle les députés néo-démocrates ont travaillé aussi fort depuis le début de la présente législature pour assurer une augmentation importante des dépenses au chapitre de l'éducation postsecondaire. C'est aussi la raison pour laquelle le budget plus équilibré auquel nous avons contribué prévoit ces dépenses.

Pourquoi le député n'est-il pas prêt à accorder des fonds supplémentaires aux étudiants canadiens, surtout après cette incroyable mobilisation des étudiants en faveur de l'éducation postsecondaire dont nous avons été témoins récemment au Québec? Les étudiants de partout au Canada en ont fait autant et nous avons maintenant l'occasion d'en tirer profit. Pourquoi ne veut-il pas appuyer ce programme plus tard aujourd'hui?

[Français]

**M. Réal Lapierre:** Madame la Présidente, je tiens à faire remarquer à mon collègue que ce n'est parce que nous avons des idéologies politiques différentes. Malgré tout, parmi tout ce qui peut émaner des différentes formations politiques, on ne peut rejeter du revers de la main tout ce qui est proposé.

Par contre, je ferai remarquer à nouveau ceci. Au Québec, dans le domaine des garderies, nous avons démontré notre capacité de mettre sur pied le système le mieux intégré et le plus performant. Le mérite revient à la collectivité québécoise en ce domaine. Pour ce faire, y a-t-il eu intrusion fédérale? Absolument pas. Nous avons pris les moyens pour arriver à nos fins, selon les modalités voulues par la population.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours, nous avons besoin de fonds supplémentaires pour les études postsecondaires. Toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres, le gouvernement fédéral doit transférer à notre gouvernement provincial lesdites sommes. Qu'on en croit ma parole, nous avons la sagesse et la clairvoyance pour pouvoir les gérer intelligemment et sagement.

[Traduction]

**M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC):** Madame la Présidente, c'est certainement un honneur d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-43, le projet de loi d'exécution du budget que le gouvernement a déposé à la Chambre. Toutefois, c'est avec des sentiments partagés que je le fais parce qu'il y a en fait deux budgets. Il y a le projet de loi C-43, mais il y a aussi le projet de loi C-48 qui fera l'objet d'un débat tout de suite après la fin de celui qui porte sur le C-43.

Nous devons reconnaître que certains éléments du projet de loi C-43 sont très positifs et que nous pouvons les appuyer, particulièrement en ce qui a trait à la mise en oeuvre de l'Accord atlantique. C'est un projet très important et nous l'appuierons.

Toutefois, il y a certaines choses que les Canadiens, et tout particulièrement les électeurs de Kelowna—Lake Country, doivent savoir. Le projet de loi d'exécution du budget n'est pas aussi extraordinaire qu'il semble l'être.

J'aimerais dire quelques mots sur les réductions d'impôts accordées aux particuliers et sur les réductions d'impôts en général, parce qu'il semble y avoir une certaine attitude chez les libéraux qui se traduit par des affirmations du genre: « Voyez comme nous sommes généreux. Voyez ce que nous faisons pour vous. Nous réduisons les impôts des particuliers. »

Oui, en effet, les libéraux les réduisent: de 16 \$ l'année prochaine. La plupart d'entre nous savent qu'il y a 12 mois dans une année. Si l'on divise 16 par 12, cela ne nous laisse pas grand-chose par mois, n'est-ce pas? À mon avis, l'allègement fiscal mensuel ne permet même pas d'acheter une tasse de café chez Starbucks.

Puis, les libéraux annoncent ensuite à tout le monde ce qu'ils vont faire dans l'avenir. En 2009, dans quatre ou cinq ans d'ici, ce sera un allègement de 192 \$. C'est une bien maigre pitance. Tant qu'à accorder un allègement fiscal, accordons-en un qui compte.

La chose intéressante au sujet de ces allègements fiscaux et du rééquilibrage qu'ils entraînent, c'est que nous devons voir ce que le budget fait également. Il augmente l'ensemble des dépenses du gouvernement. Si on regarde plus en détail, on se rend compte que, en 1996-1997, les dépenses de programmes fédérales réelles par habitant s'élevaient à 3 466 \$. Elles auront été portées à 4 255 \$ d'ici 2005-2006, l'année dont nous parlons en ce moment. Il s'agit d'une augmentation de 800 \$ par habitant, soit de 3 200 \$ pour une famille de quatre personnes. Les plans actuels de dépenses des libéraux prévoient porter ces dépenses à 4 644 \$ d'ici 2009-2010, ce qui correspond à une d'augmentation de près de 1 200 \$ par habitant.

Cependant, des augmentations des dépenses réelles du gouvernement ne se traduisent pas nécessairement par la résolution des problèmes ou l'amélioration des résultats. Imaginez ce qui arriverait si cette même somme avait été laissée dans les poches des citoyens de Kelowna, par exemple. Si ceux-ci avaient versé 1 000 \$ dans un REER grâce à des allègements fiscaux — ce qu'ils devraient tous faire — et si cette somme avaient été investie à un taux annuel de 3,5 p. 100 — et il s'agit là d'un taux très faible, mais en même temps très réaliste —, cet investissement leur aurait donné un petit coussin de 29 200 \$ dans 20 ans et de 53 000 \$ dans 30 ans. Avec un rendement de 5 p. 100, ce petit coussin aurait été de 34 000 dans 20 ans et de 69 000 \$, soit près de 70 000 \$, dans 30 ans.

Il est assez évident que si cette somme avait été laissée entre les mains des citoyens et s'ils l'avaient investie à leur guise et à ces taux de rendement minimums, cet argent leur aurait rapporté beaucoup plus qu'un maigre allègement de 16 \$, ou de 192 \$ dans 10 ans. On parlait ici de l'impôt des particuliers.

Il faut réduire l'impôt des sociétés. Je prône une telle réduction depuis longtemps, et il y a une raison pour cela. On semble avoir du mal à comprendre que les sociétés emploient des gens et que ces sociétés forment l'économie d'un pays et représentent son moteur. Les sociétés engendrent de nouvelles idées; innovent en créant des produits; commercialisent les résultats de recherche; réalisent des travaux de recherche pour concevoir de meilleurs produits; améliorent l'efficacité des méthodes de fabrication; fournissent des emplois à toutes sortes de personnes; et investissent de l'argent de manière à obtenir les meilleures ressources.

*Initiatives ministérielles*

●(1120)

Le Canada possède un énorme secteur industriel et un grand secteur manufacturier. Toutefois, en augmentant les impôts et en alourdissant le fardeau fiscal à ce point, le gouvernement empêche les intervenants de ces secteurs de concrétiser leurs idées novatrices. Ils n'ont pas le capital voulu. Ils n'agrandissent pas leurs usines et n'investissent pas dans les machines et le matériel à cause du fardeau fiscal qui est trop lourd.

Il fut un temps où le gouvernement prélevait un impôt sur le capital. Peu importait qu'une société produise quelque chose ou non. Elle payait de l'impôt simplement parce qu'elle avait investi des millions de dollars dans des machines et du matériel, parce qu'elle avait décidé de mettre son argent à l'oeuvre.

Peut-on imaginer quelque chose de moins stimulant économiquement qu'un impôt sur le capital? Pourtant, cela a existé et a fait perdre beaucoup d'emplois. Voilà une façon de penser rétrograde. Malgré tout, le budget ne prévoit aucune réduction fiscale raisonnable pour les sociétés. Je ne peux faire autrement que d'encourager les députés à songer à réduire davantage l'impôt des sociétés.

Je veux également parler de confiance et de la gestion des affaires de notre pays. Nous débattons tout à l'heure du projet de loi C-48. Sans entrer dans les détails, il y a dans ce projet de loi un article qui prévoit 4,6 milliards de dollars, mais aucun plan quant à la façon de dépenser cet argent.

Nous suivons actuellement les découvertes du juge Gomery. Il nous révèle ce qui s'est passé depuis un certain nombre d'années, relativement à un fonds créé pour renforcer l'unité au Canada, en particulier au Québec. Deux cent cinquante millions de dollars ont été dépensés à cette fin dans le cadre d'un programme de publicité, sans aucun plan de dépense. Résultat: l'argent a été dépensé non seulement de façon aléatoire mais, de toute évidence, dans le cadre d'activités frauduleuses. C'est ce qu'on appelle maintenant le scandale des commandites.

Comment s'opérait ce scandale? Essentiellement, de trois façons. Premièrement, les agences de publicité surfacturaient le Programme de commandites fédéral en présentant des factures fictives pour du travail qui n'avait jamais été effectué. Deuxièmement, les agences versaient l'argent aux travailleurs du Parti libéral et à ses associations de circonscription. Troisièmement, les agences embauchaient parfois des travailleurs d'élections du Parti libéral et les rémunéraient avec l'argent du Programme de commandites, c'est-à-dire aux frais des contribuables. Je sais que certaines personnes qui nous écoutent souhaitent que nous prouvions les déclarations générales que nous faisons. La commission a entendu des témoins et a recueilli des dépositions. On me permettra de rappeler le contenu de certains de ces témoignages.

Lafleur Communication a touché une commission de 112 500 \$, simplement pour livrer un chèque de 750 000 \$ à VIA Rail. Cent douze mille cinq cents dollars, simplement pour faire passer un chèque d'une société à une autre? Cet argent appartenait aux contribuables.

Bernard Thiboutot, de Groupaction, a canalisé 57 000 \$ en chèques vers des organisateurs du Parti libéral, par l'intermédiaire d'une société d'experts-conseils à son emploi. Cet argent aussi était celui des contribuables.

Toute cette information a été recueillie sous serment.

Luc Lemay, dont les entreprises ont décroché 36 millions de dollars en contrats de commandites, a déclaré dans son témoignage

qu'il avait versé à Jacques Corriveau, un ami proche de Jean Chrétien, près de sept millions de dollars en commissions au fil des années. Il a ajouté que M. Corriveau n'avait accompli à peu près aucun travail en échange de cet argent. Ce sont les contribuables qui ont payé.

Voilà trois exemples.

●(1125)

En terminant, je tiens à remercier les personnes qui ont voté pour moi aux dernières élections. Ce fut un honneur de les représenter à la Chambre, mais l'honneur me commande aussi de leur dire ceci au sujet du budget. Nous appuierons le projet de loi d'exécution du budget, en fin de journée, parce qu'il a du bon, mais mes électeurs doivent aussi savoir que le budget comporte de très mauvaises mesures, comme ils pourront d'ailleurs s'en rendre compte pendant le débat sur le projet de loi C-48.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Madame la Présidente, premièrement, j'aimerais répondre aux commentaires du député. Il est au Parlement depuis un certain nombre d'années et, toutes proportions gardées, ses remarques dénotent probablement le maximum d'objectivité que nous pouvons espérer de la part de l'opposition ces jours-ci sur certaines de ces questions. J'apprécie ses efforts pour être raisonnable dans le traitement de ces questions.

J'aimerais revenir un peu en arrière sur ses commentaires à propos du budget plutôt que de parler de l'enquête sur le programme des commandites parce que le budget est le sujet du débat actuel dans cette enceinte. Je sais que son parti préconise des réductions d'impôt. En fait, la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre préconisent des réductions d'impôt eux aussi. J'espère que, tôt ou tard, nous pourrions rétablir encore plus solidement les réductions d'impôt pour les sociétés qui étaient prévues à l'origine dans le budget.

Néanmoins, je crains, et je tiens à en parler, qu'avec des réductions d'impôt substantielles, le gouvernement perde la capacité de réaliser ce que les Canadiens attendent de lui. Le Parti conservateur de l'Ontario a essayé cette voie. Il a essayé de comprimer de plus en plus la taille de l'État. Mais les Ontariens ne l'ont pas accepté et les réductions d'impôt ont entraîné un énorme déficit pour la province.

Les réductions d'impôt sont une bonne idée, pourvu que le gouvernement puisse continuer d'agir comme le souhaitent les Canadiens et pourvu qu'elles n'entraînent pas de déficit. Pourrais-je demander au député de nous dire quelques mots à ce sujet?

●(1130)

**M. Werner Schmidt:** Madame la Présidente, j'apprécie vraiment ce dernier membre de phrase, « qu'elles n'entraînent pas de déficit ». Je suis certain que le député ne sait que trop bien que c'est notre parti et son prédécesseur qui ont exercé des pressions en faveur d'un budget équilibré. Je suis complètement engagé envers un budget équilibré. C'est là notre objectif. Je suis tellement heureux que le gouvernement ait compris et ait tenu compte de l'importance de cet objectif, et ait présenté à la Chambre et à la population canadienne un budget équilibré.

*Initiatives ministérielles*

Pour ce qui est des réductions des impôts et du rôle du gouvernement, le gouvernement devrait faire ce que les citoyens pris individuellement ne peuvent ou ne veulent pas faire eux-mêmes. Le gouvernement n'a pas pour rôle de trouver de combien de façons il peut s'ingérer dans la vie des gens et faire des choses pour eux. Ce serait bien que cela se passe comme cela, mais si on laissait les gens s'en remettre à eux-mêmes, ils s'en tireraient beaucoup mieux. Je crois fermement que le bon sens des gens ordinaires et la capacité d'un particulier de gérer de l'argent donnent des résultats de beaucoup plus fructueux, et de beaucoup plus efficaces, que si on fait appel aux politiciens.

J'encourage les gouvernements à réduire les impôts et à laisser davantage d'argent aux citoyens. On constatera qu'ils font pour eux-mêmes des choses que le gouvernement, en ce moment, croit devoir faire pour eux. Laissés à leurs propres ressources, ils s'occupent extrêmement bien d'eux-mêmes et ils obtiendront des résultats de beaucoup supérieurs à ceux des programmes que le gouvernement pense devoir mettre en place.

Il y a un équilibre délicat à établir dans ces domaines. Je crois fermement que c'est le bon sens des gens ordinaires et le fait qu'on leur laisse de l'argent qui font que cet argent sera dépensé de manière beaucoup plus efficace et efficiente qu'un gouvernement ne pourra jamais le faire.

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Madame la Présidente, le député de Kelowna—Lake Country a dit que le projet de loi C-43 qui donne suite au budget du gouvernement comprenait de bons éléments et que, à tout prendre, il allait l'appuyer parce que, à son avis, le projet de loi mérite cet appui. Toutefois, d'après ce qu'il a dit ce matin, il va voter contre le projet de loi C-48 ce soir, ce qui entraînera la défaite du gouvernement ou ira dans ce sens. Cela fera tomber toutes les bonnes mesures qu'il a approuvées il y a quelques minutes dans le projet de loi principal d'exécution du budget.

Qu'est-ce que le député a contre le fait d'offrir davantage de logements abordables aux pauvres, à ceux qui ont besoin d'un logement ou à ceux qui doivent à l'heure actuelle consacrer une trop grande partie de leur revenu au logement? Le budget sera bénéfique pour l'économie, dont la construction domiciliaire est un secteur essentiel, comme nous le savons tous.

Pourquoi le député s'oppose-t-il aux dépenses en éducation postsecondaire, à l'octroi d'une aide aux étudiants qui en ont besoin pour acquérir les compétences nécessaires à leur participation à l'économie? Qu'est-ce qu'il a contre les transports en commun, contre les mesures environnementales, contre toutes ces mesures qui seront bénéfiques pour notre économie et notre société?

**M. Werner Schmidt:** Madame la Présidente, je n'ai rien contre le fait d'aider les gens à se trouver des logements abordables. Toutefois, le fardeau fiscal excessif imposé à ceux qui fournissent des logements abordables aux gens est l'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas autant de ces logements qu'il pourrait y en avoir.

En ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire, nous devons appuyer ce secteur et nous devons le faire mieux que dans le passé. Le secteur privé donnerait encore plus d'argent aux universités et aux établissements d'enseignement postsecondaire si le fardeau fiscal n'était pas aussi lourd qu'il l'est, notamment pour l'industrie.

[Français]

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Madame la Présidente, c'est encore une fois un plaisir pour moi de me lever en cette Chambre pour prendre la parole sur le budget. D'ores et déjà, je peux dire que je suis très fier de faire partie de cet équipage composé de 54 hommes et femmes qui sont prêts à livrer la

bataille. Nous sommes prêts à faire face au vaisseau conduit par le ministre des Transports, lequel se trouve en péril. Les attaques que nous allons mener, dans quelques semaines, à l'endroit de ce gouvernement permettront à tout l'équipage du Bloc québécois d'y ajouter d'autres personnes et de démontrer que nous croyons au mouvement souverainiste.

J'essaie de trouver des aspects positifs à ce budget. Peut-être, comme plusieurs Ontariens et députés du NPD, à la suite de cette opération de maquillage d'une campagne de désinformation jamais vue menée par le premier ministre, aurais-je pu être ébranlé. Cependant, les députés du Bloc québécois sont des gens solides et fiers, qui se tiennent debout. Ils n'ont pas bronché devant cette opération de chantage menée par le premier ministre à l'endroit des premiers ministres des provinces, du NPD et des plus démunis de notre société.

Je reviens au budget. Il n'y a absolument rien en ce qui concerne l'assurance-emploi. Dans ma circonscription, je me retrouve encore aux prises avec une injustice. Je dois travailler avec deux catégories de chômeurs: une première à qui il faut 700 heures de travail pour être admissible à l'assurance-emploi et une autre à qui il en faut 595. Cette injustice est commise par le tripotage des régions qui a été mené par le Parti libéral du Canada. Il serait pourtant simple d'adopter une mesure que l'on propose depuis longtemps et de fixer à 360 le nombre d'heures requises pour que tous les chômeurs soient admissibles à l'assurance-emploi.

Je voudrais également parler des personnes âgées, les grands oubliés de ce budget. Celles-ci ont pourtant consenti de nombreux efforts. On sait que la MRC de Lotbinière, une MRC qui vieillit beaucoup, compte plusieurs personnes âgées. Ces gens ont été complètement oubliés par le gouvernement libéral depuis 1993. On n'a apporté aucun ajustement raisonnable. On les confine à une petite pension et on n'est même pas capable de leur donner leur Supplément de revenu garanti lorsqu'ils y ont droit.

Dans son budget, ce gouvernement fait également fi de toutes les attentes des producteurs agricoles. Ces attentes sont fortes dans la MRC de Lotbinière comme partout au Québec. On n'a rien eu pour aider les producteurs agricoles qui sont aux prises avec la crise de la vache folle depuis maintenant deux ans. On n'a perçu aucun signe tangible de la part du gouvernement libéral nous signifiant son intention d'appuyer la gestion de l'offre. L'agriculture du Québec est en pleine crise, et tout ce à quoi on a eu droit dans ce budget, ce sont des montants d'argent prévus pour le reste du Canada. Encore une fois, dans ce budget, on ne retrouve absolument rien pour le Québec.

Parlons maintenant de ce que j'appelle l'étranglement fiscal qui a été amorcé et coordonné par l'actuel premier ministre alors qu'il était ministre des Finances. Le déséquilibre fiscal est à l'origine de nombreux problèmes du gouvernement du Québec. Peu importe qui le dirige, que ce soient les libéraux ou les péquistes, on arrive au même constat: en raison de la façon d'administrer dans cette Chambre, en vertu de laquelle façon on a créé le déséquilibre fiscal, le Québec est le grand perdant.

Le Bloc québécois avait exigé deux conditions essentielles au moyen de démarches pour tenter de secouer la sensibilité des libéraux. La réponse a été non. On ne prévoit rien pour les chômeurs. Quant au déséquilibre fiscal, on refuse toujours de le reconnaître, et ce, malgré un vote unanime de tous les partis à l'Assemblée nationale.

Au lendemain du dépôt du budget, en ce qui concerne la fameuse taxe sur l'essence, plusieurs maires ont téléphoné à mon bureau pour tenter de savoir s'ils y avaient droit.

*Initiatives ministérielles*

●(1135)

De la façon dont cela est présenté, il faudrait s'assurer que ces montants d'argent soient administrés par le Québec et non pas par le fédéral, qui tente encore une fois, par de petites manoeuvres partisanses, de faire plaisir à certaines municipalités au détriment du Québec.

Ce gouvernement a toujours été déconnecté de la réalité de plusieurs régions du Québec. Je savais d'ores et déjà que ce programme de taxes n'apporterait absolument rien pour aider les petites municipalités du Québec. Par contre, je suis convaincu que si l'ensemble de l'enveloppe était transféré au Québec, celui-ci serait en mesure de mieux comprendre les régions. Un gouvernement souverainiste donnerait les montants d'argent nécessaires pour permettre la survie de certaines régions.

Si je continue avec ce budget qui nous est présenté, il m'est très difficile de trouver un point positif. Je le mentionne à nouveau: il n'y a rien pour corriger le déséquilibre fiscal ou pour l'assurance-emploi. D'ailleurs, je vais soulever un autre point qui est très important dans ma circonscription. Nous avons été touchés par la crise du textile. On ne parle plus d'usines ou de manufactures de textile chez nous parce qu'on en parle malheureusement au passé. Cela est dû à l'irresponsabilité de ce gouvernement, qui a laissé les entreprises et les travailleurs et les travailleuses du domaine du textile se battre contre des mesures vraiment incroyables de la part des Chinois.

Maintenant, arrive la crise des fabricants de meubles. Plusieurs municipalités de ma circonscription sont liées à ce travail et on sait déjà que les marques chinoises envahissent nos marchands de meubles. Qui sera encore une fois pénalisé? Ce sont des régions — pas seulement la mienne du comté de Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière — mais plusieurs régions du Québec. On va perdre le textile. On est en train de perdre les meubles et on ne bouge pas. Il y a quand même des dispositifs importants à l'OMC pour nous permettre de soutenir ces gens et d'avoir des mesures transitoires. Si jamais, en bout de ligne, nous ne sommes pas en mesure d'obtenir l'aide nécessaire, il pourrait quand même y avoir un programme qu'on appelle le PATA, pour des gens qui ont travaillé 25, 30 et 35 ans dans des entreprises en y bâtissant leur famille. Malheureusement, ils n'ont pas eu la scolarisation nécessaire pour aller dans d'autres milieux et ils se retrouvent à l'âge de 52, 55 et 58 ans face à rien.

Cela fait partie de l'ensemble de ce budget, de l'ensemble des mesures qu'on adopte. On pense que le Bloc québécois fait des gains avec le budget, mais comment voulez-vous qu'il y ait des gains lorsqu'il n'y a rien sur la table? Rien n'a été offert pour le Québec. Le déséquilibre fiscal est une réalité quotidienne. Il en est de même de la question de l'assurance-emploi. Tout ce qu'on a tenté de faire, c'est de donner un bonbon de 4,5 milliards de dollars au NPD pour sauver la face et surtout garder le pouvoir. C'est là l'objectif fondamental de ce gouvernement. On n'a qu'à regarder les comportements duplessistes qu'a utilisés le premier ministre actuel pour tenter d'acheter le vote du peuple canadien et du peuple québécois.

Je vais dire une chose. Pour ce qui est du peuple québécois, on commence à les connaître pas mal les manoeuvres partisanses des libéraux. On a appris de 1980, de 1981, de 1995 et on a appris encore plus avec la Commission Gomery. Je peux vous dire une chose: en 2005, on va répondre massivement qu'on n'en veut plus de ce gouvernement. Il n'existe qu'une seule solution véritable pour l'épanouissement du Québec, soit la souveraineté. Nous sommes en marche, avec 54 p. 100 des gens qui nous soutiennent présentement.

Au nom du Bloc québécois, au nom de cette équipe d'hommes et de femmes fiers, qui se serrent les coudes, qui ne bronchent pas, nous disons qu'hier nous étions contre le budget et qu'aujourd'hui nous le sommes toujours. Ce soir, à 17 h 45, nous allons dire non aux manoeuvres du gouvernement libéral.

●(1140)

[Traduction]

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Madame la Présidente, je voudrais simplement poursuivre la discussion que j'ai amorcée avec le collègue du député, plus tôt ce matin, au sujet de la péréquation.

J'ai fait un calcul approximatif et je ne sais pas si mes chiffres sont exacts, mais on pourrait dire que le Québec compte environ sept millions d'habitants. On pourrait aussi dire qu'en moyenne, depuis un certain nombre d'années, les paiements de péréquation nets versés au Québec se sont chiffrés à 10 milliards de dollars par année. Je ne suis pas certain si ce montant inclut le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, mais c'est l'ordre de grandeur des paiements effectués. Cela représente presque 6 000 \$ par famille.

Ces députés représentent leurs électeurs du Québec et ils le font efficacement. Ils travaillent fort à la Chambre. Ils sont toujours ici pour participer aux débats. Je n'ai rien contre cela. Ils ont été élus par leurs électeurs pour les représenter ici. Toutefois, ils ne peuvent certainement pas veiller adéquatement au bien-être de leurs électeurs s'ils disent qu'ils veulent se séparer du Canada et ainsi perdre ce qui constitue un avantage important pour chaque famille, compte tenu des services que leur gouvernement provincial est en mesure d'offrir grâce à ces paiements.

Je suis convaincu que le député va nous fournir une réponse intéressante, et je vais l'écouter avec intérêt.

●(1145)

[Français]

**M. Odina Desrochers:** Madame la Présidente, si les jeux avaient été francs en 1995, je n'aurais pas à répondre à une question semblable.

Aujourd'hui, et depuis qu'un fameux conseiller est apparu dans le décor du Parti libéral, c'est-à-dire Marc Lalonde, on a ressorti le fantôme des séparatistes. On vient de découvrir que les députés du Bloc québécois sont des souverainistes. J'ai de la difficulté à comprendre que les députés fédéralistes ne réalisent qu'aujourd'hui que notre seul but est de quitter ce Parlement.

Cela ne fonctionne pas et cela ne fonctionnera jamais. Ce budget nous en fournit des preuves, tout comme la péréquation, le déséquilibre fiscal et l'assurance-emploi. Comment veut-on que notre coeur soit rattaché à un gouvernement qui fait fi des besoins du Québec? Nous sommes prêts à partir pour bâtir un nouveau Québec.

[Traduction]

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, j'ignore si je devrais exercer plus de pression sur le député, mais je voudrais bien qu'il réponde à la question que j'ai posée au sujet de l'argent.

Je conviens certes que le Québec, tout comme d'autres provinces, a des doléances à présenter au sujet du fonctionnement du gouvernement fédéral, à Ottawa. Nous devons collaborer pour améliorer la situation. Je comprends également les députés du Bloc, qui estiment que les Québécois ont subi des affronts en ce qui a trait à notre Constitution. Je comprends assez bien leur point de vue.

*Initiatives ministérielles*

Il n'en demeure pas moins que, comme ils font partie de la Confédération, les Québécois bénéficient directement du système de péréquation. Je sais qu'ils disent qu'ils paient des impôts, mais c'est également le lot de tous les autres Canadiens. Cependant, les contribuables québécois reçoivent un avantage net d'environ 6 000 \$ par famille, par année, du programme de péréquation. La province d'où je viens doit payer environ 10 000 \$ par famille par année, voire davantage. C'est très bien. Cela ne me dérange pas. J'aime mon prochain. Je l'aide chaque fois que je le peux, et c'est merveilleux.

Pourquoi les députés du Bloc ne peuvent-ils pas tout simplement reconnaître ce fait et représenter leurs électeurs en cherchant à demeurer au sein de ce magnifique pays, au lieu de tenter de s'en échapper?

[Français]

**M. Odina Desrochers:** Madame la Présidente, j'inviterais mon collègue à lire une étude sérieuse publiée récemment par l'ex-ministre des Finances, M. François Legault, où l'on parle de gains de 18 milliards de dollars. C'est 18 milliards de dollars que nous aurions en surplus pour administrer le Québec. Actuellement, nous avons un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars.

Comment puis-je avoir le moindre indice que ce gouvernement est pro-Québec? Je comprends que le député conservateur trouve cela pénible. Toutefois, on n'a pas à s'en faire. Une association économique s'établira et nous continuerons à voisiner le reste du Canada, puisque nous serons devenus un pays riche, prospère et épanoui sur la scène internationale.

• (1150)

[Traduction]

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au nom des électeurs d'une région formidable du Canada, Saanich—Gulf Islands, au sujet du budget.

J'ai l'honneur d'être député depuis près de huit ans. Ce qui se passe maintenant est tout à fait incroyable. Le vote qui aura lieu ce soir fait l'objet d'une intense frénésie médiatique. J'aimerais parler brièvement de ce qui se passe. Il importe de nous en tenir aux faits.

Je ne crois pas que les Canadiens se laissent leurrer par les événements. Les faits parlent d'eux-mêmes. Le gouvernement est dans une situation désespérée à cause de la Commission Gomery et à cause des efforts du Parti libéral du Canada en vue d'acheter des votes pour assurer sa survie. Sa survie tient au résultat du vote sur le budget. Le gouvernement a supprimé les jours de l'opposition pour empêcher l'adoption des motions de l'opposition. Honnêtement, je pense que les événements récents donnent à croire que les libéraux réussiront à remporter le vote qui se tiendra ce soir. Parlons toutefois de ce qu'ils ont fait.

Le projet de loi C-48 pourrait être appelé le budget néo-démocrate. Applaudissez le NPD. Il a réussi. Il a pu dire au gouvernement de jeter au rebut tout ce qu'il avait dit deux mois plus tôt et d'accepter plutôt ce que les néo-démocrates souhaitaient. Le gouvernement a cédé pour sauver sa peau.

Il est important que tous les Canadiens sachent que le projet de loi C-48, en anglais et en français, fait au total deux pages. En d'autres termes, la version anglaise fait une page. Lorsque je tourne les pages du projet de loi C-48, je m'aperçois qu'il n'y figure rien. C'est tout à fait remarquable. Les pages sont blanches. Il n'y a pas une trace d'encre. Il y a des agrafes pour retenir les pages, mais ces dernières sont vierges.

Je veux m'arrêter sur ce qui se produit lorsque le gouvernement libéral présente un projet de loi pratiquement vide, sans aucun détail.

Qu'est-il arrivé dans le passé dans le cas de caisses noires de ce genre?

Le registre des armes à feu représentait une dépense d'environ deux millions de dollars au départ. On a eu très peu de détails. Je ne peux dire aux Canadiens exactement ce qui s'est passé. Le gouvernement a paniqué en quelque sorte, il a injecté de l'argent dans ce registre et c'est maintenant une base de données tout à fait ingérable de deux milliards de dollars. C'est incroyable.

Au milieu des années 1990, il y avait un mouvement souverainiste au Québec. Bien entendu, le gouvernement libéral était au pouvoir, et les libéraux sont les moins bien placés pour garder notre pays uni. Les libéraux ont alors dit qu'il fallait un programme de commandites pour sauver le pays. Là encore, que s'est-il produit? Les libéraux n'avaient aucun détail et ils ont dit aux intéressés qu'ils pouvaient compter sur des tonnes d'argent. Cela ne diffère pas du projet de loi néo-démocrate. Il est encore question de tonnes d'argent. Imaginez, des dépenses de 4,5 milliards de dollars en seulement quelques phrases, en quelque cinq paragraphes peut-être. C'est pas si mal. Cela représente probablement des millions de dollars par mot. C'est incroyable.

Nous savons maintenant comment le gouvernement dépense l'argent, sans donner de détails, sans avoir un véritable plan. Examinons les faits.

Entre 1994 et 2001, l'agence Lafleur Communications a tiré 78 p. 100 de ses revenus du ministère fédéral des Travaux publics et des sociétés d'État fédérales. Jean Lafleur a gagné plus de 9,3 millions de dollars grâce au Programme de commandites. Il a donc touché 9,3 millions de dollars de deniers publics, mais cela ne suffisait pas. Le gouvernement a voulu lui donner un petit pourboire. Les membres de sa famille ont obtenu 2,8 millions de dollars de plus. Ce sont des deniers publics durement gagnés. Je prétends que ce que nous avons ici entraînera probablement le même type d'activités.

• (1155)

Jean Brault de Groupaction a témoigné avoir fait des contributions s'élevant à 1,1 million de dollars à la section québécoise du Parti libéral, contributions qu'il a tenté de dissimuler avec de fausses factures. Luc Lemay, dont l'entreprise a obtenu des contrats de commandite d'une valeur totale de 36 millions de dollars, a témoigné avoir payé à Jacques Corriveau, ami proche de Jean Chrétien, près de 7 millions de dollars en commissions sur une période de trois ans. Et j'en passe.

De nombreux témoins ont comparu. Benoît Corbeil, ancien directeur exécutif de la section québécoise du Parti libéral, le plus gros des gros bonnets, le chef de la section québécoise du Parti libéral du Canada, a témoigné avoir reçu 100 000 \$ de Jean Brault et s'en être servi pour payer des bénévoles qui ont travaillé à la campagne électorale de 2000.

Des libéraux ont parcouru le pays, saupoudrant par-ci par-là l'argent des contribuables. C'est incroyable. Voilà le bilan du gouvernement libéral dans le dossier de la gestion des deniers publics. Rien n'a été réfuté. Rien n'a été nié.

Je conviens avec certains des députés qu'il y a des écarts dans les témoignages, que certains d'entre eux se contredisent. Je le reconnais entièrement, mais, dans leur ensemble, les témoignages sont très peu flatteurs. Il y a sans cesse de nouveaux témoins qui parlent de factures frauduleuses. Tout cela revenait à mettre les travailleurs de campagne sur les listes de paye du Parti libéral.

*Initiatives ministérielles*

Tous les libéraux devraient avoir honte, parce que qui ne dit mot consent. Aucun libéral n'a pris la parole pour nier quoi que ce soit. Ce scandale est une des choses les plus répugnantes que j'aie jamais vues. Pire encore, qu'avons-nous vu au Parlement depuis les dernières semaines et les derniers mois? Un gouvernement au coeur du plus grand scandale de l'histoire politique canadienne.

Quel était ce scandale, au juste? Permettez-moi de le résumer en quelques mots. Essentiellement, c'était de l'achat de votes. Les libéraux prenaient l'argent des contribuables et le redistribuaient à leurs amis et aux travailleurs de campagne et s'en servaient pour acheter des votes. C'était là essentiellement la nature du Programme de commandites.

**M. Paul Szabo:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je dois au député, la Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-43. Le député a parlé un peu du projet de loi C-48 et il nous entretient maintenant de l'enquête Gomery. Je pense qu'il est temps de revenir à l'objet du débat.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** L'observation est fort opportune. J'invite le député de Saanich—Gulf Islands à s'en tenir dans la mesure du possible au projet de loi C-43.

**M. Gary Lunn:** Madame la Présidente, je comprends ce que vous dites, mais je vais faire le lien à l'instant même. Tout cela est très pertinent. Je vais expliquer le lien. Comme je l'ai dit il y a un moment, nous parlons d'un stratagème sans précédent visant à acheter des votes. Les libéraux se sont servis du budget pour acheter des votes. Étant donné qu'ils n'avaient pas suffisamment de votes pour faire adopter le budget, ils ont décidé d'acheter les votes du NPD. C'est scandaleux.

**M. Paul Szabo:** Madame la Présidente, je n'ai pas pris le temps de me rendre au Bureau pour obtenir un exemplaire de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, mais je pourrais citer le renvoi portant qu'il est contraire au Règlement de la Chambre d'influencer indûment le vote ou les actions d'un autre député. Le député laisse entendre que des mesures ont été prises, ce qui est contraire aux règles du Parlement. Madame la Présidente, à moins que vous ne rendiez une décision contraire, je pense que le député doit en fait retirer l'allégation selon laquelle des votes ont été achetés.

• (1200)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** En réponse au député de Mississauga-Sud, je dirai que j'écoutais très attentivement pour voir si le député faisait allusion à des personnes. Il semble qu'il faisait des déclarations générales, aussi lui permettrai-je de continuer. Il lui reste moins d'une minute.

**M. Gary Lunn:** Je conclus, madame la Présidente. Malheureusement, il n'y a pas qu'un seul député en cause. Je conclurai en disant qu'il semble que le gouvernement sera victorieux ce soir pour les raisons que je viens de donner.

J'espère que tous les Canadiens se souviendront exactement de ce qui s'est passé, de ce que nous avons vu et de quoi il retourne dans le budget. J'espère que tous les Canadiens verront le jeu des libéraux et voteront pour l'honnêteté et l'intégrité lors des prochaines élections, qui auront lieu le printemps prochain je présume.

La Chambre des communes réclame honnêteté et intégrité. Il est à peu près temps que nous ayons un gouvernement pour qui ces mots ne sont pas de vains mots.

**L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.):** Madame la Présidente, j'ai écouté une bonne partie des observations du député et je n'irai pas par quatre chemins. Le député

a dit que nous devrions avoir honte. Je vais vous dire qui devraient avoir honte. Ce sont les députés d'en face qui profitent de l'immunité de la Chambre pour faire des allégations et les étayer comme s'il s'agissait de faits.

Premièrement, le député qui vient de parler est avocat. Répondra-t-il à ma question? Compte tenu de ce qu'il a appris à la faculté de droit, assimile-t-il à l'application régulière de la loi ce genre de situation où des députés font des allégations en se prévalant du privilège parlementaire?

Deuxièmement, je suis fier d'être un député du parti ministériel. Je suis fier d'être un libéral et de l'avoir été lors de l'élection de ce gouvernement qui, lorsqu'il a pris les commandes du Canada, a trouvé un pays qui était presque acculé à la faillite, selon la Bourse de New York, un pays qui enregistrait un déficit annuel de 42 milliards de dollars avant que les libéraux ne le remettent sur ses rails.

Nous avons présenté huit budgets excédentaires d'affilée. On devrait féliciter l'ex-premier ministre et le premier ministre actuel, qui était alors ministre des Finances, de leur gestion budgétaire, de leur saine gestion, de la création d'emplois, des réductions d'impôt de l'ordre de 100 milliards de dollars et de ce budget, le meilleur budget présenté depuis un siècle.

Je tiens à dire aux députés que je suis fier d'appartenir au parti ministériel et que je n'hésiterais pas un instant à soumettre ce budget à l'électorat. Je puis vous assurer que nous serons de retour aux commandes de ce pays et que nous continuerons d'assurer sa gestion budgétaire d'une manière responsable et adéquate.

**M. Gary Lunn:** Madame la Présidente, je suis ravi de répondre à mon collègue. Il a soulevé de nombreuses questions.

En premier lieu, il a parlé de l'enquête de la Commission Gomery. Il a comparé cette commission à un tribunal et a dit qu'elle arrivera, d'une façon ou d'une autre, à des conclusions. Le paragraphe k du mandat de la commission indique très clairement que le juge Gomery n'est pas autorisé à nommer des personnes ou des organisations. Autrement dit, en vertu de son mandat, il doit éviter d'incriminer qui que ce soit.

En deuxième lieu, pour ce qui est de l'administration de la preuve, de nombreux documents factuels ont été déposés devant le juge. La commission ne se limite pas uniquement à des témoignages, mais reçoit également des éléments de preuve réels qui ne peuvent être réfutés. Parmi ces documents, on trouve des lettres que le directeur des politiques du Parti libéral a adressées à l'actuel premier ministre à l'époque où ce dernier était ministre des Finances. Le directeur y disait être au courant du fait que des fonds du Programme de commandites étaient versés directement au Parti libéral à des fins partisans et il demandait au ministre de bien vouloir examiner la situation.

Voilà les faits. Les témoins se succèdent. Plusieurs douzaines ont déjà fait état de fausses factures, d'enveloppes et de valises remplies d'argent et de fonds destinés aux gens qui ont travaillé à la campagne électorale du Parti libéral. C'est carrément déraisonnable, pourtant, les ministériels prétendent n'avoir été au courant de rien alors que nombre de députés qui occupent les premières banquettes aujourd'hui étaient déjà à l'époque des députés de premier rang. C'est tout à fait inacceptable.

En fait, j'espérais que le député se lève et reconnaisse que c'est bien le cas, contrairement à ce qu'il a dit. Comment peut-on croire que ces députés mettront de l'ordre quand ils prétendent que ce sont uniquement des témoignages et que rien n'a été prouvé? La commission a entendu de nombreux témoins depuis des mois.

De toute évidence, quand on voit que les libéraux ne veulent même pas reconnaître la réalité, on se dit que quelque chose doit changer. Le premier ministre peut-il encore nier qu'il y a de la corruption au sein du Parti libéral? Lorsqu'un témoin affirme avoir reçu 100 000 \$ et qu'un autre soutient que c'était peut-être uniquement 90 000 \$, on peut se demander jusqu'où va cette affaire? Elle est douteuse sur toute la ligne. On parle ici d'admissions et d'aveux faits par des gens qui occupaient des postes très élevés au sein même du Parti libéral.

Je maintiens ce que j'ai dit. J'espère vraiment que les Canadiens pourront se prononcer sur la question et aller voter pour élire un gouvernement honnête et intègre. C'est ce que nous attendons depuis longtemps.

•(1205)

**M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.):** Madame la Présidente, en tant qu'avocat le député doit savoir, comme il l'a dit dans son discours qui portait principalement sur la Commission Gomery, que sans donnée il ne peut rien prouver.

Je veux lui rappeler et rappeler à tous les Canadiens que c'est le premier ministre et l'actuel gouvernement qui ont autorisé la divulgation de douze millions de documents. Sans ces documents, sans toutes ces preuves, la Commission Gomery n'en serait pas là où elle en est. Le premier ministre a adopté une approche très proactive pour s'assurer d'aller au fond des choses.

Cela me désole quand j'entends le député dire que tous les libéraux devraient avoir honte. Je ne donnerai aucun exemple, mais ceci m'indique que la mentalité réformiste est toujours présente dans le parti. C'est ce qui explique les problèmes des députés d'en face. Lors de la dernière campagne électorale, comme dans toutes les campagnes électorales, certains membres du Parti conservateur ont fait des déclarations très provocatrices. Faut-il mettre toutes ces personnes dans le même sac pour autant? Je ne crois pas.

Permettez-moi de terminer avec la question suivante, puisque c'est du budget dont il est question réellement. Le député ne veut-il pas qu'on investisse dans l'éducation postsecondaire, les transports, les logements abordables et les obligations internationales? C'est ce que les Canadiens ont demandé et c'est ce que nous avons fait.

**M. Gary Lunn:** Madame la Présidente, ce sont les anciens députés libéraux qui tentent de mettre un terme à la Commission Gomery. Je maintiens ce que j'ai dit. Si nous appuyons ce budget, ils sont naïfs de penser que...

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Reprise du débat. Le député d'Acadie—Bathurst a la parole.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la Présidente, j'aurais aimé avoir eu la chance de poser une question à notre collègue du Parti conservateur. Je me suis levé, mais vous avez donné la parole à deux libéraux de suite au lieu de passer à un député d'un autre parti.

J'aurais aimé avoir pu poser une question à notre collègue du Parti conservateur selon lequel le projet de loi C-48 est trop vague. Il a dit que ce projet de loi tient sur une page et il a demandé ce que le gouvernement fera de cet argent. Il trouve tout cela plutôt vague.

Pourtant, je me souviens que le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté le budget à la Chambre, n'avait même pas terminé son discours que le chef du Parti conservateur se précipitait à l'extérieur pour annoncer qu'il voterait pour le budget, sans même savoir ce qui s'y trouvait. Tout ce qu'il savait, c'était que l'impôt des sociétés passerait de 21 p. 100 à 19 p. 100. Il s'est précipité à l'extérieur en

### *Initiatives ministérielles*

disant qu'il ne pouvait voter contre ce budget puisqu'il s'agit d'un bon budget.

Le chef de l'opposition n'a jamais posé de question à propos de l'utilisation que les grandes entreprises feraient de cet argent, de ce que les chefs d'entreprise qui gagnent 10 millions de dollars par année feraient de cet argent. Il n'a jamais posé de question là-dessus. Il ne s'inquiétait pas des grandes sociétés.

Jetons un coup d'oeil à l'accord avec Terre-Neuve-et-Labrador, que nous appuyons. Un montant de 2 milliards de dollars a été négocié très rapidement, il n'y a pas si longtemps, dans le cadre de l'accord avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Ce soir, les députés conservateurs vont probablement voter pour le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-43, parce qu'ils veulent que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse obtiennent ces 2 milliards, sans savoir comment sera investi cet argent.

J'ai l'impression que le problème, comme toujours, c'est que lorsque le NPD veut présenter un bon budget pour les gens ordinaires, c'est mal. Voilà ce que défend le Parti conservateur.

[Français]

Comme je l'ai dit, cela me fait grandement plaisir de pouvoir parler du projet de loi C-43 et des améliorations que compte lui apporter le projet de loi C-48. Le collègue libéral de l'Île-du-Prince-Édouard disait que le projet de loi C-43 était un bon budget. La seule chose qu'il a oublié de dire, c'est que grâce aux amendements du NPD proposés par le projet de loi C-48, à la suite de deux jours de négociations avec le chef du NPD, les Canadiens et les Canadiennes y trouvent vraiment leurs intérêts. Par exemple, je ne répéterai jamais assez que 1,6 milliard de dollars sera versé à la construction de logements abordables, alors que ce n'était même pas prévu dans le projet de loi C-43. Cet investissement vise à donner un toit aux gens dans la rue.

C'est ce qui pose problème aux conservateurs. Ils disent qu'ils peuvent appuyer le projet de loi C-43, mais pas le projet de loi C-48. De fait, ils ne sont pas présents pour les gens ordinaires. C'est comme s'ils souhaitaient que les gens demeurent dans la rue, étant donné qu'on n'a pas de place ni d'argent pour eux.

Au chapitre des études postsecondaires et de la formation aux travailleurs, on versera 1,5 milliard de dollars pour réduire les coûts des études postsecondaires et ainsi aider les étudiants et leur famille. Les conservateurs sont incapables de voter en faveur d'une telle mesure, parce qu'ils veulent que les enfants canadiens s'endettent. Est-ce le message que les conservateurs veulent envoyer? Ils voteront censément en faveur du projet de loi C-43, mais contre le projet de loi C-48, lequel prévoit 1,5 milliard de dollars pour réduire la dette des enfants et des jeunes Canadiens et Canadiennes. Les conservateurs ne peuvent pas voter en faveur de cela. Ils disent que le NPD est trop porté sur les dépenses en voulant soulager les jeunes Canadiens de leurs dettes. Cela ne pourrait être plus ridicule. C'est à souhaiter que les Canadiens y voient clair.

On prévoit 900 millions de dollars pour l'environnement. Comment peut-on argumenter et dire qu'on ne veut pas d'une planète propre pour les générations futures? Cette planète ne nous appartient pas; elle appartient à tout le monde et aux générations futures. Nous avons des responsabilités partout sur la planète. Chacun de nous a besoin de faire sa part. Comment les conservateurs, ce soir, pourront-ils voter contre le projet de loi C-48, alors qu'il alloue 900 millions de dollars pour aider l'environnement, qui nous est si cher, et notre santé par le fait même?

*Initiatives ministérielles*

Comment les conservateurs, ce soir, pourront-ils voter contre le projet de loi C-48, qui suivra le projet de loi C-43, qui donnera 1 ¢ de plus par litre d'essence? Dans son budget, le gouvernement libéral a accepté qu'une taxe de 5 ¢ par litre d'essence aille aux villes et municipalités de notre pays afin d'aider les infrastructures. Comment les conservateurs pourront-ils voter contre le fait d'accorder 1 ¢ de plus aux municipalités de Calgary et d'Edmonton, en Alberta? Comment les conservateurs, ce soir, pourront-ils se lever à la Chambre des communes pour voter en faveur du projet de loi C-43, estimant que les libéraux ont un bon budget, mais contre le projet de loi C-48? Quand on en vient à aider les municipalités, les étudiants endettés et les pauvres dans la rue, les conservateurs sont absents.

À regret, je désapprouve une partie du budget. Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné davantage à l'assurance-emploi. Le comité parlementaire a émis une recommandation, le 15 février, demandant de prendre en considération les 12 meilleures semaines des travailleurs et des travailleuses et d'enlever le diviseur de 14. Cela aurait aidé tous les Canadiens et les Canadiennes qui se trouvent dans les régions caractérisées par le travail saisonnier. Cela aurait aidé les gens de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, au Québec. Malheureusement, le gouvernement a choisi de ne pas prendre en considération les 12 meilleures semaines, et c'est regrettable. Je demande encore au gouvernement de revenir sur sa décision.

Aujourd'hui, les gens qui se qualifient pour recevoir des prestations d'assurance-emploi après avoir accumulé 12 semaines de travail reçoivent seulement 55 p. 100 de leur salaire.

• (1210)

Ces femmes et ces hommes travaillent dans des industries à un salaire minime, quasiment au salaire minimum, soit à 8 \$ de l'heure. Si l'on calcule 55 p. 100 de ce salaire, cela représente moins que l'aide sociale. Le gouvernement décide de mettre un diviseur de 14 parce qu'il pense que les gens vont abuser du système en quittant leur emploi. Ce n'est pas vrai. Cela est totalement faux, puisque les gens qui quittent leur emploi n'ont pas droit à l'assurance-emploi. Pour cette raison, je trouve qu'il est terriblement regrettable de voir qu'il n'y a rien pour eux dans le projet de loi C-43. Lorsqu'on regarde le budget du gouvernement, on constate qu'il n'y a aucun détail concernant l'assurance-emploi. Les seuls détails existants sont dans le communiqué de presse de la ministre, qui a été rendu public le même jour où le projet de loi sur le budget a été déposé.

Aujourd'hui, le gouvernement a encore le pouvoir de choisir les 12 meilleures semaines. Depuis deux jours, le gouvernement fédéral a une nouvelle ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. Je demande à cette nouvelle ministre d'être sensibilisée au problème de ces gens. Il y a des femmes qui travaillent dans les usines de poisson de la Péninsule acadienne, de la Gaspésie ou de la Côte-Nord du Québec. Ces femmes et ces hommes, qui travaillent à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Nouvelle-Écosse, ne sont pas en mesure de choisir leur emploi comme ils le voudraient. Ces gens ne demeurent pas à Toronto, à Montréal, à Vancouver, à Calgary ou à Edmonton. Ces gens ont besoin d'un salaire, d'un revenu pour donner à manger à leurs enfants, les vêtir et les envoyer à l'école.

Le meilleur geste que l'on peut faire pour assurer le développement économique, c'est celui fait en fonction d'avoir une population éduquée et en santé. Comment peut-on avoir une population éduquée et en santé si on les amène vers la pauvreté? Comment peut-on faire cela? Ce n'est pas vrai qu'on peut réussir de cette façon.

Beaucoup d'études faites et proposées à la Chambre des communes ont été adoptées par le gouvernement. Cependant, lorsqu'il est question de gens ordinaires, c'est toute autre chose qui se passe. Tel est le cas du projet de loi C-48.

Les conservateurs ont voté contre les changements à l'assurance-emploi sachant qu'il s'agissait d'améliorer la condition des gens ordinaires, soit des travailleurs. Cela n'est pas acceptable, mais leur parti politique avait le droit de le faire. Les gens décideront démocratiquement s'ils voteront pour eux ou non. Cependant, les gens qui écoutent présentement doivent se rappeler que c'est ce que les conservateurs vont faire ce soir.

Toutefois, le gouvernement libéral a une responsabilité, soit de répondre à la demande du Sous-comité sur les fonds de l'assurance-emploi, qui a proposé les 12 meilleures semaines et les 360 heures, afin de se qualifier à l'assurance-emploi. Le gouvernement n'a pas fait les changements nécessaires pour aider ces personnes, mais il a encore le temps de le faire.

Dans la caisse de l'assurance-emploi, il y a des surplus de 46 milliards de dollars. Les conservateurs sont inquiets parce que 250 millions de dollars manquent dans la caisse des commandites, et que 100 millions de dollars auraient pu être investis ailleurs. Je ne favorise pas cela. Toutefois, un montant de 46 milliards de dollars qui appartenait aux travailleurs et aux travailleuses a été retiré de la caisse de l'assurance-emploi. Je me demande donc quel scandale est le plus grand.

Je souhaite que ce soir tous les partis politiques feroient preuve de bon sens en votant en faveur des projets de loi C-48 et C-43, afin de donner la chance aux gens ordinaires d'avoir une vie meilleure.

• (1215)

[Traduction]

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député. Je veux remercier encore une fois les interprètes de la cabine, car je fais malheureusement partie de ces pauvres Canadiens unilingues qui ne s'expriment qu'en anglais. Sans leur aide, je n'aurais pas compris un mot de l'exposé du député. Le problème, c'est que maintenant, j'ai trop bien compris ce qu'il a dit.

Je tiens à lui faire remarquer que l'entente conclue entre le NPD et les libéraux est vraiment mystérieuse. Traditionnellement, les budgets, une fois qu'ils ont été présentés à la Chambre, ne sont plus modifiés. Il était également contraire à toutes les règles d'en laisser filtrer des détails. Par les temps qui courent, le gouvernement le fait pourtant, dans le cas des discours et des propositions budgétaires, libéralement et presque n'importe comment. C'est un vrai barrage de fuites.

Le ministre des Finances a présenté son budget et, surprise, nous allons maintenant voter sur un projet de loi d'exécution du budget qui greffe au budget presque 5 milliards de dollars supplémentaires de dépenses qui ne figuraient pas dans le budget initial. Le député néo-démocrate dit que cela est excellent. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un cas de violation d'un principe de la plus haute importance. Les Canadiens devraient pouvoir se fier au contenu du discours du budget tel que prononcé. Ce projet de loi est tellement différent du discours original que, pour cette raison seulement, il devrait être rejeté.

*Initiatives ministérielles*

Pourtant, d'un autre côté, je suis également stupéfait à l'idée que le NDP puisse conclure une entente avec le gouvernement libéral, alors que, pour l'un de ses membres, les libéraux ne se sont pas montrés particulièrement dignes de confiance. Bien qu'il ait été convenu avec le député de Winnipeg qu'il abandonnerait son projet de loi sur l'accès à l'information contre la promesse que le gouvernement présenterait lui-même un projet de loi, le ministre de la Justice est venu comparaître devant notre comité pour présenter un document de travail qui ne contenait pas de projet de loi. Nous allons simplement en parler un peu plus longuement.

Le député de Winnipeg était vexé, et à juste titre. Pourquoi les députés néo-démocrates n'apprennent-ils jamais leur leçon? Nous ne pouvons faire confiance à ces libéraux. Pourquoi conclure des ententes avec eux?

• (1220)

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, lorsque mon collègue parle d'un budget qui ne devrait pas être modifié, il devrait se rappeler que, à l'heure actuelle, nous avons un gouvernement minoritaire et que c'est dans de telles circonstances que des modifications surviennent. C'est l'occasion pour les autres partis d'avoir leur mot à dire. C'est ce qui s'est produit à l'époque de Tommy Douglas. Au cours d'un débat sur le budget, il a dit que, si le gouvernement voulait que le budget soit adopté, il devait donner aux Canadiens dans l'ensemble du pays l'accès à un système public de soins de santé.

C'est la pratique en situation de gouvernement minoritaire. Au lieu de simplement nous affronter à la Chambre des communes, nous pouvons tout aussi bien accomplir du travail. Je suis fier que le Nouveau Parti démocratique ait fait exactement cela. En deux jours, nous avons accompli du travail au profit des Canadiens. Les électeurs ordinaires peuvent dire que quelque chose a enfin changé. Ceux qui vivent sur la rue à Toronto en face de l'hôtel de ville et qui dorment sur du carton se disent qu'ils vont peut-être enfin avoir un abri.

Il n'y a pas de honte à changer d'idée sous un gouvernement minoritaire. Ça s'est fait dans le passé. Les Canadiens vous diront que le meilleur gouvernement qu'ils peuvent avoir, c'en est un minoritaire, parce que d'autres personnes peuvent exercer une influence sur celui-ci. D'autres pays, notamment la France, ont l'habitude de collaborer avec un gouvernement minoritaire. Ce n'est pas la première fois que la France a un tel gouvernement et que les gens ordinaires en profitent.

Mais les conservateurs ne tiennent compte que des grandes entreprises. Ils veulent accorder des allègements fiscaux. Ils ne se demandent pas si nous allons avoir de l'argent pour des autoroutes, des écoles ou des soins de santé. Non, ils vont privatiser. Si les gens sont malades et s'ils ont de l'argent, ils seront traités dans un hôpital, mais s'ils sont pauvres, ils peuvent demeurer sur le trottoir à Toronto et y mourir. Les conservateurs ne s'en soucient guère.

Selon moi, ce n'est pas correct de penser ainsi. Il s'agit d'un bon budget, particulièrement avec les éléments qu'ajoute le projet de loi C-48. Nous savons que, dans le passé, les partis de l'opposition ont toujours voté contre le budget. C'est la pratique. Cependant, lorsque le budget a été présenté à la Chambre des communes, le chef des conservateurs a dit qu'il s'agissait d'un bon budget. Il a déclaré que son parti ne renverserait pas le gouvernement parce que le budget était bon. Il a rompu avec la pratique de la Chambre. Voilà ce qu'il a fait.

[Français]

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur la loi d'exécution du budget. Effectivement, nous avons eu des élections il y a tout au plus une année. À ce moment-là, les Québécois et les Québécoises nous ont donné comme message que lorsque le gouvernement fédéral prendra des décisions budgétaires, il faudra qu'il y ait des éléments clairs, nets et précis sur certains points. Il faudra s'assurer que si ces choses ne sont pas dans le budget, nous soyons la voix des Québécois et des Québécoises et que nous votions contre le budget.

Le premier point important à ce sujet concerne le déséquilibre fiscal. Il y a un consensus au Québec qui regroupe les gens de tous les partis politiques qui agissent sur la scène provinciale, y compris le Bloc québécois. Tous s'entendent pour dire que le gouvernement fédéral a beaucoup trop de revenus par rapport à ses responsabilités. Quant aux provinces, et le Québec particulièrement, elles ont les responsabilités en santé et en éducation et n'ont pas la possibilité d'aller chercher les revenus, parce que le gouvernement fédéral occupe le champ de taxation de façon démesurée par rapport à ses responsabilités.

Au Québec ce matin, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont — qui n'est pas souverainiste —, a demandé au premier ministre du Québec, M. Charest, d'inviter les députés libéraux fédéraux à voter contre le budget. C'est un fait très significatif. En effet, au niveau du déséquilibre fiscal, il n'y a rien de ce à quoi on pouvait s'attendre. Le gouvernement a eu un an pour mettre de l'avant certaines mesures qui permettraient de régler le déséquilibre fiscal et il ne l'a pas fait. Le problème est toujours aussi présent.

Nous ne pouvons appuyer le budget modifié avec l'appui du NPD à cause, effectivement, de l'approche canadienne, centralisatrice, le fait que le gouvernement fédéral puisse intervenir de plus en plus dans toutes sortes de champs d'activités qui ne sont pas de ses responsabilités. Si on avait voulu vraiment respecter le Québec et les provinces, on se serait assuré que cet argent soit transféré vers le Québec et que ce dernier puisse le dépenser de la façon qui lui apparaîtrait la plus adéquate.

On ne retrouve pas cela dans le budget et c'est une des raisons pour laquelle les Québécois et les Québécoises souhaitent que nous votions contre le budget. Nous serons leurs voix, leurs porte-parole pour les votes qui auront lieu ce soir concernant les deux projets de loi.

Le Bloc québécois garde une certaine cohésion et une cohérence depuis le début sur ces questions. Il veut s'assurer que lorsque nous retournerons devant nos concitoyens et concitoyennes, nous n'aurons pas viré capot et que nous aurons défendu clairement ce qu'ils souhaitent. C'est ce que nous mettons de l'avant.

Cela est vrai pour le déséquilibre fiscal et cela l'est aussi pour l'assurance-emploi. J'ai été porte-parole responsable de ce dossier pendant plusieurs années. Nous sommes partie d'une situation où le premier ministre du Canada du temps, M. Chrétien, avait dit que les chômeurs étaient des buveurs de bière.

### *Initiatives ministérielles*

Tranquillement, jour après jour, mois après mois, nous avons démenti cette fausseté et nous avons fait la démonstration que le gouvernement fédéral a utilisé plus de 46 milliards de dollars à d'autres fins que celle du régime d'assurance-emploi. Pourtant, sur les chèques de paie, les personnes sont avisées qu'elles paient pour un régime d'assurance-emploi, elles versent une cotisation qui devrait servir à ce régime. Elles n'ont pas à financer l'ensemble du fonctionnement du gouvernement.

Cela a un effet très inégal, un sentiment d'injustice pour les chômeurs ou les gens à faible revenu. Ces gens ont fait la lutte au déficit plus que n'importe qui. Ils n'ont jamais eu de retour sur leurs investissements. Élection après élection, depuis 1997, 2000 ou 2004, les libéraux promettent une réforme en profondeur, mais, à chaque fois, le lendemain de l'élection, ils continuent *business as usual*. Ils continuent à maintenir qu'ils peuvent ramasser l'argent pour faire n'importe quel type de dépense. Pour nous, c'est inacceptable.

C'est d'ailleurs l'autre raison pour laquelle nous ne pouvons pas appuyer les amendements du NPD qui font que, en bout de ligne, le budget sera adopté sans modification en profondeur du régime d'assurance-emploi. En termes de répartition de la richesse, s'il y a une chose que ce Parlement aurait dû faire, c'est de s'assurer qu'il y ait une véritable caisse d'assurance-emploi, une caisse dans laquelle ceux qui cotisent, les employeurs et les employés, aient le contrôle des dépenses. Ils devraient déterminer quelle somme donner en termes de prestations, à combien de semaines de prestations ils ont droit et combien d'heures il leur faut travailler pour se qualifier au régime d'assurance-emploi. Toutes ces choses, présentement, ne sont pas indiquées dans le budget. On continue comme avant, à ramasser les surplus et, surtout, à ne pas donner des bénéfices suffisants. Il y a des exemples terribles de cela.

Au Canada, il n'existe pas de programme d'aide aux travailleurs âgés. Il y en a eu un jusqu'en 1995.

• (1225)

La mondialisation, aujourd'hui, fait qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont touchées dans différents secteurs. Il y a des fermetures d'usines. On en a vu dans le domaine du textile. Mon collègue parlait du domaine du meuble. Le domaine forestier, actuellement, est profondément touché. Tous ces gens sont souvent des travailleurs et des travailleuses qui ont 52, 53 ou 55 ans. Ils perdent leur emploi et n'ont pas de possibilité pour se rendre jusqu'au régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada ou à leur pension de vieillesse, par la suite.

Dans notre société qui est riche, qui a des moyens, on aurait dû mettre en place ce type de programmes. La raison pour laquelle il n'y en a pas, c'est que le gouvernement fédéral a dépensé tout l'argent des surplus pour payer la dette et d'autres dépenses pour toutes sortes d'extravagances. Là, il n'y en a plus pour un besoin essentiel comme celui-là.

Comment pourrions-nous voter pour un budget qui n'a pas modifier le régime d'assurance-emploi, alors que pendant toute la dernière campagne électorale, on a vu les libéraux fédéraux se promener un peu partout en disant que cette fois-ci, ils allaient changer les choses et nous aurions un vrai régime? Aujourd'hui, il n'y a rien de cela dans le budget. Je pense qu'on ne serait pas capables de se regarder dans le miroir si on appuyait ce budget sans avoir cet engagement.

En campagne électorale ou lors de rencontres avec nos concitoyens et concitoyennes, nous pourrions dire qu'on s'est tenu debout, qu'on a défendu les points de vue qu'ils souhaitaient voir être défendus.

Il y a un autre exemple, c'est la question de l'environnement et du Protocole de Kyoto. Le Québec, grâce à l'hydroélectricité, a un avantage majeur pour s'assurer de moins polluer. On a fait des efforts au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, ces efforts devraient être considérés et on devrait donner une chance au Québec d'avoir les bénéfices en conséquence. Eh non! Dans le budget, on fait comme si tous ces efforts ne faisaient partie que du bilan canadien et on donne ainsi une chance à des grands pollueurs de continuer à polluer plus longtemps, sans reconnaître la contribution québécoise de ce côté-là.

Quand j'en parle aux jeunes, chez nous, pour qui la préoccupation de l'environnement est très grande, cet élément devient une raison en soi pour faire la souveraineté du Québec. Ce n'est pas vrai qu'il faille que le Québec continue de payer. Il paye pour les pollueurs et, par la suite, il faudrait continuer à servir de béquille pour que cela puisse continuer. Cela ne peut pas être la réalité. On ne peut pas aller de l'avant avec ce genre de situation.

Il y a un autre exemple. À l'heure actuelle, on distribue des millions de dollars un peu partout. Il y a une entente entre les producteurs de bovins au Québec pour avoir un abattoir qui soit la propriété des agriculteurs. Ainsi, ils pourraient obtenir des profits raisonnables et, surtout, ils pourraient vendre leurs boeufs à un prix acceptable. On attend une contribution de 11 millions de dollars du gouvernement fédéral et il n'y a pas moyen de l'obtenir. C'est absolument inacceptable que, aujourd'hui, avec l'état des surplus que le gouvernement a, on n'ait pas répondu à ce besoin alors qu'on connaît tous les effets de la crise de la vache folle. Ce genre de choses est inacceptable ici.

Encore un autre exemple: le domaine du bois d'oeuvre. Depuis trois ans, on demande au gouvernement fédéral un plan d'action réel pour venir en aide aux entreprises touchées par la crise du bois d'oeuvre. Il ne s'agit pas de dizaines de milliers de dollars. Ces gens ont mis des milliards de dollars dans une réserve pour répondre aux exigences des quotas et des tarifs imposés par les Américains. Cela est venu diminuer leur productivité.

Aujourd'hui, on voit les entreprises tomber les unes après les autres. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas été de l'avant avec le plan d'action que nous lui avons proposé, avec des garanties de prêts et d'autres types de moyens? Il y a aussi le PATA, pour les gens touchés par la crise du bois d'oeuvre qui ont perdu leur emploi. On s'attendrait à une espèce de sensibilité du gouvernement fédéral. Non, il n'en est pas question. On ne retrouve pas cela dans le budget aujourd'hui.

Je veux donner brièvement un autre exemple. Dans ma circonscription, cette année, il va y avoir une coupure de 116 000 \$ au Programme carrière-été pour engager des étudiants. Cela n'a pas de bon sens. On dit qu'il faut contrer l'exode des jeunes et, en contrepartie, des comtés perdent de l'argent. Cela est vrai à la grandeur du Canada. Il y a un illogisme total alors qu'on a des surplus. Il n'y avait aucune raison pour que cette année, il y ait un seul sou de coupure dans un des comtés du Canada. Ce type de décision est complètement aberrant. Ce sont les conséquences dans le budget de ne pas avoir écouté ceux qui souhaitaient qu'il y ait plus d'argent pour les étudiants.

Les personnes âgées, qui ont vu la rétroactivité pour le Supplément de revenu garanti refusée depuis des années, n'en ont toujours pas eu de nouvelles.

*Initiatives ministérielles*

Il y a donc beaucoup de raisons pour expliquer pourquoi il faut voter contre ce budget. Je pense que cet après-midi, quand les députés du Bloc vont se lever, ils vont pouvoir dire très clairement qu'ici, ils représentent le Québec et qu'ils en ont été les fiers représentants. Leur vote signifie que le Québec en entier rejette ce budget inacceptable pour les Québécois et les Québécoises.

• (1230)

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, pendant son discours, le député a affirmé que certains programmes n'étaient pas mis en place parce « le gouvernement fédéral a dépensé tout l'argent des surplus pour payer la dette ».

C'est un peu consternant. Peut-être devrais-je lui expliquer le fonctionnement du système. L'excédent ou le déficit pour un exercice donné est déterminé après le contrôle du vérificateur général, soit environ six mois après la fin de l'exercice. Les états financiers sont produits et on déclare un excédent ou un déficit.

Il n'est pas possible de dépenser l'excédent. Conformément aux règles comptables, il est automatiquement appliqué au remboursement de la dette. Nous ne pouvons pas nous dire: « il nous reste de l'argent du dernier exercice, dépensons-le ». Ce n'est pas une option. Je tenais à en informer le député.

Le député devrait pourtant être au courant des fonds qui sont alloués à d'importants programmes, par exemple le Régime de pensions du Canada, qui est financé séparément. De plus, le gouvernement du Canada, en offrant des crédits d'impôt pour les cotisations de l'employeur et de l'employé au Régime de pensions du Canada, contribue de manière efficace au financement de ces programmes.

Comme je l'ai expliqué au député, dépenser l'excédent n'est pas une option. Par ailleurs, l'économie d'intérêts réalisée en remboursant régulièrement une partie de la dette aide à soutenir les importants programmes que les Canadiens désirent.

• (1235)

[Français]

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président. En ce qui concerne le compte d'assurance-emploi, il est très important de savoir qu'année après année, pendant cinq ou six ans, le gouvernement fédéral s'est organisé pour minimiser les surplus qu'il aurait. Il savait très bien que, chaque année, il aurait entre 5 et 10 milliards de dollars de surplus dans ce compte seulement.

En fin d'année, il n'aurait pas été nécessairement mauvais que l'argent qui restait et qui était réellement disponible fût envoyé à la dette. Cependant, que sciemment l'on ait accumulé pendant plusieurs années 5 milliards de dollars de surplus chaque année, tout en sachant très clairement depuis le début que cet argent serait là au bout du compte, et qu'on l'ait fait sur le dos des chômeurs et chômeuses, des travailleurs et des employeurs qui payaient ces contributions, c'est inacceptable. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous votons contre ce budget. En effet, tant qu'il n'y aura pas de caisse d'assurance-emploi autonome, nous ne pourrons pas considérer que le gouvernement a eu un comportement acceptable à ce sujet.

Sciemment, le premier ministre actuel, qui était alors ministre des Finances, a diminué le cumul des surplus ainsi que les prévisions pour s'assurer qu'au bout du compte, l'on pourrait en investir le plus possible sur la dette. Toutefois, ce faisant, des gens en ont payé le prix. Aujourd'hui, on dit que les enfants sont encore pauvres au

Canada malgré la production de nos richesses. C'est à cause du gouvernement libéral actuel. Il en est le principal responsable.

[Traduction]

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue du Bloc québécois a parlé des transferts aux provinces. Il souhaite que ces transferts soient assortis de moins nombreuses restrictions. Le Manitoba est aux prises avec le même problème, et je crois que c'est la même chose dans tout le pays en ce qui concerne la taxe sur l'essence.

On nous a dit que les villes pourraient utiliser en fonction de leurs propres priorités le nouveau programme d'infrastructure, qui est financé par le produit de la taxe sur l'essence. Or, nous constatons maintenant que le gouvernement fédéral impose des restrictions aux villes de plus de 500 000 habitants. Il ne leur permettra pas d'utiliser cet argent pour des travaux sur le réseau routier et les ponts.

Par exemple, Winnipeg doit refaire des routes et réparer des ponts. Elle doit boucher des nids-de-poule. Mais le gouvernement fédéral a dit expressément à Winnipeg qu'elle ne pouvait pas le faire.

Que pense le député d'une attitude semblable?

[Français]

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, c'est une très bonne question. Je pense que le gouvernement fédéral est incapable d'éteindre sa soif de visibilité. S'il avait effectivement fait un calcul logique, il se serait retiré de certains champs de taxation. On se serait organisé pour que les provinces puissent avoir accès à ces champs parce qu'elles ont des responsabilités en matière d'éducation, de santé et de réseaux routiers. De plus, comme elles sont plus proches des problèmes et des citoyens, elles trouveraient ainsi des solutions qui coûtent beaucoup moins cher.

Cette soif de visibilité nous coûte cher parce que c'est inefficace. L'action du gouvernement fédéral, lorsqu'il se mêle des champs de compétence qui ne sont pas les siens, crée des bureaucraties additionnelles, et cela coûte toujours plus cher. Ce faisant, au bout du compte, les Québécois ont très bien compris qu'il n'y a maintenant qu'une solution: il s'agit de sortir du Canada et de faire en sorte que le Québec devienne souverain pour qu'entre autres, on puisse faire disparaître ces pratiques qui sont coûteuses pour l'ensemble du Canada.

• (1240)

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler du projet de loi C-43 avant que les amendements ne soient présentés.

Je veux d'abord remercier le Parti conservateur d'avoir accepté d'appuyer le projet de loi C-43 aujourd'hui. La première réaction du chef conservateur avait été de dire que c'était un bon budget, un budget qui était acceptable pour son parti. C'est quelque chose que nous apprécions.

Cependant, la question a été poussée un peu plus loin. Le débat sur les amendements ou les ajouts qui ont été apportés au budget dans le projet de loi C-48 dure depuis déjà un certain temps.

### Initiatives ministérielles

Dans le budget principal, c'est-à-dire le projet de loi C-43, et je ne veux pas entrer dans les détails, mais les députés se souviendront que les principaux éléments comprenaient les soins de santé, l'Accord atlantique, des transferts additionnels à nos villes, la taxe sur l'essence, les garderies, les forces armées et un éventail d'autres initiatives importantes qui ont été débattues en profondeur à la Chambre.

La réalité est que le gouvernement du Canada est un gouvernement minoritaire. Je crois que nous savons tous, de par les leçons de l'histoire, ce qui arrive lorsqu'un gouvernement minoritaire essaie de gouverner comme s'il était majoritaire. C'est une situation intenable. Cela veut dire qu'il faut mettre encore plus l'accent sur la collaboration et les compromis au Parlement. Il y a tellement longtemps que nous n'avons pas eu un gouvernement minoritaire — le dernier remonte à 1980 et était tombé après neuf mois — que les divers partis ont besoin d'un peu de temps pour trouver leur place au sein de ce Parlement afin qu'il puisse fonctionner.

Le projet de loi C-48 était le premier effort concret de collaboration qui a permis de montrer aux Canadiens qu'un gouvernement minoritaire peut fonctionner. Et ce n'est pas la seule mesure. Les députés savent très bien que de nombreux autres projets de loi en sont à diverses étapes du processus législatif. Beaucoup d'entre elles arrivent à la fin de l'étude en comité et sont prêtes à revenir à la Chambre pour y être débattues encore. Ce sont toutes des mesures importantes.

J'accorde une grande importance au projet de loi sur la protection des dénonciateurs, sur lequel se penche le Comité des opérations gouvernementales. Il avait été présenté dans la législature antérieure. Nous approchons du but et je tiens à ce que le projet de loi nous revienne. Je tiens à ce que les fonctionnaires, ces gens importants qui sont au service des Canadiens, bénéficient de protection en cas de dénonciation. Le gouvernement s'y est engagé et le principe bénéficie d'ailleurs de l'appui de tous les partis. Il serait vraiment dommage à mon avis que le budget soit rejeté et que cette mesure meure au *Feuilleton* une fois de plus avant que la Chambre n'ait eu l'occasion de lui faire franchir toutes les étapes.

Pour ce qui est de ce qu'on appelle les amendements au budget, je me suis laissé séduire récemment par l'idée d'envisager les effets de l'étalement sur plusieurs années des augmentations de dépense de 4,6 milliards de dollars proposées dans le projet de loi C-48. Fait intéressant, il en ressort que l'effet pour la première année correspond à 1 p. 100 du budget total. Il s'agit donc d'une augmentation de 1 p. 100 du budget total.

Le montant n'est pas suffisamment important pour que l'on puisse se demander si les assises financières du budget d'origine ont été secouées. Je rappelle aux députés que ses éléments de base comprenaient notamment le fonds de prévoyance de 3 milliards de dollars, qui vise à assurer que le Canada évite tout déficit. On a toujours intégré au budget un tel fonds de prévoyance.

Il faut aussi tenir compte de certains facteurs liés à la prudence en considérant les estimations de croissance économique et d'évolution des taux d'intérêt pour la période du budget. Je crois que pour tous les budgets depuis 1997, le processus budgétaire se fonde sur une estimation prudente de chacun de ces facteurs. Il est en effet toujours préférable de pêcher par prudence. La marge d'erreur, qui a pu varier d'une année à l'autre, est de l'ordre de 2 milliards de dollars.

• (1245)

Lorsque le ministre des Finances annonce aux Canadiens que le budget sera équilibré, les documents montrent que cette prévision se fonde sur la prémisse que le fonds de prévoyance de 3 milliards de

dollars ainsi que la marge d'erreur de 2 ou 3 milliards de dollars ont dû être utilisés. En fait, les députés devraient considérer le budget comme des prévisions pessimistes. Si ces prévisions s'avèrent, les finances sont équilibrées, sans déficit, ni excédent.

Étant donné que le Canada n'a pas connu de récession depuis très longtemps, comme les députés le savent bien, et du reste je ne suis pas certain que des experts aient déjà pu prévoir une récession, nous sommes bénis par un climat économique très favorable au Canada, qui résulte du travail des entreprises et de la population canadiennes. Notre économie n'est pas tombée en récession lors de la dernière récession aux États-Unis.

En raison de la performance de l'économie canadienne et de la prudence dont nous avons fait preuve dans nos budgets, l'État a réalisé des excédents. Il se trouve des gens pour dire que ces excédents sont le signe manifeste que les contribuables paient trop d'impôts.

Mais la gestion de la dette entre aussi dans l'équation à résoudre pour bâtir une économie solide et pour gérer les finances publiques de manière prudente et responsable.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, 42 cents sur chaque dollar dépensé par l'État étaient consacrés au paiement de l'intérêt sur la dette. Depuis ce temps, nous avons remboursé presque 60 milliards de dollars sur la dette. Les économies réalisées au chapitre de l'intérêt sur la dette constituent ce que certains économistes appellent le dividende budgétaire. Lorsque nous mettons de l'ordre dans nos finances et que nous réussissons à épargner, d'où vient cette épargne? Nous réalisons des économies permanentes en payant moins d'intérêt sur la dette. Ainsi, nous économisons de 2 à 3 milliards de dollars par année sur l'intérêt à payer. Cette somme continue d'augmenter à cause des prévisions relatives aux taux d'intérêt. Nous disposons donc de 3 milliards de dollars de plus chaque année pour maintenir les programmes importants que veulent les Canadiens et, lorsque le temps ou les finances le permettent, pour créer de nouveaux programmes comme ceux qui vont nous permettre d'investir de l'argent dans les services de garde d'enfants, que les Canadiens réclament, dans les villes, dans l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto, dans les forces armées et dans l'aide extérieure. Nous avons certaines priorités, mais il est impossible que chaque budget tienne compte de toutes les priorités en même temps.

Toutefois, le projet de loi C-48 présente quelques aspects nouveaux. Je sais que certains députés ont affirmé que ces mesures ne visaient qu'à acheter des votes, mais y a-t-il un seul député qui considère qu'il n'est pas justifié de venir en aide au secteur de l'enseignement postsecondaire? Je ne suis pas certain que les députés se prononceraient contre cette initiative qui me semble positive. Nous devons pouvoir compter sur une main-d'oeuvre instruite. Nous devons venir en aide à ces jeunes en leur offrant la meilleure éducation possible et en leur donnant les moyens de poursuivre leurs études.

Le projet de loi C-48 prévoit également un financement supplémentaire au chapitre de l'aide à l'étranger. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais je suis assez inquiet quand j'entends parler de ce qui se passe au Soudan, et plus particulièrement au Darfour. Comment puis-je me sentir bien comme Canadien ou heureux comme personne lorsque je sais qu'il y a des gens ailleurs au monde qui n'ont pas la chance d'être heureux, qui ont faim, qui n'ont pas de toit au-dessus de la tête, qui ne sont pas en sécurité et dont la vie est en danger? L'aide à l'étranger est un aspect important et il est essentiel que le Canada continue de jouer un rôle approprié en assurant un leadership et en venant en aide aux gens.

Qu'y a-t-il d'autre dans le projet de loi C-48? Des sommes d'argent supplémentaires pour l'environnement et l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations. Chaque petite mesure que nous pouvons prendre pour assurer la pureté de l'air que nous respirons et le contrôle des gaz à effets de serre qui ont une incidence sur le changement climatique est importante. Nous savons tous que les particules contenues dans les gaz à effet de serre ont des effets néfastes sur la santé. Les investissements dans le secteur de l'environnement ont une grande incidence sur la santé. Quel député pourrait être contre la préservation de la santé?

Enfin, le projet de loi C-48 parle également de logement à prix modique. Je suis prêt à discuter avec qui que ce soit de l'importance de l'accès à un logement à prix modique pour ceux qui en ont besoin. Chaque fois que nous prenons des mesures à l'égard du logement, cela a des répercussions sur l'ensemble du marché locatif. S'il y a davantage de logements à prix modique, certaines personnes vivant dans des logements sociaux pourront peut-être y accéder et libérer des places en logement social.

• (1250)

Je crois qu'il y a beaucoup de bonnes nouvelles dans tout cela. J'espère que les projets de loi C-43 et C-48 seront adoptés. Les Canadiens de toutes les régions en tireront profit et cela prouvera aux Canadiens que le Parlement est à l'oeuvre.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député d'en face. Au cours des années que j'ai passées ici, j'ai pu constater que c'est un homme qui a une conscience sociale, comme bon nombre de nous ici, je l'espère, et son souci des besoins de la société ne le cède probablement à personne.

Je ne conteste absolument pas que les gens ont besoin d'argent pour l'éducation. Il suffit de vérifier le harsard pour voir combien de fois j'ai soulevé la nécessité d'investissements dans l'éducation. Je suis persuadé qu'il nous faut des refuges pour les sans-abri. Nous avons abandonné les gens des couches les plus défavorisées de notre société, des gens qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes.

Toutefois, il y a une chose qui me préoccupe. Si les libéraux estiment que nous devons venir en aide aux gens, que nous devons investir dans l'éducation et que nous devons investir dans le logement pour aider les sans-abri, pourquoi l'argent se trouve-t-il dans le projet de loi C-48, que, d'après lui, nous devons adopter parce que nous devons le faire pour ces gens, et pas dans le budget initial? Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas pensé à ces gens lorsqu'ils ont présenté le budget? Pourquoi n'ont-ils pas intégré ces dimensions avant qu'il ne leur faille acheter le NPD, au coût de deux cent cinquante millions de dollars par député, pour obtenir son soutien afin de se maintenir au pouvoir? Comment peuvent-ils justifier cela aux yeux de la population?

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, le député est bien conscient que le gouvernement est minoritaire et que tous les partis doivent collaborer davantage.

Le projet de loi C-43 est présenté avec le budget. Il serait probablement naïf de penser que, dans tous les budgets, nous pourrions examiner efficacement toutes les questions importantes. Je crois que nous devons jeter un coup d'oeil à un ensemble de budgets. Nous devons examiner les mesures qui ont été mises en oeuvre pour préparer la voie à la réalisation d'autres objectifs.

Nous parlons constamment de l'éducation postsecondaire, de l'aide étrangère, de l'environnement et du logement. Ces questions sont importantes, mais nous avons des programmes en place dans ces secteurs. Quoi qu'il en soit, pour parler encore plus franchement

### *Initiatives ministérielles*

de la réalité, je dirai que le gouvernement a estimé qu'il faisait preuve de prudence en présentant un budget qui recueillerait l'appui de l'opposition.

J'ai mentionné dans mon allocution que les montants supplémentaires ne représentaient qu'une augmentation de 1 p. 100 dans l'ensemble du budget. Il ne s'agissait pas d'un important changement, mais il renforçait certes les principes auxquels notre parti adhère.

[Français]

**M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'en face parler de l'aide aux études supérieures et de l'aide au logement social. Si j'ai bien compris, si nous allons en campagne électorale, ce sera un sujet privilégié par le Parti libéral. Que fait le NPD là-dedans? Il aura encore une fois servi les intérêts du Parti libéral.

On parle de l'environnement. L'argent versé en environnement vise à aider les pétrolières et l'industrie automobile en Ontario. Aide-t-on de quelque façon que ce soit, ne fut-ce que par une petite aide au Québec, les consommateurs à se prévaloir d'automobiles hybrides, par exemple? C'est une demande que l'on fait et qui encouragerait l'industrie à en produire et à les offrir à meilleur prix. Cependant, on n'en parle pas.

On parle du déficit. Je rappelle toutefois au parti d'en face que ce sont les chômeurs qui ont réglé le déficit, de même que les provinces dans le cadre des transferts budgétaires. En ce sens, je demande au député d'en face de m'indiquer à quel moment son parti appliquera les promesses qu'il a faites au NPD.

• (1255)

[Traduction]

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, le député a soulevé plus de points qu'il m'est possible d'en aborder de manière à leur rendre justice dans le peu de temps qui m'est alloué. Tout ce que je peux dire, c'est que les premiers ministres ont tenu une réunion. Il se sont entendus sur la péréquation et sur l'équilibre fiscal au sein de la confédération.

Le député et un des derniers intervenants du Bloc ont abordé la question de l'assurance-emploi. Je rappelle au député et à tous les autres que la caisse d'assurance-emploi théorique est assujettie à une loi. Cette mesure prévoit qu'il est possible d'accumuler un excédent sur quelques années en prévision d'une urgence. Si l'excédent est plus grand que ne le justifieraient les besoins en cas d'urgence, une grave récession par exemple, on doit réduire les cotisations d'assurance-emploi ou créer de nouveaux programmes en vue de réduire cet excédent.

C'est exactement ce qui se passe. Le montant excédentaire par rapport aux sommes nécessaires existe réellement là et il est possible de le réduire. Nous avons réduit les cotisations d'assurance-emploi chaque année depuis 1993.

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-43. Je commenterai certains aspects qui ont été évoqués pendant le débat, et j'espère n'ennuyer personne par des redites.

Le député de Mississauga-Sud a loué le gouvernement pour son appui à l'éducation et au maintien des frais de scolarité à un faible niveau. Il y a vu une excellente initiative. Je lui rappelle que la seule mesure de soutien aux étudiants, dans le projet de loi initial, concernait l'annulation de leurs frais de scolarité en cas de décès. C'est tout. Cela se trouve aux pages 89 et 90 du projet de loi C-43.

*Initiatives ministérielles*

Le Nouveau Parti démocratique a dit au gouvernement libéral que ce n'était pas suffisant. Les étudiants canadiens doivent avoir les moyens de faire des études. Le gouvernement doit aider les provinces, les universités et les collèges à maintenir les frais de scolarité à un faible niveau, afin que les étudiants puissent poursuivre des études. L'éducation revêt une importance cruciale.

Le NPD a poussé les libéraux à apporter des changements au budget afin de faire les choses différemment, et c'est ce que les conservateurs dénoncent. Ils reprochent au NPD d'avoir défendu les intérêts des étudiants canadiens en exigeant la modicité des frais de scolarité.

Les conservateurs peuvent aller dire aux étudiants que le NPD s'est vendu en échange de frais de scolarité modiques. Qu'ils aillent leur dire la vérité: nous nous sommes vendus en échange de la modicité des frais de scolarité, mais au détriment des réductions d'impôt aux sociétés. C'est la vérité, et j'en suis fière.

Les conservateurs devraient avoir honte de nous reprocher d'avoir obtenu plus d'argent en faveur de frais de scolarité modiques. Les libéraux, quant à eux, devraient avoir honte d'avoir été contraints d'agir. Tout au long de leurs campagnes, ils ont promis d'aider les étudiants et de leur faciliter l'accès aux études. Ils n'en ont rien fait. Avant l'accord obtenu par le NPD, tout ce que les libéraux avaient accordé aux étudiants, c'est une remise de dette en cas de décès.

Les libéraux ont fait d'autres promesses aux dernières élections, et certaines ont même refait surface depuis. Pendant la dernière campagne électorale, ils avaient promis de l'argent pour les garderies, le logement abordable et l'éducation. Les libéraux ont aussi promis des sommes mirobolantes aux communautés autochtones, notamment pour l'infrastructure, le réseau routier, les aqueducs et l'éducation. Que contenait le budget? Zéro. C'est une honte.

Le Nouveau Parti démocratique s'est assuré qu'une partie du budget pour des logements abordables irait aux collectivités autochtones, où les besoins sont les plus grands. Nous nous sommes assurés que des fonds soient affectés aux logements pour les Autochtones, parce que nous savons qu'autrement ces fonds ne seraient jamais dirigés vers ces collectivités. Ce n'étaient que de belles promesses.

Lors de la dernière campagne électorale, j'écoutais le président du Conseil du Trésor promettre de l'argent à une collectivité de ma circonscription. Le gouvernement avait promis le même montant il y a trois ans, mais celui-ci n'a jamais été versé. Le gouvernement a fait une annonce en grande pompe, mais il s'agissait des mêmes fonds qu'auparavant. Le gouvernement a promis le même montant à la même collectivité. En réalité, il n'y aura pas d'argent versé si le Nouveau Parti démocratique n'est pas là pour tenir le gouvernement responsable, parce que celui-ci n'a pas donné suite aux promesses qu'il a faites lors de la dernière campagne électorale.

Le gouvernement a promis d'aider le secteur de l'éducation. Là encore, le Nouveau Parti démocratique s'est assuré qu'une partie des fonds serait consacrée à fournir une aide à l'éducation des Autochtones. Quelle mesure le gouvernement libéral a-t-il prise? Il va imposer l'aide financière accordée aux étudiants des premières nations.

La vérificatrice générale a dit que l'éducation des peuples autochtones était un secteur crucial. Nous avons amélioré l'accès à l'éducation pour les premières nations et les peuples autochtones. Nous allons maintenant leur fournir des fonds supplémentaires. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire?

● (1300)

Les étudiants autochtones doivent quitter leur collectivité pour faire des études. On sait que l'on commence à peine à voir des écoles secondaires de deuxième cycle dans les collectivités autochtones. Pendant des décennies, les Autochtones ont été victimes d'un plan visant à les garder sans éducation et il ne fait aucun doute pour moi que c'est ce qui s'est passé. Quelques collectivités viennent tout juste d'avoir des écoles secondaires de deuxième cycle et le gouvernement va prélever un impôt sur le peu d'argent que les étudiants autochtones reçoivent pour payer leurs études.

Après les vives protestations qui ont été exprimées, les libéraux ont déclaré qu'ils examineraient à nouveau la situation pour voir ce qu'ils pourraient faire et qu'ils agiraient en 2006. Évidemment, ils ont dit cela parce qu'ils sont pratiquement sûrs qu'il y aura des élections. Encore une fois, ils ont promis de s'occuper du problème. Ils n'ont rien réglé. Ils ont fait une promesse de plus. Les promesses libérales ne sont tenues que si le Nouveau Parti démocratique est là pour s'en assurer.

Mes collègues bloquistes et conservateurs sont un peu chatouilleux sur la question. Ils sont irrités que le NPD ait conclu un accord pour obtenir un meilleur budget. Quiconque a négocié, que ce soit du côté des syndicats ou des employeurs, sait que, dans des négociations, on gagne sur certains points et on perd sur d'autres. C'est la nature des négociations. Cela se fait constamment lors de l'étude des projets de loi à la Chambre des communes. Les députés peuvent bien dire que les projets de loi ne sont jamais modifiés, nous savons tous qu'il y a des négociations discrètes pour obtenir des changements.

Nous n'étions pas satisfaits du premier budget parce qu'il ne redonnait pas aux Canadiens ce qu'ils méritent de plein droit. Ils méritent de retirer des avantages de leurs impôts. Nous ne voulions pas voir de nouvelles réductions d'impôt accordées aux entreprises. Elles ont déjà bénéficié d'allègements fiscaux au fil des ans. Je ne nie pas que si nous avions beaucoup d'argent, nous serions en faveur de ces allègements. Cependant, les allègements que le gouvernement voulait accorder auraient été payés à même l'argent des travailleurs canadiens, qui n'ont pas autant d'argent que les entreprises. Cela n'était pas acceptable à nos yeux, aussi avons-nous négocié une entente.

Qu'y a-t-il de mal à cela? Qu'y a-t-il de mal à négocier pour les Canadiens un meilleur budget? Les députés bloquistes, conservateurs et libéraux devraient aller sur le terrain expliquer aux Canadiens que le budget a été amélioré grandement grâce au travail du NPD. Les bloquistes et les conservateurs devraient aller critiquer le fait que les Canadiens ont plus d'argent pour l'éducation, les logements abordables et les garderies et dénoncer l'augmentation de l'aide internationale. Ils devraient imputer ces mesures au NPD. Ce serait dire la vérité au cours de la prochaine campagne et dans les jours qui viennent. C'est grâce à notre travail que le budget est nettement amélioré.

Je n'ai pas parlé d'autres changements, ceux qui portent sur nos engagements de Kyoto. Nous appuyons fermement l'adoption dans nos industries de changements bénéfiques pour l'environnement. Nous avons un plan pour donner suite aux engagements pris dans le Protocole de Kyoto et lutter contre les changements climatiques.

*Initiatives ministérielles*

Dans toutes les régions du Canada, on observe depuis quelques années de nets changements climatiques qui ont des répercussions sur notre environnement. Dans le nord de ma circonscription, Churchill, où l'on trouve des ours polaires, les conséquences sont très graves. Il y a déjà eu des effets sur notre population d'ours. Ce ne sont pas des choses qui se produiront dans dix ans. Ces changements se produisent en ce moment même. Inutile de me convaincre qu'il existe un problème. Nous tenons donc à l'application de notre plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Le gouvernement libéral a dit de belles choses sur Kyoto et sur la pérennité du développement, mais il n'a rien proposé de concret. Nous avons fait en sorte qu'on injecte plus d'argent dans les mesures environnementales et l'application de l'accord de Kyoto.

Je vais essayer de conclure très rapidement. Bien sûr, le budget n'est pas extraordinaire. Bien sûr, nous ne sommes pas heureux que le régime d'assurance-emploi reste inchangé. Nous savons que le gouvernement se sert du fonds de ce régime pour gérer ses excédents, nous savons que des changements s'imposent, mais nous avons tout de même un meilleur budget. Il n'est pas parfait, mais il est meilleur. C'est un budget qui sert les intérêts des Canadiens.

• (1305)

**M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC):** C'est intéressant, monsieur le Président. Un député d'en face dit que le nouveau budget néo-démocrate ne représente que 1 p. 100 du budget présenté il y a quelques semaines. Ce qu'il se garde bien de dire, c'est que les dépenses gouvernementales ont augmenté de près de 50 p. 100 en 10 ans; le budget néo-démocrate s'ajoute donc à cela.

Je veux poser une question à la députée de Churchill. Dans son discours, elle a parlé des promesses qu'un gouvernement a faites, mais qu'il n'a pas tenues. J'ajouterais, et je suis certain que la députée sera d'accord avec moi, que c'est le gouvernement actuel qui a dit qu'il supprimerait la TPS. C'est lui qui a dit qu'il déchargerait l'ALENA. C'est lui qui a dit, dans ses livres rouges n<sup>os</sup> 1, 2 et 3, je pense, qu'il mettrait en place un programme de garderies pour tous les Canadiens.

Compte tenu du bilan de l'actuel gouvernement et de son incapacité de tenir les promesses qu'il a déjà faites aux Canadiens, pourquoi la députée pense-t-elle que le gouvernement tiendra parole et qu'il ne rompra pas ces nouvelles promesses non prévues dans premier budget et incluses dans ce que nous appelons le budget néo-démocrate?

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, la meilleure réponse à cette question est la suivante: plus de néo-démocrates à la Chambre. Les députés de l'opposition, soit les conservateurs et les bloquistes, sont très nombreux.

Je tiens à signaler que les conservateurs appuyaient le premier budget, qui était beaucoup moins généreux que celui d'aujourd'hui. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous devrions reprocher au NPD de revendiquer plus de choses pour les Canadiens, pourquoi nous devrions nous sentir mal. Le budget n'est pas parfait, mais il est meilleur.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes très déçus du manque de progrès dans le dossier de la caisse de l'assurance-emploi et que l'argent qu'elle contient n'ait pas été dépensé là où il devrait l'être. Il ne s'agit pas de sans cesse baisser les cotisations. Nous voulons que les prestations augmentent alors qu'elles ont été réduites année après année, avec l'approbation des conservateurs.

Il y a eu de nombreuses coupes dans les programmes, qui ont coïncidé avec une augmentation du nombre de députés conservateurs

et une diminution du nombre de députés néo-démocrates. Le gouvernement est minoritaire. La situation actuelle est plus avantageuse pour les Canadiens et nous ferons notre possible à la Chambre, même si nous sommes peu nombreux, pour agir dans le meilleur intérêt des Canadiens.

[Français]

**M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ):** Monsieur le Président, j'ai retenu les paroles de ma collègue du Nouveau Parti démocratique. À ma connaissance, les alliés traditionnels de ce parti sont les travailleurs, à travers leur syndicat. Je trouve drôle qu'on se vante de toutes sortes de choses, surtout de ce qui est bon pour les Canadiens. Je reviens aux propos de la transfuge du Parti libéral qui disait, pas plus tard qu'hier, que ce qui est bon pour les Canadiens n'est pas bon pour les Québécois et inversement, ce que vient de décréter la députée d'en face. En effet, elle dit que c'est bon pour les Canadiens.

Je ferai remarquer que toutes les demandes qu'ils ont faites l'ont été en désaccord avec le Québec. Pour que le Québec approuve ces demandes, il aurait fallu qu'elles aient été effectuées en respectant les compétences du Québec. Quand on demande des bourses d'étude pour les étudiants ou encore de l'aide pour le logement social, il ne faut pas oublier que le Québec gère ces programmes. Or, les fonds ont été obtenus à l'échelle nationale et sont gérés par le gouvernement.

En ce sens, je demande ceci à la députée: quand croit-elle que le NPD obtiendra les montants promis pour venir en aide à la population?

• (1310)

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, étant donné le nombre de provinces et de territoires au Canada, il va sans dire que nous avons souvent des problèmes de compétence. J'en vois tous les jours. Il y a sans cesse des conflits de compétence entre les gouvernements provinciaux, les municipalités et les gouvernements des premières nations. Nous devons respecter les compétences des provinces.

Quand je dis dans le meilleur intérêt des Canadiens, je parle aussi des Québécois. Je sais que certains ne voient pas les choses de la même manière, mais j'ai toujours reconnu que les Québécois sont des Canadiens au même titre que les Saskatchewanais sont des Canadiens et que les Albertains sont des Canadiens. Nous faisons tous partie du même grand pays et nous devons aussi respecter cela.

**M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer quelques idées au sujet du projet de loi C-43 et peut-être, ensuite, d'aborder également le projet de loi C-48.

En premier lieu, je signale que le Nouveau Parti démocratique apprécie et aurait pu appuyer certains éléments du projet de loi C-43, mais celui-ci comporte davantage d'éléments auxquels il ne souscrit pas. Ainsi, comme nous ne pouvions accepter cette mesure législative, nous nous sommes prononcés contre, principalement à cause de l'élément surprise qu'elle contient, qui en fait en quelque sorte un cheval de Troie. Elle prévoit en effet une série d'allègements fiscaux pour les entreprises. Nous estimons cette mesure non nécessaire et non conforme aux discussions que notre parti et notre porte-parole en matière de finances ont eues avec le ministre des Finances au sujet de l'engagement que les libéraux ont pris pendant la campagne électorale.

### *Initiatives ministérielles*

D'après le programme des libéraux et les conversations que nous avons eues individuellement avec certains ministres, cet engagement n'était pas inclus de façon expresse dans le budget. Or, soudainement, pour obtenir l'appui des conservateurs, des allègements fiscaux considérables sont introduits dans le budget, ponctionnant ainsi 4,6 milliards de dollars de plus du trésor public. Or, le Nouveau Parti démocratique estime que cet argent devrait être consacré aux priorités des Canadiens, en l'occurrence les collectivités, les enfants, les aînés et l'infrastructure, et qu'il le sera effectivement si le projet de loi C-48 est adopté ce soir.

À notre avis, les allègements fiscaux ne sont qu'un autre cadeau aux entreprises qui, au Canada, sont déjà assez favorisées. Elles bénéficient d'allègements fiscaux depuis 10 à 15 ans. Lorsque je rentre dans ma circonscription, mes électeurs me posent les questions suivantes. Où est la limite pour les entreprises canadiennes et pour les multinationales? Où s'arrêteront les augmentations de traitement des PDG de certaines entreprises? Quand les dirigeants de ces entreprises cesseront-ils d'avoir des options d'achat d'actions? Où doivent s'arrêter les revenus de nos provinces les plus riches? Quand peut-on commencer à parler d'appât du gain?

Je crois que nous avons dépassé ce point. Il est temps maintenant pour nous, qui avons des responsabilités en tant que dirigeants dans notre pays, d'examiner les investissements que nous devons faire afin de soutenir un certain niveau de vie, que nous pouvons nous permettre, pour nos familles, nos voisins et tous ceux qui se disent Canadiens.

Nous n'étions pas en faveur de la réduction d'impôt accordée aux entreprises. Cependant, nous étions satisfaits de l'engagement du gouvernement envers le programme national de garderies. Malheureusement, le gouvernement se sent maintenant pressé par le temps puisque nous semblons nous diriger tout droit vers des élections. Les ententes conclues avec les provinces ne sont pas conformes au cadre que nous tenions pour acquis. Par nous, j'entends ceux qui ont participé aux discussions, et dernièrement j'y ai participé plus que d'autres.

Certains intervenants travaillent dans le dossier des garderies depuis 20 à 30 ans dans la province. Ils ont fait les recherches et les travaux qui s'imposent. Ils savent que pour avoir un programme national de garderies digne de ce nom, qui fournira les services dont les familles, les enfants et l'économie ont besoin, le programme doit être défini dans la loi. Il doit s'appuyer sur les quatre principes de base. De plus, les services doivent être fournis au moyen d'un système sans but lucratif.

Nous étions très enthousiastes après la signature des deux premières ententes avec le Manitoba et la Saskatchewan, c'est-à-dire avec deux gouvernements néo-démocrates qui comprennent ces principes. Ils comprennent l'importance de respecter ces principes. Nous avons besoin d'un programme qui part du bon pied. C'est le premier programme national depuis plus de 25 ans. Le Manitoba et la Saskatchewan se sont engagés à respecter un cadre de reddition de comptes. Ils se sont aussi engagés à mettre en place un système de prestation des services sans but lucratif, dont nous sommes satisfaits. Cependant, cet engagement s'effrite dans le cas de l'Ontario, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

• (1315)

Cependant, nous devenons de plus en plus nerveux et soucieux quant à la façon dont le programme national de garderies se présente. Nous savons très bien qu'une fois qu'il nous aura échappé, il sera difficile de le redresser. Nous devons nous assurer que ce sera vraiment un programme national et non pas un autre assemblage

hétéroclite de garderies où encore d'autres fonds seront injectés. Nous devons veiller à ce que l'argent soit dépensé à bon escient pour obtenir le meilleur retour possible sur cet investissement que nous faisons pour nos enfants, nos familles et notre économie.

Cependant, des fonds ont été affectés. Les libéraux ont fait miroiter pour la première fois cette promesse en 1993, comme les conservateurs l'avaient fait avant eux. Finalement, cette question a de nouveau refait surface l'année dernière, en raison de la présence à la Chambre de nombreux néo-démocrates qui poussaient les libéraux dans cette direction. Il a été question des garderies dans le discours du Trône et maintenant elles figurent dans le budget. Nous nous en réjouissons.

L'économie de ma région commence à changer de direction. Nous étions habitués à compter sur de bons emplois lucratifs dans des secteurs basés sur les ressources comme l'acier et le papier. Ces emplois disparaissent petit à petit. Le secteur d'activité qui prend de l'expansion est celui des centres d'appels, mais ces emplois ne sont pas aussi lucratifs. Les travailleurs sont loin de gagner les mêmes salaires que lorsqu'ils occupaient ces bons emplois syndiqués, dans des industries qui étaient le moteur industriel du nord de l'Ontario.

Maintenant, en Ontario, les emplois sont moins sûrs qu'ils ne l'étaient. Les salaires sont moins élevés. Il est important de pouvoir compter sur un système de garderies efficace et à faible coût pour les parents qui veulent y participer. S'ils veulent boucler leur budget, s'ils veulent acheter une maison, s'ils veulent payer l'hypothèque, s'ils veulent nourrir leurs enfants, ou s'ils veulent réaliser tous ces projets qui nous tiennent à coeur et qui sont important pour nos familles, ils devront probablement cumuler deux emplois. Certains occupent deux ou trois emplois dans la même famille. S'ils ne peuvent compter sur un système de garderies efficace, abordable, de haute qualité et sûr, ils ne pourront occuper ces emplois.

Le programme national de garderies est toujours très important, bien qu'il soit incomplet actuellement en raison du manque de conviction du gouvernement à l'égard des principes sous-jacents et du système sans but lucratif. C'est pourquoi nous devons adopter ce soir le projet de loi C-48, c'est-à-dire les mesures budgétaires que nous avons négociées avec les libéraux. Nous avons besoin de cet argent à Sault Ste. Marie et dans les autres collectivités. Ce programme est synonyme de croissance importante dans ce secteur. Non seulement y aura-t-il davantage de places dans les garderies pour les enfants, mais il y aura aussi davantage de bons emplois pour les éducatrices et les éducateurs et de meilleurs salaires pour ceux qui travaillent déjà dans ce secteur. Ils auront un fonds de pension et les autres avantages sociaux que nous voulons tous avoir.

Le programme national de garderies est très important. Nous demandons aux députés du Bloc et du Parti conservateur de veiller à ce que le projet de loi soit adopté ce soir pour que nous puissions avancer dans ce dossier.

Je voudrais parler brièvement des critiques formulées par les conservateurs au sujet du programme national de garderies, critiques qui sont trompeuses à tout le moins. Ils parlent d'un investissement de 5 à 10 milliards de dollars dans nos enfants comme d'une façon de jeter de l'argent par les fenêtres. Leur proposition à eux, qui consiste à réduire l'impôt des parents ou à leur donner un crédit d'impôt pour qu'ils puissent se payer tout seuls leurs services de garde, n'aurait pas pour effet de créer un système national de garderies. En outre, il nous en coûterait de quatre à cinq fois plus d'argent pour parvenir aux mêmes résultats. En calculant toutes les dépenses, on arriverait à un grand total de 20 à 25 milliards de dollars.

*Initiatives ministérielles*

Et c'est sans compter le ralentissement économique qui se produirait si nous retirions du marché du travail toutes ces personnes compétentes et bien formées, qui sont des femmes pour la plupart. Après analyse, les économistes, qui connaissent bien la question, nous disent que la baisse pourrait être de 70 à 80 milliards de dollars par année. Donc, en suivant le plan qui, selon les conservateurs, serait préférable au plan contenu dans le budget, le coût serait de près de 100 milliards de dollars par année. À l'inverse, le plan contenu dans le budget nous rapporterait 2 dollars pour chaque dollar investi dans l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants.

• (1320)

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, il est toujours divertissant d'écouter les députés du NPD parler de l'impôt des sociétés. Ils ne comprennent vraiment pas qui paie l'impôt des sociétés. Cet impôt n'est pas payé par les entreprises. Il est payé par leurs clients.

Ce député néo-démocrate vient de Sault Ste. Marie, où Algoma est en concurrence constante avec les États-Unis, la Chine et tous les autres pays qui produisent de l'acier. Pourtant, il ne comprend pas que ce sont les clients d'Algoma qui paient l'impôt des sociétés. Comment peut-il ne pas comprendre que la réduction de l'impôt des sociétés, comme cela était prévu dans le budget initial, en 2006, en 2007 et en 2008, continuera de rendre les entreprises compétitives dans le monde?

Étant donné que l'impôt des sociétés, au bout du compte, sera acquitté par les clients des entreprises, nous parlons ici de rendre les entreprises moins compétitives. Nous perdons des centaines, des milliers, des dizaines de milliers d'emplois canadiens en ne permettant pas aux entreprises canadiennes d'être compétitives avec les États-Unis, la Chine, le Brésil, la France, la Corée et tous les clients avec lesquels Algoma est en concurrence.

Le député devrait avoir honte de ne pas être disposé à prendre la défense des travailleurs de Sault Ste. Marie, de Hamilton, de Colombie-Britannique et de ceux qui ont besoin de ces emplois. Ce sont les clients des sociétés qui paient les impôts.

**M. Tony Martin:** Monsieur le Président, les députés du caucus néo-démocrate défendent les travailleurs de Sault Ste. Marie, de Winnipeg, de Vancouver et des collectivités aux quatre coins du Canada. Nous nous battons pour les services de santé dont les familles et les enfants ont besoin. Nous nous battons pour les études universitaires dont leurs enfants ont besoin et contre la dette sous laquelle croulent les diplômés. Nous nous battons pour l'infrastructure dont nous avons besoin pour appuyer nos industries.

Le nord de l'Ontario est en décroissance économique depuis les 10 ou 15 dernières années, alors que les grandes sociétés d'un bout à l'autre du Canada se sont fait octroyer des allègements fiscaux faramineux. En fait, le Canada est dans une position très concurrentielle par rapport aux États-Unis en ce qui concerne les taux d'imposition des sociétés, lesquels sont même plus bas dans certains cas.

Le fait de penser, ne serait-ce qu'une seconde, que des réductions d'impôts additionnelles pourraient rendre la société Aciers Algoma Inc. plus concurrentielle indique une méconnaissance de la dynamique de l'industrie de l'acier à Sault Ste. Marie, à Hamilton et aux quatre coins du Canada. L'industrie de l'acier est cyclique. Elle est malmenée par le développement de la Chine et de l'Inde, mais somme toute elle se porte assez bien à l'heure actuelle.

La société Aciers Algoma Inc. est en meilleure position que jamais en raison de la contribution que notre collectivité et les travailleurs de l'acier ont apportée à la restructuration de cette industrie. Les retraités de la société Aciers Algoma Inc. voient maintenant les allègements fiscaux dont bénéficie cette société et les profits faramineux qu'elle engrange alors que ce sont eux qui ont renoncé à leurs salaires et à l'indexation de leurs pensions de retraite pour la sauver.

Le député n'a pas à me dire ce qui est important pour une société comme Aciers Algoma Inc. ou l'industrie de l'acier au Canada ou en Amérique du Nord.

• (1325)

**M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):** Monsieur le Président, pendant que se déroulaient les négociations sur ce que l'on appelle le budget néo-démocrate, budget dont nous sommes très fiers, il était très important aux yeux des propriétaires de PME de partout au pays que leurs PME conservent leur avantage concurrentiel. Au cours des négociations sur les allègements fiscaux, dont il n'avait pas été question pendant la dernière campagne électorale, il n'y a pas eu d'échanges de vues à ce sujet, ce qui a surpris tout le monde. Le NPD s'est assuré que les PME canadiennes ne soient pas touchées. Je me demande si le député peut nous parler de la force et de la vitalité du secteur des PME.

**M. Tony Martin:** Monsieur le Président, je le peux certainement. Tout le monde sait que chaque sou investi dans l'éducation, par exemple, est un investissement dans les petites entreprises et les industries au Canada parce que nos diplômés participent à l'économie mondiale, c'est-à-dire qu'ils y contribuent et y affrontent la concurrence. Chaque sou que nous investissons dans le logement abordable signifie que des familles peuvent participer plus activement et avec plus de succès au système d'éducation et, au bout du compte, à notre économie.

Chaque sou que nous dépensons pour protéger le salaire des travailleurs canadiens en cas de faillite des petites entreprises et des industries protège des collectivités et des familles. Chaque sou consacré à l'infrastructure, aux routes et aux transports en commun est un investissement dans nos industries et nos petites entreprises, qui dépendent toutes de ces investissements pour faire parvenir leurs produits sur les marchés et pour se procurer les intrants nécessaires pour produire ce qu'elles vendent.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur ce projet de loi d'exécution du budget, qui est d'une importance critique, parce que je pense que le Canada est arrivé à la croisée des chemins. Nous avons un choix déterminant à faire en tant que pays. En effet, on se rappellera du 19 mai 2005 comme d'une date pivot pour l'État-nation du Canada, date à laquelle il aura choisi sa voie.

Je suis fier et honoré d'être le député de la circonscription de Winnipeg-Centre, et aussi de prendre la parole après mon collègue de Sault Ste. Marie, qui a si bien su éclairer la Chambre et concentrer son attention sur les questions qui importent vraiment aux Canadiens. Beaucoup de sagesse émane de notre petit coin de la Chambre des communes, de ce petit espace réservé au Nouveau Parti démocratique. On y fait de très bonnes contributions.

D'après moi, il faut davantage de néo-démocrates au Parlement. Il faut le dire parce que le budget dont nous sommes saisis est un exemple des bonnes choses qui surviennent quand le NPD force les libéraux à agir comme des libéraux.

*Initiatives ministérielles*

De nombreuses personnes ont voté pour le Parti libéral s'attendant à ce qu'il présente un programme libéral. Honnêtement, elles ont été dupées. Elles se sont fait bernier, hameçon en bouche, et nous avons vu ce qui se passe quand les libéraux forment un gouvernement majoritaire pendant 10 ans. Ça commence à beaucoup ressembler à un gouvernement conservateur.

En effet, à une certaine époque, l'actuel premier ministre était le ministre des finances le plus de droite que nous ayons connu. Il a fait des choses que les conservateurs n'auraient jamais osé faire. Si nous pensions que le néo-conservatisme s'arrêterait à Margaret Thatcher, Brian Mulroney et Ronald Reagan, détrompons-nous, le néo-conservatisme est bien installé dans ce pays en la personne de l'actuel premier ministre. C'est un néo-conservateur chevronné.

Le sort a voulu qu'au cours des dernières élections fédérales, nous ayons la chance qu'un plus grand nombre de néo-démocrates, des gens avec de l'influence et des idées, soient élus à la Chambre des communes, à Ottawa. Ils avaient une idée novatrice quant à la façon de consacrer une partie de cet incroyable excédent aux besoins des gens. Quelle pensée. Au lieu de payer la dîme à Bay Street, au lieu de gaspiller notre argent en accordant d'autres réductions d'impôt aux sociétés, alors qu'elles affichent déjà des profits records, pourquoi ne pas consacrer un peu d'argent aux gens pour une fois? Est-ce une notion si radicale? Est-ce si étrange? Les gens peuvent-ils admettre qu'il est peut-être temps qu'on consacre une partie des deniers publics à nos besoins?

C'est ce que nous proposons. On nous a demandé à tous de nous serrer la ceinture pendant dix années d'austérité. Lorsqu'il était ministre des Finances, l'actuel premier ministre a déclaré que le gouvernement conservateur précédent, qui avait été le plus prodigue et le plus gaspilleur de notre histoire, nous avait laissé un déficit incroyable. Il avait porté le déficit de fonctionnement à 42 milliards de dollars par année et fait passer la dette nationale de 125 milliards de dollars à 500 milliards de dollars. Tel est l'héritage conservateur. Je ne suis pas un grand partisan du Parti libéral, mais il faut dire qu'il a hérité d'une catastrophe. Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre a hérité d'une situation catastrophique laissée par le gouvernement le plus gaspilleur de l'histoire du Canada, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

On nous a demandé de nous serrer la ceinture et de faire des sacrifices. Il n'y avait plus d'argent pour la santé, l'enseignement et la formation. Ironiquement, cependant, il semblait y avoir beaucoup d'argent à donner à Bay Street sous forme de réductions de l'impôt des sociétés. Dans trois budgets successifs, les libéraux ont baissé les impôts. Ils ont réduit les services offerts aux citoyens, ils ont pris notre argent et ils nous ont refusé des prestations pour pouvoir satisfaire Bay Street. C'était leur idéologie politique. Cela semble absurde, mais c'est ce qu'ils ont fait.

Nous avons maintenant atteint un point dans notre histoire où nous disons que cela suffit. On nous a demandé de nous serrer la ceinture et de nous priver pendant une période où les entreprises affichaient des profits records trimestre après trimestre tout au cours des années 1990. Il n'y avait pas assez d'argent pour nous donner la moindre chose, mais il semblait y avoir beaucoup d'argent pour les sociétés. Nous disons maintenant qu'il faut rouvrir le robinet un petit peu, mais pas trop. Les propositions de dépenses négociées par le NPD ne nous ramènent même pas aux niveaux de dépenses consacrées aux programmes sociaux en 1993, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir. On ne fait que revenir à un certain équilibre. Ce n'est pas excessif. On nous redonne une partie de notre argent. Qu'y a-t-il de mal là-dedans?

● (1330)

Je n'arrive pas à comprendre ce parti qui prétend être le parti de la base, celui des Canadiens ordinaires. Dans l'Ouest, à tout le moins, c'est ainsi qu'il souhaite être perçu. Pourquoi est-il à la remorque de Bay Street? Pourquoi est-il le complice des grandes sociétés plutôt que le défenseur des Canadiens ordinaires? C'est cela que j'ai du mal à comprendre.

Au nom de la famille moyenne, nous essayons d'obtenir qu'un peu plus d'argent soit investi dans le logement abordable parce que, de nos jours, au Canada, il y a des localités où les familles moyennes dont les parents travaillent ne peuvent même pas aspirer à devenir propriétaires de leur maison. C'est inacceptable dans un pays aussi riche que le Canada.

De nos jours, au Canada, il y a des familles dont les deux parents doivent travailler simplement pour subsister. Le mari et la femme doivent travailler, mais ils ne trouvent pas de garderies fiables, où ils ont l'impression qu'ils peuvent laisser leurs enfants en toute sécurité. C'est inacceptable dans un pays aussi riche que le Canada.

J'aurais aimé avoir plus de temps pour poser d'autres questions à mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, car l'investissement dans le développement de la petite enfance est le plus important que nous puissions faire. C'est entre 0 et 5 ans que se joue l'avenir d'un enfant. C'est à ce moment-là que son destin se dessine. Si les enfants sont confiés à des garderies de type entrepôt où les services sont inadéquats et inférieurs aux normes, ils ne s'épanouiront pas et ne réaliseront pas leur plein potentiel. C'est un fait connu. Ce n'est pas une idée de gauche. Ce n'est pas une invention des gauchistes à cette extrémité de la Chambre.

Charles Coffey, ex-vice-président de la Banque Royale du Canada, un ami de Bay Street, a écrit le document stratégique peut-être le plus percutant sur le développement de la petite enfance, signalant que c'est un problème urgent et que le Canada doit engager des dépenses pour le résoudre.

Nous enregistrons des excédents budgétaires records chaque année et le Nouveau Parti démocratique, exerçant l'influence qu'il peut avoir, réussit par des négociations à faire inclure dans ce budget certaines dépenses en faveur des Canadiens ordinaires. Quel mal y a-t-il à cela? Comment quelqu'un peut-il voter contre cela? Il faudrait avoir perdu l'esprit.

Comment peuvent-ils retourner devant leurs électeurs et leur expliquer cela? J'aperçois certains députés conservateurs du Manitoba à la Chambre en ce moment. Je me suis livré à des calculs à partir des 4,6 milliards de dollars que le Nouveau Parti démocratique a négociés à l'intérieur de ce budget. Une somme de 80 millions de dollars sera consentie au Manitoba pour du logement abordable et une autre, de 65 millions de dollars, pour les frais de scolarité postsecondaire. En quoi cela est-il mauvais? Notre raison d'être ici n'est-elle pas d'obtenir des avantages pour nos électeurs? N'est-ce pas notre mission de chercher à obtenir un peu d'argent d'Ottawa et de l'injecter dans nos circonscriptions? Voilà ce que nous avons fait.

Nous avons fait usage du peu d'influence politique dont dispose notre coin de la Chambre pour négocier quelque chose de bien pour les Canadiens et, à présent, les conservateurs menacent de voter contre cela. Ce sont eux qui vont faire face à des difficultés lorsqu'ils feront du porte-à-porte, parce que je vais rappeler à chaque électeur manitobain que les conservateurs se sont opposés à ce que nous ramenions 80 millions de dollars pour du logement abordable dans notre province.

*Initiatives ministérielles*

Des députés de circonscriptions rurales du Manitoba affirment que pas un cent de cet argent ne sera investi dans leur région. Ce n'est pas vrai. En fait, ces députés n'en savent rien. Ils fabulent, parce que leur idéologie les empêche de dépenser l'argent des contribuables en faveur des contribuables. Ils préféreraient le donner à Bay Street. C'est ça qui m'exaspère.

Je suis content d'avoir pu faire part de mes vues à ces gens, car je suis abasourdi par leur naïveté et leur incapacité de compter, en premier lieu. S'ils n'arrivent pas à compter jusqu'à de tels nombres, ils devraient peut-être enlever leurs chaussures. Les conservateurs semblent incapables de compter au-delà de 10, eux qui ont toujours mal géré l'argent.

Dans le passé, les conservateurs ont fait gonfler les déficits. Voici quelques exemples frappants. En Saskatchewan, Grant Devine a fait sept budgets déficitaires consécutifs, tandis qu'Allan Blakeney a connu neuf budgets équilibrés d'affilée. Le Nouveau Parti démocratique sait comment parvenir à l'équilibre budgétaire, mais pas ces gens-là.

• (1335)

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, il semble que ce député néo-démocrate souffre exactement du même problème que son collègue de Sault Ste. Marie. Encore une fois, les néo-démocrates ont des œillères puisqu'ils pensent que ce ne sont pas les clients des entreprises qui paient les impôts de ces dernières. Ils ne comprennent pas ce concept absolument fondamental. Je ne sais pas, grand Dieu!, comment il est possible de le leur faire comprendre, parce qu'ils semblent aveuglés par leur idéologie.

Toutefois, je dois dire que je conviens avec le député que, normalement, le Nouveau Parti démocratique ne constitue à la Chambre qu'un petit groupe dans le coin, mais que dans le présent cas, il a réussi à soutenir le pouvoir. Les néo-démocrates ont soutenu les dirigeants du Parti libéral, qui sont profondément corrompus comme le révèle la façon dont ils ont géré les finances nationales, gouverné le Canada et extorqué des fonds publics.

C'est absolument étonnant et exceptionnel que le Nouveau Parti démocratique ait exercé son influence à la Chambre pour soutenir le parti au pouvoir. Je dis que le député devrait en avoir honte.

**M. Pat Martin:** Monsieur le Président, je suis on ne peut plus d'accord avec le député britanno-colombien. Personnellement, j'estime que le Parti libéral du Canada est une institution psychopathe. Ses membres ne connaissent pas la différence entre le bien et le mal et je les condamne, à commencer par les instances les plus élevées.

Cependant, avant que le dernier libéral ne soit emmené, menottes aux mains, nous voulons tirer certains avantages de la présente législature. En clair, nous voulons obtenir de l'argent pour nos circonscriptions avant que le gouvernement ne tombe. Pourquoi les députés ne comprennent-ils pas?

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Monsieur le Président, je suis vraiment heureux que le député de Winnipeg-Centre siège à la Chambre. C'est lui qui dit vouloir s'assurer, avant que ces escrocs ne soient chassés, qu'il aura une partie de leur argent puisqu'ils ont promis que...

• (1340)

**Le vice-président:** Le député de Scarborough—Rouge River invoque le Règlement.

**M. Derek Lee:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que le député d'en face a parlé d'escrocs. On a également fait allusion auparavant à des menottes. Étant donné que beaucoup de

télespectateurs regardent les délibérations de la Chambre aujourd'hui, je demande respectueusement à mes collègues, y compris à ceux d'en face, de faire preuve de civilité et d'éviter d'employer des termes antiparlementaires. Nous allons terminer la journée et voter ce soir, mais si nous ne faisons pas attention, nous aurons plus de problèmes que nous n'en voulons.

**Le vice-président:** Je remercie le député de Scarborough—Rouge River de son intervention. J'invite fortement tous les députés à bien choisir leurs termes. Dans les observations précédentes, on a parlé d'un parti politique. Nous ne voulons certes pas laisser le débat s'envenimer au point où des députés seront l'objet d'accusations.

Je demande au député d'Edmonton—Sherwood Park de poser sa question.

**M. Ken Epp:** Monsieur le Président, par respect pour la présidence et pour la Chambre, je retire volontiers ce terme. J'ai eu tort de l'employer.

J'ai une simple question à poser au député. Il a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire demandant une nouvelle révision de la Loi sur l'accès à l'information. Le premier ministre lui a dit que, s'il retirait son projet de loi, le gouvernement veillerait à lui accorder tout ce qu'il voulait dans la loi. Que s'est-il passé? Le ministre de la Justice a comparu devant le comité et a présenté non pas un projet de loi, ni même un avant-projet de loi, mais un document de travail. C'est tout à fait ce dont nous avons besoin: encore du temps pour en parler.

Le député était contrarié à ce moment-là. Comment peut-il s'attendre à ce que ces gens, à qui on ne peut pas faire confiance, honorent quelque engagement pris lors des négociations, puisqu'ils cherchent uniquement à demeurer au pouvoir? Ce n'est rien de plus. Il faut se débarrasser des libéraux à cause de cela.

**M. Pat Martin:** Monsieur le Président, je crois fermement que la liberté de l'information alimente la démocratie et que le secret engendre la corruption. C'est dans cet esprit que j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à améliorer les lois sur l'accès à l'information.

J'ai fait la pire erreur de ma carrière en faisant confiance aux libéraux quand ils m'ont demandé de retirer mon projet de loi en me promettant un meilleur projet de loi sous peu. J'ai été berné. Ils m'ont fait une promesse et j'y ai cru. Je peux vous assurer qu'on ne m'y prendra plus, car j'ai appris ma leçon. Je remercie mon collègue de m'avoir rappelé cette histoire, car je me fâche encore à chaque fois que j'y pense. Les libéraux m'ont dupé. Cela ne se reproduira pas.

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion voulant que la question soit mise aux voix maintenant. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

*Initiatives ministérielles*

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le lundi 16 mai, le vote est reporté à l'expiration de la période prévue pour les initiatives ministérielles aujourd'hui.

\* \* \*

### LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 mai, de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

**M. Ted Menzies (Macleod, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour changer peut-être un peu le sujet et reprendre le débat sur le projet de loi dont nous voulons parler et auquel je veux m'opposer, à savoir le projet de loi C-48.

En lisant le titre, « Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements », je me dis que la Chambre devrait être beaucoup plus précise. Je suis inquiet et je représente ici mes électeurs, qui seraient certainement inquiets, eux aussi.

Au cours des dernières semaines, la colère et les récriminations ont enflammé la Chambre, et les dernières minutes n'ont pas fait exception. La paralysie législative et les insultes qu'on se hurle d'un côté à l'autre comme des enfants dans un bac de sable causent de la frustration et ne font rien avancer.

Je prends la parole aujourd'hui pour m'efforcer de rappeler aux députés du gouvernement libéral minoritaire que les Canadiens méritent un gouvernement qui est une source d'inspiration pour le pays, par sa vision, et qui est capable de rassembler les gens derrière lui. Plutôt que de passer les 10 minutes qui me sont accordées à faire monter la tension ou à entretenir les querelles partisanes, je voudrais plutôt m'adresser aux Canadiens de partout au pays et leur expliquer pourquoi le Parti conservateur ne peut pas appuyer ces modifications du budget issues des libéraux et des néo-démocrates.

Comme je le disais, je suis contre pour un certain nombre de raisons. Premièrement, il s'agit d'un budget néo-démocrate. Je rappelle aux députés, et à mes électeurs, que nous n'avons pas élu un gouvernement néo-démocrate, et je pense que c'était intentionnel. Dans ce cas, pourquoi avons-nous devant nous un budget néo-démocrate?

Si le gouvernement libéral minoritaire avait consulté les Canadiens et les autres partis à la Chambre, le budget aurait pu être adopté en mars, et nous aurions pu éviter toutes ces péripéties.

Le Parti conservateur du Canada avait alors voté de façon à permettre au Parlement de poursuivre ses travaux, pour que les choses fonctionnent et pour que la situation des Canadiens s'améliore, contrairement au parti néo-démocrate qui, le 9 mars, a voté dans le but d'assurer la défaite du gouvernement. Par un curieux retour des choses, les députés néo-démocrates semblent maintenant vouloir voter du côté des libéraux au sujet de ce budget néo-démocrate. Ce jour-là, le NPD et le Bloc avaient tenté de défaire le

gouvernement. Les conservateurs se sont efforcés d'assurer le bon fonctionnement des choses, mais nous pouvons difficilement appuyer le projet de loi qui nous est maintenant proposé.

Je connais mes électeurs. J'ai eu des contacts avec un grand nombre d'entre eux. Ils craignent ce genre de projet de loi qui prévoit des dépenses imprécises d'un montant de 4,5 milliards de dollars pris sur l'excédent budgétaire. Nous ne savons plus très bien quel est le montant de l'excédent, car le gouvernement a dépensé des milliards au cours des 30 derniers jours. Les libéraux ont sillonné le pays et distribué l'argent un peu partout, sans aucun plan de dépenses. Cet argent aurait dû être affecté au remboursement de la dette. C'est, pour moi comme pour mes électeurs, une question de première importance.

Des centaines de millions de dollars ont été engagés sans aucun plan de dépenses. Le gouvernement a sans doute improvisé. La seule raison, selon moi, qui a poussé les libéraux à dépenser de la sorte est leur souci d'être réélus.

Les conservateurs veulent que le Canada soit un pays plus compétitif. Ce que nous avons vu, ces derniers jours, n'y contribuera pas. Des députés de ce côté-ci ont expliqué comment l'économie fonctionne réellement, et ce qui contribue à la stimuler. Ce budget n'apporte rien de bon aux entreprises canadiennes et, par voie de conséquence, aux Canadiens eux-mêmes. Il faut le reconnaître. Nous devons porter un plus grand intérêt au commerce. Notre avenir en dépend, mais nous ne trouvons rien dans ce budget qui stimule le commerce.

● (1345)

Ce projet de loi ne contient aucune mesure visant à atteindre les objectifs qui, nous en sommes tous conscients, sont très importants pour l'aide étrangère. On parle de 500 millions de dollars, mais il n'y a aucun plan d'utilisation de cet argent. Il n'y a aucun plan de dépense. Nous aimerions que les dépenses relatives à l'aide étrangère soient mieux ciblées et plus efficaces. Les dépenses doivent être ciblées et non pas semées aux quatre vents.

De ce côté-ci de la Chambre, nous aimerions voir un budget qui crée de l'emploi et qui ne surtaxe pas les employeurs. Nous savons tous quels effets cela aurait sur les contribuables, sur nos électeurs. Nous en avons tous entendu parler. Nous devons offrir des soins de santé accessibles et de grande qualité. Nous ne pensons pas que le budget néo-démocrate aura cet effet.

Ma circonscription a besoin de quelque chose de très important: une aide efficace pour le secteur agricole. Je crois que l'agriculture était mentionnée une ou deux fois dans le premier budget déposé. Le secteur agricole est dans une situation catastrophique, notamment en raison de l'ESB. En plus de l'industrie bovine et de l'élevage de ruminants, les secteurs des céréales et des oléagineux connaissent d'énormes difficultés.

Tous les débats à la Chambre n'ont rien fait pour aider mes électeurs, qui souffrent toujours de la situation relative à l'ESB. Des abattoirs ont présenté des demandes de fonds pour se constituer un filet de sécurité. Le gouvernement a annoncé un programme de réserve pour pertes sur prêts, mais je crois savoir que pas un cent de ce programme n'a servi à construire quoi que ce soit. Cela montre que ce plan est totalement inefficace, mais aucune solution de rechange n'a été proposée.

*Article 31 du Règlement*

Le Parti conservateur a lancé un processus afin d'obtenir le statut d'intervenant dans la cause qui est actuellement entendue par un tribunal du Montana et qui sera portée à l'attention d'un tribunal de San Francisco. Le gouvernement libéral a tenté de le faire, mais sa première demande a été rejetée et il s'est incliné. En quoi cela aide-t-il nos producteurs? Ce n'est pas en feignant d'ignorer la situation que le problème va se régler; en fait, la situation empire à un point tel que le boeuf qui traverse actuellement la frontière pourrait bien être bloqué dans quelques semaines. Étant donné la nouvelle contestation provenant du Montana, cela pourrait bien se produire.

Le NPD avait une chance de s'en occuper. Il avait au moins l'occasion de mentionner les problèmes des agriculteurs. Je le répète. Je ne vois rien dans ce document qui améliorera la situation des agriculteurs. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles je n'arrive pas à conclure que c'est un bon budget. Pour moi, de toute évidence, ce n'en est pas un.

Il était prévu que l'ACIA contribue à l'expansion des marchés. Si je comprends bien, la mise en oeuvre de ce plan n'a pas commencé. Le ministre de l'Agriculture est intervenu à la Chambre en mars pour dire que l'ACIA travaillerait sans relâche à la recherche de nouveaux marchés. Je ne crois pas qu'elle l'ait fait. Encore une fois, notre industrie des ruminants a été laissée pour compte.

J'ai parlé plusieurs fois du PCSRA à la Chambre. Ce programme ne fonctionne pas. Il n'est d'aucune utilité pour le secteur des céréales et des oléagineux. En effet, au Canada, les prix en dollars réels des produits de base, des céréales et des oléagineux sont actuellement au plus bas niveau jamais atteint. Selon notre ministre de l'Agriculture, nous disposons d'un programme qui aidera les agriculteurs, en leur permettant de gagner du temps jusqu'à la remontée des prix des produits de base. Personnellement, j'ai présenté une demande pour obtenir cette subvention lorsque j'étais un agriculteur actif, avant de venir siéger à la Chambre. Je dois maintenant rembourser la moitié de cet argent, en raison de l'inefficacité de ce système. En effet, il ne permet pas de distribuer l'argent aux agriculteurs, pour qui il serait le plus utile.

Le temps qui m'a été alloué est presque écoulé et je respecte cela. J'ai du plaisir à parler ainsi, mais il faut effectivement que le temps de parole soit limité.

Nous constatons à l'heure actuelle toute la corruption qui entache le gouvernement et cela explique en bonne partie mon opposition au projet de loi. En toute conscience, je ne peux appuyer une mesure législative comme ce projet de loi, qui a pour but de soutenir ce gouvernement que nous avons vu démoraliser le pays et diviser les provinces.

•(1350)

En terminant, je rappelle aux députés que le genre de comportement dont nous avons été témoins est probablement le reflet des problèmes démoralisants dont a souffert la Chambre. J'espère que cela finira bientôt et peut-être même ce soir.

•(1355)

[Français]

**M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue, suite à son excellente intervention.

En ce qui concerne ce projet de loi, on constate que le gouvernement tente d'acheter à la pièce des ententes avec diverses provinces. Je pose la question suivante à l'honorable député.

Ne croit-il pas que ces ententes à la pièce, loin d'aider le Canada, nuisent aux provinces et confirment qu'il existe effectivement un

déséquilibre entre les provinces et le fédéral? En produisant ces ententes à la pièce ne va-t-on pas créer encore plus de déséquilibre fiscal?

[Traduction]

**M. Ted Menzies:** Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. D'ailleurs, en plus d'être inefficaces, ces ententes à la pièce sèment la bisbille. Elles n'ont rien fait d'autre que de monter les provinces les unes contre les autres.

C'est de la même farine que le scandale des commandites. Selon bon nombre des déclarations faites dans ce contexte, l'argent est allé à des gens au Québec. Ce sont les apparences, mais elles sont trompeuses. L'argent est peut-être allé au Québec, mais cela n'avait rien à voir avec le Québec. Il s'agissait d'une tentative du gouvernement libéral de soudoyer le Québec, d'acheter la loyauté d'une province.

Ces ententes illustrent bien les agissements des libéraux et jettent sur eux un éclairage cru qui permet à tout un chacun de constater que le gouvernement libéral n'est pas également respectueux de toutes les provinces.

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté l'allocution de mon collègue ainsi que la réponse qu'il a donnée à mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue. Dans sa réponse en ce qui a trait au déséquilibre fiscal, je me demande s'il pensait également à ce que nos collègues d'en face s'imaginent.

Le gouvernement va-t-il respecter ses ententes avec le projet de loi C-48? On sait que c'est un parti qui a beaucoup de valeurs sociales. Est-ce qu'il ne trahit pas un peu ses valeurs sociales en acceptant des ententes comme celles-là? Est-ce que cela ne vient pas confirmer qu'il y a un prix pour tout?

[Traduction]

**M. Ted Menzies:** Monsieur le Président, la question du député suscite une interrogation plus générale, et unanime de ce côté-ci de la Chambre. Après une kyrielle de promesses non tenues, ne devons-nous pas nous demander pourquoi il faudrait s'attendre à ce que les promesses contenues dans cette mesure législative soient tenues?

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LES SOINS INFIRMIERS

**L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que la Semaine nationale des soins infirmiers s'est déroulée du 9 au 15 mai derniers, sous le thème « Soins infirmiers: Priorité aux patients. Sécurité en tout temps ».

J'aimerais saluer le dévouement de nos infirmières et infirmiers. Ils offrent des soins de santé de premier ordre aux familles canadiennes, souvent dans des conditions très difficiles. La Semaine nationale des soins infirmiers est l'occasion rêvée de célébrer cette contribution extraordinaire que le personnel infirmier, en particulier celui de première ligne, apporte à nos collectivités.

Je veux mentionner tout spécialement l'hôpital régional de Humber River, qui se trouve dans ma circonscription, ainsi que son précieux personnel infirmier qui travaille fort pour offrir des soins de santé de la meilleure qualité.

*Article 31 du Règlement*

Je suis fière de remercier tous ceux et celles qui ont choisi la profession infirmière. Leurs efforts inlassables ont des répercussions positives sur la vie des Canadiens.

\* \* \*

• (1400)

**LE LOGEMENT**

**M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC):** Monsieur le Président, il y a plus d'un mois, j'ai transmis au ministre responsable de la SCHL des documents que j'ai obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ces documents indiquent clairement que, en 1981, la SCHL était au courant du problème des appartements en copropriété qui prenaient l'eau en Colombie-Britannique, mais qu'elle a omis d'en avertir les propriétaires et les constructeurs à cause de préoccupations relatives à la responsabilité et au défaut de paiement hypothécaire.

La SCHL a manqué à son obligation de protéger le public parce qu'elle voulait se protéger. Les documents que j'ai obtenus récemment révèlent que, en 1981, la SCHL a demandé que soit modifié le Code national du bâtiment afin de prévenir le genre de cauchemar que des propriétaires de Colombie-Britannique ont vécu sur une période de vingt ans. Rien n'a été fait.

La SCHL n'a rien fait pour empêcher ce désastre coûteux. Elle a omis d'avertir les propriétaires, qui ont grandement souffert de cette conspiration du silence. Elle a omis d'informer les constructeurs de sorte que les pratiques de construction imparfaites puissent être modifiées pour protéger les propriétaires.

Quand le ministre mettra-t-il fin à ce camouflage?

\* \* \*

**FONDS INTERNATIONAL POUR L'IRLANDE**

**M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada annonce aujourd'hui une très bonne nouvelle: il va continuer à contribuer au Fonds international pour l'Irlande. Le moment est venu pour le Canada de renouveler sa contribution et le gouvernement s'engage non seulement à le faire, mais également à doubler la contribution qui passera de 1 à 2 millions de dollars sur quatre ans.

Le Canada a été un partenaire fondateur de ce fonds important, en 1986, avec les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. Au moment où le processus de paix en Irlande se trouve à une étape critique, renouveler et bonifier la participation canadienne à ce fonds marque bien notre appui à cette entreprise. Le fonds a pour but de favoriser des avancées économiques et sociales et de promouvoir les contacts, le dialogue et la réconciliation entre nationalistes et unionistes dans l'ensemble de l'Irlande.

Étant Canadien d'origine irlandaise, je tiens à remercier tous les membres de notre gouvernement qui comprennent combien il importe que le Canada s'engage à contribuer de nouveau à ce fonds.

\* \* \*

[Français]

**LE PREMIER MINISTRE**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, samedi dernier marquait le 25<sup>e</sup> anniversaire d'une tristement célèbre déclaration de Pierre-Elliott Trudeau dans laquelle il affirmait, et je cite: « Nous mettons nos sièges en jeu pour avoir du changement. »

Nous savons maintenant à quel changement a donné lieu cet engagement formel de la part de cet ancien premier ministre libéral. Pierre-Elliott Trudeau a enfoncé de force dans la gorge des Québécois une Constitution qu'ils n'ont toujours pas ratifiée. Voilà ce qu'est une promesse libérale.

Jean Chrétien n'aura agi de façon guère plus honorable, dénaturant jusqu'à la banaliser sa promesse formelle faite aux Québécois la veille du référendum de 1995, de faire reconnaître et enchâsser dans la Constitution le caractère distinct du Québec.

Quelle crédibilité devons-nous accorder à cet engagement de l'actuel premier ministre libéral de tenir des élections 30 jours après le dépôt du rapport final du juge Gomery? La Chambre s'est déjà prononcée sur cette question. Le gouvernement n'a plus sa confiance. Il ne reste donc plus au premier ministre qu'une seule chose à faire: il doit avoir le courage de se soumettre au jugement de la population.

\* \* \*

[Traduction]

**LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES**

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au sujet de la motion que j'ai présentée à la Chambre le 12 avril 2005. Cette motion propose de modifier le règlement en matière d'immigration et de protection des réfugiés afin de tenir compte du revenu des frères et sœurs de la personne qui parraine des immigrants de la catégorie de la famille.

Beaucoup de résidents canadiens ont du mal à faire venir chez nous des membres de leur famille par manque de moyens financiers. Beaucoup de néo-Canadiens souhaitent retrouver leurs parents et des membres de leur famille, mais ne peuvent le faire parce que leur situation financière n'est pas assez assurée. Même si le règlement en vigueur permet au partenaire du parrain de contribuer financièrement au parrainage, cela ne suffit pas, dans beaucoup de cas.

Afin d'accorder de nouvelles possibilités aux familles canadiennes, ma motion vise à modifier le règlement pour permettre que les frères et sœurs mettent en commun leurs ressources. Cette simple modification améliorerait grandement les possibilités financières des Canadiens qui souhaitent faire venir leur famille dans notre pays. Je prie tous les députés à la Chambre d'appuyer cette motion et de favoriser la réunification des familles.

\* \* \*

**GENERAL MOTORS**

**M. Colin Carrie (Oshawa, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux salariés, hommes et femmes, de General Motors, des gens qui travaillent fort, et pour souligner la reconnaissance accordée au complexe de GM à Oshawa dans l'étude de 2005 sur la qualité initiale, réalisée par la maison J.D. Power and Associates, publiée récemment.

Pour ce qui est des prix prestigieux, General Motors a réussi un balayage parmi toutes les catégories d'usines en Amérique du Nord et du Sud, l'usine n° 2 d'Oshawa remportant l'or pour sa qualité et l'usine n° 1 d'Oshawa, l'argent.

Le directeur général de J.D. Power and Associates a déclaré:

Le complexe de GM à Oshawa est un moteur extrêmement important du bien-être économique en Ontario et au Canada. L'annonce récente d'un investissement témoigne aussi de l'importance que GM attache à ces installations, et ces prix devraient rehausser la confiance dans le fonctionnement du complexe d'Oshawa. C'est là une réalisation importante, non seulement pour GM Canada, mais également pour l'ensemble de ce secteur d'activité au Canada.

Les travailleurs de l'automobile d'Oshawa se sont classés au premier rang de l'industrie avec un nombre sans précédent de prix. Je suis fier de représenter les milliers de personnes de ma circonscription qui ont contribué à ce que GM devienne un leader de ce secteur d'activité dans le monde.

\* \* \*

● (1405)

### LE BÉNÉVOLAT

**L'hon. Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter Chris Yardley, un électeur de ma circonscription, Burlington.

Chris s'est rendu en affectation à Saint-Petersbourg, en Russie, en sa qualité de membre du SACO, le Service d'assistance canadienne aux organismes, agence de développement unique en son genre, reposant sur des bénévoles, qui a été fondée en 1967.

Les bénévoles du SACO représentent le Canada dans le monde entier et, depuis 1969, ils oeuvrent également auprès des populations autochtones. Ces bénévoles s'inscrivent dans le cadre de l'action que mène le Canada pour stimuler le développement dans notre pays et dans les économies défavorisées du monde entier.

Chris a conseillé une entreprise de Saint-Petersbourg active dans le développement de logiciels de gestion et de marketing. Il a réalisé une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces, et a formulé des recommandations visant à améliorer les pratiques de gestion de l'entreprise.

Il a introduit des techniques modernes de marketing et a communiqué des informations sur le marché nord-américain, où l'entreprise conseillée a des clients. Il l'a aidée à élaborer une stratégie de marketing et il a rédigé un plan d'entreprise.

Chris Yardley est l'un des quelque 3 400 bénévoles qui mettent à contribution leurs compétences et leur expérience professionnelle, et aident des entreprises à croître et des économies à progresser dans leur pays d'origine et à l'étranger.

Je suis persuadée que tous les députés se joindront à moi pour féliciter Chris et le SACO et pour les encourager à continuer de faire du bon travail et d'aider les autres.

\* \* \*

[Français]

### LE BUDGET

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, dans quelques heures, les Québécois vont lancer un message au reste du Canada par le vote des députés du Bloc québécois. Loin de nous l'idée de voter en nous pinçant le nez. Nous voterons comme nous l'avons toujours fait, c'est-à-dire en défendant d'abord et avant tout les intérêts du Québec.

Les députés du Bloc québécois, tout comme la population québécoise, sont des gens de principes qu'on ne peut pas acheter avec des milliards de dollars de promesses électorales, pas plus qu'avec de l'argent sale.

Le budget libéral est mauvais pour le Québec. Il ne reconnaît pas le déséquilibre fiscal. Il propose un plan de Kyoto qui désavantage le Québec. Il n'apporte rien à nos travailleurs.

Ce gouvernement méprise la démocratie, n'a pas notre confiance et ne mérite pas le pouvoir. Ce soir, nous le lui rappellerons. Mais avant tout, le vote de ce soir sera, pour le peuple du Québec, une pierre de plus à la construction de notre pays.

### Article 31 du Règlement

### LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

**L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, le programme Emplois d'été-Échanges étudiants est un projet que j'ai amorcé dans mon comté de Brome—Missisquoi et qui réunissait au début une vingtaine d'étudiants désireux d'apprendre la langue seconde, d'obtenir un premier emploi et de découvrir leur pays.

Dix ans plus tard, ils sont près de 9 000 étudiants à avoir participé, incluant les 1 375 participants de l'été 2005.

Ils sont notre raison d'être. Sans tous ces jeunes, sans leur participation et leur enthousiasme, le programme Emplois d'été-Échanges étudiants n'aurait pas connu un tel essor. Je remercie le Conseil de l'unité canadienne de son implication.

Je remercie aussi tous mes collègues de cette Chambre qui ont appuyé ce programme.

Pour l'édition 2005, nous sommes près de 193 députés, tous partis politiques confondus, à y participer. Merci aux familles d'accueil, à tous les intervenants, à tous ceux et à celles qui ont cru, voilà 10 ans, en ce projet qui n'avait qu'un seul but: permettre à des jeunes Canadiens et Canadiennes de vivre une expérience inoubliable.

\* \* \*

[Traduction]

### LES ÉPOUSES DE GUERRE

**M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC):** Monsieur le Président, la prochaine fois que vous irez au bureau de poste, prenez un instant pour regarder les enveloppes commémoratives qui sont en vente. Recherchez l'enveloppe sur laquelle on voit une photo de guerre montrant une mariée radieuse et un marié heureux.

Lloyd Cochrane a servi dans l'Aviation royale du Canada. Son épouse de guerre, la charmante Olive, travaillait pour le ministère britannique de la Guerre.

L'histoire des épouses de guerre du Canada est celle d'une passion née au milieu d'une tragédie. C'est l'histoire de femmes qui se sont expatriées, qui ont nourri de l'espoir et qui ont écouté leur coeur.

Ces femmes ont éprouvé un choc culturel dans le Canada de l'après-guerre et elles ont eu le mal du pays. Cependant, à l'instar de nombreux immigrants qui les ont précédées et qui leur ont succédé, les épouses de guerre du Canada ont travaillé fort, mais discrètement, à l'édification de notre pays.

Comme les autres épouses de guerre et leurs maris militaires, Olive et Lloyd Cochrane ont aussi légué un héritage vivant, par l'entremise de leurs enfants et de leurs petits-enfants, un héritage qui subsiste et que nous n'oublions pas.

Souvenons-nous des épouses de guerre du Canada, un groupe d'immigrantes bien spécial.

\* \* \*

● (1410)

### LA LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

**L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour informer la Chambre que le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, a été adopté par le Sénat et qu'il recevra la sanction royale aujourd'hui.

*Article 31 du Règlement*

L'adoption du projet de loi C-15 permet d'apporter des améliorations importantes et nécessaires aux lois fédérales actuelles qui concernent la pollution marine et les vidanges illégales d'huile usée dans nos océans.

Seulement au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador, plus de 300 000 oiseaux marins meurent chaque année à cause de cette pollution. Nous avons le devoir de protéger notre environnement, dans l'intérêt des Canadiens et du monde entier.

Le projet de loi C-15 renforce la capacité du Canada d'appliquer efficacement et immédiatement ses lois environnementales, notamment dans la zone économique exclusive.

L'adoption du projet de loi C-15 permet au Canada de mieux protéger son environnement marin et d'envoyer un message non équivoque aux pollueurs.

Le projet de loi C-15 témoigne de la détermination du gouvernement à protéger notre environnement et notre patrimoine naturel, maintenant et dans l'avenir.

\* \* \*

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, j'ai passé beaucoup de temps avec des anciens combattants et des retraités ces quelques derniers jours. Ils se sont tous dits choqués par la conduite des députés, qu'ils considèrent pratiquement criminelle, et par le manque d'éthique du gouvernement et des députés de l'opposition officielle.

Il nous faut pour la Chambre des communes des règles qui soient applicables ainsi qu'un code de conduite obligatoire qui établirait que le chahut et les attaques personnelles entre députés sont interdits à la Chambre des communes et qui élargirait la liste des expressions antiparlementaires. Nous devons interdire à tout député de tirer profit, d'une façon ou d'une autre, de la façon dont il vote. Nous devons interdire à toute personne d'inciter un député à voter d'une manière qui lui serait profitable.

La mise en oeuvre de ces mesures rétablirait la confiance envers les députés et nos institutions publiques.

\* \* \*

#### WELLINGTON—HALTON HILLS

**M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC):** Monsieur le Président, en février dernier, lors de la 47<sup>e</sup> cérémonie annuelle des Grammy tenue à Los Angeles, Peter Buchanan-Smith, électeur de la circonscription de Wellington—Halton Hills, a remporté le prix Grammy de la meilleure couverture de disque.

Peter et Dan Nadel se sont vu décerner ce prix tant convoité pour leur travail sur l'album de Wilco intitulé *A Ghost is Born*.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter Peter et ses parents, Jock et Virginia Buchanan-Smith, pour cette réalisation exceptionnelle.

Étant l'un des fondateurs et des membres du conseil de l'Institut du Dominion, c'est avec fierté que je déclare qu'un don de 250 000 \$ au nom de Sa Majesté la Reine a été fait au Projet Mémoire, une initiative de l'Institut.

Sa Majesté a fait l'éloge de l'Institut en ces termes:

Le « Projet Mémoire » a merveilleusement réussi à rassembler les aînés et les jeunes Canadiens partout au pays. De ce fait, il aura assuré la préservation non seulement de nombreuses histoires reliées par les anciens combattants mais aussi d'un chapitre unique de l'histoire du pays.

Je demande à tous les députés de cette 38<sup>e</sup> législature de se joindre à moi pour féliciter l'Institut du Dominion de sa contribution à l'histoire populaire de la société canadienne.

\* \* \*

[Français]

#### LE BOIS D'OEUVRE

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, dimanche prochain, cela fera trois ans que perdure le conflit du bois d'oeuvre. La situation de l'industrie québécoise et canadienne se détériore rapidement. En plus des 4,5 milliards de dollars en droits illégalement perçus par les Américains que l'on doit assumer, les frais juridiques s'accumulent.

Le ministre a finalement annoncé, le 14 avril dernier, une aide financière aux associations pour appuyer les démarches juridiques de l'industrie, dont les frais dépassent maintenant 350 millions de dollars.

Lors d'une rencontre avec les négociateurs du gouvernement, au début du mois de mai, les représentants de l'industrie du bois d'oeuvre ont été estomaqués — et le mot est faible — d'apprendre que l'aide en question ne serait versée qu'à la fin de l'année 2005.

Pourtant, c'est maintenant que l'industrie a besoin de cet argent pour résister au harcèlement juridique de l'industrie américaine. En retardant le versement de cette aide, le ministre affaiblit la position de notre industrie et fait le jeu de l'industrie américaine. C'est déplorable!

\* \* \*

[Traduction]

#### LES DONS DE REINS

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, je rends hommage à un citoyen de ma collectivité, père de cinq enfants, qui a risqué sa vie pour sauver celle d'une autre personne.

Jerry Ducharme, d'Angus, en Ontario, a récemment donné un de ses reins pour sauver la vie d'un habitant de la localité voisine, Orillia. Le bénéficiaire dit avoir retrouvé un niveau d'énergie qu'il n'a pas connu depuis plus de trois ans, soit depuis la découverte de sa maladie rénale.

Selon la Fondation canadienne du rein, les dons provenant de personnes vivantes n'ont lieu qu'entre des parents ou des gens qui ont des liens émotifs très étroits. M. Ducharme, dans un élan de générosité, a répondu à un appel lancé dans un journal local.

Je suis honorée de compter M. Ducharme parmi mes électeurs. Notre collectivité le considère comme un véritable héros.

*Questions orales*

●(1415)

**L'ACCORD ATLANTIQUE**

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, récemment, au cours du premier vote sur le budget, les trois députés conservateurs de la Nouvelle-Écosse ont décidé de ne pas appuyer le budget et l'Accord atlantique. Cet accord prévoit que la Nouvelle-Écosse recevra d'entrée de jeu 830 millions de dollars, ce qui représente de la part du premier ministre un engagement nettement supérieur à la proposition initiale de juin dernier. Ces fonds allégeraient grandement l'écrasant fardeau de la dette accumulée dans la province dans les années 1980 par les conservateurs John Buchanan et Greg Kerr.

Le conservateurs veulent maintenant présenter à leurs électeurs une distorsion de la réalité et voter en faveur d'une loi budgétaire pour, quelques minutes après, voter pour faire tomber le gouvernement, en sachant pertinemment que, ce faisant, ils anéantiront l'Accord atlantique.

Récemment, le syndicat des étudiants de l'Université Dalhousie a fait parvenir une lettre au nom des 16 000 étudiants de l'établissement pour exhorter les trois députés conservateurs de la Nouvelle-Écosse à appuyer le budget et, partant, l'accord. Ces étudiants, à l'instar de l'ensemble des Néo-Écossais, demandent aux députés de faire en sorte que l'Accord atlantique soit adopté et de défendre les intérêts de la Nouvelle-Écosse.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE TORONTO**

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, le ministre des Transports a annoncé que le dossier du pont de l'aéroport de Toronto Island a finalement été réglé. Or, il reste une dernière mesure à prendre: il est temps d'abolir l'Administration portuaire de Toronto et d'en remettre l'actif et le passif à la ville de Toronto.

Le gouvernement libéral a vendu d'autres ports et quais, ce qui a profité à certaines personnes, au détriment des collectivités.

L'Administration portuaire de Toronto ne répond à aucun des critères établis pour un port d'envergure nationale dans la Loi maritime du Canada. Le port de Toronto n'aurait jamais dû être géré par une administration portuaire.

Il n'y a aucune raison de continuer à appuyer ces activités déficitaires ni de continuer à empêcher les gens de Toronto de gérer ce port. Ce dossier doit être réglé une fois pour toutes. Il faut abolir l'Administration portuaire de Toronto et redonner à la ville le contrôle de son secteur riverain.

**QUESTIONS ORALES***[Traduction]***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement essaie d'induire les Canadiens en erreur. Hier, il prétendait avoir versé 750 000 \$ dans un compte en fiducie pour rembourser l'argent sale provenant des commandites, mais ce compte ne contient rien. Pas un seul dollar volé n'y a été déposé.

Étant donné que nous pourrions être en campagne électorale demain, le premier ministre s'engage-t-il à déposer de l'argent aujourd'hui dans ce compte?

**Le Président:** J'ai de sérieuses réserves au sujet de la question du chef de l'opposition, car elle semble porter sur les affaires internes d'un parti politique. Bien sûr, le député peut poser des questions sur l'administration du gouvernement du Canada, mais il ne peut pas poser de questions sur les affaires internes d'un parti politique, et je suis convaincu qu'il le sait.

Je l'invite donc à passer à sa question suivante.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, j'aurais cru que le gouvernement aurait été très heureux de répondre à une question comme celle-là au sujet de son honnêteté et de sa détermination à rembourser cet argent. Le Parti libéral a reçu des deniers publics volés qu'il a promis de rembourser, pourtant, il a utilisé cet argent dans trois élections.

Permettez-moi de reformuler ma question. Est-ce que le gouvernement du Canada exigera que le Parti libéral rembourse cet argent?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas besoin d'exiger cela étant donné que le premier ministre, qui est aussi le chef du parti, a déclaré sans équivoque que le parti rembourserait jusqu'au dernier sou. Le parti ne veut rien savoir de l'argent reçu de façon inacceptable.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le problème, c'est que personne ne se soucie plus de ce que dit le premier ministre. Les gens ne font que surveiller ses gestes.

*[Français]*

Il y a un mois, le gouvernement libéral a nié qu'il y avait de l'argent sale et maintenant, il reconnaît qu'il y en a. En outre, il a mis sur pied une fausse fiducie et pas un cent ne sera déposé avant les élections.

N'est-ce pas la preuve que le premier ministre projette de faire une quatrième campagne électorale avec l'argent volé aux contribuables?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la question du chef de l'opposition n'a aucune valeur. Je l'ai dit à maintes reprises et je le répète encore. Si le Parti libéral a obtenu de l'argent de façon inappropriée, il sera remboursé. Cela ne peut pas être plus clair. Je l'ai dit la semaine dernière, la semaine avant et l'autre semaine avant, et je vais continuer à le dire.

●(1420)

*[Traduction]*

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, le compte en fiducie établi par le gouvernement en vue du remboursement de l'argent sale provenant des commandites n'est qu'une autre manœuvre hypocrite à la veille du déclenchement d'élections. Il y a à peine un mois, le Parti libéral a voté contre une motion visant l'établissement du même genre de compte en fiducie.

La promesse de déposer de l'argent dans un compte en fiducie pour le remboursement au gouvernement du Canada de tout montant qui serait jugé comme ayant été reçu de façon inappropriée est risible. Il est clair qu'on a volé de l'argent, et la promesse est aussi vide que le compte lui-même. Ce que cela signifie en réalité, c'est que pas un cent ne sera mis de côté vraisemblablement avant que les libéraux ne financent une autre campagne électorale avec de l'argent sale.

Le premier ministre confirmera-t-il en toute franchise que, jusqu'à maintenant, aucun montant n'a été déposé dans un compte en fiducie pour rembourser les contribuables canadiens?

*Questions orales*

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre et notre parti ont dit clairement dès le départ que, si des fonds ont été reçus de façon inappropriée, ils seront rendus aux contribuables canadiens.

L'établissement d'un fonds en fiducie de 750 000 \$ comme mesure provisoire pour montrer notre bonne volonté aux Canadiens est certes un pas dans la bonne direction, mais le transfert de l'argent ne pourra pas se faire tant que nous ne connaissons pas tous les faits. C'est pourquoi il est important que le juge Gomery termine son enquête et travaille avec les vérificateurs du parti pour faire toute la lumière sur cette affaire. Je puis assurer au député et à tous les Canadiens que le Parti libéral fera ce qui s'impose et rendra chaque cent qui a été reçu de façon inappropriée.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Il est assez difficile, monsieur le Président, de prendre ce député ou n'importe quel autre de ses collègues libéraux au sérieux lorsqu'ils parlent de fonds en fiducie de tous genres.

Si le premier ministre veut assurer aux Canadiens qu'on a vraiment mis un certain montant de côté pour rendre aux contribuables l'argent des pots-de-vin utilisé par son parti lors des deux dernières campagnes électorales, il a la chance de le faire. Il pourrait faire preuve d'un peu d'intégrité et d'un peu plus de civilité pour accroître la confiance du public au lieu de continuer à afficher un comportement contraire à l'éthique, à recourir à des tactiques partisans désespérées et à agir de façon imprudente lorsque la vie et l'argent des Canadiens sont en jeu.

Acceptera-t-il simplement de demander dès aujourd'hui à la vérificatrice générale d'effectuer une vérification de ce compte pour assurer aux Canadiens que l'argent est bel et bien là?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, les Canadiens savent que le premier ministre tient ses promesses parce qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour aller au fond de cette affaire. Les Canadiens savent que c'est un premier ministre qui fait passer le pays avant le parti, qui fait passer les principes avant la stratégie partisane et qui fait tout ce qu'il faut pour faire sortir la vérité, que les Canadiens méritent de connaître.

Le député devrait faire le ménage dans les affaires de son propre parti, qui doit de l'argent à David Orchard. Ce dernier cherche encore l'argent que lui doit ce parti et il n'obtient pas de réponse.

Notre parti prend les mesures qui s'imposent pour régler le problème. Les députés d'en face, par contre, ferment les yeux sur le problème.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois a demandé à 41 reprises la création de la fiducie de l'argent sale du Parti libéral. Après avoir répondu 41 fois que cela n'était pas nécessaire, les libéraux ont finalement promis de déposer 750 000 \$ en fiducie, mais c'est bien loin d'être suffisant. Nous avons procédé à une évaluation prudente. À la lumière des témoignages entendus jusqu'ici à la Commission Gomery, c'est au moins 5,3 millions de dollars d'argent sale qui devraient être mis en fiducie.

Pour éviter que les libéraux ne fassent une autre élection avec un seul sou d'argent sale, de l'argent puisé à même les fonds publics, est-ce que le premier ministre va exiger que le Parti libéral...

**Le Président:** Le très honorable premier ministre a la parole.

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, s'il y a une raison pour laquelle on doit attendre le rapport du juge Gomery, c'est parce que c'est lui qui va donner les réponses et on n'aura pas à subir des allégations farfelues comme celle qu'on vient d'entendre.

Je le répète, s'il y a eu de l'argent reçu de façon inappropriée, tout cet argent, sans exception, sera remboursé par le Parti libéral.

• (1425)

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, je vais prendre le premier ministre au mot. S'il verse 750 000 \$, c'est aussi sur des allégations. Ce sont les siennes qui sont farfelues, parce que c'est 5,3 millions de dollars qu'il y a moyen d'identifier. La somme de 750 000 \$ représente seulement 15 p. 100 de ce qui a été détourné. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Je demande au premier ministre, puisqu'il s'agit ici de fonds publics, est-ce qu'il va forcer le Parti libéral à mettre tout le paquet d'argent sale en fiducie, au lieu de garder le gros du magot pour faire une autre élection sur le dos des contribuables?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, on voit très clairement pourquoi le chef du Bloc veut avoir une élection. Il a peur des réponses du juge Gomery. Il sait fort bien que lorsque le juge Gomery rendra public son rapport, il ne pourra plus faire des allégations farfelues comme il vient de le faire.

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré hier qu'à son avis, 750 000 \$ était un montant substantiel, un montant de départ pour rembourser l'argent sale des commandites, de l'argent, rappelons-le, qui provient des contribuables.

Comme cela nous a pris du temps et des dizaines de questions pour convaincre le ministre des Transports qu'il ne pouvait pas faire autrement que de créer cette fiducie de l'argent sale, est-ce que cela va prendre autant de temps pour le convaincre que 750 000 \$, cela ne représente au mieux que 15 p. 100 de l'argent sale, et qu'il lui faut déposer au moins 5,3 millions de dollars dans une fiducie pour être crédible?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, le parti a été clair. Si le parti a reçu des fonds inappropriés, il va rembourser les contribuables.

[Traduction]

La constitution d'un fonds en fiducie par le parti est un gage tangible de notre bonne volonté à cet égard. Nous ne pouvons pas remettre l'argent aux contribuables canadiens tant que nous ne connaissons pas tous les faits.

Un article paru dans la livraison d'aujourd'hui de *The Gazette* de Montréal contient des allégations selon lesquelles les séparatistes du Québec ont conspiré afin de bloquer et de rejeter, au référendum de 1995, des votes pourtant valides d'électeurs contre la souveraineté. Les séparatistes devraient peut-être faire preuve du même courage que le premier ministre et faire le ménage dans leur propre cour.

[Français]

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, c'est bizarre qu'à la veille des élections, le gouvernement se ravise et que, tout à coup, il accepte la création d'une fiducie de l'argent sale.

*Questions orales*

Le ministre des Transports admettra-t-il que ce geste symbolique est surtout destiné à sauver la face du Parti libéral, à la veille des élections, plutôt qu'à corriger véritablement la situation de l'argent sale?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre est en train de changer la culture gouvernementale pour toute une génération. Il a le courage de cerner un problème et de le régler, au lieu de se défilier comme le font les chefs du Bloc et du Parti conservateur.

Je suis fier d'être libéral, d'être assis aux côtés du premier ministre et de faire partie du Parti libéral. Nous faisons ce qu'il faut pour changer la culture gouvernementale pour des générations de Canadiens.

[Français]

S'il est possible de changer l'avenir du gouvernement, cela en vaut la peine à court terme.

\* \* \*

[Traduction]

**LE BUDGET**

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, nous allons procéder aujourd'hui à deux importants votes sur le budget. Les Canadiens se préoccupent beaucoup de ces votes qui pourraient être bénéfiques pour la population et l'environnement.

Les Canadiens entendent des députés conservateurs parler de népotisme. Ils entendent dire que le premier ministre va encore nommer ses copains à des charges publiques. Cela ne contribue pas à rétablir la confiance à l'égard des politiciens et, en plus, si cela devait nuire au vote sur le budget, nous pourrions nous attendre à de graves conséquences. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il n'a jamais offert des charges publiques à qui que ce soit en échange d'un vote?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Je le peux, monsieur le Président. Je me félicite de pouvoir dire à la Chambre et au chef du NPD qu'aucune offre de ce genre n'a été faite. J'ai dit très clairement l'autre jour qu'aucune offre du genre n'avait été faite. Je le répète, aucune offre du genre n'a été faite. Nous avons été sollicités, mais nous avons rejeté les demandes.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, nous sommes sur le point de voter sur un budget très important. C'est un budget amélioré. J'apprécie la réponse du premier ministre, mais, si aucune offre de nomination à des charges publiques n'a été faite, le premier ministre devra maintenant expliquer à la Chambre pourquoi nous avons entendu des enregistrements dans lesquels des hauts fonctionnaires de son cabinet expliquaient les dangers qu'il y avait à échanger des emplois pour des votes.

Quelle explication le premier ministre a-t-il à fournir à ce sujet?

● (1430)

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, un tiers a confirmé qu'un député de l'opposition avaient bel et bien sollicité un député du gouvernement, mais que sa demande avait été rejetée sans équivoque.

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, au terme de son examen du Programme de commandites, la vérificatrice générale a déclaré que des agences de publicité proches des libéraux avaient empoché au moins 100 millions de dollars, au titre de contrats gouvernementaux, pour du travail dérisoire ou fictif. En d'autres mots, 100 millions de dollars ont disparu, et le gouvernement prétend que le versement de 750 000 \$ dans un compte en fiducie règle le problème.

Comment expliquer un si grand écart entre les 100 millions de dollars dont parlait la vérificatrice générale et les 750 000 \$ que les libéraux placeront dans un compte?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la députée est-elle en train d'insinuer que le Parti libéral du Canada a reçu ces 100 millions de dollars en dons?

Je suis surpris qu'une personne qui s'est déjà définie comme une avocate fasse des recherches aussi bâclées. Elle devrait congédier ses recherchistes et se renseigner comme il faut afin de poser des questions valables à la Chambre.

Elle ne fait rien avancer lorsqu'elle fait des allégations farfelues qui la déshonorent et déshonorent tous les députés.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, j'imagine que le ministre est à court de bonnes réponses à donner aux Canadiens. Tout ce qu'il réussit à faire, c'est salir la réputation de la personne qui pose la question.

C'est ce ministre qui s'est levé il y a quelques semaines pour dire...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

**Mme Diane Ablonczy:** Monsieur le Président, le même ministre a déclaré qu'on avait procédé à une grande vérification des livres du Parti libéral et qu'il n'y avait pas d'argent sale dans les coffres du parti.

Il affirme maintenant que cette somme de 750 000 \$ permettra de faire face au problème qui n'était pas censé exister, alors que la vérificatrice générale a parlé de 100 millions de dollars environ. Qui les libéraux pensent-ils tromper avec cette manœuvre?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, aucun député à la Chambre n'a besoin de calomnier la députée de Calgary—Nose Hill, car elle ruine elle-même sa réputation lorsqu'elle refuse de présenter des excuses à la députée de York-Ouest pour des critiques, des attaques et des calomnies qu'elle a lancées dans cette enceinte pendant des mois contre la députée. Maintenant que cette dernière a été lavée de tout soupçon par le commissaire à l'éthique, la députée ne devrait pas être prise au sérieux jusqu'à ce qu'elle présente des excuses.

C'est elle-même qui ruine sa réputation, sans l'aide de personne.

[Français]

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré: « Notre crédit est bon, ça fait 138 ans qu'on est en affaires. » Détourner les fonds publics a enrichi leur caisse électorale, mais a aussi défait leur crédibilité. Le fonds en fiducie existe, mais il n'y a toujours pas d'argent à l'intérieur.

*Questions orales*

Comment pouvons-nous avoir confiance en ce gouvernement, alors que les libéraux se préparent à faire une quatrième campagne avec de l'argent sale?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que si le parti établit un fonds en fiducie de 750 000 \$, c'est qu'il entend verser cette somme dans le fonds dans un avenir très rapproché.

Toutes les questions qu'on pose aujourd'hui sont fondées sur une fausse prémisse. Nous faisons ce qui s'impose. Le Parti libéral agit comme il se doit. Il est temps que les autres députés et partis à la Chambre en fassent autant, qu'ils mettent de l'ordre dans leurs propres conspirations et difficultés, qu'ils défendent les intérêts des Canadiens et la vérité, qu'ils soutiennent le juge Gomery et le laissent faire son travail.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux pensent que nous devrions nous réjouir d'un premier versement pour acheter les consciences. Il n'est pas surprenant que les banques ne craignent pas de leur prêter de l'argent. Chaque fois qu'un prêt libéral arrive à échéance, le gouvernement n'a qu'à puiser dans les deniers publics pour renflouer les coffres du Parti libéral.

Le ministre des Travaux publics a déclaré qu'il n'y avait pas d'argent sale. Il affirme maintenant que les libéraux vont verser cet argent sale dans un compte en fiducie. Étant donné que les libéraux viennent de reconnaître leur culpabilité, comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens fassent confiance au gouvernement?

• (1435)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics n'a jamais dit cela. Ce sont des allégations sérieuses. Nous les prenons au sérieux pour les Canadiens. C'est pourquoi nous appuyons le juge Gomery, afin qu'il puisse découvrir la vérité sur cette question. Tous ceux qui ont utilisé le nom du Parti libéral du Canada pour commettre des méfaits, pour profiter de la crise de l'unité à des fins personnelles, s'exposent à toute la rigueur de la loi.

En tant que libéraux, à l'instar des Canadiens, nous exigeons que justice soit rendue pour veiller à ce qu'on fasse ce qui s'impose.

\* \* \*

[Français]

#### GOUVERNEMENT DU CANADA

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, des accusations très sérieuses ont été portées par un député de cette Chambre qui affirme s'être fait offrir un poste d'ambassadeur par le chef de cabinet du premier ministre, le tout appuyé d'un enregistrement qui confirme ses dires.

Je demande au premier ministre, qui a soigneusement refusé de répondre à la question du chef du NPD et des journalistes plus tôt, une simple petite question. Confirme-t-il, oui ou non, qu'il s'agit bien de la voix de son chef de cabinet?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, l'allégation est totalement fausse.

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, ce que je demande au premier ministre, ce n'est pas son avis à savoir si son chef de cabinet est innocent ou coupable. Ce que je lui demande, c'est qu'il me dise si, oui ou non, c'est la voix

de son chef de cabinet, son principal collaborateur, qui a été enregistrée par le député, et qui lui offre un poste d'ambassadeur. Est-ce, oui ou non, son chef de cabinet?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas comment il se fait que le député ne comprend pas. Ce n'est pas vrai.

\* \* \*

#### L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, la nouvelle ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a voté, le 13 avril dernier, en faveur d'une caisse autonome d'assurance-emploi afin de mettre fin, une fois pour toutes, au pillage gouvernemental qui s'élève à plus de 47 milliards de dollars.

Maintenant qu'elle a la possibilité de mettre en place une telle caisse autonome, puisqu'elle est maintenant la ministre responsable en titre, va-t-elle rester cohérente avec elle-même et créer cette caisse autonome?

[Traduction]

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un dossier complexe. Je vais l'examiner pour m'assurer de prendre une décision éclairée dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

[Français]

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, la ministre réalise-t-elle qu'il y va ici de sa crédibilité?

Je rappelle à la ministre qu'elle a voté pour une caisse autonome et pour l'amendement au discours du Trône qui demandait une réforme en profondeur de l'assurance-emploi.

Lorsqu'elle a discuté avec le premier ministre au sujet de son passage au gouvernement, est-ce que la ministre a négocié seulement ses propres conditions d'embauche ou en a-t-elle également profité pour négocier les besoins des chômeurs avec lesquels elle se dit d'accord?

[Traduction]

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète: c'est un dossier complexe. Je suis à même d'apporter des changements. Je vais étudier toutes les options possibles pour améliorer les choses.

\* \* \*

#### L'AGRICULTURE

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, il s'est écoulé deux années complètes depuis que la frontière des États-Unis a été fermée à la viande bovine, aux bovins et aux autres animaux d'élevage canadiens. Des injonctions ont été demandées par le groupe d'intérêt R-CALF. Le juge Cebull, qui était sympathique à la cause de ce groupe, a ajouté l'insulte à l'injure en lui accordant ces injonctions.

Les éleveurs et les autres agriculteurs du pays attendent qu'une autre tuile leur tombe sur la tête. Le 9 mai, le groupe R-CALF a présenté une nouvelle demande d'injonction pour faire interdire le boeuf canadien.

*Questions orales*

Pourquoi le ministre de l'Agriculture n'a-t-il jamais vraiment essayé de lutter énergiquement contre ces injonctions qui étranglent les éleveurs et les autres agriculteurs canadiens?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, il est clair que nous collaborons avec le ministère de l'Agriculture des États-Unis et avec les tribunaux de ce pays pour que la position du Canada soit bien entendue.

J'ai eu trois entretiens téléphoniques avec le secrétaire américain à l'Agriculture, dont le plus récent a eu lieu il y a deux heures. Nous sommes déterminés à travailler avec les Américains pour contester ces injonctions. Nous avons la ferme volonté de travailler avec eux, quoi qu'il advienne.

• (1440)

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux ont perdu deux ans, et trois ministres de l'Agriculture se sont succédé sans qu'aucun ne fasse preuve de la combativité nécessaire dans ce dossier. Aucune démarche n'a été entreprise dans le cadre de l'ALENA ou de l'OMC.

Alors que l'actuel ministre de l'Agriculture fait du sur-place au lieu d'agir aux plans commercial et juridique, les éleveurs et d'autres agriculteurs croulent littéralement sous les dettes. Les producteurs agricoles craignent pour leur avenir si le juge Cebull et le groupe R-CALF font fermer la frontière au boeuf en caisse carton.

Où est le plan du ministre de l'Agriculture pour les éleveurs et les autres agriculteurs et pour trouver des débouchés si le groupe R-CALF fait de nouveau fermer la frontière?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, bien entendu, nous voulons que se normalise le commerce avec les États-Unis, mais le député oublie certains faits importants. Nous avons réussi à nous allier le gouvernement des États-Unis dans notre lutte pour faire ouvrir la frontière, alors qu'il s'y opposait auparavant.

En 2004, nous avons pu vendre aux États-Unis 90 p. 100 du boeuf et des produits bovins que nous avons vendus à ce pays en 2002. Nous avons pu augmenter notre capacité d'abattage de 30 p. 100. Nous avons fourni aux producteurs une assistance qui s'élève à 2 milliards de dollars.

\* \* \*

**L'INFRASTRUCTURE**

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, l'entente sur le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence que le gouvernement a conclue avec les municipalités de la nation a été habilement masquée.

Alors que la ville de Winnipeg avait planifié de consacrer les recettes de la taxe sur l'essence à la réfection de ses routes et de ses ponts en piteux état, le gouvernement déclare qu'elle ne peut utiliser ces fonds pour de tels projets. Le gouvernement fédéral veut montrer une fois de plus qu'il sait mieux que personne ce qu'il faut faire.

Le ministre responsable de l'infrastructure va-t-il lever les restrictions qui touchent le transfert des recettes de la taxe sur l'essence et laisser les municipalités canadiennes répondre aux priorités de leurs résidents?

**L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.):** Monsieur le Président, les recettes de la taxe sur l'essence doivent être investies dans une infrastructure municipale respectueuse de l'environnement. Une grande ville comme Winnipeg peut investir dans des projets de diverses catégories,

notamment le transport en commun, les déchets solides, les eaux usées, la gestion des déchets ou les systèmes énergétiques des collectivités.

Nous travaillons en collaboration avec la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le président du Conseil du Trésor afin de trouver la meilleure solution possible pour Winnipeg.

**M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC):** Monsieur le Président, le ministre responsable de l'infrastructure a dit clairement, en février, que le transfert des recettes de la taxe sur l'essence pouvait servir à la réfection des routes et des ponts. De toute évidence, il est revenu sur sa promesse.

Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas l'engagement qu'il a pris envers les municipalités canadiennes, qui visait à répondre à leurs besoins en matière d'infrastructure, en permettant la réfection des routes et des ponts?

**L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.):** Monsieur le Président, nous avons inclus la réfection des routes et des ponts dans une catégorie de projets pour les petites collectivités. Nous voulions affecter la majorité des fonds au transport en commun et aux projets relatifs à l'eau, de manière à ce que nos investissements permettent la réduction des gaz à effet de serre et l'assainissement de l'eau et de l'air. C'est ce que nous ferons.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.):** Monsieur le Président, le budget de 2005 prévoit de nouveaux engagements très considérables à l'égard de nos forces armées. Il est important pour des collectivités comme Oromocto, au Nouveau-Brunswick, North Bay, en Ontario, Valcartier, au Québec, et Cold Lake, en Alberta.

Je crois savoir que les conservateurs ont l'intention de voter pour une partie du budget, puis, peu de temps après, en partenariat avec nos amis les séparatistes, de tenter de faire tomber le gouvernement.

Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire ce qu'il adviendra des dépenses prévues pour la défense si la Chambre n'adopte pas tous les crédits budgétaires aujourd'hui?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, soyons bien clairs. Si le gouvernement tombait ce soir, cela sonnerait le glas de la plus importante contribution apportée aux forces armées du Canada depuis 20 ans. Nos collègues d'en face menacent de priver nos militaires des ressources dont ils ont besoin pour servir notre pays.

Ne détruisons pas la confiance des militaires qui servent courageusement dans nos forces armées. Gardons espoir dans l'avenir, ce dont le député et moi parlerons demain, lorsque nous nous trouverons au CMR, dans sa circonscription. Adoptons le budget. Donnons-leur ce sentiment de confiance en l'avenir, un sentiment que nous voulons également insuffler en ce qui concerne les villes, le logement, les autochtones, les...

**Le Président:** Le député d'Acadie—Bathurst a la parole.

*Questions orales*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, le 15 février dernier, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a déposé les deuxième et troisième rapports concernant l'assurance-emploi, qui contenaient 28 recommandations.

Une de ces recommandations est d'éliminer le diviseur et de calculer le nombre de semaines assurables selon les 12 meilleures semaines. Or, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a préféré retenir les 14 meilleures semaines.

Est-ce que la ministre va faire un geste honorable et écouter les travailleurs et les travailleuses ainsi que les membres du comité, en adoptant les 12 meilleures semaines afin de régler un des problèmes du travail saisonnier, une bonne fois pour toutes?

• (1445)

[Traduction]

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai hâte d'examiner le rapport, de recueillir l'opinion du député et d'agir dans l'intérêt supérieur des travailleurs canadiens.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, la ministre pensait que le dossier était complexe, mais il ne l'est pas. C'est un dossier où le gouvernement libéral a puisé 46 milliards de dollars dans les poches des travailleurs.

La ministre va-t-elle rétablir le critère des 12 meilleures semaines pour nos travailleurs?

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, j'ai hâte de pouvoir examiner le rapport et d'agir dans l'intérêt supérieur des travailleurs canadiens afin d'améliorer le système.

\* \* \*

**LES GARDERIES**

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le Président, presque la totalité des parents qui travaillent ont déclaré qu'ils voulaient des choix en ce qui concerne les garderies. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a aussi demandé d'avoir des choix. Cependant, les libéraux refusent d'en offrir.

Ne nous y trompons pas, les libéraux ont créé un système de garderies à deux niveaux: un pour les bénéficiaires du plan libéral et un autre pour ceux qui doivent se débrouiller tout seuls. Certains recevront des fonds, mais la majorité des gens ne recevront rien.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il est en train d'établir un système à deux niveaux?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, il y a 12 mois, avant la campagne électorale, malgré l'excellent travail des travailleurs en garderie à l'échelle du pays, rien ne se faisait dans ce dossier. Ensuite il y a eu la campagne électorale, puis le discours du Trône et, en février, le budget prévoyait 5 milliards de dollars sur cinq ans, dont 700 millions de dollars cette année. Tout cela risque de tomber à l'eau. Cinq ententes

ont été signées et d'autres suivront. C'est loin du montant de 320 \$ pour les familles à faible revenu que promet le parti d'en face.

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le Président, le système de garderies à deux niveaux des libéraux ne répond pas aux besoins de la majorité des parents. Le programme du Parti conservateur est réellement universel. Des fonds seraient versés pour chaque enfant et nous donnerions des moyens financiers à chaque famille.

Pourquoi le ministre ne veut-il pas appuyer tous les enfants et toutes les familles du pays?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, comme les députés le savent, les députés d'en face critiquent depuis les sept ou huit derniers mois les initiatives en matière d'éducation préscolaire et de services de garde d'enfants. Ils ne font que cela.

Maintenant on parle de prendre un engagement à l'égard de l'engagement du gouvernement. Ce n'est pas un engagement. Nous attendons tous impatiemment les prochaines déclarations du parti d'en face.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, les membres des forces armées savent que les conservateurs les soutiendront et que, à la différence des libéraux, ils ne procéderont pas à des coupes sombres.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Carleton—Mississippi Mills a la parole.

**M. Gordon O'Connor:** Monsieur le Président, en 1966, le gouvernement libéral a autorisé l'épandage de l'agent orange sur des forêts à la base des Forces canadiennes de Gagetown. Vers la même époque, des milliers de militaires, dont moi-même, étaient postés à Gagetown.

On a récemment confirmé que l'agent orange peut causer le cancer et d'autres problèmes de santé. Le ministre peut-il expliquer en détail ce que fait le gouvernement pour remédier à cette grave et tragique situation?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le député dire que son parti soutiendra nos forces armées. Je le mets encore une fois au défi d'appuyer le budget, ce soir, et, ce faisant, de soutenir nos forces armées et l'avenir de notre pays. Il y parviendra mieux ainsi que par des paroles creuses.

L'agent orange a été utilisé à Gagetown, en 1966 comme le rappelait le député, dans le cadre d'un programme de défoliation. Nous nous efforçons de retracer tous les membres des forces armées qui, à l'époque, se trouvaient sur cette base.

La ministre des Anciens Combattants a été claire. Les anciens combattants qui en ont fait la demande ont été indemnisés. Nous invitons les gens à se manifester. Nous appuierons toute personne affectée par ce programme.

*Questions orales*

•(1450)

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, les membres des forces armées sauront qui dit la vérité. Le gouvernement était au courant de ce grave problème depuis un certain temps, mais il a choisi de le cacher. Il reste encore au moins 20 dossiers en souffrance.

Grâce à des renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les médias ont révélé l'utilisation de l'agent orange et ses effets sur la santé des soldats. Or, le gouvernement a attendu jusqu'à maintenant pour réagir. Pourquoi faut-il qu'il soit poussé à agir par l'opinion publique avant d'assumer la responsabilité des problèmes de santé qu'éprouvent les militaires qu'il a exposés au danger?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec le député. Il déforme complètement les faits. Ces événements sont survenus il y a 45 ans sur une base où personne ne connaissait les conséquences que pouvait avoir l'utilisation de l'agent orange.

Nous avons compris tout récemment comment il a pu affecter la santé de militaires se trouvant dans certaines parties de la base, mais nous ne savions pas précisément quels secteurs avaient été touchés, et qui avait été exposé à l'agent. C'est une situation très complexe.

Nous prenons la question très au sérieux. Je puis assurer au député, qui affirme qu'il était à Gagetown, que nous collaborons avec les forces armées, et nous nous assurerons que toutes les personnes éprouvées soient indemnisées. Ma collègue, la ministre des Anciens Combattants, a déjà pris des mesures en ce sens.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE**

**Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ):** Monsieur le Président, l'Union des producteurs agricoles du Québec nous a rappelé, hier matin, que la crise de la vache folle a fait des ravages importants et que les producteurs agricoles du Québec ont perdu jusqu'à présent 280 millions de dollars, pertes que les programmes existants n'ont pas compensées.

Qu'attend le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour modifier les programmes existants afin qu'ils répondent plus adéquatement à la réalité des producteurs agricoles québécois?

[Traduction]

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons pris un certain nombre de mesures pour venir en aide aux producteurs du Québec et aussi du reste du pays.

Comme je l'ai dit en réponse à une question antérieure, nous avons pu accroître la capacité d'abattage du pays de pratiquement 30 p. 100. Nous avons soutenu le revenu des producteurs à hauteur de nettement plus d'un milliard de dollars. Nous sommes intervenus sur les marchés par le biais de nos programmes de retrait des terres en culture pour infléchir les prix à la hausse.

Il reste du travail à faire, comme l'a signalé la députée, et nous allons prendre des initiatives en conséquence.

[Français]

**Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a déjà fait sa part pour compléter le montage dans le dossier de l'abattoir Colbex. Le gouvernement fédéral doit faire la sienne pour permettre

aux producteurs agricoles d'obtenir un prix plancher pour leurs vaches de réforme.

Qu'attend le ministre pour annoncer sa participation à ce montage financier?

[Traduction]

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai fait valoir clairement à l'UPA à diverses occasions que nous disposons de programmes d'aide pour accueillir toute proposition d'accroissement de la capacité d'abattage au Québec.

\* \* \*

**LE COMITÉ PERMANENT DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics refuse de se présenter devant le Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour fournir des explications sur les prévisions de dépenses de son ministère pour l'exercice 2005-2006. Le comité a fixé des rencontres avec le ministre à deux reprises déjà et le ministre a chaque fois refusé d'y assister.

Compte tenu du programme du comité, le président du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pourrait-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le ministre ne s'est pas présenté aux audiences prévues?

**M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC):** Monsieur le Président, en fait, le ministre des Travaux publics a fait preuve de mépris à l'égard du comité de la Chambre des communes en ne respectant pas son obligation élémentaire de comparaître devant le comité pour répondre aux questions portant sur son ministère.

À deux reprises, le ministre a accepté de venir rencontrer les membres du comité, mais il a chaque fois manqué à sa promesse. Il ne veut pas entendre les questions que les membres du comité ont à lui poser. Il me semble évident que le ministre des Travaux publics a des intentions cachées qu'il cherche désespérément à ...

**Le Président:** Je vois que le député de Vegreville—Wainwright doit poser la prochaine question. Je présume qu'il ne se la posera pas à lui-même.

**M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics répète souvent qu'il est honnête et responsable, mais ses actions prouvent le contraire. Nous ne pouvons vraiment pas nous fier à ce qu'il dit.

Le ministre des Travaux publics a fait preuve de mépris à l'égard du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires en ne remplissant pas ses obligations les plus élémentaires qui exigent qu'il compare devant le comité pour répondre à des questions relativement à son ministère. Il a déjà promis à deux reprises de se présenter, et à chaque fois, il a manqué à sa promesse.

Pourquoi le ministre fait-il preuve d'autant de mépris à l'égard du comité et des Canadiens?

*Questions orales*

•(1455)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, mes adjoints ont travaillé avec le bureau du président du comité pour tenter de trouver un moment qui conviendrait à tout le monde. Cela n'a pas été facile, parce que les membres conservateurs et bloquistes de ce comité ont décidé de prendre des vacances pendant cette semaine-là au lieu de travailler. Mes adjoints ont également offert de fixer la rencontre à demain, mais nos vis-à-vis ont adopté la semaine de quatre jours.

Je peux vous assurer que les députés libéraux travaillent cinq jours et même sept jours par semaine dans l'intérêt des Canadiens. Nous ne croyons pas à la semaine de quatre jours. Nous ne prenons pas de journées de congé et nous ne nous en accordons pas non plus.

\* \* \*

[Français]

**LES INFRASTRUCTURES**

**M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, de nombreuses routes dans nos régions rurales ont besoin de réfections afin de permettre à nos citoyens et aux gens de nos entreprises d'accéder au réseau routier. Cela facilitera les échanges entre les régions, contribuant ainsi au tourisme et au commerce, tout en assurant la sécurité de nos citoyens.

Tout comme dans la circonscription de mon collègue de Beauséjour, la nécessité de faire des travaux de réfection sur certaines routes devient de plus en plus pressante. Je pense par exemple aux routes 11 et 17 au Nouveau-Brunswick.

Étant donné que j'aimerais prendre connaissance de la progression du dossier pour les citoyens de Madawaska—Restigouche, le ministre pourrait-il indiquer où en sont rendues les négociations entre le gouvernement du Canada et les provinces?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et, surtout, de ses efforts inlassables dans le dossier des routes 11 et 17.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec les gouvernements provinciaux. Mes collègues, les ministres provinciaux des Transports et moi-même devons mettre en place le réseau routier national, le volet 2, qui permettrait justement de couvrir les dépenses pour les routes 11 et 17.

Par conséquent, au cours des prochaines semaines, on pourra certainement s'assurer que les fonctionnaires travaillent ensemble et, qu'enfin, les ministres puissent donner leur imprimatur pour que les routes 11 et 17 soient subventionnées par le gouvernement du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Soit dit en passant, monsieur le Président, vendredi dernier, 99 p. 100 des députés conservateurs étaient à la Chambre, mais il n'y avait que 45 p. 100 des libéraux. Qui sont ceux qui étaient là pour travailler?

L'autre jour, le ministre des Travaux publics a dit que 750 000 \$, une infime fraction de l'argent sale que le Parti libéral a reçu, avait été placé dans un compte. Or, ce n'était pas vrai. Puis, il a dit que cet argent serait versé dans un compte dans quelques mois. Nous ignorons si c'est vrai. Aujourd'hui, il dit que ce sera dans quelques jours.

Le ministre se donnerait-il la peine de réfléchir pour donner une bonne version, de sorte que les contribuables canadiens sachent quand l'argent sale du Parti libéral sera mis de côté au lieu de servir au cours d'une quatrième campagne électorale?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je me suis expliqué clairement. Le Parti libéral a constitué une fiducie et il y versera 750 000 \$. C'est ce qu'il faut faire. Il s'agit d'une mesure intérimaire qui témoigne de notre bonne foi, mais l'engagement le plus important, c'est celui que nous avons pris de rendre aux contribuables tous les fonds qui auraient été reçus de façon irrégulière.

Soyons clairs. Les conservateurs et les bloquistes sont également visés par des allégations.

Il y a un seul chef de parti politique fédéral, le premier ministre et chef du Parti libéral, qui prend les mesures voulues pour faire tout la lumière et rendre justice aux contribuables canadiens.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Et c'est ce député-là qui parle de bonne foi, monsieur le Président.

Soyons clairs. Dans le cas des libéraux, ce ne sont pas des allégations de corruption. Ce sont des aveux qui ont été faits au cours de témoignages sous serment devant une commission d'enquête quasi judiciaire. Ce ne sont pas des allégations, mais des confessions. Nous savons que des instances du Parti libéral ont reçu illicitement des millions de dollars. Nous savons que des partisans proches du premier ministre ont reçu cet argent. Nous savons que pas un traître sou n'a été mis dans un compte à part.

Quand au juste le Parti libéral prévoit-il mettre cet argent dans un compte à part? Ou bien prévoit-il utiliser une quatrième fois, aux prochaines élections, l'argent volé aux contribuables?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques semaines, ce même député a pris la parole à la Chambre et a cité des propos qu'il m'a attribués. Il s'est avéré que quelqu'un d'autre avait tenu ces propos, et il a refusé de présenter des excuses à la Chambre pour l'avoir induite en erreur. En refusant de rétracter des affirmations fausses, il montre qu'il ne mérite pas le respect que la Chambre doit à ses députés.

Il y a plus. Ce député a déclaré que la seule personne qui croyait Chuck Guité était Chuck Guité lui-même, mais, quelques semaines plus tard, il prétendait que le témoignage de Chuck Guité était sacrosaint. Le député n'a aucune crédibilité.

\* \* \*

•(1500)

[Français]

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, un étudiant de ma circonscription a perdu une belle occasion d'occuper un emploi d'été au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada à cause de l'incapacité de la GRC de traiter avec diligence les demandes d'empreintes digitales.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut-elle nous indiquer pourquoi un étudiant en agronomie doit fournir ses empreintes digitales et se soumettre à une enquête de sécurité approfondie pour occuper un emploi d'été comme assistant dans un centre de recherche sur les sols et les grandes cultures?

*Recours au Règlement*

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, la députée sait probablement que l'agrément sécuritaire est nécessaire pour les employés du gouvernement fédéral. Je serais étonnée d'entendre qui que ce soit contester cette exigence.

Cependant, l'aspect que soulève la députée est important. En effet, nous devons veiller à ce que le processus d'agrément sécuritaire soit efficace. La question m'a d'ailleurs été soumise au comité dans le cadre du budget principal des dépenses plus tôt cette semaine. Je me suis engagée à l'examiner et à déterminer si nous pourrions alléger le système d'agrément sécuritaire, tout au moins pour les étudiants d'été.

\* \* \*

**LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Monsieur le Président, les députés de l'alliance du Bloc et du Parti conservateur menacent de faire tomber le gouvernement ce soir par un vote concerté qui ferait rejeter le budget fédéral.

Le ministre du Développement social pourrait-il informer la Chambre des répercussions que cela aurait sur la mise en oeuvre de l'initiative visant l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants qui a déjà donné lieu à des ententes signées avec Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, la Saskatchewan et le Manitoba?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, les Canadiens savent qu'il n'y avait rien d'envergure à l'horizon il y a 12 mois en matière d'éducation préscolaire et de services de garde d'enfants. C'était le calme plat, pour ainsi dire.

Puis, un engagement en ce sens fut pris durant la campagne électorale, qui s'est concrétisé dans le budget. On compte maintenant cinq ententes avec cinq provinces distinctes. L'enveloppe, qui est de 700 millions de dollars cette année, sera de 5 milliards de dollars sur cinq ans. L'enjeu est donc le suivant: un engagement visant la création d'un régime national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je ne sais pas trop pourquoi nous devrions poser la question du jeudi puisque nous nous attendons à ce que la présente législature prenne fin dans deux heures ou à peu près.

Quoi qu'il en soit, juste au cas où un fait mystérieux se produirait, si les libéraux réussissaient à acheter encore un vote ou deux et si la législature survivait un jour de plus, je me demande si le leader du gouvernement...

**Le Président:** Je suis convaincu que le leader de l'opposition à la Chambre veut être utile, mais il doit poser la question du jeudi, pas faire un discours. J'invite le député à faire preuve de retenue.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, si la législature survit, je me demande ce que le gouvernement prévoit au programme demain et la semaine qui suivra la semaine de relâche.

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que le député essayait de faire preuve de civisme, ce qui est très difficile pour lui.

Après le débat sur les projets de loi budgétaires, les projets de loi C-43 et C-48, la Chambre procédera au débat en troisième lecture sur le projet de loi C-9, sur le développement économique du Québec, puis elle étudiera les projets de loi C-23, sur les ressources humaines, C-22, sur le développement social, et C-26, sur les services frontaliers.

Nous aimerions également aborder le projet de loi S-18, sur le recensement, et le projet de loi C-25, sur RADARSAT. S'il reste du temps, nous entreprendrons l'étude des projets de loi C-46, sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, C-47, sur Air Canada, et C-28, sur les aliments et drogues.

Avec cette liste, la semaine du 30 mai, celle de la reprise après notre relâche de la semaine prochaine, sera bien entamée.

De plus, trois jours de cette semaine-là, soit le 31 mai ainsi que les 2 et 3 juin, seront des jours désignés. Le 31 mai, la Chambre se formera en comité plénier pour étudier le budget du ministère du Développement social.

J'attends avec impatience de travailler avec tous les députés parce que je sais, et que tous les députés savent, qu'il est dans l'intérêt des Canadiens que le Parlement travaille sur les dossiers qui sont importants pour la population.

\* \* \*

● (1505)

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

## LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, les émotions sont à vif depuis les dernières semaines, mais je suis réellement préoccupé par la capacité du Parlement à faire respecter le Règlement. Je suis sûr que la question vous intéresse aussi.

J'étais surpris, la semaine dernière, que vous n'ayez pas statué sur la question, mais j'ai remarqué aujourd'hui qu'une fois de plus, l'opposition se sert de l'article du Règlement qui permet de poser une question au président d'un comité permanent.

C'est un article du Règlement relativement peu connu mais de toute importance. Il confère un pouvoir aux comités. Il confère une certaine importance aux présidents de comité.

À mon avis, dans les deux cas, l'opposition a abusé de ce privilège. Monsieur le Président, si vous lisez l'article en question — que dis-je, vous connaissez le Règlement par coeur — vous remarquerez qu'effectivement, il est possible de poser une question au président d'un comité permanent, mais celui-ci doit dans sa réponse n'aborder que l'organisation du comité ou de son ordre du jour. Il ne peut parler des travaux du comité et certainement pas les critiquer ou quoi que ce soit d'autre du genre.

Monsieur le Président, j'estime que si vous laissez passer la question posée la semaine dernière par le chef de l'opposition concernant les comptes publics ainsi que la question posée aujourd'hui au président du Comité des opérations gouvernementales, vous affaiblissez de façon permanente le Règlement de la Chambre ainsi que l'importance des comités permanents de la Chambre.

Monsieur le Président, je vous encourage instamment à vous pencher sur ces deux questions et à décider, comme je pense que vous le ferez, que ces questions constituent un emploi abusif d'un article très important du Règlement.

*Initiatives ministérielles*

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, je pense que cette intervention n'est pas vraiment pertinente, car la question portait clairement sur le programme du comité. Parce que le ministre a décidé de ne pas se présenter au comité, ce dernier n'a pas pu établir son programme. De toute évidence, la question portait justement sur le programme dont vient de parler le dernier intervenant.

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à dire que notre parti appuie parfaitement le recours au Règlement soulevé par le député de Peterborough. Celui-ci n'a toutefois pas tenu compte du fait que le chef du NPD est le premier à avoir soulevé pareille question. Il s'agissait d'une question légitime parce qu'elle concernait le mode de fonctionnement du comité, son horaire, et ainsi de suite; il s'agissait d'une question à caractère plus technique. J'appuie la position du député. À mon avis, les deux questions soulevées par l'opposition officielle étaient irrecevables.

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, comme je viens de le dire et comme vous le savez, le chef du Nouveau Parti démocratique m'a posé une ou deux questions, en ma qualité de président du Comité des comptes publics.

Vous aurez au moins remarqué, monsieur le Président, que lorsqu'on pose des questions aux présidents de comités, notamment ceux de ce côté-ci, ils présentent des réponses complètes et concrètes, alors que nous n'obtenons jamais de réponse du gouvernement. Par conséquent, ces questions sont non seulement recevables, mais elles sont aussi utiles à cette assemblée.

**Le Président:** Je remercie tous les députés de leurs interventions sur cette question. La présidence apprécie beaucoup l'appui au Règlement qu'elle est tenue de faire respecter à la Chambre.

Hier, la présidence a jugé irrecevable une question adressée au député de Vegreville—Wainwright par le député d'Elgin—Middlesex—London. Aujourd'hui, j'ai jugé qu'on avait amélioré la question d'hier, qu'elle touchait davantage aux travaux du comité, ce qui, comme notre collègue de Peterborough l'a dit à juste titre, peut faire l'objet des questions. Le problème, c'est qu'il a prétendu que les réponses devaient faire la même chose.

Notre Règlement précise que la question doit porter sur les travaux du comité, mais le président du comité, après s'être fait poser la question comme c'est normalement le cas des ministres, peut parler d'autre chose que des détails de la question. Le député était furieux de constater que le président du comité semblait parler de sujets tout à fait différents de celui soulevé précisément dans la question. Il est peut-être allé au-delà du sujet précis, mais je ne pense pas qu'il incombe à la présidence d'imposer ce type de restrictions aux réponses. Si j'agissais ainsi, je pourrais mettre un terme aux réponses de députés, chose qui, je le sais, consternerait le leader parlementaire de l'opposition officielle.

Je m'en abstiendrai, mais je vais certes continuer d'examiner les questions pour veiller à ce qu'elles portent sur les travaux des comités. C'est ce que j'ai dit après le recours au Règlement fait hier. Je n'ai pas rendu de décision, car j'ai parlé aux deux députés qui ont invoqué le Règlement et j'ai fait part de mon insatisfaction à l'égard de la question.

On a apporté des corrections aujourd'hui. C'est une question limite, mais j'ai jugé qu'elle était conforme à nos usages, c'est-à-dire qu'elle se rapportait aux travaux du comité et non à ce qui s'était passé au comité. La question doit porter sur le programme et les travaux. J'ai jugé que, de justesse, la question était conforme au

Règlement aujourd'hui. Je vais examiner l'autre question qui a été soulevée par le député, mais j'ai jugé celle d'hier irrecevable.

J'apprécie l'appui que m'ont offert les députés de Peterborough, de Windsor—Tecumseh, d'Edmonton—St. Albert et de Kootenay—Columbia, qui soutiennent tous la présidence dans ses efforts pour veiller à ce que les questions posées à la Chambre soient acceptables.

\* \* \*

**LOI SUR L'ÉGLISE ANGLICANE DU CANADA**

(Projet de loi S-25. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires)

Le 10 mai 2005 — Deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi S-25, Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada » — Le député de Victoria.

• (1510)

**L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose:

Que le projet de loi S-25, Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada », soit réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement à la Chambre, avoir été adopté à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

**Le Président:** Le député de Victoria a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il aux députés de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

\* \* \*

**MESSAGE DU SÉNAT**

**Le Président:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi qu'il la prie d'approuver.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion: Que cette question soit maintenant mise aux voix.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis au sujet du vote qui vient d'être demandé sur la motion/question du député au sujet de la deuxième lecture du projet de loi C-43. Je crois que vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Que la motion, inscrite au nom du député de Saint John, portant la mise aux voix sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-43, soit réputée adoptée avec dissidence.

**Le Président:** La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1515)

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, des discussions ont également eu lieu à propos du projet de loi C-43 et je crois que vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Que le vote par appel sur la motion initiale portant deuxième lecture du projet de loi C-43 nominal soit réputé demandé et différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles plus tard aujourd'hui.

**Le Président:** La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(Le vote sur la motion est réputé demandé et reporté.)

\* \* \*

[Français]

### LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de la question préalable.

**M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ):** Monsieur le Président, le projet de loi C-48 n'est en somme que le reflet des doléances manifestées par le NPD face au budget fédéral sous prétexte, entre autres, que les mesures sociales n'aient pas été considérées à la hauteur des besoins des Canadiens. De ce fait, ce parti politique a fait miroiter l'hypothèse de s'allier au Bloc québécois et au Parti conservateur advenant que le budget ne soit pas réorienté de façon satisfaisante.

Devant cet ultimatum, et compte tenu de la précarité du statut du Parti libéral, un scénario a été concocté afin d'assouvir les demandes du NPD en bonifiant la portée du projet de loi C-43. Cet accord de principe se traduit par des réinvestissements de l'ordre total de 4,5 milliards de dollars sur deux ans dans le domaine du logement social, de l'éducation, de l'environnement, de l'aide internationale et de la protection des pensions pour les personnes retraitées. De plus, on assisterait à un désengagement temporaire des libéraux face aux allègements fiscaux des entreprises.

Que voilà une superbe panoplie de vœux pieux.

J'en doute! C'est bien dommage, mais je n'y crois pas. C'est un fait que ce serait très bien d'améliorer les secteurs mentionnés précédemment. Tout ce qu'on peut soutenir au gouvernement, on le prend, sauf que!

Pourquoi, dans l'éventualité où on aurait été sincère, n'a-t-on pas tout simplement amendé le projet de loi assurant la mise en oeuvre du budget, soit le projet de loi C-43? Pourquoi faire un second projet de loi? Comment peut-on s'engager sur deux terrains différents en même temps? Le don d'ubiquité se serait-il propagé dans les rangs de mes honorables confrères?

D'une part, on fixe des mesures spécifiques en adoptant le projet de loi C-43, et voilà que les entreprises jouissent d'un allègement fiscal substantiel. D'autre part, on établit une mesure contradictoire qui ne peut que susciter, dans les rangs des industriels, des réactions d'insatisfaction pouvant conduire, on le sait bien, à un désengagement financier auprès du parti au pouvoir. Cela, c'est le risque qu'on ne veut pas courir. Le projet de loi C-48 ne répond pas à la demande du NPD à l'effet d'annuler les allègements fiscaux aux entreprises. Le projet de loi C-48 est conditionnel à ce que le gouvernement dégage des surplus. Conditionnel, donc sans aucune portée effective.

Même le chef du NPD a reconnu en cette Chambre que le simple fait de ne pas diminuer les impôts pour dégager le fameux surplus pouvait empêcher sa réalisation.

On tente de nous amener en 2008 pour justifier le maintien de la mesure dans le budget original. Le ministre des Finances lui-même a offert cette interprétation au chef du Nouveau Parti démocratique en réponse à une question en cette Chambre. Quelle belle dérobade! C'est un superbe tour de passe-passe.

Le gouvernement ne veut pas d'amendement à son budget parce que ce serait confirmer une mesure impopulaire auprès d'une élite qui a les bras longs et dont la puissance est confirmée.

Jetons un coup d'oeil aux autres dispositions du budget d'appoint. Il y a 900 millions de dollars de plus pour l'environnement. Voilà qui pourrait être intéressant. Malheureusement, c'est une mélodie un peu trop en mode mineur. Malgré la pertinence des secteurs identifiés, à savoir le transport en commun et l'efficacité énergétique, cet ajout d'argent ne peut pas donner de résultats probants. Le fond est mauvais.

Le fameux « projet vert », annoncé le 13 avril dernier, ressemble à un fromage gruyère. On finance le pollueur, l'industrie des hydrocarbures, en la subventionnant, mais on refuse toujours de favoriser les usagers du transport en commun en leur permettant de déduire de leurs impôts les frais de leur laissez-passer.

Pourtant, ces derniers font effectivement quelque chose de concret pour l'environnement. Les responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre devraient, logiquement, être obligés de faire des efforts proportionnels à leur dégâts. Au lieu de cela, on reporte le fardeau financier sur les épaules de contribuables.

● (1520)

Si l'on extrapole, le coût du laissez-passer d'autobus vient de tripler.

Par-dessus le marché, cette disposition budgétaire en matière d'environnement sert à empiéter dans des domaines relevant de la compétence des provinces et du Québec, notamment le transport en commun. Tous les moyens sont donc bons.

Le Québec offre un profil d'émission de gaz à effet de serre très différent de celui de plusieurs provinces. Pourquoi serait-il pénalisé d'être plus propre? Il devrait au contraire être félicité et encouragé, et oeuvrer sa juste part de l'assiette fiscale prévue pour la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto afin d'améliorer encore ses performances.

*Initiatives ministérielles*

Dans les circonstances, le Québec devrait disposer des fonds lui permettant de choisir ce qui convient le mieux pour poursuivre sur sa lancée. L'approche devrait donc être territoriale, comme le Bloc québécois l'a déjà suggéré en cette Chambre. Sinon, que l'on accorde une pleine compensation financière.

Les trous dans le fromage y donnent un *look*, mais n'y ajoutent pas de saveur. Autrement dit, j'aime mieux le gruyère que le projet vert. Réjouissons-nous du fait que quelques citoyens à faible revenu bénéficieront peut-être d'un moyen d'améliorer la capacité énergétique de leur demeure. Peut-être, nous verrons bien.

Dans le domaine du logement social, le gouvernement fait piètre figure. Il se maintient inlassablement très en deçà des besoins et, conséquemment, des attentes des groupes sociaux. Alors que le budget officiel ne prévoyait rien dans ce dossier crucial, voilà qu'on nous offre 1,6 milliard de dollars pour deux ans. C'est certain que ces investissements seraient les bienvenus.

Cependant, le Bloc québécois réclame un investissement progressif sur trois ans, de façon à atteindre un sommet acceptable de près de 2 milliards de dollars par année. Il s'agit d'une exigence réaliste et nécessaire. L'urgence de la situation est amplement démontrée par la croissance des besoins depuis l'avènement de ce gouvernement.

Les sommes consenties au NPD ne doivent pas faire l'objet de chantage électoral, mais doivent servir aux plus démunis.

Par ailleurs, il est impératif que les responsabilités en matière de logement et les enveloppes budgétaires correspondantes soient transmises au gouvernement du Québec dans les plus brefs délais.

Si nous regardons la proposition concernant la formation scolaire et les études postsecondaires, nous devons encore une fois constater qu'elle est sujette au chantage. C'est d'autant plus inadmissible que nous réclamons, en accord avec le gouvernement du Québec, que le financement fédéral de l'éducation soit de 25 p. 100 des dépenses. Cet accord politique avec le NPD ne peut pas nous satisfaire puisque les 188 millions de dollars que recevrait possiblement le Québec sont une somme dérisoire comparativement aux 12,2 milliards de dollars que débourse le Québec.

L'engagement fédéral à l'égard de l'aide internationale demeure toujours nettement insuffisant. Bien que toute somme soit bonne à prendre, ce ne sont pas les 500 millions de dollars additionnels qui changeront le sort de la planète. Il faut impérativement un plan à long terme qui permette d'atteindre les objectifs internationaux de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut d'ici 2015. C'est ridicule pour un pays nanti comme le Canada de prétendre atteindre le seuil minimal en 2033 seulement.

De toute évidence, cela ne manquera pas de se produire avec l'augmentation annuelle proposée de 8 p. 100 offerte par le gouvernement. C'est honteux. Nous proposons une augmentation de 12 p. 100 par année sur trois ans et de 15 p. 100 par année jusqu'en 2015. Si le NPD veut se contenter de 500 millions de dollars, qu'à cela ne tienne. Je ne suis pas preneur.

En conclusion, qu'apporte le projet de loi C-48 à ma propre circonscription?

Les producteurs de vaches de réforme continueront de subir les affres du sous-financement du problème de la vache folle. Seule une juste compensation aurait pu les soulager. La problématique est tout aussi évidente pour les éleveurs de bovins de boucherie.

• (1525)

Y a-t-il la moindre possibilité d'aide à la relance du chantier maritime qui, sachez-le, est un moteur important de l'économie de

ma circonscription? Ni le budget, ni l'ajout du projet de loi C-48 ne prévoient quoi que ce soit. Pourtant, le Canada gagnerait considérablement à se doter d'une véritable politique de construction navale.

Le Programme Placement carrière-été de ma circonscription a-t-il été conçu en fonction des besoins réels et les fonds dévolus sont-ils à la hauteur? Certes non, puisque nous avons eu droit à une coupure injustifiable.

Est-ce que le secteur récréo-touristique, pourtant une voie d'avenir, y trouvera son compte? Non plus.

Y a-t-il une bonification des fonds réservés au secteur communautaire qui s'avère une nécessité chez nous comme ailleurs? Encore non.

Alors, au projet de loi C-48, je dis très humblement: Non, merci.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue pour son excellente et très claire allocution concernant les projets de loi C-43 et C-48.

Je voudrais avoir quelques commentaires de sa part concernant ce réflexe presque incrusté ici, au gouvernement fédéral — particulièrement quand les libéraux sont au pouvoir —, de vouloir s'ingérer dans les champs de compétence du Québec.

Ils laissent entendre — et cela date de plusieurs décennies, je dirais même de plus d'un siècle — que le gouvernement fédéral d'Ottawa connaît mieux la gestion des affaires publiques que les représentants légitimement élus à Québec.

**M. Réal Lapierre:** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour son intervention puisqu'il me fait plaisir de souligner que dans les domaines spécifiquement reconnus, particulièrement au Québec, nous avons des garderies ultra-performantes. Nous sommes en train de développer le domaine éolien, un domaine qui était insoupçonné jusqu'à présent, un peu partout au Canada.

Nous n'avons pas de remords concernant notre propre développement hydroélectrique. Nous sommes à l'ultime point du modernisme en ce qui a trait à l'aéronautique et notre secteur agricole n'a rien à envier à personne.

Donc, nous revendiquons, tous les partis politiques du Québec, quels qu'ils soient — à ce que je sache, il y en a au moins deux qui sont fédéralistes —, la pleine autonomie dans tous nos champs de compétence. Particulièrement par les temps qui courent, je doute fort qu'on ait des leçons à recevoir du gouvernement fédéral pour gérer notre propre destinée.

[Traduction]

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, le député a mentionné dans son discours le programme Placement carrière-été et il a insisté, avec raison, sur l'importance de ce programme. Il compte beaucoup pour les étudiants de ma circonscription qui, chaque été, trouvent des emplois. Chaque été, des organismes communautaires mettent en oeuvre d'importants programmes. La collectivité dépend de cela.

Le programme a été réduit de 10 p. 100 dans ma circonscription, et de 50 et même 60 p. 100 ailleurs. Je crois savoir que ces baisses sont survenues après le dépôt du budget. Nous devons corriger la situation, car ce programme est très important.

Il a joué un rôle majeur dans la lutte contre le dépeuplement des régions rurales. Il constituait une façon de ramener les jeunes dans les collectivités pendant l'été. Il aidait à maintenir la population de ces collectivités.

*Initiatives ministérielles*

Je demande au député quelles mesures il serait prêt à prendre pour régler ce dossier, maintenant que nous savons qu'il y a un problème.

● (1530)

[Français]

**M. Réal Lapierre:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. J'ai eu le malheur dernièrement de vivre une coupure d'au-delà de 30 p. 100 en ce qui concerne le programme en question. Hier, on m'a informé qu'il y aurait eu une lettre de correction, afin de rétablir un tant soit peu le montant qui avait été dévolu l'an dernier. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que, malgré les correctifs, je suis encore à un palier inférieur de ce qu'il était l'an dernier.

Je suis totalement d'accord que c'est un programme qui devrait être bonifié, compte tenu de nos étudiants en région. C'est principalement aussi le cas partiellement dans mon comté. Les jeunes vont étudier ailleurs pendant l'année, et nécessairement, lorsqu'ils reviennent dans leur patelin, nous n'avons malheureusement pas les sommes d'argent nécessaires pour leur procurer non seulement une source de revenus, mais aussi une façon de faire afin qu'ils puissent réintégrer éventuellement le marché du travail dans leur propre région.

[Traduction]

**L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole au sujet du projet de loi C-48, d'autant plus que le gouvernement affiche huit budgets équilibrés consécutifs et davantage. Le Canada est le seul État du G7 qui rembourse sa dette nationale. C'est notre bonne gestion financière qui nous a permis de le faire. Elle est la marque de commerce du gouvernement. C'est ce qui lui a permis d'investir dans les objectifs prioritaires des Canadiens sur le plan social.

Il saute aux yeux que le projet de loi C-48 visant l'exécution du budget est important pour raffermir les fondements sociaux de l'identité canadienne. Il s'agit du prolongement naturel des initiatives du gouvernement des dernières années. Il est clair que les Canadiens accordent la priorité au logement à prix abordable, à l'enseignement postsecondaire, à la qualité de l'environnement et à l'aide à l'étranger. Voilà à quoi correspond le budget, en particulier, et le projet de loi C-48.

Nous investissons de manière à ne compromettre en aucune façon les progrès réalisés par le Canada sur le plan financier au fil des années. Nous n'allons jamais renouer avec le déficit. Le gouvernement s'y est engagé. Mais si nous sommes en mesure de consentir des investissements importants à l'avantage des familles, des villes et des collectivités du Canada, c'est parce que nous avons bien géré les finances publiques. Cette réussite est le fondement de nos possibilités budgétaires.

Le gouvernement s'est engagé à dépenser 4,6 milliards de dollars pour ces initiatives qui seront financées à même la partie de l'excédent budgétaire qui dépasse 2 milliards de dollars, pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007. De plus, le gouvernement s'engage, pour ces deux exercices, à réserver 4 milliards de dollars au remboursement de la dette nationale. Cet engagement est extrêmement important. Nous faisons l'envie des autres pays d'Occident. Nous faisons l'envie des pays dont la principale préoccupation est d'arriver à équilibrer le budget. Le Canada est non seulement en mesure de rembourser la dette nationale, mais aussi de faire ces importants investissements.

Le logement abordable est l'un des secteurs visés. Le projet de loi propose 1,6 milliard de dollars à ce titre. Il est très important de noter que cet investissement n'est pas lié à une participation à part égale de la part des provinces. De plus, il comprend des mesures concernant les Autochtones. En bref, cet investissement s'ajoute aux mesures totalisant 2 milliards de dollars que le gouvernement a prises au cours des dernières années pour aider les sans-abris et offrir davantage de logements abordables.

En 1999, le gouvernement a lancé, pour une période de trois ans, l'Initiative nationale pour les sans-abri. L'Initiative de partenariats en action communautaire est un élément clé de cette initiative nationale; elle prévoit 305 millions de dollars pour permettre aux groupes communautaires locaux d'offrir aux sans-abri des services de soutien et des lieux d'hébergement.

Le budget de 2003 a permis une prolongation de trois ans de l'initiative grâce à un investissement de 135 millions de dollars. Par surcroît, dans le budget de 2001, le gouvernement a annoncé une injection de 680 millions de dollars sur cinq ans au titre de l'initiative en matière de logement abordable, pour aider à stimuler la création d'un plus grand nombre de logements abordables. Le gouvernement a par la suite signé des ententes bilatérales de partage des coûts avec les dix provinces et les trois territoires. De plus, dans le budget de 2003, il a prévu 320 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, ce qui porte l'investissement fédéral au titre du logement abordable à 1 milliard de dollars sur six ans.

Le gouvernement a maintenu ses efforts dans le budget de 2003. Il a annoncé une reconduction de trois ans des programmes de rénovation domiciliaire, grâce à une injection de 128 millions de dollars par année.

En outre, le gouvernement dépense actuellement 1,9 milliard de dollars par année pour soutenir les logements sociaux existants. Qui pourrait être contre une telle dépense? C'est un investissement pour les Canadiens. De toute évidence, lorsque les députés y réfléchiront honnêtement, ils se rendront compte que c'est un élément de base important pour les Canadiens. Le logement social joue un rôle important au Canada. Je ne peux croire qu'on puisse envisager de voter contre une telle initiative.

Le projet de loi prévoit aussi 1,5 milliard de dollars pour accroître l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. On entend souvent parler, à la Chambre, des besoins des étudiants. Même si le gouvernement du Canada ne traite pas de la question des frais de scolarité, il peut aider les étudiants qui sortent de l'université et qui ont accumulé une lourde dette, en particulier les étudiants venant de familles à faible revenu. Le budget contient des mesures à cet égard. De plus, des fonds consacrés à la formation viendront s'ajouter aux ententes sur le marché du travail.

● (1535)

Depuis qu'il a rétabli l'équilibre budgétaire, le gouvernement a fait de nouveaux investissements importants dans l'éducation postsecondaire en bonifiant les transferts aux provinces et aux territoires et en accordant un soutien direct aux étudiants et aux universités. Nous prenons les moyens qu'il faut pour que les futurs étudiants sortent de l'université en meilleure posture financière. Je ne verrais pas pourquoi quiconque ici s'opposerait à une aide aux étudiants.

Le gouvernement continue de transférer de l'argent pour l'éducation postsecondaire; il transfère de l'argent en bloc aux provinces et aux territoires par le truchement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Il revient à chaque province et territoire d'affecter les fonds fédéraux à l'éducation postsecondaire et à d'autres programmes sociaux selon ses priorités.

### *Initiatives ministérielles*

Au total, le budget du Transfert canadien en matière de programmes sociaux s'élèvera à 15,5 milliards de dollars en 2005-2006, soit plus de 8 milliards sous forme de transferts en espèces établis par la loi et 7 milliards de dollars en points d'impôt. Outre le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le gouvernement du Canada investit directement environ 5 milliards de dollars par année dans l'éducation postsecondaire, notamment pour aider les familles à épargner pour financer les études de leurs enfants.

On peut se demander pour quelles raisons une personne s'opposerait à ce type d'aide aux étudiants de l'ensemble du pays. Je serais vraiment surpris si un député avait l'audace de dire qu'il ne peut pas appuyer les étudiants. Pourquoi un député ne soutiendrait-il pas les étudiants? Pourquoi ne voudrait-il pas investir dans l'avenir?

Le gouvernement fait figure de chef de file dans le domaine de l'environnement. De concert avec les ministre des Ressources naturelles et de l'Industrie, le ministre de l'Environnement a dévoilé le plan d'action le plus dynamique de tous les pays du G7 en ce qui a trait aux changements climatiques.

**Une voix:** Du monde.

**M. Bryon Wilfert:** Des pays du G7 et du monde entier. Nous avons mis sur pied un plan d'action pour permettre aux Canadiens de faire face aux changements climatiques.

Il y a malheureusement des députés qui ne croient pas que l'ère glaciaire a eu lieu et qui ne reconnaissent pas que les changements climatiques peuvent poser des problèmes. De notre côté de la Chambre, nous sommes réalistes. Nous savons qu'il y a un problème. Nous savons que le Canada doit assumer un rôle de leadership important dans ce domaine. C'est ce que notre pays et son ministre de l'Environnement font.

Le projet de loi C-48 prévoit une somme supplémentaire de 900 millions de dollars qui permettra d'adopter de nouvelles mesures environnementales notamment pour les systèmes de transport en commun et les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique. Ces investissements font suite aux efforts continus du gouvernement dans le domaine de l'environnement, y compris les mesures contenues dans le budget de 2005, qui est le budget le plus vert de toute l'histoire du Canada.

Qui pourrait voter contre le budget le plus vert de toute l'histoire du Canada? Si les députés croient réellement aux changements climatiques et s'ils reconnaissent l'importance de l'environnement pour les Canadiens, ils feront leur part ce soir en votant en faveur du projet de loi C-48. S'ils ne le font pas, nous comprendrons que toutes leurs belles paroles ne sont que de belles paroles.

Le budget prévoit également une somme d'un milliard de dollars sur cinq ans pour financer le Fonds éco-net ou fonds pour le climat. C'est très important. Ce fonds favorisera l'adoption de projets économiques qui permettront de réduire les émissions de gaz à effets de serre. C'est très important. Nous disposons maintenant des instruments financiers nécessaires pour agir dans le dossier des changements climatiques.

Le budget prévoit un montant de 250 millions de dollars pour la création d'un Fonds du partenariat pour financer les projets qui devront être menés en collaboration entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales. Nous travaillerons en collaboration. Encore une fois, qui pourrait s'opposer à un tel travail de collaboration?

Le budget prévoit une somme de 225 millions de dollars sur cinq ans pour quadrupler le nombre de maisons rénovées dans le cadre du

programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons.

Le budget prévoit une somme de 200 millions sur cinq ans pour promouvoir la production d'énergie éolienne. Nous parlons de sources d'énergie de remplacement. Voici une autre occasion pour les députés de se prononcer en faveur de ce budget.

Je pourrais continuer encore longtemps de parler de l'importance du projet de loi C-48, mais je sais que les députés et tous les Canadiens en reconnaissent l'importance. Nous ferons preuve de nos compétences en leadership ce soir.

• (1540)

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC):** Monsieur le Président, je suis un peu confus après ce que le député vient de dire, et j'espère qu'il peut m'aider.

Il a parlé de l'importance des éléments figurant dans le projet de loi C-48, mais on ne les retrouvait pas dans le projet de loi C-43 que le gouvernement avait préparé initialement. Cela m'amène à m'interroger sur la sincérité du gouvernement à l'égard de ces soi-disant priorités. On a l'impression que le gouvernement achète les voix du NPD.

Nous avons tous vu la conclusion de l'entente à la télévision. On avait l'impression qu'ils avaient emprunté un marqueur à quelqu'un, qu'ils ont trouvé une page vierge et qu'ils ont griffonné ces choses-là sur une serviette de table. Je n'ai pas l'impression que ces éléments représentent de réelles priorités. J'aimerais voir les plans d'accompagnement. S'ils sont si importants, pourquoi ne faisaient-ils pas partie du budget initial qui paraissait tellement bon aux libéraux que, d'après ceux-ci, on ne pouvait y choisir uniquement les éléments qui nous plaisent?

Je m'y perds aussi sur une autre question. Les baisses d'impôt des entreprises ne figurent pas dans le projet de loi C-48, d'après ce que j'ai lu. Je crois me souvenir que les signataires de cette entente entre les libéraux et le NPD s'entendaient sur l'annulation de certaines réductions d'impôt des entreprises. Je ne sais pas si cela se trouve dans le projet de loi C-48 ou si cela va se faire séparément, ou est-ce que le gouvernement est en train de berner le NPD? J'aimerais qu'on éclaire un peu ma lanterne à ce sujet aussi.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, le parti d'en face a commencé par appuyer le budget. Je suppose que le député était alors en faveur d'une augmentation des investissements dans l'environnement, comme le prévoient les projets de loi C-43 et C-48. Je suppose qu'il était alors en faveur d'une augmentation des investissements dans le logement abordable. Je suppose qu'il était en faveur de l'aide accordée aux Canadiens au plan du logement abordable, un investissement très important. Nous en avons fait l'annonce. Nous avons amélioré un cadre budgétaire solide. Je trouve étonnant que le parti du député ait déclaré qu'il appuierait le projet de loi C-43 ce soir, mais pas sa version améliorée.

Nous avons dit dès le début que le gouvernement était disposé à travailler avec les autres partis afin d'assurer que nous offrons un bon gouvernement aux Canadiens. Nous avons travaillé avec le NPD et nous avons maintenant un budget que les Canadiens appuient encore davantage parce qu'il est marqué au sceau de la responsabilité financière et qu'il constitue un bon investissement.

*Initiatives ministérielles*

Si le député se lève ce soir pour appuyer les mesures sur l'environnement, il votera pour le projet de loi C-43 et je l'applaudirai. Toutefois, je suppose qu'il se lèvera pour dire qu'il ne peut pas appuyer le projet de loi C-48 étant donné que celui-ci prévoit un investissement additionnel de 900 millions de dollars dans le transport en commun, l'énergie éolienne, etc. Le député ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. S'il appuie une partie du budget et s'oppose à l'autre, le gouvernement sera renversé.

J'espère que le député réfléchira et qu'il se rendra compte que s'il appuie véritablement ces bons investissements, il devra les appuyer globalement. Nous avons pris l'engagement de réduire les impôts des petites et moyennes entreprises. Le projet de loi C-43 le prévoit. Le ministre le dit très clairement dans la mesure visant les impôts des sociétés.

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, le député libéral semble se tromper dans ses mots. Il parle d'investissements au lieu de dépenses, 4 milliards de dollars de dépenses supplémentaires.

Il semble aussi avoir contracté un tic du NPD. Ces députés ne semblent pas comprendre que ce ne sont pas les sociétés qui paient les impôts des sociétés. Ce sont les clients des sociétés qui paient ces impôts.

Le député semble s'y connaître un peu en affaires. Il ne penserait certainement pas que c'est une bonne chose d'affirmer au NPD que le gouvernement ne réduira pas les impôts des sociétés. Comme il vient de l'Ontario, le député sait que si ces impôts ne sont pas réduits, des milliers d'emplois seront perdus. Comment peut-il voter en faveur du projet de loi C-48?

• (1545)

**L'hon. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, je serai très clair. Le gouvernement appuie les réductions d'impôt et il continue de les appuyer. Nous avons accordé les plus importantes réductions d'impôt sur le revenu des particuliers de l'histoire canadienne, soit 100 milliards de dollars sur cinq ans. J'ai entendu un député là-bas parler de 10 ans, mais c'est cinq ans.

Le projet de loi C-43 comprend des réductions d'impôt pour les petites et moyennes entreprises. Si le parti du député vote contre le projet de loi C-48, ces réductions ne se concrétiseront pas. Pour ce qui est des sociétés, le député sait très bien qu'il aura la chance, après ce soir, de continuer d'appuyer le gouvernement lorsque des mesures législatives concernant l'impôt des sociétés seront présentées.

Si le député veut appuyer les réductions d'impôt de façon générale, il doit voter pour les projets de loi C-43 et C-48. Si l'occasion se présente, il pourra aborder la question des sociétés.

**M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC):** Monsieur le Président, mes électeurs m'ont demandé de ne pas appuyer le budget néo-démocrate parce que, disent-ils, les libéraux sont corrompus, ils saccagent les finances de l'État, ce dont le projet de loi est la preuve, et que, ce faisant, ils font courir des risques à l'unité du Canada par le tort qu'ils ont fait à la cause fédéraliste au Québec.

Si on s'en tient au projet de loi, il s'agit de dépenses de 4,6 milliards de dollars. Les libéraux disent parfois que c'est seulement 4,6 milliards. Cela veut dire 205 \$ par électeur. Voilà ce que coûte l'appui du chef du NPD.

Toutefois, le projet de loi ne représente qu'une partie des dépenses qui se multiplient depuis quelques semaines.

Le projet de loi C-48, ce budget néo-démocrate, s'inscrit dans un cadre financier plus vaste, mais il s'agit en fait d'un projet du

gouvernement libéral qui vise à soudoyer les électeurs. Depuis le 21 avril, des dépenses de 25 milliards de dollars ont été annoncées.

Quel montant cela représente-t-il pour chaque électeur? Mille cent quatorze dollars. C'est le coût de chaque vote que le gouvernement essaie d'acheter par ces dépenses effrénées. Mais ce n'est pas tout. Cet argent vient aussi des électeurs. Si on divise ce montant par le nombre de Canadiens, cela donne 757,50 \$ par personne.

Pas étonnant, donc, que les habitants de York—Simcoe ne présentent guère ce budget. Pour un ménage type de quatre personnes où mari et femme travaillent, quel est le coût des dépenses pré-électorales effrénées des libéraux? Cet argent doit venir de quelque part. C'est 3 030 \$ que cette famille doit allonger. Elle n'a pas les moyens de dépenser 3 030 \$ pour soutenir un gouvernement libéral corrompu.

Depuis des années, les dépenses d'Ottawa échappent à tout contrôle. Les dépenses au titre des programmes ont augmenté de plus de 10 p. 100 par année. Je voudrais demander à mes électeurs si les services du gouvernement fédéral se sont améliorés de 10 p. 100. Je n'en ai encore rencontré aucun qui me dise que c'est le cas. Ils ne reçoivent pas plus de services, mais la fonction publique continue de croître, tout comme les dépenses.

Le projet de loi C-48, le budget néo-démocrate, si je peux paraphraser la députée de Newmarket—Aurora pour lui faire plaisir, n'est pas un projet de loi complexe. On aurait pu l'écrire sur la tête d'une épingle sans l'aide d'aucun équipement spécial. Il n'y a que quelques phrases, quelques montants prévus pour certains domaines.

Le gouvernement libéral fonctionne trop souvent ainsi. Il prend une somme d'argent, y appose une étiquette et la balance quelque part. Il n'y a aucun programme, aucun détail. Nous trouverions plus facilement de l'information financière détaillée sur un menu de McDonald que dans le projet de loi C-48. Une facture d'épicerie constitue un meilleur plan financier détaillé que le projet de loi C-48.

Le gros du projet de loi se résume à quatre phrases et sept ou huit chiffres à peu près. Ce n'est pas un plan. Ce n'est très clairement que de l'achat de votes. Une somme de 4,6 milliards de dollars gaspillée dans le cadre d'une série de dépenses s'élevant à 25 milliards de dollars revient à environ 3 030 \$ que chaque famille dans ma communauté doit trouver le moyen de payer. C'est leur argent.

Que veulent-ils vraiment? Mes électeurs me disent qu'ils veulent avoir l'occasion de réaliser leurs rêves. Que feraient-ils en ce sens avec 3 030 \$ de plus en poche? Ils n'avaient pas prévu disposer de 3 030 \$ de moins pendant que le gouvernement tente de leur dire quels sont leurs rêves et de leur imposer des solutions qu'ils ne veulent pas. Ils avaient autre chose de prévu pour ces 3 030 \$. Ils comptaient rembourser une partie de leur hypothèque, faire réparer leur voiture, qui en a besoin depuis si longtemps, inscrire leur enfant à des cours de hockey pour une autre année ou acheter quelques vélos de plus pour leurs enfants qui grandissent. Voilà pourquoi 3 030 \$ de moins représente beaucoup pour eux.

Ce qu'ils veulent, c'est l'occasion de dépenser ces 3 030 \$ sur les choses qu'ils considèrent comme importantes. Pourquoi perdent-ils 3 030 \$? Pour financer une entente que le chef du Nouveau Parti démocratique a conclue pour soutenir un gouvernement corrompu, désespéré et prêt à tout pour gagner. Ce qu'ils veulent, c'est une fin au gaspillage gouvernemental.

*Initiatives ministérielles*

• (1550)

Mes électeurs sont comme tous les autres Canadiens et ils attendent la même chose, des mesures qu'on ne retrouve pas dans ce budget qui n'est en fait qu'un vaste gaspillage gouvernemental. Le gouvernement règle toujours les problèmes de la même façon. Il identifie les ressources, il vise la cible, mais il n'a aucune idée de la façon dont l'argent doit être utilisé. À mon avis, le pire exemple de gaspillage est l'argent qui moisit à ne rien faire.

Laissons les Canadiens en général et les électeurs de York—Simcoe décider comment ils veulent dépenser ces 3 030 \$.

Le logement est supposé être prioritaire. Dans ma circonscription, 3 030 \$ seraient très utiles pour les familles sur le plan du logement; ces 3 030 \$ les aideraient à rembourser une bonne partie de leur hypothèque; ces 3 030 \$ les aideraient à payer une partie substantielle de leur loyer, car c'est le montant que les libéraux prennent dans leurs poches pour l'investir au titre d'autres dépenses prioritaires et que les familles ne peuvent donc pas utiliser pour se loger.

Quel impact pourraient avoir ces 3 030 \$ sur la formation professionnelle et l'éducation postsecondaire? Si chaque famille recevait cette somme, elle pourrait l'épargner et l'utiliser plus tard pour payer les études de ses enfants. Avec 3 030 \$, un étudiant pourrait payer les frais de scolarité d'un programme complet dans un établissement collégial communautaire. Si c'est là le rêve de ces citoyens, si c'est ce qu'ils veulent faire, s'ils veulent assurer un avenir meilleur à leurs familles, leurs plans sont à l'eau. En effet, ils ne pourront les réaliser, car le chef néo-démocrate, de connivence avec le premier ministre, va leur prendre cet argent pour redorer le blason du gouvernement et faire comme s'il donnait quelque chose aux Canadiens alors qu'il ne fait que leur prendre leur argent.

Nous tenons à ce que les Canadiens réalisent leurs rêves.

L'environnement serait une autre priorité du projet de loi C-48. Mes électeurs, ceux de York—Simcoe, souhaitent que de l'argent soit consacré à l'environnement dans leur localité, plus précisément au nettoyage du lac Simcoe. Année après année, le gouvernement libéral, au niveau fédéral, a refusé obstinément d'investir ne serait-ce qu'un cent pour nettoyer le lac Simcoe et pour améliorer l'environnement dans ce secteur. Il veut le faire pour le reste des Grands Lacs, mais il ne veut rien investir au lac Simcoe, pourtant le centre du bassin des Grands Lacs.

Des dizaines de milliers de personnes puisent leur eau potable dans le lac Simcoe. C'est un élément crucial de leur milieu de vie. Le gouvernement prétend faire beaucoup pour l'environnement; pourtant, il s'entête à ne pas y investir un sou ici même au Canada, dans York—Simcoe, où il y a d'authentiques priorités. Voilà les priorités sur lesquelles les habitants de ma circonscription veulent qu'on se concentre lorsqu'on dépense en environnement.

Connaissant les rêves, les espoirs et les aspirations d'une famille type de York—Simcoe, comment puis-je, en bonne conscience, me déclarer favorable au gaspillage d'argent, aux taxes spoliatrices, au fait que ce budget néo-démocrate-libéral coûtera 3 030 \$ à chaque famille de ma circonscription?

Je vois sourire certains libéraux là-bas, mais ils devraient savoir que 3 030 \$ n'est pas une petite somme pour les familles de York—Simcoe, qui triment dur. C'est une somme importante. Mes électeurs doivent travailler fort pour gagner une telle somme, et la leur confisquer équivaut à les priver de la possibilité de réaliser leurs rêves, de façonner un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants, de rembourser leur hypothèque et d'économiser pour l'avenir et l'éducation de leurs enfants. C'est leur supprimer tous ces espoirs.

J'ai énormément de respect pour la famille type de York—Simcoe. Les gens de cette collectivité n'ont pas le sentiment que le gouvernement doit les faire vivre. Ils ne souhaitent dépendre de personne. Ils ne demandent que la liberté de travailler afin de réaliser leurs ambitions. Ils espèrent seulement qu'on leur permette de conserver un peu plus d'argent dans leurs poches en récompense de leur dur labeur. Ils veulent améliorer le sort et l'avenir de leur famille. À leurs yeux, les dépenses prévues dans le projet de loi C-48 du gouvernement libéral les éloignent de 3 030 \$ de la réalisation de leurs rêves.

• (1555)

**M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour cet excellent exposé expliquant pourquoi toute personne qui travaille dur pour gagner son chèque de paye devrait se préoccuper des sommes que le gouvernement lui enlève et de l'amendement du NPD prévoyant des dépenses budgétaires qui mèneront tout droit à un déficit.

Nous, les habitants de la Saskatchewan, avons goûté aux programmes libéraux. Nous avons entendu les annonces de dépenses énormes, les promesses d'une aide d'un milliard de dollars pour régler le problème de l'ESB et d'autres sommes pour les agriculteurs touchés par la sécheresse. Nous avons entendu que le gouvernement allait mettre plus d'argent dans le PCSRA, dans des programmes pour pertes sur prêts et dans d'autres initiatives.

Cependant, non seulement l'argent ne se rend jamais jusqu'à la ferme ou jusqu'aux gens qui en ont besoin, mais les formulaires ne sont souvent pas disponibles avant des mois et les gens qui ont besoin de l'argent ne peuvent même pas présenter une demande.

Nous avons entendu bien des ministres dire que nous devons adopter le budget parce qu'il y a tout cet argent en jeu, mais nous savons que, lorsque les libéraux annoncent qu'ils vont mettre des fonds dans un programme, on est encore bien loin du moment où quelqu'un recevra peut-être vraiment de l'argent dans le cadre de ce programme.

Le député est-il d'accord avec moi que remettre de l'argent immédiatement dans les poches des contribuables sous forme d'allègements fiscaux est mieux que les vagues promesses que nous entendons depuis 12 ans mais qui n'apportent jamais une aide concrète aux gens qui ont en besoin?

**M. Peter Van Loan:** Monsieur le Président, je sais combien le député s'efforce de bien représenter ses électeurs, et c'est pourquoi il comprend leurs problèmes.

Il comprend que les solutions du gouvernement entraînent toujours du gaspillage. On pourrait dire, à la légère, que c'est un peu comme les frais de manutention et d'expédition. Le gouvernement nous demande notre argent. Il en prend les deux tiers, dont la moitié environ sert à payer les frais de manutention et d'expédition, la bureaucratie et les opérations administratives. Puis, lorsqu'on finit par accoucher d'un programme, d'un paiement ou d'une subvention, on n'y retrouve plus qu'une fraction de l'argent si chèrement gagné que les contribuables ont versé à l'État.

*Initiatives ministérielles*

Lorsqu'il est question de choses simples, lorsque les gens veulent réaliser leurs rêves, il est souvent préférable que le gouvernement leur laisse la liberté d'y arriver, au lieu de vouloir se substituer à eux et de nous demander de lui envoyer de l'argent pour qu'il décide ensuite ce qui est mieux pour nous et ce que devraient être nos priorités. C'est un principe fondamental. Il s'agit de laisser les gens bâtir eux-mêmes leur avenir et décider quelles seront les priorités de leur famille.

Les gens de mon milieu ne sont probablement pas différents de ceux qui vivent dans le coin de pays du président de la Chambre ou du député. Ils veulent la liberté de faire ces choix eux-mêmes.

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, le député a-t-il entendu la même chose que moi lorsque le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement est intervenu juste avant lui? J'ai cru entendre le secrétaire parlementaire dire que les libéraux ne réduiraient pas les impôts, puis qu'ils les réduiraient. Cela m'a laissé un peu perplexe. J'ai l'impression qu'ils ont conclu une entente avec le NPD pour les réduire ou pour ne pas le faire.

Je suis un peu dérouté. Le député pourrait-il m'aider à clarifier cette question?

• (1600)

**M. Peter Van Loan:** Monsieur le Président, je suis désolé, mais je ne le peux pas, car je crois que cela ressemble à bien des choses que fait le gouvernement. Il dit une chose à un groupe de personnes et le contraire à un autre. C'est ce qui est déplorable à propos de la démocratie et du gouvernement à cette époque-ci, depuis que les libéraux sont au pouvoir.

Les Canadiens ne peuvent plus avoir confiance en leurs dirigeants politiques. Il ne peuvent plus écouter leur gouvernement et croire qu'il dit la vérité. Cette situation mine le processus démocratique.

Peu importe ce que les libéraux ont promis ou ont dit, lorsqu'ils proposent d'engager les dépenses dont on parle ici, à savoir 25 milliards de dollars, ou 3 030 \$ pour chaque famille, ces promesses ne veulent rien dire. Il est impossible de compter sur des réductions d'impôt, car le gouvernement soutire l'argent des contribuables et le dépose dans ses coffres pour l'investir dans des programmes.

Les travailleurs qui ont des familles ne peuvent avoir aucun avenir, aucun espoir que les impôts seront réduits si le projet de loi C-48 et le programme des libéraux sont adoptés.

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, cela me fait extrêmement plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-48, loi qui concrétise l'entente entre le Parti libéral du Canada et le NPD.

Cela me permet de dénoncer une double mystification. D'abord, une première mystification a fait en sorte que le chef du NPD ait pensé faire un gain dans le cadre de cette entente concrétisée par ce projet de loi. Deuxièmement, la mystification dont il est complice est celle où le Parti libéral du Canada, par l'entremise du premier ministre actuel, laisse entendre à la population que ce projet de loi vient bonifier le budget, soit le projet de loi C-43, qui était totalement inacceptable pour le NPD et pour nous au moment d'en discuter et de se prononcer sur celui-ci. Nous avons voté contre, comme on le sait.

Malheureusement pour les libéraux, seulement le NPD croit vraiment que cette entente apportera quelque chose à la population canadienne et québécoise. J'ai moi-même été témoin de la gêne de

certain candidats du NPD au Québec face à cette entente. Ils ont eu beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi, pour si peu, le chef du NPD avait accepté d'appuyer un gouvernement qui, manifestement, témoignage après témoignage à la Commission Gomery, apparaît être dirigé par un parti corrompu.

C'est sûr que le chef du NPD et ses députés diront qu'ils sont allés chercher 4,6 milliards de dollars pour le logement social et l'environnement, entre autres. Tout cela, c'est un miroir aux alouettes. J'aurai l'occasion de le démontrer assez facilement.

Je voudrais revenir sur le fait que ce genre de mystification est la grande spécialité du Parti libéral du Canada et du gouvernement libéral fédéral. Son autre spécialité, évidemment, est de penser que l'argent des contribuables appartient à la fois au gouvernement fédéral et au Parti libéral du Canada.

Cela dit, je reviens à cette série de mystifications. Malheureusement, je n'ai que quelques minutes, donc je ne pourrai les nommer toutes.

Je rappellerai toutefois que nous allons bientôt fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire du référendum de 1980 au Québec sur la souveraineté-association. Pierre Elliott Trudeau, chef du Parti libéral qui avait fait campagne pour le non, avait dit, au centre Paul-Sauvé: « [...] nous mettons nos sièges en jeu [...] »

Qu'en a-t-il décollé? Une entente constitutionnelle unilatérale à laquelle le Québec n'est pas partie prenante et qu'il n'a toujours pas signée, même si se sont succédé à la tête du gouvernement québécois aussi bien le Parti québécois que le Parti libéral du Québec. Cela a causé une crise constitutionnelle qui n'est toujours pas résolue.

En 1995, Jean Chrétien, dans le camp du non, en réponse à une question sur la souveraineté et le partenariat avec le Canada, nous a fait une grande manifestation d'amour: « On vous aime, restez avec nous. » À mon avis, il n'a pas convaincu grand-monde. Le soir du référendum, on s'est quand même retrouvé avec un vote extrêmement serré.

Quel a été le résultat de cet exercice, de cette grande déclaration d'amour de Jean Chrétien et du reste du Canada? Ce fut la Loi sur la clarté. On a essayé et on essaie toujours, quoique cela n'ait pas de poids, de laisser entendre aux Québécois et aux Québécoises qu'ils ne sont pas maîtres de leur destinée. C'est une autre mystification des libéraux fédéraux.

En 1997, en 2000 et en 2003, pendant la campagne électorale, on a promis une réforme en profondeur de l'assurance-emploi. Chaque fois, on a accouché d'une souris. Je me souviens très bien qu'en 2000, le député de Bourassa était à Jonquière, où des métallos étaient en furie. Devant cette assemblée, les libéraux leur ont promis cette réforme s'ils votaient pour eux. Ils n'en ont rien cru, parce qu'ils sont intelligents; ils ont compris qu'il s'agissait d'une mystification. En effet, les libéraux n'ont rien fait.

*Initiatives ministérielles*

Cela a été la même chose en 2003. On a assisté à une réformatte: on a ajouté 300 millions de dollars au programme, alors que le surplus de la caisse d'assurance-emploi était de 46 milliards de dollars. Ce montant a été détourné vers le remboursement de la dette du gouvernement fédéral. D'ailleurs, tout à l'heure, la ministre s'est fait questionner par mon collègue de Chambly—Borduas. Elle a dû admettre qu'il s'agissait d'une question très complexe. Comment cela peut-il être aussi complexe? Ils promettent des réformes depuis 1997; ils doivent bien avoir eu le temps d'étudier la question. Les comités ont émis recommandation après recommandation. C'est une autre fumisterie.

Je suis malheureusement obligé de dire que le Parti libéral du Canada attire surtout les milliardaires, que ce soit à titre de chef ou de ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. J'espère que dans le cas de la ministre, sa fortune ne lui vient pas, comme c'est le cas du premier ministre, de l'utilisation des paradis fiscaux.

• (1605)

Je peux vous le garantir que je ferai enquête sur la question.

Le premier ministre, lors de la dernière campagne électorale et du débat des chefs en français, promet devant l'ensemble de la population une réforme majeure pour l'accessibilité des chômeurs et des chômeuses à l'assurance-emploi en diminuant le nombre d'heures requises pour se qualifier. Rien ne s'est passé.

Je pourrais parler des fondations pour cacher les surplus. Je pourrais parler de la péréquation qui a été modifiée unilatéralement et qui a fait extrêmement mal au Québec. Je pourrais parler du déséquilibre fiscal que seuls les libéraux fédéraux, au Canada et au Québec, n'acceptent pas. Je pourrais parler de la gestion de l'offre que le gouvernement se targue partout de défendre, en même temps qu'il laisse entrer les ingrédients laitiers en provenance d'un peu partout dans le mode, remettant ainsi en cause ce système de gestion de l'offre.

On pourrait aussi parler de Kyoto. À cet égard, on prend de grands engagements sur le plan international, mais on n'a pas de plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs au sujet desquels on s'est engagé. De plus, cela va faire mal au Québec.

Aujourd'hui, nous avons eu une autre mystification. Hier, on nous annonçait la mise en place d'une fiducie dans laquelle on allait déposer 750 000 \$. D'une part, on apprend aujourd'hui que la fiducie est là, mais que les 750 000 \$ n'y sont pas. D'autre part, cette somme représente une toute petite partie de l'argent sale que le Parti libéral du Canada a obtenu. C'est une tirelire vide que cette fiducie. C'est un petit cochon vide mis en place pour essayer, encore une fois, de mystifier la population québécoise et canadienne.

Néanmoins, aujourd'hui, nous avons encore eu une autre mystification, soit le projet de loi C-48. En effet, on laisse entendre qu'on bonifiera le budget déposé par le ministre des Finances en février, soit le projet de loi C-43, Loi d'exécution du budget de 2005. Le chef du NPD a dû être surpris quand il a constaté que son entente avec le premier ministre et chef du Parti libéral, n'était pas annexée en amendement au budget, mais constituait un autre projet de loi, soit le projet de loi C-48. Cela l'obligera à voter en faveur du projet de loi C-43, alors qu'il avait voté contre celui-ci la première fois.

Je dois dire, d'ailleurs, que le seul parti qui est cohérent depuis le début de ce débat sur le budget, c'est le Bloc québécois. Les Québécois et les Québécoises le savent. Nous étions contre le budget au début, nous le sommes encore maintenant et nous le serons aussi demain. Ce ne sont pas les petits amendements apportés par le projet de loi C-48 qui nous convaincront du contraire.

En effet, quand on lit le projet de loi, comme je le disais, on s'aperçoit que c'est un miroir aux alouettes. Je vous le lis donc un extrait du projet de loi C-48:

Sous réserve du paragraphe (3), pour l'exercice 2005-2006 [...]

Ce paragraphe dit que l'ensemble des versements que fera le ministre des Finances ne peut pas dépasser 4,5 milliards de dollars sur deux ans. Donc:

Sous réserve du paragraphe (3), pour l'exercice 2005-2006 [...]

C'est la même chose pour 2006-2007.

[...] le ministre des Finances peut faire des versements, à prélever sur le Trésor, jusqu'à concurrence de la différence entre la somme qui, n'eût été ce prélèvement, aurait été l'excédent budgétaire de l'exercice [...] — et 2 milliards de dollars.

Cela veut dire qu'en haut de deux milliards de dollars, s'il y a un surplus, le ministre des Finances sera habilité à utiliser ce surplus pour respecter l'entente avec le NPD. Voyons! En février dernier, le ministre des Finances nous disait qu'il n'y avait pas de marge de manoeuvre et qu'il était allé au maximum. Tout à coup, il découvre de l'argent. Il en a découvert au cours des dernières semaines: 22 milliards de dollars de promesses. C'est d'ailleurs bien plus que ce qu'a obtenu le chef du NPD. Pourquoi ces 22 milliards de dollars? Parce que l'on fait pression sur ce gouvernement pour qu'il y ait des élections. Je dois dire que cela a été beaucoup plus payant pour la population canadienne et québécoise. La moitié de cette somme va à l'Ontario. Ce ne sont pas des promesses électorales? C'est tout à fait inacceptable.

Plus tôt, je vous ai décrit un peu la propension à la mystification des libéraux fédéraux. Donc, la seule chose que le gouvernement peut faire — et le connaissant, il ne s'en privera pas —, c'est qu'il dépensera un peu partout de sorte qu'il n'y aura pas de surplus, s'il ne veut pas respecter son entente. De plus, ce sera tout à fait conforme à la loi.

Le chef du NPD n'a donc obtenu aucune garantie concernant ces 4,5 milliards de dollars. D'ailleurs, dans la loi, il est spécifié qu'il s'agit de 4,5 milliards de dollars au maximum. Pour chacun des points, c'est la même chose.

Ce projet de loi C-48 ne garantit aucune amélioration quant au logement social, absolument aucune correction en ce qui concerne le déséquilibre fiscal et aucune amélioration concernant le Protocole de Kyoto. En ce sens, logiquement, le Bloc québécois, compte tenu de son mandat de défendre les intérêts du Québec, n'a pas d'autre choix que de voter contre le projet de loi C-48 comme il votera aussi contre le projet de loi C-43. Il manifesterà ainsi à la fois son désaccord, mais aussi l'absence de confiance envers ce gouvernement qui ne mérite plus de gouverner ce pays.

• (1610)

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que le député de Joliette a oublié des choses très importantes au sujet du budget de 2005.

[Traduction]

Je suis d'accord avec le député pour dire que les bloquistes ont été très cohérents dans leur désir de détruire notre pays et de l'empêcher de fonctionner. Ils ont fait preuve d'une grande cohérence dans leur opposition au budget de 2005 et à tous les autres, parce qu'ils ne veulent pas que le Canada fonctionne.

*Initiatives ministérielles*

Il pense que le député a omis des faits dans ses observations. S'il réexaminait le budget, il s'en souviendrait. En réalité, le budget actuel s'appuie sur sept autres excellents budgets qui ont été à l'origine d'excédents budgétaires. En fait, c'est le huitième budget excédentaire d'affilée.

En 2000, nous avons accordé les plus importantes baisses d'impôt de l'histoire du Canada, des baisses de l'ordre de 100 milliards de dollars. Le taux d'inflation est faible. Les taux d'intérêt sont bas, ce qui permet à de nombreux Canadiens d'accéder à la propriété, ce qui leur serait impossible autrement. Le taux de chômage est relativement faible. Il est inférieur à 7 p. 100. Évidemment, il y a toujours place pour l'amélioration. Nous remboursions notre dette plus rapidement que tous les autres pays industrialisés du monde. Celle-ci est sous la barre des 40 p. 100, alors qu'elle s'élevait à environ 75 p. 100 du PIB lorsque nous avons été portés au pouvoir.

Nous gérons les finances de notre pays d'une manière très responsable sur le plan budgétaire. Voilà pourquoi nous enregistrons des excédents qui nous permettent de consacrer plus de ressources à des mesures, tel le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence à des municipalités comme Toronto, lesquelles peuvent ainsi investir davantage dans le transport en commun et la lutte contre la criminalité.

Le député a peut-être oublié cela. Ou peut-être n'a-t-il pas lu le budget au complet. Il a peut-être décidé de ne pas le lire parce que, à titre de député bloquiste, il ne veut pas que notre pays fonctionne.

Ma question est très simple. Je voudrais savoir si le député de Joliette a déjà lu tout le budget, pour examiner certains de ses aspects très positifs.

[Français]

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, c'est désolant d'entendre cette arrogance et ce mépris envers notre parti, qui est l'expression démocratique d'une importante partie de la population. D'ailleurs, les derniers sondages démontrent qu'environ 54 p. 100 des Québécois et des Québécoises s'apprentent à voter en faveur du Bloc québécois.

Est-ce que le fait de vouloir corriger le déséquilibre fiscal démontre que nous sommes contre le Canada? Si oui, cela voudrait-il dire que le Canada fonctionne tant qu'il y a un déséquilibre fiscal? Cela voudrait-il dire également que toutes les autres provinces, comme le Québec, doivent avoir des difficultés financières pour que le Canada fonctionne?

Est-ce qu'un système d'assurance-emploi accessible et donnant un taux de couverture adéquat est mauvais pour le Canada? Si oui, cela voudrait-il dire que si les gens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les provinces Atlantiques recevaient un taux de remplacement de salaire adéquat, ce serait dommageable pour le Canada?

Est-ce que le fait d'avoir un plan avec du mordant pour le Protocole de Kyoto, qui soit équitable pour le Québec, c'est nuisible pour le Canada?

Si c'est ce que signifie vivre au Canada, il est évident qu'il faut logiquement en sortir.

Ce que je disais avait trait au projet de loi C-43. Maintenant, que fait-on du projet de loi C-48? Celui-ci ne contient aucun financement stable pour la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. De plus, il n'y a rien au sujet de l'assurance-emploi, pas même une référence. Quant au Protocole de Kyoto, cela va coûter plus d'argent au Québec pour ce mauvais plan qui favorise l'Ouest et les grandes compagnies pétrolières.

On est donc contre les projets de loi C-43 et C-48. Si le Québec était un pays souverain, on n'aurait pas à se débattre de ce genre d'aberration. Toutefois, tant qu'on est ici, on va défendre non seulement les intérêts du Québec, des Québécois et des Québécoises, mais aussi les intérêts des travailleurs et des travailleuses du Canada. Ceux-ci sont contre le déséquilibre fiscal. Ils sont en faveur d'un véritable système d'assurance-emploi et ils veulent que le Protocole de Kyoto fonctionne.

• (1615)

[Traduction]

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec les bloquistes sur bien des points, mais je suis prêt à dire que le Bloc préconise une politique nationale de la construction navale depuis de nombreuses années.

J'aimerais donner au député la possibilité de nous dire, au nom de son parti, pourquoi les libéraux sont si hésitants à appuyer des chantiers navals comme ceux de Victoria, les chantiers Davie, à Lévis, au Québec, les chantiers de Marystown et même ceux de Halifax.

[Français]

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Depuis très longtemps, le Bloc québécois demande une politique en ce qui a trait à la construction navale.

On constate, de toute évidence, que la compagnie Canada Steamship Lines — propriété des fils du premier ministre — fait construire ses propres bateaux en Corée. Dans le cadre de la négociation que l'on fait présentement, soit l'Accord de libre-échange avec les pays de la Scandinavie, en particulier avec la Norvège, il n'y a aucune préoccupation pour garder ici une partie de la construction navale. Il y a de quoi s'inquiéter.

On a les mêmes difficultés concernant l'industrie du textile et du vêtement et celle de l'aéronautique. Il y a plusieurs industries qui, ici à Ottawa, ne semblent pas avoir les grâces de ce gouvernement et qui sont laissées à elles-mêmes.

Je termine en rappelant que l'aide pour les frais juridiques, par exemple, dans le bois d'oeuvre, est une aide minime qui ne sera pas disponible avant la fin de l'année. D'ici là, plusieurs entreprises auront le temps de faire faillite.

[Traduction]

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir la possibilité de prendre à la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-48. Il s'agit d'un projet de loi important qui améliore beaucoup le budget contenu dans le projet de loi C-43, lui aussi à l'étude.

Je suis très heureuse de dire que le projet de loi résulte de contacts, de discussions et d'une entente entre le Parti libéral et le NPD. Lorsque nous examinons les détails du projet de loi, nous en comprenons toute l'importance. Il s'agit d'un investissement majeur de 4,5 milliards de dollars en deux ans dans des secteurs essentiels pour la qualité de vie des Canadiens et de cela, je suis fière.

Les députés du NPD et le chef de notre parti, le député de Toronto — Danforth, sont arrivés au Parlement, où le gouvernement est minoritaire, avec un véritable sens des choses à faire en priorité. Nous sommes arrivés ici avec la conviction que notre travail consistait à nous battre pour nos priorités, soit les choses fondamentales comme le logement, l'aide aux étudiants et au système d'éducation, l'aide aux municipalités et la protection de l'environnement pour les générations futures. Nous sommes arrivés ici avec une idée claire de ce que nous devons accomplir.

### *Initiatives ministérielles*

Je suis fier que nous ayons saisi l'occasion d'améliorer le budget de façon importante, de le rendre plus progressiste et de régler le tir sur le type d'investissements dont les Canadiens ont besoin. Le budget prévoit maintenant un investissement additionnel de 1,6 milliard de dollars dans le logement abordable, ce qui est très important. Le ministre responsable du logement est probablement ravi de voir que ces fonds sont prévus dans le budget. Depuis des années nous réclamons une stratégie nationale en matière de logement, nous pressons le gouvernement de remettre en oeuvre le programme de logement et de reconnaître que le problème des sans abri au Canada est une crise nationale, un désastre qui s'explique par le manque de logements abordables.

Nous étions très déçus de ne voir aucune disposition en matière de logement abordable, si ce n'est un petit montant alloué aux collectivités autochtones, dans le projet de loi C-43. Dans le cadre des négociations entourant l'accord conclu, le NPD a réussi à obtenir que l'on dégage cette somme sur deux ans de manière à assurer une contribution fédérale au logement abordable, sans obligation pour les provinces de fournir des fonds de contrepartie. Cet aspect est très important.

D'un bout à l'autre du Canada, des militants du Réseau national sur le logement et l'itinérance, de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada voient cette mesure importante d'un très bon oeil.

Nous avons besoin de logements sociaux et de coopératives d'habitation au Canada. Le député du Bloc vient de dénigrer le projet de loi C-48. Je tiens à lui dire que le groupe québécois FRAPRU, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, a été ravi de voir la mesure. Il a été ravi de voir le projet de loi C-48 et l'investissement de 1,6 milliard de dollars dans le logement abordable. Je sais que le FRAPRU a fait savoir aux députés du Bloc qu'il déplorait que le Bloc n'appuie pas cet investissement.

Un autre investissement substantiel concerne l'éducation postsecondaire. Ce qui importe vraiment, c'est que ce sont les étudiants qui profiteront de cet investissement de 1,5 milliard de dollars. L'accord et le projet de loi l'indiquent clairement. Combien avons-nous vu de budgets censés faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire, alors qu'en réalité l'endettement des étudiants continuait de s'alourdir? Je le répète, ce projet de loi apportera un soutien financier important à ce chapitre. L'argent se retrouvera bel et bien dans les poches des étudiants, eux qui se sont si lourdement endettés. Pourquoi? À cause des frais de scolarité élevés. Pourquoi ces frais sont-ils élevés? Parce que les transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire se sont épuisés.

• (1620)

Un important précédent a été établi. Un transfert fédéral est consacré aux études postsecondaires. Cela ne s'était pas vu depuis de nombreuses années. Les provinces n'auront pas à fournir un financement de contrepartie à cette somme de 1,5 milliard. Il s'agit d'argent véritable qui aidera les étudiants canadiens. Nous espérons que cet argent contribuera aussi à réduire les frais de scolarité.

La mise en oeuvre de la proposition nécessitera beaucoup de travail; nous en sommes conscients. Il faut commencer par le début, par la première étape. Le projet de loi assurera ces investissements fermes.

Le projet de loi prévoit également 900 millions de dollars pour l'environnement, plus précisément une augmentation de 1 ¢ au cours des deux prochaines années, et le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence. Le chef du NPD et député de Toronto—Danforth a ouvert

la voie, d'abord en tant que président de la Fédération canadienne des municipalités, puis comme chef de mon parti. Il a exercé des pressions fermes et fait campagne en vue d'obtenir un investissement substantiel pour les municipalités. Il a pressé le premier ministre de tenir sa promesse, au sujet de l'utilisation de la taxe d'essence au profit de l'infrastructure et des municipalités.

Chose importante, l'accord et le projet de loi prévoient une augmentation du montant de la taxe sur l'essence transféré aux municipalités. Ces dernières pourront ainsi plus facilement supporter les coûts exorbitants liés aux transports en commun et à l'infrastructure. Les grands centres urbains comme les localités rurales plus modestes, au Canada, ont de la difficulté à supporter les coûts d'infrastructure. Il était important de prévoir, dans le projet de loi, des fonds pour aider ces collectivités, petites et grandes, à financer des choses aussi fondamentales que les transports en commun qui permettent aux gens de se déplacer dans une ville, et l'infrastructure dans les plus petites localités.

Ce sont des choses importantes pour l'environnement. Nous sommes tous préoccupés par l'augmentation du nombre de jours de smog. Nous sommes inquiets au sujet de la hausse de l'incidence de l'asthme chez les enfants, et du nombre de visites à l'hôpital qui en résultent. Toutes ces choses sont directement attribuables au réchauffement climatique et à l'absence de mesures pour appliquer l'accord de Kyoto. Le projet de loi contient une disposition qui permettra justement d'affecter en priorité des fonds à cet égard.

Cette mesure ne présente absolument pas toute la réalité. Ce n'est absolument pas un budget parfait. Nous aimerions faire davantage. Néanmoins, compte tenu du premier budget et de l'ajout du projet de loi C-48, nous estimons que c'est un budget bien plus progressiste. Il repose sur la responsabilité financière. Il est axé sur une comptabilité financière solide. Il n'entraînera pas un déficit. Le gouvernement peut se permettre les dépenses qui y sont prévues. Elles seront payées à même le surplus fixé de l'excédent budgétaire. C'est un plan très judicieux.

Le dernier élément du projet de loi est une augmentation de 500 millions de dollars au titre de l'aide étrangère. Cette mesure s'inscrit dans le droit fil de l'engagement du Canada d'atteindre plus rapidement la cible internationale de 0,07 p. 100 du revenu national brut investis dans le développement étranger. Il s'agit d'un élément spécial du projet de loi. Les trois chefs des partis d'opposition ont conjointement signé une lettre adressée au premier ministre, dans laquelle ils exhortent le gouvernement du Canada à respecter ses responsabilités et ses engagements internationaux pour atteindre la cible de 0,07 p. 100 du RNB. Ils demandent également que le Canada fasse de son mieux pour respecter ses obligations au sein de la communauté internationale.

À maintes reprises, nous avons vu le gouvernement libéral ne pas respecter ses engagements. Le gouvernement n'a pas été à la hauteur des attentes. Cet élément du projet de loi C-48 est très important parce qu'il accélère le progrès que fait le Canada vers l'atteinte de la cible.

Les Canadiens estiment que le Canada a l'obligation et la responsabilité de respecter ses engagements à l'échelle nationale. Notre responsabilité est de faire en sorte que, la nuit venue, les citoyens ne se retrouvent pas sans abri dans la rue. Notre responsabilité est de protéger l'environnement. Notre responsabilité est de bien traiter nos étudiants. De plus, je pense que les Canadiens estiment que le Canada doit respecter ses engagements à l'échelle internationale et l'entente en tient compte.

•(1625)

Je suis très fière d'intervenir aujourd'hui en faveur de ce projet de loi et de reconnaître le mérite du chef de notre parti, qui a pris l'initiative, qui s'emploie ici à la Chambre à faire avancer les choses dans l'intérêt des Canadiens et à faire respecter les engagements qu'il a pris.

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, en commençant, je tiens à rendre hommage à l'ancienne Pearl Keenan, au sénateur Roach et à John Bailey, qui sont aujourd'hui à Ottawa.

Je félicite la députée de son exposé, qui résumait parfaitement les mesures qui ont été ajoutées au budget. Je la félicite de voter en faveur des choses qui ont de la valeur à ses yeux et pour son parti. Ce qui est triste, dans la configuration actuelle de la Chambre, c'est que cet autre parti, qui a été élu principalement pour voter en faveur de telles mesures, votera contre, du moins un grand nombre de ses députés.

Tous les députés du Bloc québécois vont devoir se poser des questions, au plus profond de leur cœur, et interroger leur conscience, lorsqu'ils voteront contre la réduction des frais de scolarité, contre les logements abordables, contre l'augmentation des ressources allouées aux affaires extérieures, contre l'augmentation de la taxe sur l'essence pour améliorer l'environnement, autant de choses qu'ils ont été élus pour appuyer. Ils se sont alliés à un parti de droite qui, au moins, dit en toute honnêteté qu'il s'oppose à ces dépenses. Le parti qui a mené sa campagne électorale en promettant de telles mesures votera en fait contre elles.

J'aimerais que la députée nous fasse ses commentaires sur ceci. Je me félicite de voir qu'elle appuiera l'augmentation des ressources pour les Autochtones. Nous avons créé des tables rondes, issues de la table ronde nationale historique, dans les différents domaines où les Autochtones auront besoin de ressources. Il y a de l'argent pour les Autochtones dans le budget, au titre de la santé et de la formation. Ce parti a décidé d'appuyer les Autochtones mais, encore une fois, le Bloc québécois ne les a pas appuyés.

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, le député pose une question très importante: quel est l'objectif de ce Parlement minoritaire? Certains d'entre nous sont venus ici pour travailler dans ce contexte de gouvernement minoritaire et pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Ce projet de loi en est la preuve. Il est bien dommage que le désir des bloquistes et des conservateurs de déclencher les élections ait surpassé tout le reste.

Nous sommes ici pour faire un travail. Visiblement, d'autres partis ont d'autres objectifs. Leur opportunisme politique et leur désir de déclencher les élections à tout prix ou presque sont ahurissants. Des membres de nos collectivités nous disent qu'ils veulent que ces investissements se concrétisent. Ils veulent que cela fonctionne. Nous sommes prêts à nous retrousser les manches et à faire ce qu'il faut pour que cela fonctionne. Il est dommage que certains députés ne soient pas de cet avis.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter la députée pour cet excellent discours et pour son rôle dans l'obtention de ces fonds du gouvernement. Les arguments qu'elle soulève au sujet de l'utilisation de ces fonds sont tout à fait louables.

Par contre, je voudrais lui poser une question. Compte tenu du fait qu'un certain nombre de députés de son parti ont affirmé, aujourd'hui encore, qu'ils n'ont aucune confiance dans le gouvernement, compte tenu du fait que le gouvernement n'avait prévu aucune somme dans son budget pour couvrir les éléments sur lesquels la députée a dû se

### *Sanction royale*

battre, compte tenu du fait que le NPD a obtenu ce qu'il voulait à la suite d'une réunion dans une chambre d'hôtel, soit la promesse de 4,6 milliards de dollars pour acheter 19 votes et appuyer un gouvernement qui devrait être foutu à la porte, compte tenu du fait que ces sommes ne seront pas attribuées si l'excédent est inférieur à 2 milliards de dollars, et compte tenu du fait que des ententes et des compromis doivent être conclus avec certains groupes, la députée croit-elle que le gouvernement demeurera au pouvoir suffisamment longtemps pour concrétiser ce que son parti a demandé, s'il est en mesure de le faire, et a-t-elle confiance qu'il tiendra sa promesse?

•(1630)

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, le député pose plusieurs questions. Premièrement, en ce qui concerne l'aspect financier, quiconque a pris connaissance des prévisions pourrait répondre clairement que l'excédent sera beaucoup plus élevé que le budget ne le prévoit, si bien que les dépenses budgétaires pour 2005-2006 et 2006-2007 reposent sur du solide.

Néanmoins, le député soulève une question importante. À qui faire confiance? Comment faire confiance à quelqu'un? Nous sommes des êtres humains. J'ose espérer que nous venons dans cet endroit avec un brin d'intelligence. Nous discutons, nous négocions, nous concluons une entente, puis nous agissons de bonne foi. Je reconnais que les choses pourraient ne pas se passer comme prévu. C'est pour cela qu'il importe de s'attacher au processus et à la mise en oeuvre des mesures arrêtées lors de la conclusion d'un accord.

Il va de soi que ces garanties ne sont pas parfaites. Nous sommes des êtres humains appartenant à des partis politiques. Toutefois, au bout du compte, il faut discuter et agir de bonne foi pour pouvoir s'entendre sur un processus authentique et des mesures de...

---

## SANCTION ROYALE

[Traduction]

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Morris Fish, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de la Gouverneure générale, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 19 mai 2005, à 16 h 5.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,

Barbara Uteck

L'annexe précise que la sanction royale a été donnée aux projets de loi suivants: projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant d'autres lois en conséquence — Chapitre n° 22; projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) — Chapitre n° 23; projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada — Chapitre n° 24; projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale — Chapitre n° 25; projet de loi S-25, Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada ».

*Initiatives ministérielles*

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, Les pêches.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

• (1635)

[Traduction]

**LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion: Que la question soit maintenant mise aux voix.

**M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC):** Monsieur le Président, nous sommes, à mon avis, dans le collimateur de l'histoire. Notre pays est en proie au changement. Le projet de loi C-48 est symptomatique de la déchéance de la politique et du gouvernement actuel.

Le projet de loi C-48 est né du désir effréné de s'agripper au pouvoir, du désir du pouvoir à l'état pur. Il est l'illustration de ce qu'on peut être prêt à faire pour s'agripper au pouvoir. Quelle désolation. L'important n'est pas tant le contenu de la mesure, qui ne correspond pas nécessairement d'ailleurs à ce que les néo-démocrates voudraient y voir. Les députés du NPD ont été bernés.

Ce qui importe davantage, c'est que tout ce que les négociateurs auraient pu demander aurait été inclus dans le projet de loi car leurs interlocuteurs étaient prêts à brader les principes pour rester au pouvoir. Ce ne sont ni les principes ni le contenu qui importent pour eux.

Le moment est venu de faire tomber ce gouvernement. Il doit tomber et il tombera aujourd'hui ou très bientôt. Ce gouvernement a vraiment fait flèche de tout bois pour rester au pouvoir.

Jetons un coup d'oeil sur le premier projet de loi sur le budget, le précurseur du projet de loi C-48. Le ministre des Finances a dit:

[...] ce budget ne vise pas des fins électorales. Je suis sûr qu'il résistera à l'épreuve des élections, si elles sont déclenchées, mais mon objectif était d'écouter les Canadiens dire clairement [...]

Il a élaboré un budget qui, selon lui, englobait absolument tout ce qu'il devait englober, et rien d'autre. Il a dit:

Lorsque nous votons sur un budget, nous ne pouvons pas en choisir uniquement les éléments qui nous plaisent. Il faut se prononcer sur l'ensemble.

Il y a à peine quelques semaines, le ministre des Finances a prévenu qu'une opposition au budget et une tentative pour faire de la politiciaille au sujet d'un projet de loi de finances risquaient de provoquer une crise financière. Il a déclaré:

On ne peut pas éliminer, une à une, les diverses mesures prévues dans le budget [...]. Ce genre de manoeuvre ne peut que mener à un déficit.

À la Chambre, il a parlé du discours du Trône et a dit qu'une « saine gestion financière » était très importante. Il a affirmé:

Il ne s'agit pas seulement d'une saine gestion économique, mais aussi du gros bon sens. Cette approche engendre la rigueur nécessaire pour vivre selon nos moyens, au lieu de dépenser comme bon nous semble.

C'est ce qu'il a dit et c'est le principe qui animait le gouvernement, mais qu'est-ce que les libéraux ont fait depuis? Ils ont dépensé 40 milliards de dollars, puis 30 milliards de dollars, soit 70 milliards de dollars pour la santé — ce qui est bien — et pour la péréquation.

Ils ont aussi convenu de dépenser 2,83 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord atlantique, mais seulement après avoir été contraint de le faire par l'opposition. Ensuite, ils ont essayé de se faire du capital politique avec ces mesures. Dans le cas de l'Ontario, on parle de 5,75 milliards de dollars, puis de réductions de 8 milliards de dollars dans les loyers des aéroports.

Le ministre des Finances a dit que ce n'était pas vraiment de l'argent neuf, que c'était simplement de nouvelles annonces. Si nous additionnons le coût des annonces faites depuis le 23 février, nous en sommes à 23 milliards de dollars. Qu'est-il advenu de la nécessité de se montrer financièrement responsable? Qu'est-il advenu de la déclaration selon laquelle il ne faut pas toucher au budget? Tous ces principes ont été jetés par-dessus bord.

Ensuite, le ministre des Finances a dit: « En fait, si l'on regarde ce qui a été annoncé dans le budget, le montant de 4,6 milliards de dollars, plus les nouvelles annonces faites, cela représente 9 milliards de dollars ou 10 milliards de dollars ». C'est 9 ou 10 milliards de dollars depuis le 23 février, et cela nous vient d'un ministre des Finances qui a dit qu'il ne fallait pas modifier ou changer quelque partie que ce soit du budget. Où en sommes-nous maintenant?

Lorsque les agriculteurs vivaient une crise en Saskatchewan, au Manitoba et dans l'Ouest canadien en général, le gouvernement ne pouvait trouver d'argent pour leur venir en aide. Où étaient les agriculteurs lorsque cette nouvelle entente a été négociée? Où était l'argent dont ils ont besoin? Le gouvernement a dit qu'il n'avait pas d'argent pour eux.

Certains agriculteurs vivent la crise la plus grave de leur existence. Mon savant collègue de l'Alberta a dit qu'il y a eu quatre suicides en Saskatchewan. Les agriculteurs subissent les pressions des banquiers et des fournisseurs, et ils subissent le stress de ne pouvoir ensemer leurs champs. Il n'y a pas d'argent. Il n'y a aucun moyen de les aider. Pourtant, lorsqu'il s'agit de rester au pouvoir, les libéraux sont prêts à payer n'importe quel prix et à faire abstraction de tous leurs principes.

Lorsqu'il a parlé de la responsabilité fiscale dans son discours, le ministre a dit: « Elle fait en sorte que les décisions d'aujourd'hui ne deviendront pas les dettes de nos enfants. » Il a ajouté que le gouvernement allait « maintenir l'équilibre budgétaire » et continuer de prévoir une réserve annuelle.

Qu'est-il advenu de tout cela? Où en sommes-nous?

Examinons un autre point. Lorsque notre parti a voulu présenter une motion de défiance, le gouvernement a supprimé les journées de l'opposition afin de nous empêcher de le faire. Il a invoqué toutes les règles possibles pour empêcher que cela se produise, et il a paralysé la Chambre avec des mesures en provenance des comités.

• (1640)

Les libéraux ont fait obstruction à leur propre projet de loi. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour éviter une motion de confiance. Ils voulaient échapper à la capacité du Parlement et des Canadiens de décider s'ils devaient oui ou non conserver le pouvoir. Pire encore, en faisant tout cela, ils ont dépensé beaucoup d'argent, ils ont fait toutes sortes d'annonces et ils ont essayé d'acheter des votes.

*Initiatives ministérielles*

S'il y a un moment où la question de confiance a vraiment été soulevée, c'est bien lors de la présentation d'une motion indirecte. À ce moment-là, le gouvernement aurait dû déposer le plus rapidement possible une motion de confiance. Il ne l'a pas fait. Cela aurait dû être fait la semaine dernière, ou lundi de cette semaine, mais les libéraux ont décidé de ne pas le faire. Ils ont attendu à aujourd'hui. Je crois qu'aux termes de la Constitution, ils ont perdu le droit de gouverner. Cette motion aurait dû être déposée à la Chambre à la première occasion, mais les libéraux ont poursuivi leurs opérations parce que cela ne convenait pas aux désirs ou aux caprices du premier ministre.

Quel genre de pays avons-nous? Quel genre de démocratie avons-nous lorsque c'est le bon vouloir du premier ministre et non le droit constitutionnel qui nous régit?

Nous n'en sommes plus là. Pendant ce temps, beaucoup d'argent a été dépensé et les libéraux se sont promenés un peu partout au pays, dépensant l'argent des contribuables et utilisant les jets du gouvernement pour promettre des millions de dollars à Regina, à Edmonton, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, alors que nous en sommes maintenant rendus au-delà de cette réalité constitutionnelle et que le gouvernement ne devrait plus être au pouvoir.

Il aurait été raisonnable que les libéraux déposent la motion à la Chambre lundi. Mais qu'ont-ils plutôt décidé de faire? Ils ont essayé d'influencer certaines personnes et de les acheter avec de l'argent, de l'influence ou des nominations pour parvenir d'une certaine façon à s'accrocher au pouvoir.

Il y a quelque chose qui ne va pas dans la politique. Il y a quelque chose qui ne va pas ici à la Chambre. Il y a quelque chose qui ne va pas quand toutes les ruses possibles sont mises à profit. C'est pire que tout ce qui s'est produit dans le scandale des commandites au Québec. Dans ce cas au moins, tout s'est fait très furtivement. On a utilisé une autre série de livres. Ici toutefois, tout s'est fait en plein jour et cela n'est pas acceptable. Tôt ou tard ce gouvernement tombera.

C'est pour cette raison que je n'appuierai pas le projet de loi C-48. Il est issu de la duperie. Il n'est pas légitime. Nous ne pouvons pas l'appuyer.

Nous avons entendu le chef du NPD demander, pour tâter le terrain, s'il était possible que le budget puisse être modifié. Le ministre des Finances lui a répondu:

Les principes du budget sont les principes du budget, et nous les défendons avec vigueur. Si le député veut soulever des questions d'ordre technique, je serai heureux de l'écouter.

Depuis quand une somme de 4,6 milliards de dollars est-elle une question d'ordre technique? Et 3 000 \$ pour une famille de quatre? Qu'a-t-on fait des principes? On les a abandonnés dans le seul but de s'accrocher au pouvoir à tout prix. C'est inacceptable.

Il y aura un prix à payer lorsque les Canadiens auront la chance de se prononcer. Ce ne sera pas la Commission Gomery mais bien les habitants de ce pays qui rendront leur jugement, et le plus tôt sera le mieux.

Le même chef du Nouveau Parti démocratique a dit ceci:

Monsieur le Président, il est un peu difficile de déterminer si cette réponse est un oui ou un non. La frustration que nous ressentons dans nos efforts de collaboration avec le gouvernement libéral grandit de jour en jour. Indépendamment de la question de corruption [...]

Comment ce chef peut-il appuyer un gouvernement qui, croit-il, baigne dans la corruption dans le seul but d'obtenir de l'argent? Peu importe la somme obtenue, que ce soit 4 milliards de dollars, 2 milliards de dollars ou 1 \$, on ne devrait jamais abandonner ses

principes pour cela. Quand le NPD a-t-il concocté l'entente qu'il croit avoir? Lorsque le NPD a demandé cette faveur, le ministre des Finances a répondu ceci:

Monsieur le Président, cela équivaut à nous demander si nous sommes prêts à agir à l'aveuglette. Bien franchement, aucun ministre des Finances responsable ne répondrait à une telle question.

Le ministre n'était peut-être pas prêt à agir à l'aveuglette, mais le NPD l'était certainement. Jetons un coup d'oeil sur le projet de loi C-48 et voyons ce que le gouvernement a promis en réalité pour obtenir cette entente. Le projet de loi dit que « pour l'exercice 2005-2006, le ministre des Finances peut faire des versements, à prélever sur le Trésor », à condition qu'il y ait un excédent de 2 milliards de dollars. Le ministre des Finances « peut », en 2006-2007, faire des versements s'il y a un excédent de 2 milliards de dollars.

Un paragraphe du projet de loi dit ceci:

Le total des versements faits au titre des paragraphes (1) et (2) ne peut excéder 4,5 milliards de dollars.

Le gouvernement n'a pas dit que l'entente avec le NPD valait 4,5 milliards; il a dit que, si l'argent était là, des versements pourraient être faits, mais que ceux-ci n'excéderaient jamais 4,5 milliards de dollars. Il n'y a donc aucune garantie. En fait, regardons l'entente sur le projet de loi budgétaire. Il ne me reste que dix secondes et je n'ai même pas encore commencé.

● (1645)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu discussion entre tous les partis au sujet du débat en cours sur le projet de loi C-48, et vous constaterez que la Chambre consent à la motion suivante. Je propose:

Qu'à la fin du débat en cours sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-48, mais au plus tard à 17 h 30 aujourd'hui, la motion inscrite au nom du député de Scarborough-Centre portant la mise aux voix sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-48, soit réputée adoptée avec dissidence,

Et que la motion principale portant deuxième lecture du projet de loi C-48 soit réputée mise aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé et différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles aujourd'hui, immédiatement après le vote sur le projet de loi C-43.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que je vais parler à mon ami Bernie Collins. Peut-être pourrait-il participer à la prochaine course électorale, parce que je suis sûr qu'il comprend mieux les questions budgétaires que le député d'en face.

Bien sûr, nous savons tous ce qui s'est passé. Le Parti conservateur a commencé par appuyer notre budget, parce que c'est un bon budget. Cependant, compte tenu des révélations entendues à la Commission Gomery jour après jour, des bribes d'information obtenues par ci par là, des témoignages donnés par des personnes sur lesquelles on enquête — par des personnes qui ont été accusées —, des témoignages contradictoires et des éléments d'information réfutés dès le lendemain, les conservateurs ont vu les sondages et ont conclu que les choses se présentaient plutôt bien pour eux. Ils ont alors pensé qu'ils n'appuieraient pas le budget, après tout.

### Initiatives ministérielles

Le gouvernement comprend que les Canadiens ne veulent pas d'élections maintenant, et il a conclu une alliance avec le NPD. Nous nous sommes appuyés sur les sept grands budgets précédents pour établir un huitième budget excédentaire consécutif. Le taux de croissance s'est élevé à 3 p. 100 presque chaque année; le taux de chômage est faible, sous les 7 p. 100, ce qui constitue presque un record même si nous ne devons pas nous arrêter là; enfin les taux d'intérêt sont bas. Les Canadiens peuvent maintenant acheter des maisons; plusieurs n'auraient pu le faire autrement. Nous avons remboursé une partie de la dette, de sorte qu'elle représente maintenant moins de 40 p. 100 du PIB alors qu'elle s'est déjà élevée jusqu'à environ 75 p. 100 du PIB. Cela permet aux Canadiens d'économiser plus de 3 milliards de dollars par année sur le service de la dette. Nous avons accordé la plus importante réduction d'impôt des particuliers de l'histoire canadienne en l'an 2000, soit 100 milliards de dollars.

En tout respect, je ne crois pas que le député de Souris—Moose Mountain a parcouru le budget, parce que je crois qu'il a manqué des points très importants, y compris le fait qu'il s'agit du huitième budget excédentaire consécutif, ce qui dépasse de loin le rendement de tous les pays industrialisés du monde.

Je me demande si le député s'engagerait devant la Chambre aujourd'hui à vraiment lire le budget, puis à réviser ses commentaires en conséquence.

**M. Ed Komarnicki:** Monsieur le Président, je peux garantir au député que je reviendrai, contrairement à Bernie Collins et au député. Par ailleurs, il devrait tâcher de découvrir de quel projet de loi nous sommes en train de parler. Nous parlons du projet de loi C-48, qui découle du pacte qui a été concocté dans une chambre d'hôtel, et non de l'autre projet de loi. Le député confond les deux. L'autre projet de loi, il fallait le débattre il y a une heure.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne décrit même pas les objectifs du montant de 4,5 milliards de dollars. Tout ce qu'il dit, c'est que:

Le gouverneur en conseil peut préciser les fins particulières auxquelles les versements visés au paragraphe (1) peuvent être faits [...]

Ce genre de choses s'est produit dans le cas du registre des armes à feu. On avait prévu 2 millions de dollars et, selon les données que j'ai, le montant a grimpé à près de 2 milliards de dollars. Nous ne voulons pas dépenser de l'argent sans compter.

Désireux de régler le problème à Davis Inlet, le gouvernement a déplacé toute une population, au coût de 400 000 \$ par personne. Et que s'est-il passé? Le problème a été déplacé avec les gens. Nous devons avoir un plan. Nous ne pouvons pas dépenser à tort et à travers pour acheter des votes. Au moins, les libéraux n'avaient pas promis gros. Ils ont chanté leurs « si » et leurs « peut-être ».

Le contenu du projet de loi C-48 m'inquiète. On peut y lire:

Pour l'application de la présente loi, le gouverneur en conseil peut [...] autoriser tout ministre:

- e) à constituer une personne morale dont une action, une adhésion ou une participation au moins serait, lors de la constitution, détenue par Sa Majesté, en son nom ou en fiducie pour elle;
- f) à acquérir d'une personne morale des actions, des adhésions ou des participations qui seraient, lors de l'acquisition, détenues par Sa Majesté, en son nom ou en fiducie pour elle.

On dirait qu'on se prépare à un autre scandale des commandites.

Selon la vérificatrice générale, ce que nous avons entendu n'est que la pointe de l'iceberg. Elle a dit que 850 millions de dollars n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête. Constituons une personne morale qu'on tiendra à distance de la vérificatrice générale, et voyons ce qui va se passer. Ce projet de loi est boiteux. Il a été concocté au

milieu de la nuit pour acheter des votes et rester au pouvoir à tout prix. C'est inacceptable.

● (1650)

**L'hon. Roy Cullen:** Monsieur le Président, c'est vraiment dommage que mon ami Bernie Collins ne soit pas candidat aux prochaines élections, parce que je suis certain qu'il aurait de très bonnes chances de gagner contre le député.

Sachant ce qu'il y a dans le budget et ce qui s'est passé relativement aux projets de loi C-43 et C-48, nous voyons bien qu'il n'a pas étudié la question très attentivement.

Il a soulevé une question très importante relativement aux agriculteurs du Canada. Je représente une circonscription urbaine, mais il est très important que le secteur agricole se porte très bien au pays. Il m'apparaît intéressant que le gouvernement ait soutenu les agriculteurs du pays à coups de milliards et de milliards de dollars, mais il est troublant que les résultats ne semblent pas être au rendez-vous.

Je me demande si le député peut nous dire comment cet argent pourrait être mis à contribution de manière plus efficace.

**M. Ed Komarnicki:** Monsieur le Président, l'argent serait mieux employé s'il n'était pas canalisé dans un programme lancé par le gouvernement où 50 p. 100 de l'argent s'évapore en frais d'administration. Les agriculteurs de la Saskatchewan attendent une réponse depuis plus d'un an. Lorsque le gouvernement fait mine de leur répondre, il leur demande en fait de l'information supplémentaire qui est déjà disponible. C'est le genre de programme que nous avons.

Le ministre des Finances lui-même a dit au sujet du projet de loi précédent, le projet de loi C-43, que le gouvernement ne pouvait pas en retirer les réductions d'impôt pour les sociétés. Il a déclaré: « Si le député a une proposition sérieuse à faire, je l'invite à m'en faire part. Je l'examinerai avec le soin qu'elle mérite. »

Je signale toutefois que les changements dans l'impôt des sociétés ont pour but de créer des emplois et encore des emplois, et de veiller à ce que ces emplois restent au Canada. L'accord conclu derrière des portes closes dit que les deux partis s'entendent pour éliminer les réductions d'impôt, mais il n'est pas question de cette mesure dans le projet de loi C-48. Et le fond de protection des travailleurs de 100 millions de dollars n'est pas non plus dans ce projet de loi. Que lui est-il arrivé?

Le projet de loi est né dans la confusion et la duplicité, et il mourra lorsque des élections auront lieu.

**M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de Newton—Delta-Nord pour participer au débat sur le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements.

Ce texte qui est proposé vise à donner force de loi à l'entente de 4,6 milliards de dollars conclue par le gouvernement libéral avec le NPD pour faire des versements en 2005-2006 et en 2006-2007 en puisant dans des fonds excédentaires d'une valeur supérieure à 2 milliards de dollars pour financer des initiatives environnementales, y compris les transports en commun et un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique pour les logements à faible revenu; des programmes de formation et un meilleur accès à l'éducation postsecondaire en faveur, entre autres, des Canadiens autochtones; des logements abordables, y compris des logements pour les Canadiens autochtones; et l'aide internationale.

*Initiatives ministérielles*

Je suis opposé au projet de loi C-48 pour deux raisons. D'abord, je m'y oppose en raison des manoeuvres politiques qui le sous-tendent. C'est une entente de 4,6 milliards de dollars par laquelle on se sert de l'argent des contribuables pour qu'un parti corrompu puisse se maintenir au pouvoir.

Les libéraux et le NPD ont uni leurs forces et ils ont écrit un plan financier au verso d'une enveloppe. La seule motivation de cette entente, c'est une tentative de survie politique de la part d'un gouvernement libéral désespéré et corrompu. Cela conduit tout droit à une catastrophe économique.

Deuxièmement, l'entente porte les dépenses gouvernementales à un nouveau niveau qui est dangereux. Il y a toute une série de façons nobles de dépenser l'argent chèrement gagné des contribuables; certaines relèvent du gouvernement fédéral, d'autres sont de compétence provinciale et certaines relèvent des municipalités.

Le gouvernement ne semble pas pouvoir arriver à définir ce que devraient être ses priorités et, de ce fait, il parsème de l'argent dans différents secteurs, sans se soucier des champs de compétences. Cela ne sert pas bien l'intérêt des Canadiens, et tous ceux qui souhaitent préserver l'intégrité financière du gouvernement fédéral doivent s'y opposer vigoureusement.

Même avant cette entente budgétaire parallèle, le gouvernement augmentait ses dépenses. Je l'ai déjà dit et je le répète. Le budget de cette année démontre que les libéraux, ceux qui aiment percevoir des impôts et dépenser, font un retour en force. S'il persistait un doute quant à la véracité de cette affirmation, il a été emporté par le budget libéral-néo-démocrate et par le raz-de-marée des annonces de nouvelles dépenses que les membres du Cabinet font quotidiennement depuis un mois.

Un premier ministre qui s'était bâti une réputation d'homme qui prend des décisions financières difficiles, par choix ou, plus probablement, par suite des pressions du Parti réformiste, puis de l'Alliance canadienne, affiche maintenant ses vraies couleurs.

Il est un libéral qui adore lever des impôts et dépenser, un libéral comme notre pays n'en avait pas vu depuis les jours sombres des excès libéraux dans les années 1970 et 1980. C'est la frénésie de dépenses à l'époque du premier ministre Trudeau qui a placé notre pays au bord de la faillite. Au rythme où le gouvernement actuel dépense l'argent des contribuables, les Canadiens se retrouveront bientôt dans une situation financière très précaire.

L'an dernier, le ministre des Finances a promis de mettre en pratique les principes de l'intégrité et de la responsabilité financière, de manière non équivoque. Il a promis aux Canadiens de mieux limiter les dépenses, une autre promesse que le gouvernement a faite, mais qu'il n'a pas tenue, même avant l'accord budgétaire parallèle et les milliards de dollars de dépenses supplémentaires attribuables aux promesses que le gouvernement fait depuis un mois.

L'an dernier, le ministre des Finances a prévu des dépenses de programmes de 148 milliards de dollars pour 2004-2005, mais il a fini avec un excédent budgétaire de 10 milliards de dollars. Au cours de l'exercice financier suivant, nous avons donc été témoins d'une augmentation des dépenses de 17 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Limiter les dépenses, vous m'en direz tant! Cette hausse de 12 p. 100 des dépenses est la plus importante des 20 dernières années, et la quatrième en importance des 40 dernières.

•(1655)

Depuis 2000, les dépenses de programmes ont grimpé de 44 p. 100 et, à en juger par ce dont nous avons été témoins ces dernières semaines, les Canadiens devraient se cramponner, car ils

n'ont encore rien vu. Je pourrais presque pardonner cette frénésie de dépenses si l'on pouvait avoir une preuve concrète que la vie des Canadiens s'en trouve améliorée, mais il n'en est rien.

Les électeurs de ma circonscription, celle de Newton—Delta-Nord, tentent en vain de voir quelle différence font ces dépenses dans leurs vies. Malgré les milliards de dollars dépensés, la pauvreté chez les enfants continue d'augmenter, les soins de santé continuent de se détériorer, les routes et les ponts demeurent engorgés, les réseaux de transport en commun réclament des fonds et la demande pour de bons emplois bien rémunérés demeure aussi forte. Après toutes ces dépenses gouvernementales, les listes d'attente des hôpitaux continueront de s'allonger, les étudiants continueront de s'endetter davantage et les ressources de nos forces armées seront surexploitées comme jamais.

Les gens de ma circonscription comptent sur l'hôpital Surrey Memorial pour leur fournir des soins de santé. Notre collectivité dépassera très bientôt la capacité de son hôpital. Construit dans les années 1970 pour accueillir annuellement environ 50 000 patients, cet hôpital traite actuellement entre 70 000 et 72 000 patients par année. Son service d'urgence est le plus occupé de l'Ouest canadien. L'hôpital Surrey Memorial doit composer avec la pression imposée par la population sans cesse croissante de notre collectivité. Il y a eu des plaintes récurrentes au sujet des temps d'attente, du manque de lits, du personnel insuffisant, des conditions d'hygiène et des procédures discutables dans un service d'urgence complètement débordé.

La cause profonde des problèmes auxquels nous sommes maintenant confrontés réside dans les compressions que le premier ministre a effectuées dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux au milieu des années 90, lorsqu'il était ministre des Finances. Ces compressions ont forcé les gouvernements successifs de la Colombie-Britannique à essayer de trouver des milliards supplémentaires pour la santé. L'argent frais pour les soins de la santé prévu dans le budget de cette année ne fournira pas à l'hôpital Surrey Memorial l'argent dont il a besoin et, bien entendu, il n'y a rien à ce chapitre dans le projet de loi C-48.

L'Accord sur la santé qui, selon le premier ministre, devait régler les problèmes pour une génération, ne permettra à la Colombie-Britannique d'accroître ses dépenses en santé que de 3 p. 100 par année au cours des six prochaines années. Non seulement cet argent ne suffira pas à corriger les problèmes en santé, mais il ne couvrira même pas l'augmentation des coûts découlant de l'inflation et de la croissance démographique. Les sommes réparties sur une période aussi longue ne représentent guère plus qu'une solution symbolique aux problèmes fondamentaux de notre système de santé.

Le projet de loi C-48 prévoit des dépenses importantes des deniers publics, mais donne peu de détails. On s'engage à dépenser des centaines de millions de dollars dans des domaines très larges, sans avoir de plans concrets quant à la façon de dépenser cet argent. L'accord des libéraux et des néo-démocrates, dont ce projet de loi est le fruit, est dénoncé par les associations d'entreprises, surtout les petites entreprises qui sont en faveur de l'affectation de l'excédent fédéral à la réduction de la dette et à l'allègement du fardeau fiscal plutôt qu'à un accroissement des dépenses.

*Initiatives ministérielles*

Ce projet de loi est le reflet du nouveau budget fédéral, un budget néo-démocrate, un budget que les libéraux ont modifié après avoir dit que ce ne pouvait être fait. Les libéraux sont disposés à dépenser des milliards de dollars de deniers publics pour financer leur attachement morbide au pouvoir. Cela découle directement de leur perte de toute autorité morale pour gouverner. Non seulement ce projet de loi ne devrait pas être adopté, mais le ministre des Finances devrait démissionner pour l'avoir déposé. Manifestement, le chef du NPD a plus d'influence sur le cadre budgétaire que le ministre des Finances du premier ministre.

Le Parti conservateur croit que le renouvellement, la conservation, le développement et l'exploration responsables de l'environnement sont essentiels à notre croissance continue. Le Parti conservateur croit aussi que tous les Canadiens devraient avoir une possibilité raisonnable de posséder leur propre maison et d'avoir accès à des logements sûrs et abordables. Le Parti conservateur croit à une meilleure accessibilité à l'éducation grâce à l'élimination du plus grand nombre possible d'obstacles à l'enseignement postsecondaire.

• (1700)

Le Parti conservateur entend renforcer le bilan du Canada dans le domaine de l'aide extérieure. Un gouvernement conservateur réduirait les impôts des sociétés. Cette réduction des impôts encouragerait les entreprises étrangères et canadiennes à investir au Canada. Je crois qu'un gouvernement conservateur pourrait mieux gérer les finances publiques que ne le fait ce budget. Ainsi, je m'y oppose, car je ne peux l'appuyer.

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, les conservateurs auront une décision difficile à prendre dans quelques minutes. Ils ont eu leur part de difficultés jusqu'à maintenant. D'abord, ils appuyaient le budget et ensuite, ils ont dit qu'ils s'y opposeraient, ce qui a entraîné une bonne entente avec le NPD. Maintenant ils s'apprentent à voter.

Ces députés devront se regarder dans la glace. Ils prétendent être responsables sur le plan financier et, pourtant, ils vont s'opposer au gouvernement qui a le meilleur bilan sur le plan financier de tous les pays du G8, le seul à avoir présenté des budgets équilibrés parmi les pays du G8. Le gouvernement propose les plus grandes réductions fiscales de l'histoire du Canada. Les députés conservateurs peuvent-ils vraiment rester fidèles à leurs valeurs et s'opposer à une telle mesure?

Les quelque députés progressistes d'en face sont ceux qui auront le choix le plus difficile. Ils devront penser à leur avenir. Jamais un vote sur le budget n'aura été regardé de si près. Ils devront penser à leur avenir, non seulement à court terme mais aussi à long terme, pour tout le pays.

Les députés progressistes de ce parti vont-ils voter contre l'aide étrangère la plus importante de l'histoire et contre les logements abordables? Peuvent-ils vraiment voter contre l'alphabétisation? Les conservateurs progressistes peuvent-ils vraiment s'opposer au budget environnemental le plus important de l'histoire du Canada? Peuvent-ils vraiment s'opposer aux soins de santé, la préoccupation première des Canadiens? Peuvent-ils vraiment voter contre l'avancement des peuples autochtones? Peuvent-ils vraiment voter contre l'énergie renouvelable? Les conservateurs progressistes peuvent-ils vraiment s'opposer à la stratégie du Nord? Peuvent-ils vraiment voter contre 8 000 soldats supplémentaires et davantage de fonds pour nos forces armées? Plus important encore, vont-ils se poser des questions fondamentales quand ils voteront, ce soir, à savoir vont-ils voter dans

l'intérêt du Canada ou vont-ils jeter les jalons du prochain référendum qui pourrait détruire le pays?

Tous les députés du Parti conservateur devraient penser très attentivement à l'avenir du Canada. Je leur demande, ce soir, de voter pour le Canada.

• (1705)

**M. Gurmant Grewal:** Monsieur le Président, ce budget résultant de l'alliance entre les néo-démocrates et les libéraux n'aide pas ma collectivité. Les hôpitaux de ma collectivité sont laissés pour compte. Les listes d'attente vont demeurer. On a une pénurie de lits, de médecins et de personnel infirmier. Le présent budget ne peut régler ce problème. En outre, il ne comporte aucun avantage pour les étudiants. Leur dette et les frais de scolarité continueront à grimper.

Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique se sont entendus sur ce budget politique simplement pour sauver la face du gouvernement et l'aider à se maintenir au pouvoir. Ce projet de loi est une illustration du nouveau budget fédéral inspiré par le Nouveau Parti démocratique. Les libéraux ont modifié le budget après avoir dit que c'était impossible de le faire. Quoi qu'il en soit, le bilan du gouvernement est certainement fort révélateur. Les impôts sont élevés et les petites entreprises s'opposent à ce budget.

Je ne crains pas de m'opposer à ce budget parce qu'il n'aide pas les gens de ma circonscription. Il ne prévoit pas d'aide pour les collectivités où on pourrait créer davantage d'emplois, où l'infrastructure pourrait connaître un développement dynamique et où les soins de santé, l'éducation et la protection de l'environnement pourraient être assurés.

D'autre part, un gouvernement conservateur réduirait les impôts des sociétés. Ces réductions inciteraient les entreprises étrangères et canadiennes à investir au Canada, ce qui renforcerait l'économie. Cela se traduirait également par de meilleurs emplois pour les travailleurs canadiens.

Une baisse de l'impôt des sociétés améliorerait le rendement des régimes de retraite, des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds mutuels et de quelques actions ordinaires. Cet argent pourrait permettre de renforcer l'économie canadienne, non en vue de donner des récompenses politiques mais plutôt en vue de réinvestir dans les collectivités. Je dois voter contre le budget tant que tout cela n'aura pas été corrigé.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je suis surpris de voir le député de Newton—Delta-Nord à la Chambre. Je pensais qu'on serait en train de le préparer pour son affectation diplomatique.

Dans son discours, le député a parlé des 41 milliards de dollars que le gouvernement a affectés au système de soins de santé et il a déclaré que ce montant n'avait eu aucune incidence sur les temps d'attente. L'autre soir, je me suis entretenu avec le ministre de la Santé de l'Ontario qui m'a dit qu'il commençait à voir une réduction des temps d'attente. C'est là l'objectif visé. Ça prend du temps. J'espère que le député fera preuve de patience dans sa province, la Colombie-Britannique.

**M. Gurmant Grewal:** Monsieur le Président, je crois que le député qui vient de parler n'a pas écouté l'enregistrement sonore du chef de cabinet du premier ministre.

*Initiatives ministérielles*

Comme je l'ai dit, ce budget n'aide ni ma circonscription ni mes électeurs ni le développement de l'infrastructure permettant aux petites entreprises de créer des emplois. Il n'aide pas à construire des maisons et des installations pour les sans abri. Il n'aide pas à soulager la pauvreté. Il n'aide pas à remédier aux lacunes du système de soins de santé de l'hôpital Surrey Memorial ou de l'hôpital de Delta. Ce budget n'aide en rien mes électeurs. Par conséquent, je voterai contre ce budget.

• (1710)

[Français]

**M. Pablo Rodriguez:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander le consentement unanime de cette Chambre afin qu'elle me permette de déposer un rapport du Comité permanent des langues officielles, rapport qui a reçu l'approbation unanime de tous les membres du comité.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La Chambre a entendu la demande de l'honorable député. Plaît-il à la Chambre de donner son consentement unanime pour que nous retournions à la présentation de rapports de comités sous la rubrique des affaires courantes afin de lui permettre de déposer son rapport?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### LANGUES OFFICIELLES

**M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des langues officielles. Conformément à l'alinéa 108(3)f) du Règlement, votre comité a réalisé une étude sur le bilinguisme et l'usage des langues officielles dans la fonction publique fédérale et il a convenu, le jeudi 18 mai 2005, de faire rapport à la Chambre de ses conclusions et recommandations sur le sujet.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-48. Je crois qu'un député d'en face l'a déjà qualifié de budget du peuple. Je dirai pour ma part que c'est un budget qui fait mal. C'est pourquoi les conservateurs, et je suis du nombre, vont s'opposer au projet de loi C-48. Cette mesure fait mal aux aînés. Elle fait mal aux agriculteurs. Elle fait mal aux travailleurs de l'automobile. Elle fait mal à nos enfants également, puisque qu'ils auront à assumer le mauvais état des finances publiques. Le Canada n'a pas besoin d'une gestion irresponsable des dépenses.

Puisque le thème de la semaine est celui de la trahison, j'aimerais parler de gens qui pour moi sont très importants, les gens d'Essex, qui ont été exclus du budget aussi bien par les libéraux que par le NPD. On aurait pu s'attendre à mieux d'un premier ministre qui voulait à tout prix s'agripper à un pouvoir qui menace de lui échapper. Il était très réceptif, c'est le moins que l'on puisse dire. Je ne sais pas si l'entente a été conclue dans l'arrière salle enfumée d'un hôtel, mais il lui manque des éléments importants, ce qui fait mal aux collectivités.

Par exemple, il n'y a aucun nouvel investissement dans les infrastructures frontalières du corridor Windsor-Detroit. Il y a environ deux ans et demi, quelque 150 millions de dollars ont été alloués et il reste environ 50 millions dans le fonds. Le tout premier projet financé par ce fonds était une simple traverse pour piétons: on monte, on monte, on passe au-dessus de la rue, on descend, et on descend. Ce projet a été accepté il y a deux ans et demi et a passé un an et demi sur les planches à dessin. Maintenant, on nous parle d'éoliennes et du petit marécage sur le terrain d'une école secondaire qui se trouve juste de l'autre côté de la rue. Le plus triste, c'est que le petit projet tout simple n'a jamais vu le jour.

Ce qui importe vraiment, c'est de construire des routes entre Windsor et Detroit. Il faut de l'argent pour cela. Le budget ne prévoit rien à cet égard. Le projet de loi C-48 non plus. La survie d'entreprises de camionnage et de propriétaires-exploitants de camions en dépend. Ce n'est visiblement pas une priorité pour le gouvernement. Il faudra plus que 50 millions de dollars pour régler le problème.

En fait, un troisième passage frontalier pourrait coûter entre 300 et 400 millions de dollars, plus des centaines de milliers de dollars supplémentaires pour le relier à l'autoroute 401. Les libéraux offrent 50 millions. C'est une honte. On voit que les engagements des libéraux dans la région d'Essex et de Windsor n'ont pas un grand poids. Le NPD a eu l'occasion d'obtenir tout cela d'un premier ministre désireux de raffermir son emprise sur le pouvoir. Il y a deux députés néo-démocrates à Windsor et ils n'ont rien obtenu pour la collectivité. Visiblement, Essex et Windsor importent peu au NPD et au Parti libéral.

Peut-être le jugement est-il laissé de côté dans les accords secrets, je ne sais pas, mais il n'y a aucune aide pour les agriculteurs du comté d'Essex dans ce budget.

En février, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au gouvernement d'aider les producteurs de céréales et d'oléagineux qui risquent de se faire saisir leurs exploitations agricoles. Il y a 1 200 producteurs de céréales et d'oléagineux uniquement dans le comté d'Essex. Beaucoup d'entre eux sont menacés de saisie ce printemps. Selon le gouvernement, les chèques du PRA commencent à arriver, mais ceux qui en reçoivent, n'ont que 100 \$ ou 200 \$. Ce n'est même pas assez pour payer le carburant qu'il faut pour amener la moissonneuse-batteuse au bout du champ, alors imaginez où cela peut vous mener lorsque la banque exige le remboursement d'un prêt d'exploitation à court terme.

Devant la situation, les agriculteurs encaissent leurs valeurs. Un producteur m'a dit qu'il avait encaissé ses REER pour calmer la banque en espérant contre toute attente qu'il pourra se rendre à l'été. Mais il ne se rendra pas à l'été. Son exploitation agricole est perdue. Les agriculteurs ne reçoivent pas d'aide.

### Initiatives ministérielles

Lorsque les néo-démocrates tenaient le premier ministre sur la corde raide et négociaient une entente à huis clos, ils auraient dû se souvenir de Tommy Douglas et du CCF, dans les Prairies, qui disaient aimer les agriculteurs. Mais le NPD n'a rien fait pour le agriculteurs. Le projet de loi C-43 laisse tomber nos agriculteurs et le projet de loi C-48 aussi. Le budget néo-démocrate laisse les agriculteurs livrés à eux-mêmes. C'est décidément la semaine de toutes les trahisons sur la Colline.

• (1715)

J'ignore si de l'air vicié circulait dans l'arrière-boutique où le chef du NPD négociait une entente avec le premier ministre, mais le NPD a également oublié d'aider les Canadiens âgés qui touchent des prestations de sécurité sociale du gouvernement américain. Le député néo-démocrate de Windsor—Tecumseh et moi avions demandé au ministre des Finances d'insérer dans le budget une réduction de la forte augmentation d'impôt de 70 p. 100 refilée aux retraités canadiens qui touchent comme revenu de retraite des prestations de sécurité sociale du gouvernement américain. Nous avions demandé que cela constitue un objet de dépenses dans le budget libéral.

Comme on s'y attendait, le gouvernement libéral a refusé. Il se bat contre ces Canadiens depuis huit longues années. Bon nombre d'entre eux sont maintenant décédés. Le gouvernement a décidé d'attendre qu'ils meurent. Voilà comment il traite les aînés canadiens.

Bon nombre de ces personnes âgées ont dû quitter leur domicile. Voulons-nous parler de logement? Elles ont été obligées de quitter leur logement. Elles habitaient dans des maisons qu'elles ne peuvent plus s'offrir. Tous les logements abordables au monde ne sont d'aucun secours pour les aînés canadiens déjà morts. Ces gens ont été obligés de quitter leur foyer au même moment où le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, enregistrait des navires à la Barbade pour ne payer que 2 p. 100 d'impôt au Canada.

Ces aînés attendent depuis huit ans que justice leur soit rendue. Les députés néo-démocrates de Windsor—Tecumseh et de Windsor-Ouest en ont parlé à la Chambre, mais, lorsque le temps est venu de soutenir le gouvernement avec un budget néo-démocrate, ils n'ont rien fait pour ces aînés. Qu'il soit bien clair que le Nouveau Parti démocratique a bradé les aînés canadiens qui touchent des prestations de sécurité sociale du gouvernement américain.

Je sais que Buzz Hargrove a participé aux négociations derrière des portes closes. Voici le vrai constat au sujet du projet de loi C-48. J'ai beaucoup entendu parler à la Chambre de la politique concernant le secteur de l'automobile et de l'aide à apporter aux travailleurs de ce secteur. Curieusement, ce budget néo-démocrate ne prévoit aucune aide pour ces travailleurs et leur famille.

Je suis le premier travailleur du secteur de l'automobile à avoir été élu au Parlement et qui n'appartient pas au Nouveau Parti démocratique ou au CCF. J'ai travaillé trois ans et demi dans l'usine de montage de camions de Pillette Road, avant sa fermeture, et deux ans et demi à celle de Windsor, vivant constamment dans la crainte de perdre mon emploi. La concurrence sur le marché mondial est encore plus féroce.

Le gouvernement dit qu'il se fiche du nombre d'emplois qui partent pour l'étranger, mais nous, les conservateurs, cela nous préoccupe. La concurrence de la main-d'oeuvre étrangère à bon marché ainsi que l'appréciation du dollar canadien ont exercé d'énormes pressions sur les fabricants d'automobiles canadiens.

Le Nouveau Parti démocratique a balancé les allègements fiscaux pour les grandes sociétés, notamment les fabricants d'automobiles. Ces allègements auraient amélioré leur productivité et leur

compétitivité. Ils leur auraient permis non seulement de respecter leurs conventions collectives, mais aussi de faire du profit, et cela chez nous, au Canada, et d'ainsi préserver des emplois dans notre pays, de soutenir des familles canadiennes et de leur permettre de survivre. Tout le monde y aurait gagné.

Si on ajoute à cela sa motion du dernier jour d'opposition préconisant un règlement imposant des normes obligatoires de rendement énergétique, un règlement qui supprimerait scandaleusement des emplois, il est clair que le Nouveau Parti démocratique souhaite transférer d'Ontario en Chine les emplois du secteur de l'automobile. Il ne lui suffit pas que le taux de chômage dans la région de Windsor-Essex soit de 9 p. 100; il veut le voir s'élever à 12 ou 13 p. 100, au rythme où il exporte nos emplois.

Le Nouveau Parti démocratique n'a pas exigé une politique pour ce secteur. Il a laissé des impôts sur les sociétés exagérément élevés supprimer des emplois dans l'automobile. Son budget ne visait pas à alléger les impôts des familles canadiennes qui travaillent dur dans cette industrie.

J'entends encore les néo-démocrates déplorer pendant des années que le gouvernement libéral ne redonne pas aux travailleurs l'excédent de 45 milliards de dollars de l'assurance-emploi. Quand j'examine le projet de loi C-48, je cherche en vain le réinvestissement de cet excédent, qui était si important selon eux; il n'en est pas question.

Les 5 500 travailleurs que je côtoyais sur la chaîne d'assemblage de DaimlerChrysler et leurs familles méritent un meilleur budget que celui des néo-démocrates. Leur budget fait du tort aux travailleurs.

En dernier lieu, le budget du Nouveau Parti démocratique est néfaste pour les familles. Les gouvernements devraient établir des budgets qui renforcent celles-ci. En matière de garderies, le gouvernement parle de 1 milliard de dollars par année et le syndicat de l'automobile parle de 10 milliards. D'où viendra cette somme? Il y a un programme caché de 9 milliards de dollars par année, alors que le gouvernement promet 25 milliards de dollars. Cela se traduira par des suppressions de programmes ou des déficits et de l'endettement, un retour dans le rouge. Cela est néfaste pour les familles canadiennes.

Ce budget néo-démocrate est ruineux au plan financier. Il frappe les collectivités de Windsor-Essex, les agriculteurs du comté d'Essex ainsi que les personnes âgées, les travailleurs de l'automobile et les familles. Par conséquent, je ne peux pas, en toute conscience, appuyer le projet de loi C-48. Ce soir, je m'y opposerai avec fierté au nom des habitants d'Essex qui méritent plus de justice.

• (1720)

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, après avoir écouté ce radotage pendant aussi longtemps, je dois rappeler aux députés du Parti conservateur que ce sont eux qui ont systématiquement voté contre chacun des programmes d'aide aux agriculteurs, de 1993 à 1997.

Je rappelle également à ces députés conservateurs qui ont parlé des soins palliatifs et de tout le reste et qui ont dit que c'était une honte que les ressources allouées à ce titre soient insuffisantes, qu'ils ont voté contre mon projet de loi sur les aidants naturels, qui aurait permis aux gens de prendre congé, pendant six mois à un an, en recevant des prestations d'AE, pour s'occuper de leurs proches mourants. Les conservateurs ont voté contre cette mesure. Ils devraient avoir honte.

*Initiatives ministérielles*

Les conservateurs prennent la parole pour dire qu'il investiront plus d'argent dans les garderies. Ils disent qu'ils investiront plus d'argent dans les Forces canadiennes. Ils disent qu'ils investiront encore plus dans l'environnement. À ce rythme, ce serait la faillite avant la fin de la journée.

C'est tout ce que j'avais à dire à ce député. Je lui souhaite bonne chance.

**M. Jeff Watson:** Monsieur le Président, la réponse est simple. Ce soir, lorsque nous rejeterons le projet de loi C-48 et que nous ferons tomber le gouvernement, je serai heureux de comparer notre programme à celui des autres partis, au nom des travailleurs de l'automobile, au nom de l'environnement et au nom des agriculteurs.

J'ai lutté pour les agriculteurs à la Chambre. Le député d'en face ne l'a pas fait ou, du moins, je ne l'ai pas entendu, mais moi je l'ai fait. Nous serons toujours heureux de prendre la défense de nos agriculteurs.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, le député d'Essex a mentionné la Barbade. Je me demande s'il était à la Barbade au moment où, à Windsor, on a annoncé l'approbation de la deuxième phase du projet d'infrastructure Windsor-Detroit, soit un engagement d'environ 285 millions de dollars.

Je me demande s'il était absent lorsque le gouvernement a annoncé qu'il investirait 443 millions de dollars dans l'Agence des services frontaliers du Canada, afin de poster encore plus d'agents des douanes à Windsor, ou encore lorsqu'il a annoncé le défi de 25 p. 100, dans le cadre duquel nous nous sommes engagés à augmenter la capacité de l'Ambassador Bridge reliant Windsor à Detroit.

Je me demande s'il était à la Barbade au moment de ces annonces.

**M. Jeff Watson:** Monsieur le Président, à vrai dire, j'étais en haut du Cleary International Centre et je regardais l'annonce.

Ces 150 millions de dollars ont été consentis il y a quelque temps. Le député parle enfin de concrétiser ces projets environ deux ans et demi après leur annonce. Jetons un coup d'oeil au bilan libéral à cet égard.

La passerelle pour piétons, le projet le plus simple, n'a pas encore été réalisée. L'appel d'offres a été lancé il a trois semaines, après qu'on eut passé un an et demi à modifier la conception. C'est le projet le plus facile et il n'ajoute pas aux routes existantes entre Windsor et Detroit, dois-je le rappeler au député. Il coûtera de 300 à 400 millions de dollars pour construire un troisième passage et des centaines d'autres millions de dollars pour construire les collecteurs le reliant au réseau d'autoroutes. Il ne reste que 50 millions de dollars au Fonds sur l'infrastructure frontalière. C'est triste.

Pour les libéraux, Essex-Windsor n'est pas une priorité. Je ferais bien mieux, et un budget conservateur aussi, que leur triste bilan.

• (1725)

**L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens qui regardent le débat de ce soir ont droit à tout un spectacle. Lorsque le projet de loi C-43 a été présenté en février, la plupart des Canadiens ont approuvé le budget. Le chef de l'opposition a même été le premier à y souscrire.

Pour une raison inconnue, soit il a fait un sondage soit il a appris des faits nouveaux, il est revenu sur sa décision et a dit trois choses à la Chambre et aux Canadiens. Premièrement, il a dit qu'il voterait contre le budget, même si les Canadiens l'appuient. Deuxièmement,

il a dit qu'il conclurait un pacte avec le Bloc québécois, peu importe ce que les Canadiens pensent du Bloc. Troisièmement, il a dit qu'il essaierait par tous les moyens de déclencher des élections, que les Canadiens en veulent ou non.

Hier, coup de théâtre: il a décidé d'appuyer le projet de loi C-43. Pourquoi? Le député peut-il expliquer aux Canadiens la raison de ce revirement?

**M. Jeff Watson:** Monsieur le Président, je commence à croire que le député était présent dans la chambre d'hôtel surchauffée où le NPD a négocié le projet de loi C-48. Nous discutons du projet de loi C-48. Je me demande bien où était le député pendant tout ce temps.

Je veux juste faire un bref commentaire. Le chef du Parti conservateur a été très clair relativement au projet de loi C-48. En fait, il était dans ma circonscription lorsqu'il a annoncé que, en raison de ce pacte conclu avec le diable — et nous savons tous de qui il s'agit, c'est-à-dire le chef du quatrième parti à la Chambre — il allait recommander à notre caucus de mettre fin à l'agonie du gouvernement. Il a fait cette déclaration à cause du projet de loi C-48. Je ne vois pas d'incohérence là-dedans. Franchement, ce serait vraiment bien de mettre fin aux souffrances des libéraux ce soir.

[Français]

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre les députés libéraux, chaque fois qu'ils se lèvent, parler du Bloc québécois comme si c'était ce qu'il y avait de pire au monde. Ils devraient plutôt s'interroger sur la raison pour laquelle le Bloc québécois est présent à la Chambre. C'est parce que toutes les fois que le Québec a fait confiance aux libéraux, il a été trahi. Le Québec ne pourra plus jamais faire confiance à des députés libéraux. C'est pour cette raison que la population du Québec élit des députés du Bloc québécois.

Je peux citer rapidement quelques exemples. Notamment, en 1980, les libéraux ont dit: « Si vous votez non au référendum, ce sera un oui au changement qui ira dans le sens des revendications historiques du Québec. »

Or, à la place, on a rapatrié la Constitution, sans le consentement du Québec. On a exclu l'un des peuples fondateurs. On voyait les députés libéraux du Québec danser avec la reine d'Angleterre devant le Parlement pour fêter l'exclusion du Québec. Voilà pourquoi nous ne faisons pas confiance aux députés libéraux et pourquoi les Québécois votent pour le Bloc.

Un autre exemple concerne les promesses effectuées par rapport aux hélicoptères. Les libéraux promettaient d'abolir ce programme. Ils sont arrivés au pouvoir, l'ont aboli et, six mois après, en ont acheté de plus dispendieux.

Cela a été la même chose avec la TPS. Les libéraux ont toujours tenu un discours différent avant la campagne électorale et après leur arrivée au pouvoir.

On peut parler de l'assurance-emploi et de cette promesse que les libéraux viennent de faire au NPD. Je trouve le NPD bien naïf de signer une entente alors qu'on sait que les libéraux ne respectent rien. D'ailleurs, l'entente qu'ils ont signée s'appliquera seulement s'il y aura des surplus.

*Initiatives ministérielles*

Comme il ne me reste que quelques secondes, je terminerai en disant que nous voterons fièrement contre ce budget, parce qu'il ne représente d'aucune manière les intérêts du Québec.

(La question préalable est réputée adoptée avec dissidence.)

\* \* \*

**LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le lundi 16 mai 2005, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-43.

Convoquez les députés.

● (1755)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 90)

**POUR**

## Députés

Abbott  
Alcock  
Ambrose  
Anderson (Victoria)  
Angus  
Bagnell  
Bakopanos  
Batters  
Bélangier  
Bennett  
Bevilacqua  
Blaikie  
Boivin  
Boshcoff  
Bradshaw  
Brisson  
Brown (Oakville)  
Bulte  
Cadman  
Carr  
Carroll  
Casson  
Chamberlain  
Chatters  
Christopherson  
Comartin  
Cotler  
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)  
Cummins  
D'Amours  
Day  
DeVillers  
Dhalla  
Dosanjh  
Drouin  
Duncan  
Efford  
Epp  
Finley  
Fletcher  
Fontana  
Frulla  
Gallant  
Godbout  
Godin  
Goodale  
Gouk  
Grewal (Newton—North Delta)  
Guarnieri  
Hanger  
Harris  
Hearn  
Hill

Ablonczy  
Allison  
Anders  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Augustine  
Bains  
Barnes  
Beaumier  
Bell  
Benoit  
Bezan  
Blondin-Andrew  
Bonin  
Boudria  
Breitkreuz  
Broadbent  
Brown (Leeds—Grenville)  
Byrne  
Cannis  
Carrie  
Casey  
Catterall  
Chan  
Chong  
Coderre  
Comuzzi  
Crowder  
Cullen (Etobicoke North)  
Cuzner  
Davies  
Desjarlais  
Devolin  
Dion  
Doyle  
Dryden  
Easter  
Emerson  
Eyking  
Fitzpatrick  
Folco  
Forseth  
Fry  
Galloway  
Godfrey  
Goldring  
Goodyear  
Graham  
Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
Guergis  
Harper  
Harrison  
Hiebert  
Hinton

Holland  
Ianno  
Jean  
Johnston  
Kadis  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Khan  
Komarnicki  
Lapierre (Outremont)  
Lauzon  
LeBlanc  
Longfield  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
Malhi  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (LaSalle—Émard)  
Masse  
McCallum  
McGuinty  
McKay (Scarborough—Guildwood)  
McTeague  
Merrifield  
Mills  
Mitchell  
Moore (Fundy Royal)  
Myers  
Nicholson  
O'Connor  
Oda  
Pacetti  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Poilievre  
Prentice  
Proulx  
Ratansi  
Regan  
Reynolds  
Ritz  
Rodriguez  
Saada  
Savoy  
Scheer  
Schmidt (Kelowna—Lake Country)  
Sgro  
Silva  
Simms  
Smith (Pontiac)  
Solberg  
St. Amand  
Steckle  
Strahl  
Szabo  
Temelkovski  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tilson  
Tonks  
Trost  
Ur  
Valley  
Vellacott  
Wappel  
Wasylycia-Leis  
White  
Williams  
Yelich

Hubbard  
Jaffer  
Jennings  
Julian  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Karygiannis  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kilgour  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lastewka  
Layton  
Lee  
Lukiwski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Macklin  
Maloney  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Martin (Sault Ste. Marie)  
Matthews  
McDonough  
McGuire  
McLellan  
Menzies  
Miller  
Minna  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Murphy  
Neville  
O'Brien  
Obhrai  
Owen  
Pallister  
Parrish  
Penson  
Pettigrew  
Pickard (Chatham-Kent—Essex)  
Powers  
Preston  
Rajotte  
Redman  
Reid  
Richardson  
Robillard  
Rota  
Savage  
Scarpaleggia  
Schellenberger  
Scott  
Siksay  
Simard (Saint Boniface)  
Skelton  
Smith (Kildonan—St. Paul)  
Sorenson  
St. Denis  
Stoffer  
Stronach  
Telegdi  
Thibault (West Nova)  
Thompson (Wild Rose)  
Toews  
Torsney  
Tweed  
Valeri  
Van Loan  
Volpe  
Warawa  
Watson  
Wilfert  
Wrzesnewskyj  
Zed- — 250

*Initiatives ministérielles***CONTRE**

## Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faille
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Guay
Guimond	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Simard (Beauport—Limoilou)	St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Vincent — 54	

**PAIRÉS**

## Députés

Adams	Stinson — 2
-------	-------------

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

\* \* \*

[Traduction]

**LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-48.

(La motion est mise aux voix.)

(Vote n° 91)

**POUR**

## Députés

Alcock	Anderson (Victoria)
Angus	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Bulte
Byrne	Cadman
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)

Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien
Owen	Pacetti
Paradis	Parrish
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Volpe	Wappel
Wasylycia-Leis	Willfert
Wrzesnewskyj	Zed- — 152

**CONTRE**

## Députés

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chatters
Clavet
Côté
Cummins

*Initiatives parlementaires*

Day	Demers
Deschamps	Desrochers
Devolin	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Faïlle
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Mark
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poilievre	Poirier-Rivard
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Roy
Sauvageau	Scheer
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
Strahl	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Vincent	Warawa
Watson	White
Williams	Yelich— 152

## PAIRÉS

Députés

Adams

Stinson— 2

● (1810)

*Et les résultats du vote ayant été annoncés: (152 pour et 152 contre)*

**Le Président:** Je ne sais pas pourquoi les honorables députés continuent de me faire cela. Le greffier a annoncé qu'il y a égalité des voix pour et contre la motion. Étant donné ces circonstances, il m'appartient de trancher en ma qualité de Président.

[Français]

Le vote du Président ne dépend pas de son allégeance politique. Son vote repose sur la tradition et les usages parlementaires. Par conséquent, tout comme je l'ai déjà fait par le passé, j'exercerai mon vote conformément à la procédure parlementaire.

[Traduction]

Ce soir, la Chambre a été incapable de prendre une décision à la majorité des voix. Les précédents parlementaires sont clairs: le Président doit voter, lorsque cela est possible, pour que le débat puisse se poursuivre sur la question que la Chambre n'a pu trancher.

Le 4 mai 2005, j'ai voté en faveur de la deuxième lecture et du renvoi à un comité d'un projet de loi proposé par un député de l'opposition. Je me suis alors inspiré des mêmes principes de procédure que ceux qui me guident ce soir, bien qu'on puisse soutenir que ma décision risque d'être cette fois plus lourde de conséquences.

Donc, à cette étape du débat sur le projet de loi, étant donné que la Chambre ne peut prendre de décision, je vote en faveur de la deuxième lecture du projet de loi C-48 et de son renvoi au Comité des finances pour que la Chambre ait le temps de poursuivre le débat et de prendre ultérieurement sa propre décision.

[Français]

Je déclare la motion adoptée. En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

**Le très hon. Paul Martin:** Monsieur le Président, le résultat du vote est serré, mais la Chambre a confirmé sa confiance dans le gouvernement.

[Traduction]

Le gouvernement respecte le fait que la marge du vote de ce soir est fort mince, et c'est peu dire. Nous devons maintenant continuer à travailler dans un esprit de coopération. Nous demandons à l'opposition de se joindre à nous pour renouveler nos efforts afin de faire fonctionner le Parlement dans l'intérêt des Canadiens.

**L'hon. Stephen Harper:** Monsieur le Président, je crois qu'il conviendrait que je réponde à cette intervention. De toute évidence, la Chambre est extrêmement divisée ce soir. Et c'est peu dire. Des convictions profondes s'affrontent au sujet de cette question et d'autres qui se posent dans tout notre pays.

Je donne toujours au premier ministre, au Président et aux Canadiens l'assurance que des efforts considérables ont été déployés pour créer une opposition unie, vigoureuse et déterminée à offrir à Sa Majesté une opposition loyale et une équipe capable de remplacer le gouvernement. Nous continuons et continuerons de le faire.

● (1815)

**Le Président:** Comme il est 18 h 19, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

## L'ÂGE DU CONSENTEMENT

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC)** propose:

*Initiatives parlementaires*

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait limiter l'activité sexuelle entre adolescents et adultes en faisant passer de 14 à 16 ans, dans le Code criminel, l'âge requis pour consentir.

— Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui au nom des gens de la circonscription de Fleetwood—Port Kells pour commencer le débat sur la motion n° 221, qui vise à modifier l'article 150.1 du Code criminel pour faire passer l'âge du consentement à des activités sexuelles de 14 à 16 ans.

Actuellement, l'âge du consentement au Canada est établi à 14 ans, ce qui est inférieur à la norme internationale, soit 16 ans, et considérablement inférieur à l'âge qui est recommandé dans la convention internationale sur les droits de l'enfant, qui est de 18 ans.

Bien que je ne pense pas que les rapports sexuels entre adolescents consentants doivent être illégaux, il faut faire le nécessaire pour interdire les relations sexuelles entre adultes et adolescents de moins de 16 ans. À l'heure actuelle, aucune disposition du Code criminel ne traite de l'âge des partenaires sexuels des jeunes de 14 à 18 ans. Alors en fait, un adulte peut avoir des rapports sexuels avec toute personne âgée de 14 ans ou plus, pourvu qu'il n'y ait pas abus de confiance ou de pouvoir de sa part.

Récemment, dans les médias, des reportages concernant des adultes qui ont des relations sexuelles avec des enfants de 14 ans confirment que certains individus abusent de la loi.

Plus tôt cette année, un homme de 40 ans qui avait eu des relations sexuelles avec une jeune fille de 14 ans handicapée mentalement a été acquitté des accusations d'agression sexuelle qui pesaient contre lui. Parce que l'âge requis pour le consentement est fixé à 14 ans, la Couronne devait prouver hors de tout doute raisonnable que la jeune fille ne consentait pas à avoir de relations sexuelles avec cet homme plus âgé, mais elle a échoué.

Si j'ai opté pour la vie politique, c'est notamment afin de protéger nos enfants. Le fait de hausser l'âge du consentement est une mesure importante que le gouvernement doit adopter, car il donnera ainsi aux autorités chargées d'appliquer la loi un autre outil pour lutter contre les prédateurs adultes qui s'en prennent à nos enfants.

Pendant longtemps au Canada, les relations sexuelles avec des jeunes femmes, indépendamment de leur consentement, ont été interdites. De 1892 à 1988, il était illégal d'avoir des relations sexuelles en dehors du mariage avec des jeunes filles de moins de 14 ans, et avec des jeunes filles de moins de 16 ans auparavant chastes.

La peine maximale prévue pour une personne trouvée coupable d'avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de moins de 14 ans était la prison à perpétuité. Une personne ayant eu des relations sexuelles avec une jeune fille de moins de 16 ans s'exposait à une peine maximale de 5 ans de prison. La loi restait muette sur les cas de relations sexuelles avec de jeunes garçons.

En 1988, des modifications apportées au Code criminel ont abrogé les infractions concernant la séduction et les relations sexuelles illégales et elles les ont remplacées par de nouvelles infractions concernant les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels; ainsi, il est maintenant interdit à un adulte de participer à pratiquement toute forme de contact sexuel avec un garçon ou une fille de moins de 14 ans, peu importe qu'il y ait consentement ou non de sa part.

En vertu des dispositions concernant l'exploitation sexuelle, il est interdit à un adulte d'avoir ce type de contact avec un garçon ou une fille de plus de 14 ans, mais de moins de 18 ans, s'il est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis du jeune.

Depuis 1988, Il est arrivé à maintes occasions que des députés tentent de faire hausser l'âge du consentement. Ainsi, en avril 2002, l'Alliance canadienne a présenté une motion qui a été débattue lors d'une journée réservée à l'opposition, motion qui demandait au gouvernement de hausser à au moins 16 ans l'âge du consentement à des activités sexuelles, cela, afin de mieux protéger, aux termes de la loi, les enfants plus jeunes contre les prédateurs sexuels et les pédopornographes.

Le gouvernement n'a pas appuyé la motion et elle a été défaite par un vote de 163 à 62. Le ministre de la Justice de l'époque, M. Martin Cauchon, a dit que le gouvernement libéral ne pouvait appuyer la motion parce qu'il devait consulter d'abord. Outre cette motion, plusieurs projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés et ont fait l'objet de débats, dont un projet déposé par le député de Calgary-Nord-Est au cours des 35<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> législatures, et un autre par le député de Wild Rose au cours des deuxième et troisième sessions de la 37<sup>e</sup> législature.

Au cours de la présente législature, nous nous sommes penchés sur le projet de loi C-2 et les amendements proposés au Code criminel qui visaient à mieux protéger les enfants contre les prédateurs sexuels, les pédophiles et les pornographes, mais comme je l'ai fait remarquer dans le discours que j'ai prononcé à l'étape de la deuxième lecture, on n'y fait nulle part mention de la nécessité de hausser l'âge du consentement. Le gouvernement n'a pas la volonté politique nécessaire pour apporter ce changement d'une importance vitale.

- (1820)

En 1982, l'ex premier ministre Chrétien, qui était alors ministre de la Justice, a dit au *Toronto Star*:

Les enfants sont les victimes innocentes de gens vicieux. Ils ne peuvent se protéger eux-mêmes; nous devons donc le faire à leur place. Il me répugne de penser à ces gens qui exploitent des enfants trop jeunes pour comprendre les activités auxquelles ils participent.

Si seulement son gouvernement et celui qui est en poste aujourd'hui avaient fait preuve de la même détermination à l'égard de la protection des enfants.

Il ne fait aucun doute que l'exploitation sexuelle constitue un risque réel et sérieux pour les enfants et les jeunes de notre pays. L'âge du consentement aux relations sexuelles est beaucoup trop bas au Canada, et cela met nos enfants en danger. On entend beaucoup parler de l'augmentation du nombre de jeunes qui sont victimes d'exploitation sexuelle. Nos lois sont tellement laxistes que le Canada est en train de devenir une destination de tourisme sexuel pour les Américains et autres étrangers, comme le démontre bien cet incident survenu le mois dernier, alors qu'un Américain du Texas aurait attiré un jeune garçon de 14 ans dans une chambre d'hôtel d'Ottawa.

Le Canada est présenté sur Internet comme étant une destination internationale permettant de s'adonner à des activités sexuelles avec des enfants et des jeunes. À cause de l'âge actuel du consentement, les enfants et les adolescents peuvent devenir la cible d'arnaqueurs sexuels sur Internet, de pornographes, de pédophiles et d'agresseurs sexuels.

### *Initiatives parlementaires*

Selon un service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement sur l'Internet, environ le tiers des cas de prédation d'enfants au Canada sont le fait d'Américains qui utilisent l'Internet pour attirer des proies sexuelles. Au cours des deux dernières années, Cyberaide.ca a reçu de l'information sur une vingtaine de cas de prédation d'enfants qui ont ultérieurement fait l'objet d'une enquête policière. Dans 32 p. 100 des cas, les suspects étaient Américains, et dans 58 p. 100 des cas, ils étaient Canadiens. Selon les données du ministère de la Justice, les tribunaux avaient été saisis de 75 cas de prédation d'enfants sur l'Internet, à la fin de 2004.

La plupart des cas signalés à Cyberaide.ca depuis 2002 impliquent des jeunes filles de 13 à 14 ans. Bien qu'il soit difficile d'établir les raisons précises de cette tendance, elle pourrait être attribuable aux lois canadiennes qui régissent l'âge du consentement. Il est bien connu des enquêteurs policiers que les pédophiles utilisent des sites de messagerie instantanée pour échanger des secrets. On trouve sur les sites Web, par exemple, la liste, par pays, des lois régissant l'âge du consentement, afin de faciliter le tourisme sexuel. Le relèvement de l'âge du consentement, pour le rapprocher de l'âge légal en vigueur dans les autres pays industrialisés, aurait un effet dissuasif sur le tourisme sexuel. Nous dissuaderions ainsi les prédateurs sexuels, dans d'autres pas, de s'en prendre à nos enfants.

Le fait que l'âge du consentement soit de 14 ans facilite le recrutement de jeunes dans le commerce sexuel, sans que leurs prédateurs n'aient à subir les conséquences de cet acte et sans qu'ils n'aient à enfreindre la loi. Une fois que les jeunes sont engagés dans une relation, ils sont convaincus ou contraints de se livrer à des activités illégales.

Les recruteurs choisissent consciemment d'établir des liens consensuels avec les jeunes qui ont plus que l'âge légal de consentement, mais ils les choisissent le plus jeune possible pour pouvoir mieux exercer leur ascendant sur eux. Le relèvement de l'âge du consentement faciliterait les poursuites contre des adultes qui achètent les faveurs sexuelles d'enfants, car ils pourraient être accusés d'agression sexuelle et il ne serait pas nécessaire de prouver qu'il y a eu négociation en échange d'argent ou d'autres considérations.

Le problème de la prostitution n'est que trop bien connu dans le Lower Mainland, en Colombie-Britannique. Des études ont démontré que 70 à 80 p. 100 des prostitués canadiens ont débuté dès l'enfance. On compte actuellement des centaines de prostitués de moins de 17 ans dans les rues de Vancouver. Les recruteurs du commerce du sexe au Canada visent les jeunes filles et les jeunes garçons, et plus particulièrement ceux qui ont l'âge légal actuel du consentement.

Selon la Children of the Street Society, la majorité des appels à l'aide lancés par des parents concernent des enfants âgés de 14 ans qui ont été recrutés dans le commerce du sexe. Ils font valoir que si la police était autorisée à emmener les filles et les garçons, même malgré leur consentement, à les ramener à leur famille ou à les conduire dans un foyer-refuge, de nombreux jeunes échapperaient au commerce du sexe.

Il est inutile d'envisager l'âge du consentement dans l'optique de jeunes de 14 ans qui sont privilégiés, qui ont des pensées critiques et qui sont bien protégés. Il est insensé de leur demander s'ils veulent que le gouvernement se mêle de savoir avec qui ils ont des relations sexuelles.

• (1825)

Si on leur demandait s'ils croient qu'un homme d'une cinquantaine d'années devrait pouvoir s'en prendre à des filles de 14 ans pour

avoir des relations sexuelles avec elles, leur refiler le sida, ou d'autres maladies ou même les engrosser, on pourrait obtenir une réaction différente.

Il y a un large consensus voulant que les jeunes de 14 ans soient tout simplement trop jeunes pour donner leur consentement. Les pédopsychologues reconnaissent que les enfants de moins de 16 ans n'ont pas la maturité et le développement nécessaires pour prendre de bonnes décisions et sont probablement incapables de reconnaître la nature manipulatrice des pédophiles.

Des dizaines d'études traitent des conséquences qu'ont sur les enfants les contacts sexuels avec des adultes. Les enfants ayant eu des rapports sexuels avec des adultes sont 21 p. 100 plus vulnérables à une dépression clinique. Chez eux, le risque de suicide est de 21 p. 100 plus élevé. Le syndrome de stress post-traumatique y est de 20 p. 100 plus fréquent et les cas de promiscuité extrême et de prostitution y sont 14 p. 100 plus nombreux.

Des études ont également montré que c'est entre l'âge de 13 et 15 ans que les enfants sont le plus à risque d'être exploités sexuellement. Cependant, malgré tous ces faits, le gouvernement continue de prétendre que les jeunes sont suffisamment matures et sophistiqués pour repousser les avances de pédophiles et de prédateurs sexuels.

Il est tout à fait essentiel de ne pas confondre maturation physique et maturation psychologique chez les enfants. L'« âge de la majorité » est un terme utilisé par les avocats pour décrire le moment dans la vie d'une personne où elle n'est plus considérée légalement comme un enfant. Fondamentalement, c'est une limite arbitraire où un enfant devient un adulte aux yeux de la loi.

Comment se fait-il qu'en tant que société, nous jugeons que les enfants sont mal préparés à conduire, à boire, à voter, à se marier, à abandonner l'école ou même à regarder des films violents mais qu'ils sont tout à fait prêts à décider d'eux-mêmes avec qui ils vont avoir des relations sexuelles? C'est insensé.

Le relèvement de l'âge du consentement nous rapprocherait de ce qui se fait dans d'autres pays occidentaux. Au Danemark, en France et en Suède, par exemple, l'âge du consentement est de 15 ans. En Australie, en Finlande, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Israël, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et au Royaume-Uni, il y est de 16 ans.

En Virginie, comme dans beaucoup d'autres États américains, l'âge du consentement est de 18 ans. Les adultes ayant des relations sexuelles avec des jeunes âgés de 13 à 15 ans peuvent être reconnus coupables d'un acte délictueux grave et être passibles d'un emprisonnement maximal de 10 ans et d'amendes sévères. Les adultes qui ont des relations sexuelles avec des mineurs âgés de 16 à 18 ans peuvent être reconnus coupables de contribution à la délinquance juvénile, un délit mineur qui peut être passible d'un emprisonnement et d'une amende.

Il est temps que le gouvernement du Canada suive l'exemple d'autres pays occidentaux et empêche que les adultes aient des relations sexuelles avec des enfants âgés de moins de 16 ans.

D'aucuns font valoir que le fait de porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans criminaliserait l'activité sexuelle entre adolescents d'âges rapprochés. Tel était l'argument avancé par la secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse il y a deux ou trois ans à la Chambre. Elle a déclaré que les jeunes craignent de devenir des criminels si l'âge est augmenté. Elle a déclaré:

« Ils veulent avoir l'assurance d'être protégés non seulement contre les prédateurs, mais aussi contre un système en vertu duquel ils risqueraient d'être indûment poursuivis en justice et détenus. Ils ne veulent pas être à la fois victimes des prédateurs et de ceux qui disent vouloir les protéger. »

*Initiatives parlementaires*

Dans une veine similaire, la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la députée de Vancouver-Centre, écrit dans son site Web:

Le fait de porter l'âge du consentement de 14 à 16 ans assujettirait la liberté de jeunes à des limites sans précédent. Il convient de faire remarquer qu'en portant l'âge du consentement à 16 ans, on criminaliserait une activité sexuelle entre des adolescents qui est actuellement légale. Un amendement en ce sens pourrait permettre qu'un adolescent de 16 ans soit poursuivi pour pratiquement tout contact sexuel avec un ami ou une amie de 15 ans. Au lieu de criminaliser les activités sexuelles d'adolescents consentants qui sont d'un âge similaire, le gouvernement libéral a mis l'accent sur la protection de nos enfants contre des prédateurs sexuels.

Cela n'a ni queue ni tête, et cela confine à la campagne de peur. On peut apaiser facilement la préoccupation liée à l'augmentation de l'âge du consentement. Trop souvent, les jeunes filles pensent qu'elles ont trouvé le prince charmant. Elles sont jeunes et tout est magnifique. Elles ne peuvent pas voir l'ensemble de la réalité. Le refus du gouvernement de modifier sa position à propos de l'âge du consentement démontre une fois de plus que les libéraux ont perdu le contact avec les valeurs des Canadiens.

• (1830)

En notre qualité de parlementaires, nous devons agir maintenant, avant que d'autres vies innocentes ne soient ruinées. La motion n° 221 propose une modification du Code criminel qui est conforme aux recommandations de tous les gouvernements provinciaux et de divers groupes d'intervenants, dont Au Delà des Frontières, l'Association canadienne des policiers et REAL Women of Canada.

Le Parlement a maintenant l'occasion d'envoyer un message direct et clair aux Canadiens, à savoir qu'il ne tolérera plus le risque d'abus d'enfants innocents âgés de 14 ans de la part d'adultes pervers de 40 ans.

J'appelle les députés à soutenir cette initiative et à donner à nos enfants la protection qu'ils méritent.

• (1835)

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, je félicite ma collègue de Fleetwood—Port Kells qui a présenté la motion, une motion attendue depuis trop longtemps. Une telle motion aurait dû être adoptée il y a des années. Comme ma collègue l'a dit, cette motion reflète la situation dans nombre de pays.

Je suppose qu'il est toujours difficile d'essayer de comprendre un libéral. Toutefois, étant donné que le débat est sérieux, je vais tenter de ne pas teinter mes commentaires de partisanerie politique.

Je me demande si ma collègue a une idée de la façon dont les libéraux pourraient justifier de se laisser tirer l'oreille sur cette importante question sociale.

**Mme Nina Grewal:** Monsieur le Président, les enfants sont notre avenir et nous avons la responsabilité morale de les protéger, au nom de l'avenir, précisément.

Selon moi, les adultes ne devraient pas s'engager dans des activités sexuelles avec des enfants. Il y a des adultes qui tirent parti de nos lois pour exploiter nos enfants. Les enfants sont trop jeunes pour conduire une voiture. Ils sont trop jeunes pour voter. Ils sont trop jeunes pour boire. Pourquoi les considérer assez mûrs pour prendre une décision aussi importante dans leur vie?

En tant que parlementaires, nous avons le devoir d'agir maintenant pour éviter que des vies innocentes soient détruites.

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons un intérêt commun, celui de protéger nos enfants, notamment contre les prédateurs sexuels. Le nombre d'enfants qui se font exploiter au

Canada est beaucoup trop élevé. Nous ne sommes pas d'accord avec la motion de la députée mais nous partageons son intention, qui est de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle aux mains de gens beaucoup plus âgés.

Selon elle, l'augmentation de l'âge du consentement de la manière qu'elle propose risque de criminaliser d'autres adolescents qui dépassent à peine l'âge dont elle parle. Que ce soit une bonne chose ou non, trop souvent, les jeunes ont des relations sexuelles beaucoup trop tôt.

Peut-être vaudrait-il mieux investir afin que les jeunes disposent de plus de ressources relatives à leur santé sexuelle et aux options qui s'offrent à eux, ressources qui pourraient les convaincre d'attendre à plus tard avant d'avoir des relations sexuelles et de faire en sorte de se protéger s'ils décident d'en avoir.

Deuxièmement, en ce qui concerne ces viles créatures pédophiles qui s'en prennent à d'innocentes victimes, peut-être pourrait-elle recommander des moyens qui nous permettrait de les identifier plus facilement, de les soumettre à des peines plus sévères et, honnêtement, de les garder plus longtemps en prison afin de protéger la société. Lors de l'évaluation initiale à laquelle ils sont soumis après avoir été trouvés coupables de pédophilie, peut-être qu'on pourrait mettre sur pied des mécanismes de contrôle qui nous permettraient de savoir s'ils présentent un risque pour la société au moment où ils sont mis en liberté.

En fin de compte, je pense qu'elle est d'accord pour dire que notre première priorité est la protection des enfants innocents contre les prédateurs sexuels adultes.

La députée pourrait-elle nous dire comment elle veillerait à ce que les pédophiles, qui sont des prédateurs sexuels, ne soient pas mis en liberté si on considère qu'ils présentent toujours un danger pour la société?

**Mme Nina Grewal:** Monsieur le Président, je ne peux m'imaginer comment un parent ou toute personne sensée pourrait voter contre ma motion. En 1988, des députés ont tenté à maintes reprises de présenter des motions concernant l'âge du consentement. Ils ont présenté une telle motion lors d'une journée de l'opposition, mais le gouvernement l'a rejetée. Je crois qu'il faudrait faire preuve de leadership dans ce dossier.

Un enfant est un enfant. Les jeunes de 14 ans n'ont pas assez de maturité pour prendre une décision aussi importante. Ils ne peuvent pas voter, ni conduire une voiture, alors pourquoi pourraient-ils prendre une décision aussi importante dans leur vie?

• (1840)

[Français]

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, tout d'abord, c'est un honneur de prendre la parole sur ce projet de loi, d'autant plus que vous présidez la session. Nous avons la chance de travailler ensemble dans un autre comité. Je dois dire que jusqu'à maintenant, cela est très agréable, bien que la situation soit aussi quelquefois tendue pour des raisons qui nous échappent, à vous et à moi.

*Initiatives parlementaires*

Pour commencer, j'aimerais faire deux remarques préliminaires et huit commentaires qui, je l'espère, donneront matière à réflexion. La première remarque préliminaire est la suivante. Il est un peu particulier de parler de ce sujet, de l'âge de consentement. En effet, ces jours-ci, au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, un des sujets dont nous parlons est bien entendu le projet de loi C-2 qui traite aussi de la situation de l'âge de consentement ou l'exploitation sexuelle des enfants.

Ce débat, nous l'avons pour le projet de loi C-2. Je pense que c'est dans ce cadre que cela devrait être fait, et non pas à l'heure actuelle, en cette Chambre. Je crois que c'est un peu dédoubler les ressources et les efforts des parlementaires. La députée aurait très bien pu amener son projet de loi sous forme d'amendements lors des discussions sur le projet de loi C-2.

La deuxième remarque préliminaire est la suivante. Il est particulier de voir un parti qui veut durcir la Loi sur les jeunes contrevenants et l'application du droit criminel envers les jeunes, donc veut baisser l'âge de responsabilité criminelle d'un côté, et de l'autre côté veut augmenter l'âge de consentement. À mon avis, c'est illogique. Je sais que le Parti conservateur n'est pas nécessairement reconnu pour la logique de ses positions, mais là, c'est un cas flagrant de manque de rigueur sur un sujet très sensible.

Au Bloc québécois, nous sommes contre la motion M-221 et le projet de loi C-313 qui proposent de faire passer de 14 à 16 ans l'âge légal requis pour consentir aux relations sexuelles.

D'entrée de jeu, il est important pour moi de vous dire que la prise de position qui est la nôtre, au Bloc, ne veut d'aucune façon dire que nous souhaitons, que nous appuyons, que nous faisons la promotion de relations sexuelles de jeunes adolescents. Loin de nous cette idée. Par contre, nous croyons que cette façon de faire est mauvaise.

Je reviens aux commentaires que je voulais faire. Tout d'abord, l'exploitation sexuelle des jeunes de moins de 18 ans est déjà, à l'heure actuelle, illégale et le consentement n'est pas un moyen de défense. C'est déjà le cas.

Le deuxième point que j'aimerais soulever, c'est que hausser l'âge de la nubilité signifierait se joindre au mouvement de répression de la sexualité. Bien des jeunes exploités sexuellement ont affirmé que c'est l'absence d'un climat sexuel sain et d'une éducation sexuelle adéquate qui crée et soutient l'énorme industrie qu'est la prostitution, malheureusement.

Le troisième point qu'il est important de faire, c'est que la hausse de l'âge de la nubilité aurait pour effet de criminaliser les activités sexuelles entre les pairs. Ainsi un jeune qui n'a pas atteint l'âge de la nubilité ne pourrait consentir à des relations sexuelles, peu importe l'âge de son partenaire. Par exemple, une telle modification permettrait aux tribunaux de poursuivre un jeune de 16 ans qui a eu un contact sexuel, peu importe lequel, avec sa copine de 15 ans.

Le quatrième point que je voudrais soulever concerne la hausse de l'âge de la nubilité ne règle pas le vrai problème, à savoir qu'il y a des adultes qui veulent avoir des relations sexuelles avec des enfants. Si les prédateurs adultes sont le problème, il faut le régler directement. Peut-être devons-nous évaluer la façon dont nous recueillons et présentons les éléments de preuve et le rôle des tribunaux dans la protection des enfants. Nous devons, en tout cas, nous poser la question suivante: comment protéger les enfants de l'abus de l'exploitation parce que les agresseurs font fi de la loi?

Même si l'âge de la nubilité était de 25 ans, cela n'éliminerait pas les abus. La seule façon de protéger les adolescents consiste à les éduquer, à leur donner des pouvoirs.

La loi doit être axée sur l'activité et non pas l'âge des personnes impliquées. Si l'exploitation et les abus sont illégaux et criminels, l'âge importe peu.

• (1845)

Le problème ne provient pas de la loi mais de son application. Si les lois fédérales actuelles contre l'exploitation sont difficiles à faire respecter, il faut les modifier. C'est ce que nous ferons avec le projet de loi C-2.

De plus, l'augmentation de l'âge de consentement aux relations sexuelles pourrait avoir comme effet pervers de jeter certains jeunes dans l'engrenage du système judiciaire. Il y a plusieurs avocats dans cette Chambre et sûrement d'autres qui nous écoutent. Le système judiciaire est compliqué et lourd. Les gens qui en font partie ont souvent un prix personnel, psychologique et moral à payer. Ce n'est pas quelque chose que nous accepterions pour nos jeunes.

L'augmentation de l'âge de consentement aux relations sexuelles empêche aussi les jeunes de prendre les décisions qui les concernent. Je trouve que l'âge de nubilité sert souvent de prétexte pour limiter l'accès à l'éducation sexuelle et aux moyens de contraception.

En terminant, je veux réitérer la chose suivante. Nous sommes absolument contre l'exploitation des jeunes. D'ailleurs, j'ai déposé le projet de loi C-303. Celui-ci vise à durcir les peines pour les gens trouvés coupables de crimes sexuels envers des mineurs, que ce soit pour la pornographie, la pédophilie ou l'exploitation sexuelle des jeunes. Le projet de loi C-303 fera en sorte d'inclure des peines minimales, des peines de prison obligatoires pour les gens qui exploitent ces jeunes qui sont l'avenir de notre société et à qui on tient comme à la prunelle de nos yeux.

Je l'ai déjà dit en cette Chambre et je le répète encore aujourd'hui, mon projet de loi C-303, qui vise à durcir les peines pour les gens trouvés coupables de crimes sexuels sur des personnes d'âge mineur, se retrouvera sous forme d'amendement au Comité permanent de la Justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile dans le projet de loi C-2. Nous en discuterons le mardi lorsque nous reviendrons de la semaine de relâche.

Je peux vous garantir que lorsque le projet de loi C-2 reviendra devant cette Chambre, il comportera des peines minimales pour les prédateurs sexuels qui s'attaquent à nos enfants. Ce sera une grande amélioration dans l'ensemble du droit et aussi pour la protection de nos jeunes qui sont, comme je le disais, des personnes vulnérables. Ces jeunes méritent la protection de tous les députés et de toutes les députées de cette honorable Chambre.

[Traduction]

**L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur la motion n° 221, qui propose de limiter l'activité sexuelle entre adolescents et adultes en faisant passer de 14 à 16 ans, dans le Code criminel, l'âge requis pour consentir.

*Initiatives parlementaires*

Le but visé par la motion est certes louable, en l'occurrence protéger les jeunes contre l'exploitation et l'abus sexuels, mais je n'appuie pas le moyen choisi pour y arriver. La protection de nos jeunes contre l'exploitation et l'abus sexuels est très importante. Il est cependant tout aussi important de choisir le bon moyen pour atteindre cet objectif.

Malheureusement, ce n'est pas le cas dans la motion à l'étude. Avant de parler de la motion elle-même, je crois qu'il est important de rappeler aux députés ce que sont les lois existantes en ce qui concerne l'âge du consentement.

Actuellement, l'âge du consentement à une activité sexuelle est de 18 ans s'il s'agit d'une relation exploitante, par exemple dans le cas de la prostitution ou de la pornographie, ou s'il s'agit d'une relation de confiance, d'autorité ou de dépendance. Dans les circonstances autres que celles-là, l'âge du consentement est de 14 ans. Toutefois, il est important de bien comprendre ceci: toute activité sexuelle sans consentement, quel que soit l'âge de la personne, constitue une agression sexuelle.

Il est important de se souvenir que ces lois s'appliquent à toutes les formes d'activité sexuelle, des atouchements jusqu'aux rapports sexuels. Par conséquent, toute activité sexuelle est interdite à ceux qui n'ont pas l'âge du consentement.

Dans la motion n° 221, il est proposé de faire passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans, présumément pour lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes. Cependant, ce qui est très important, aucune exception n'est prévue, par exemple, pour les jeunes qui s'adonnent à des activités sexuelles avec d'autres jeunes de leur âge.

Il existe différents points de vue quant à savoir à quel âge il convient de laisser les jeunes s'adonner à des activités sexuelles, mais il reste que les jeunes s'adonnent à des activités sexuelles et ils le font probablement à un âge plus précoce que certains peuvent penser.

Le 3 mai dernier, on lisait dans *Le Quotidien* de Statistique Canada, que 13 p. 100 des jeunes Canadiens avaient déjà eu des relations sexuelles à 14 ou 15 ans. Ce pourcentage était pratiquement identique pour les garçons et les filles, soit 12 p. 100 et 13 p. 100 respectivement. À partir de ces données, on peut présumer que les jeunes s'adonnent à une forme ou une autre d'activités sexuelles n'allant pas jusqu'aux rapports complets à un âge encore plus précoce.

Selon la motion n° 221, deux jeunes de 16 ans pourraient s'adonner à des activités sexuelles, mais un jeune de 16 ans et une jeune de 15 ans ne pourraient pas s'embrasser. Il est clair que la motion transformerait en criminels au moins 13 p. 100 des jeunes Canadiens et peut-être même plus. Est-ce ainsi que l'on protège les jeunes? En les transformant en délinquants? Et dans le cas que je viens de décrire, contre qui les protégeons-nous?

Je ne peux donc pas appuyer la motion n° 221. Je préfère la mesure plus générale et plus efficace du gouvernement. Cette réaction, c'est le projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Dans ce projet de loi, actuellement devant le Comité de la justice, on propose d'ajouter une nouvelle catégorie à l'infraction destinée à prévenir l'exploitation sexuelle des jeunes qui ont l'âge du consentement, c'est-à-dire des jeunes qui ont au moins 14 ans et moins de 18 ans.

● (1850)

Les dispositions concernant cette nouvelle infraction prévoient que les tribunaux doivent examiner la nature et les circonstances d'une relation pour établir si un adolescent y est exploité. Le projet de loi enjoint les tribunaux à tenir compte de certains indicateurs, notamment l'âge de l'adolescent, la différence d'âge entre la personne et l'adolescent, l'évolution de leur relation et l'emprise ou l'influence de la personne sur l'adolescent.

Le projet de loi donne aux tribunaux des directives claires pour déduire que l'adolescent vit une relation d'exploitation, après avoir examiné la nature et les circonstances de la relation et l'adolescent lui-même.

Autrement dit, le projet de loi C-2 reconnaît que l'âge chronologique n'est pas le seul indicateur de vulnérabilité. Il reconnaît plutôt que la situation particulière de certains adolescents, y compris des jeunes de 16 et de 17 ans, peut les exposer davantage au risque d'être exploités. Il reconnaît également que l'évolution d'une relation peut également être un indicateur d'exploitation.

Entre autres, le projet de loi C-2 protégera mieux les adolescents qui sont piégés au moyen d'Internet par des individus qui profitent de leur vulnérabilité. Ces rencontres se font généralement en secret et à la hâte. Le projet de loi C-2 enjoint aux tribunaux de prendre cela en compte comme indicateur d'exploitation dans l'évolution d'une relation.

Le projet de loi C-2 offre une protection accrue aux adolescents ayant entre 14 et 18 ans, pas uniquement à ceux qui ont 14 ou 15 ans, comme le propose la motion n° 221.

En vertu du projet de loi C-2, l'attention de la loi porte sur le contrevenant plutôt que sur le fait de pouvoir déterminer si la jeune personne aurait en fait consenti à ces actes. Le projet de loi C-2 stipule en fait que les jeunes personnes ne peuvent légalement consentir à être exploitées sexuellement.

La motion n° 221 a pour but de limiter les activités sexuelles entre adolescents et adultes. En comparaison, le projet de loi C-2 cherche à protéger les adolescents de toute exploitation sexuelle de la part de toute personne qui profiterait de leur vulnérabilité, que cette personne soit beaucoup plus âgée que la personne plus jeune ou presque du même âge.

Comme je l'ai dit d'emblée, bien que je puisse apprécier la justification apparente de la motion n° 221, je ne peux l'appuyer. Elle est insuffisante pour atteindre l'objectif visé, au détriment de ceux qu'elle vise à protéger.

Je conviens donc que le projet de loi C-2 est la réponse à ce problème. Je fais valoir respectueusement que le projet de loi C-2 est la mesure qui s'impose, ce qui n'est pas le cas de la motion.

● (1855)

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, je souhaite prendre la parole au sujet de la motion n° 221, qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait limiter l'activité sexuelle entre adolescents et adultes en faisant passer de 14 à 16 ans, dans le Code criminel, l'âge requis pour consentir.

### Initiatives parlementaires

La motion, qui est parrainée par ma collègue de Fleetwood—Port Kells, est d'une grande importance pour la protection des jeunes du Canada. Le ministre de la Justice pilote déjà au Parlement une mesure, le projet de loi C-2, qui se rapporte à des questions comme celle de l'âge du consentement. Cependant, sa mesure laisse sans protection une catégorie très vulnérable: les jeunes de 14 à 16 ans. Comme l'a signalé ma collègue de Fleetwood—Port Kells, les libéraux fédéraux sont prêts à laisser les jeunes de 14 à 16 ans à la merci des prédateurs sexuels.

Notre collègue a fait valoir que, à ces âges, les jeunes peuvent facilement être la proie de pornographes, de pédophiles et de prédateurs sexuels internautes, et que les parents de ces enfants constatent avec horreur que la loi canadienne ne leur assure aucun recours.

À titre de député de Kootenay—Columbia, la raison pour laquelle je souhaite participer au débat sur la motion n° 221 a trait à l'existence d'une secte polygame dans une région de ma circonscription qui s'appelle Bountiful. J'ai toujours affirmé, tant en privé qu'en public, que je ne suis pas favorable à la pratique de la polygamie et que j'appuie sans réserve les lois actuelles qui l'interdisent.

Toutefois, le procureur général de la Colombie-Britannique, qui est responsable des poursuites dans cette province, craint que la loi actuelle sur la polygamie ne résiste pas à une contestation fondée sur la Charte. Il est important que les Canadiens respectent les lois de notre beau pays et qu'ils comprennent que ces lois s'appliquent de manière égale à tous les résidents, peu importe qu'ils vivent à Coquitlam, Creston, Burnaby ou Bountiful.

De plus, les lois sont faites pour tous les Canadiens dans l'intérêt de tous les Canadiens. Les mesures législatives exceptionnelles ont invariablement des conséquences non délibérées. Si tous les Canadiens sont égaux, alors toutes les lois doivent être égales et doivent être appliquées également.

Il est crucial que les enfants canadiens soient protégés entre 14 et 16 ans, y compris dans la collectivité de Bountiful. Je ferai remarquer que les femmes de cette collectivité exhortent le gouvernement à faire passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans. En clair, toute loi qui serait appliquée à Bountiful devrait être appliquée de la même façon à Burnaby.

Comme la députée de Fleetwood—Port Kells l'a dit, les jeunes de 14 ans n'ont pas la maturité nécessaire pour prendre des décisions responsables en matière d'activités sexuelles avec des adultes. Dans la plupart des nations démocratiques, notamment le Royaume-Uni, l'Australie et la majeure partie des États des États-Unis et des pays européens, il est interdit aux adultes d'avoir des relations sexuelles avec des enfants âgés de moins de 16 ou même 17 ans. Par contre, au Canada, un enfant peut légalement consentir à des relations sexuelles avec un adulte dès l'âge de 14 ans. Nos lois dispensent les contrevenants de toute responsabilité criminelle si la victime a 12 ou 13 ans mais que l'adulte pense qu'elle a 14 ans.

Dans ce cas, malgré les appels insistants des procureurs généraux et des premiers ministres des provinces, des groupes de défense de l'enfant, des services de police et de nombreuses autres organisations, y compris le Parti conservateur du Canada, les ministres fédéraux de la Justice, les uns après les autres, refusent systématiquement d'augmenter l'âge du consentement à des activités sexuelles.

Je le répète, le procureur général de la Colombie-Britannique a déclaré que la loi sur la polygamie, que les membres gens voudraient voir appliquée à la communauté polygame de Bountiful, est inapplicable en raison de la Charte canadienne des droits et libertés.

Tant que la loi sur la polygamie ne peut être appliquée, il est impératif que nous fassions tout en notre pouvoir pour protéger les enfants âgés de 14 à 16 ans. Ni les lois canadiennes actuelles, ni les propositions du projet de loi C-2 ne permettent de régler efficacement le problème de l'exploitation sexuelle des enfants de moins de 16 ans par des adultes. En augmentant l'âge du consentement, la loi pourra vraiment protéger les enfants. Cette motion n'est pas une panacée, mais elle pourrait jouer un rôle dans la protection de enfants âgés de 14 à 16 ans.

Il est inquiétant de voir que le gouvernement fédéral n'appuie pas la motion, non seulement en raison du dossier de Bountiful, mais surtout parce que ce serait la bonne chose à faire. Le message clair qu'il faut envoyer à la société est qu'aucune activité sexuelle entre des adultes et des jeunes vulnérables ne sera tolérée.

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1900)

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

**L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis au sujet du débat de ce soir sur la motion portant approbation du deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics. Vous constaterez, je crois, que la motion suivante recueille le consentement de la Chambre. Je propose:

Que le débat prévu sur la motion du député d'Edmonton—St. Albert et l'amendement proposé par la députée de Kitchener-Centre soit réputé avoir eu lieu, et que toute question nécessaire pour trancher la question soit réputée mise aux voix et les votes par appel nominal soient réputés avoir été demandés et différés au mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### L'ÂGE DU CONSENTEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Monsieur le Président, il importe de signaler que nous débattons d'une motion et non pas d'un projet de loi ce soir. Un débat sur une motion permet plus de souplesse par rapport à la procédure en vigueur. L'adoption de la motion ne donnerait pas lieu à une modification directe de la loi, mais elle vise à influencer sur l'évolution de la loi.

*Initiatives parlementaires*

La motion vise à protéger les jeunes, que l'on estime vulnérables. La plupart des députés sont d'accord pour dire que les jeunes Canadiens sont vulnérables dans certains contextes. Selon moi, la difficulté remonte à 1988. La députée qui a présenté la motion a parlé des réformes apportées en 1988 aux définitions utilisées pour interdire l'agression sexuelle, ou le viol comme on disait à l'époque, et d'autres formes de violence sexuelle.

À l'époque, il n'y avait qu'une définition pour toutes les agressions sexuelles. Cette définition n'établit pas de différences entre les attouchements sexuels, qui peuvent être des agressions dans certains contextes, et des agressions sexuelles plus violentes, comme le viol, c'est-à-dire un rapport sexuel sans le consentement de la victime. Ainsi, lorsqu'il s'agit de définir la conduite sexuelle et ce qu'interdit la loi à cet égard, on est liés à la définition fourre-tout du Code criminel, faute d'une définition ciblant mieux l'infraction.

Une agression sexuelle ou une activité sexuelle ne sont pas nécessairement synonymes de rapports sexuels. En raison des définitions formulées dans le Code criminel, il faut tenir compte de toutes les activités sexuelles auxquelles peut se rapporter l'expression « agression sexuelle ». C'est un point important à ne pas oublier tout au long du débat. Cette définition vise les attouchements sexuels et les autres conduites sexuelles.

Cela complique les choses, car tous les Canadiens ne voient pas de la même façon les différentes formes d'activité sexuelle. Par exemple, d'aucuns réagiront au fait que des jeunes de 15 ans jouent à la bouteille, alors que d'autres ne réagiront pas. La motion prévoit tout cela.

Quand je regarde nos jeunes, je m'inquiète car je ne crois pas pouvoir différencier un jeune de 15 ans d'un jeune de 16 ans, ou un jeune de 16 ans d'un jeune de 17 ans. La motion recommande que nous éliminions la capacité de consentement, donc que nous interdisions toute activité sexuelle pour les jeunes de 14 ou 15 ans, même si un jeune de 15 ans en fréquente un de 16 ans. C'est un problème d'ordre conceptuel, mais c'est un véritable problème. Nous reformulons en quelque sorte le Code criminel en criminalisant un comportement entre deux jeunes, et ce, en changeant les définitions.

Je respecte l'objectif visé, mais je suis préoccupé par la façon de procéder. Le Code criminel a évolué, mais on reconnaît maintenant que des jeunes se font attirer dans certaines situations, non par leur petit ami ou leur petite amie, mais par des adultes, et c'est un problème.

● (1905)

Cela se produit maintenant sur Internet parfois, étant donné que les gens ont plus de facilité à communiquer par l'entremise de leur ordinateur et, comme les députés le savent, même les BlackBerries peuvent servir à cette fin. On communique énormément. Les Canadiens trouvent inacceptable qu'un adulte profite de cet environnement de communication pour attirer un jeune de 14 ou 15 ans. Moi aussi, comme tous les députés d'ailleurs je crois.

Je recommande à la Chambre l'approche employée dans le projet de loi C-2. Mon collègue de ce côté-ci de la Chambre a décrit ce projet de loi qui s'y prend différemment. Ce projet de loi protège très certainement nos enfants, mais il vise les personnes qui tentent de provoquer le comportement sexuel, qui tentent de leurrer les plus vulnérables. Le Comité de la justice est actuellement saisi de ce texte législatif qui propose de créer une nouvelle interdiction contre l'exploitation sexuelle des jeunes de 14 à 18 ans.

Il convient de noter que la motion dont nous sommes actuellement saisis vise les jeunes de 14 et 15 ans. Le nouveau projet de loi

modifiant le Code criminel vise les adolescents de 14 à 18 ans, c'est-à-dire tous les mineurs qui pourraient être attirés par des individus désirant les exploiter sexuellement.

La nouvelle interdiction met l'accent sur la conduite ou le comportement répréhensible de l'accusé, de la personne qui tente d'attirer l'adolescent. Comme dans les cas d'agression sexuelle entre adultes, ce n'est pas la conduite de l'adolescent, de la victime qui est proscrite, c'est celle de l'individu qui tente de l'appâter. Le consentement de l'adolescent n'est pas pertinent en l'occurrence. Peu importe que la personne ait obtenu ou non son consentement. Comme je l'ai expliqué, ce qui se produit généralement, c'est une situation où un adulte séduit un plus jeune.

Aux termes du projet de loi C-2, un tribunal pourrait déduire de la nature de la relation entre la personne et l'adolescent et des circonstances qui l'entourent, que cette personne est dans une relation où elle exploite l'adolescent et qui, de ce fait, est interdite. La différence d'âge entre l'accusé et l'adolescent est un des facteurs pris en considération. Il en est de même de l'évolution de la relation. Par exemple, s'est-elle développée rapidement? Sur Internet? Où s'est-elle développée? Le dernier facteur pris en considération, c'est l'emprise ou l'influence de l'accusé sur l'adolescent.

En d'autres mots, le projet de loi C-2 contient une liste de facteurs et ne s'en tient pas uniquement à l'âge. Je crois que la plupart des gens raisonnables reconnaîtront que des facteurs comme ceux qui ont été retenus sont de meilleurs indicateurs de la vulnérabilité d'un jeune. C'est là la différence capitale entre ce qui est recommandé dans la motion et les modifications que le projet de loi C-2 vise à apporter au Code criminel.

Si j'ai bien compris, le projet de loi est maintenant devant le Comité de la justice et il pourrait nous revenir dans quelques jours à l'étape du rapport. La Chambre et les Canadiens pourront alors étudier la question plus à fond.

Entre-temps, nous discutons de la motion. Je le répète, il s'agit d'une initiative de bonne foi qui vise à régulariser une situation donnant lieu à quelques difficultés.

En étudiant le projet de loi C-2 en tenant compte de toutes les caractéristiques de l'exploitation, on se rend compte que certains jeunes sont vulnérables à l'exploitation et pas uniquement par des personnes beaucoup plus âgées qu'eux, mais même par leurs pairs. Une personne peut être vulnérable pour différentes raisons, notamment son âge ou son degré de maturité. Le projet de loi C-2 fait entrer ces facteurs en ligne de compte.

J'ai déjà souligné que le projet de loi vise les jeunes de 14 à 17 ans, ce qui n'est pas le cas de la motion.

● (1910)

Je reconnais toute l'importance du débat. Il faut que les Canadiens comprennent bien les différences entre le projet de loi et la motion comme moyen d'atteindre les objectifs visés. Je crois que le projet de loi est l'instrument qu'il faut. Nous discuterons à nouveau de la question plus tard.

### Ajournement

Je félicite la députée pour avoir porté ce sujet à l'attention de la Chambre.

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au sujet de la motion n° 221, présentée par ma collègue de la circonscription de Fleetwood—Port Kells.

La députée de Fleetwood—Port Kells compte parmi les plus dévoués de tous les députés. Je tiens à le souligner dans cette enceinte et à la remercier de travailler si fort et de prendre la défense de nos enfants.

Le ministre de la Justice a dit aujourd'hui au Comité de la justice que la protection des personnes les plus vulnérables de la société, c'est-à-dire nos enfants, compte parmi ses plus grandes priorités. Il nous a parlé de sa fille. En fait, je pense que c'était la troisième fois qu'il nous racontait la même histoire. Il envisage la justice et la protection des enfants en pensant à sa propre fille.

Je m'identifie bien à ce qu'il nous dit. Je crois que c'est un homme de compassion et qu'il veut protéger nos enfants, mais je suis déconcerté de constater qu'il n'arrive pas à passer de la parole aux actes.

Pour être plus précis, permettez-moi de parler de mes enfants. J'ai cinq enfants et un petit-enfant. Mes enfants sont grands maintenant, mais lorsque je les regarde, je me demande si un jeune de 14 ans est capable de consentir en toute connaissance de cause à des relations sexuelles. Les jeunes de cet âge ont-ils la maturité nécessaire?

Non, ils ne l'ont pas. C'est ce que les professionnels nous disent. Les jeunes de cet âge ne saisissent pas toutes les conséquences que pourraient avoir leurs décisions. Ces conséquences peuvent prendre la forme d'une maladie transmise sexuellement, d'une grossesse ou d'autres problèmes à long terme associés à ce genre de décision. Il s'agit de pouvoir bâtir une relation. Est-ce qu'un jeune de 14 ans a les capacités nécessaires? Les experts nous disent que non.

Nous avons entendu la Fédération canadienne des municipalités, qui représente les municipalités de partout au pays, nous dire de hausser l'âge du consentement. Selon elle, à 14 ans, on est beaucoup trop jeune. Nous avons entendu les chefs de police et nous avons entendu les experts. Ils nous disent de hausser l'âge du consentement.

Il y a environ un mois, des experts ont témoigné devant le Comité de la justice à propos du projet de loi C-2. Ils sont venus nous parler principalement pour nous faire part de comparaisons entre le Canada et les autres pays. Nous avons l'un des âges du consentement les plus bas au monde.

La députée de Fleetwood—Port Kells voit juste. Elle se fait le porte-parole des Canadiens en général et des experts. Elle dit la même chose que la Fédération canadienne des municipalités. La vaste majorité des Canadiens se demandent pourquoi le gouvernement refuse de hausser l'âge du consentement. C'est incompréhensible.

Un jeune de 14 ans devrait-il avoir des relations sexuelles avec une personne de 40 ans, de 50 ans ou de 60 ans? C'est légal au Canada, dans la mesure où ce jeune est consentant. Nous avons entendu parler d'un cas dans lequel une jeune fille de 12 ans avait dit à l'adulte qu'elle en avait 14, et c'était donc acceptable. Elle n'avait que 12 ans et ce n'était pas acceptable. Le gouvernement doit protéger nos enfants et il ne le fait pas.

Des jeunes de 14 ans n'ont pas le droit d'acheter des cigarettes. Ils ne peuvent obtenir leur permis de conduire avant l'âge de 16 ans. Ils n'ont pas le droit de boire de l'alcool. Mais le gouvernement considère qu'ils peuvent consentir à des relations sexuelles. Un jeune

de 14 ans n'a pas la maturité nécessaire pour prendre une telle décision.

Les enfants sont les personnes les plus vulnérables de notre société. Ils représentent notre avenir. Si nous ne les protégeons pas contre les abus, nous manquons à nos responsabilités. Notre principale responsabilité est de protéger nos enfants.

La semaine dernière, j'ai vu des photos horribles. De la pornographie juvénile. C'était dégoûtant. C'est ainsi que les adultes s'y prennent. Ils s'occupent d'enfants. Ils les emmènent manger de la pizza et jouer des jeux vidéos. Ils gagnent tranquillement leur confiance, puis ils leur montrent des images de pornographie juvénile et ils les préparent à donner leur consentement à des relations sexuelles.

•(1915)

C'est absolument répréhensible. Nous ne protégeons pas nos enfants. Il est possible de manipuler un jeune de 14 ans. Pourquoi ne portons-nous pas l'âge à 16 ans? Comme je le disais tout à l'heure, les experts nous recommandent d'accroître l'âge. Pourquoi cette résistance?

Aujourd'hui, le ministre de la Justice a dit que nous ne voulons pas restreindre les expérimentations des jeunes. Ce n'est pas de cela que nous parlons. On peut intégrer à cela une différence d'âge de deux ans ou de cinq ans. Il pourrait donc y avoir une relation entre un jeune de 16 ans et, s'il y a un écart possible de deux ans, un jeune de 18 ans. On aurait donc un jeune de 16 ans et un jeune de 18 ans. Si c'est un écart de cinq ans, on aurait un jeune de 16 ans et un de 21 ans. Nous ne préconisons pas la criminalisation des rapports entre adolescents. Nous parlons de la terrible exploitation de nos enfants.

Il y a des gens d'autres pays qui viennent au Canada. Pourquoi? C'est parce qu'ils veulent avoir des rapports avec nos enfants. Le Canada est un des pays les plus cléments et l'âge du consentement figure parmi les plus bas, ce qui explique que nous ayons un problème de pornographie juvénile et que nos enfants soient victimes d'agression.

Quand protégerons-nous nos enfants? Quand le gouvernement fera-t-il preuve de sérieux? La députée de Fleetwood—Port Kells a tapé en plein dans le mille et nous devons l'écouter.

•(1920)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et la motion retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES PÊCHES

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC):** Monsieur le Président, le 23 mars et, de nouveau, le 24 mars, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans ce qu'il comptait faire pour assurer la survie du saumon rouge dans le fleuve Fraser et, notamment, s'il allait appliquer les recommandations contenues dans le récent rapport du comité permanent. Je suis heureux de pouvoir faire suite à ces questions.

*Ajournement*

Permettez-moi d'abord de rappeler au ministre que le deuxième rapport du Comité permanent des pêches et des océans, déposé le 22 mars dernier, demandait que le ministre donne une réponse écrite, dans les 60 jours, au sujet de son intention d'appliquer ou non les recommandations qui faisaient l'unanimité. Le dernier paragraphe de ce rapport dit:

Si cet engagement ne nous parvient pas, ou s'il nous apparaît qu'en dépit d'un engagement, aucune action sérieuse n'est prise, le comité utilisera tous les moyens possibles pour convaincre le gouvernement du Canada d'ordonner l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la pêche au saumon rouge sur le Fraser et que cette enquête porte sur l'application des règlements, et d'autres enjeux liés à la gestion de la pêche en 2004.

Je sais que le ministre me saura gré de lui rappeler qu'à compter du 21 mai, ces 60 jours seront écoulés, et que nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Permettez-moi de dire que cela ne nous permet pas de croire que les règlements seront appliqués correctement dans le secteur de la pêche au saumon rouge, dans le fleuve Fraser, en 2005.

Le ministre a été interrogé à de nombreuses reprises au cours de ces 60 jours, non seulement au sujet des recommandations du comité permanent mais également au sujet des recommandations qui ont suivi l'examen d'après-saison, effectué en 2004 par l'ancien juge en chef de la Colombie-Britannique, Bryan Williams. Les deux rapports insistaient sur la nécessité de renforcer l'application des règlements.

Le ministre a réagi par des promesses de réforme et a parlé de changements à venir. Il a même divulgué son soi-disant plan détaillé de changements aux pêcheries du Pacifique, mais il n'a encore avalisé aucune des 12 recommandations du comité.

Il suffit de jeter un bref regard à ce plan détaillé, que le ministre a rendu public le 14 avril, pour constater qu'il est riche de généralités mais avare de détails. En ce qui concerne l'application des règlements, cependant, le ministre semble bien décidé. Voici ce qu'il promettait dans le discours qu'il a livré le même jour:

Je suis résolu à mettre en oeuvre des mesures pour améliorer les niveaux de conformité et renforcer l'application des règlements dans la région au cours de la présente saison.

Or, contrairement à cet engagement, les seuls plans annoncés pour la saison actuelle prévoient une réduction du nombre d'agents d'exécution dans la région du Pacifique. Des documents internes du ministère des Pêches et des Océans révèlent que des dispositions ont déjà été prises pour réduire leur effectif de six cette année, neuf l'année suivante et six la troisième année.

Les gestionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont parlé d'un accroissement du nombre d'agents d'exécution dans le secteur du fleuve Fraser cet été, mais comment cela sera-t-il possible? Où les prendra-t-on? Les responsables disent qu'ils vont aller chercher des agents dans d'autres secteurs de la région, mais comment sera-ce possible? Compte tenu des réductions annoncées, est-ce qu'on ne déplacera tout simplement pas le problème, une solution fréquemment utilisée par les temps qui courent?

Le plan détaillé du ministre fait référence à des changements dans de nombreux contextes, mais pratiquement aucune nouvelle mesure politique n'est annoncée pour 2005, et il est beaucoup trop tard pour en faire l'annonce pour la saison actuelle. Il est également trop tard pour appliquer des mesures d'éducation ou tout autre modèle d'application proactif ou fondé sur les règles d'application, afin d'influer sur la saison de pêche du saumon sockeye.

La seule demande qu'on puisse demander au ministre, à une étape aussi tardive, c'est de renforcer l'application des règles au sujet du saumon sockeye du fleuve Fraser en 2005

Le ministre va-t-il finalement reconnaître qu'il aurait pu faire beaucoup plus pour prévenir l'effondrement de la saison 2004, et va-

t-il prendre immédiatement des mesures pour renforcer l'application des règles en 2005, afin de prévenir une répétition de la catastrophe de 2004? Ou faudra-t-il une autre enquête judiciaire et une autre saison perdue pour amener le ministre à agir?

**L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, au nom du ministre des Pêches et des Océans, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur une question que je juge très importante. De plus, je suis gré au député de son intérêt pour l'avenir du saumon du Pacifique. Le ministre et moi partageons sans réserves ses préoccupations.

En décembre dernier, le député et moi nous sommes rendus en Colombie-Britannique. Nous y avons passé trois jours à Vancouver pour entendre des témoins qui nous ont parlé de cette question, et plus particulièrement de l'effondrement des stocks de saumon en 2004. Nous avons entendu les nombreuses parties en cause. Je ne veux aucunement minimiser la gravité de la situation. Elle est très grave.

Le comité est rentré à Ottawa et il a consacré beaucoup de temps — probablement de 12 à 14 séances — à la rédaction d'un rapport unanime. Comme le député l'a dit, le ministre a ce rapport en main depuis environ deux mois. Je sais qu'il est reconnaissant au comité des efforts qu'il a consacrés au rapport et qu'il attache une grande valeur à l'opinion du comité. Je suis sûr que, tout comme moi, le député a hâte de voir quelle réponse le ministre et ses collaborateurs donneront à nos recommandations, qui ont été unanimes, je le répète.

Je suis heureux de signaler que le ministre et le ministère travaillent sur plusieurs fronts depuis un certain temps afin de corriger le problème. Comme le député l'a fait remarquer, à juste titre, on ne tolérera pas que cette situation se reproduise. C'est une grande priorité du ministère et du ministre. Ce dernier s'est rendu en Colombie-Britannique sept ou huit fois depuis un an et demi. Il traite certainement cette question comme une grande priorité.

Le 17 décembre, il a publié la politique sur le saumon sauvage. Cette politique est le fruit d'années de recherche scientifique et de vastes consultations avec les intervenants, dont les premières nations, le public et les pêcheurs commerciaux. Elle prévoit un train de mesures concrètes axées sur la conservation afin de rétablir et de maintenir des stocks de saumon sains et diversifiés dans les années à venir. D'autres consultations sont en cours. Le document final devrait être publié d'ici le 31 mai de cette année. Il traitera d'un certain nombre de questions.

Le rapport de notre comité n'est pas le seul à avoir été produit à ce sujet. Il y a eu le rapport Pierce-McRae, mais le rapport le plus important peut-être, depuis celui que nous avons déposé à la Chambre, a été celui du juge Bryan Williams. Lui aussi a recueilli de nombreux témoignages sur l'ensemble de la question. Sans entrer dans le détail, je dirai qu'il a formulé les mêmes recommandations que nous, pour l'essentiel. De nombreux documents ont été produits sur cette question, et espérons qu'on s'y attaquera cette année.

Encore une fois, j'affirme que ce problème n'est pas simple et appelle autre chose qu'une solution facile et unique. Divers facteurs ont touché la remontée de 2004, entre autres de mauvaises conditions environnementales et la température élevée de l'eau. On soupçonne aussi qu'il y ait eu capture illégale. Je répète qu'on s'interroge également sur la valeur méthodologique de certains comptes rendus. Nous nous penchons sur certains aspects.

*Ajournement*

À mon avis, nous allons assister à certains changements cet été, en raison de la politique qui sera annoncée. Le nombre d'initiatives et de rapports en cours de réalisation fournissent au ministre et à Pêches et Océans Canada beaucoup de matière à réflexion, lorsqu'il s'agit de l'avenir des pêcheurs de la côte Ouest. Mon savant collègue a tort. Il y a...

● (1925)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le député de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission a la parole.

**M. Randy Kamp:** Monsieur le Président, je suis d'accord que ce n'est pas un problème simple, qu'il est même complexe et qu'il ne sera pas facile de trouver une panacée à tous les problèmes. Je pense que le député s'efforce aussi à trouver une solution. Je ne pense pas qu'il souhaite politiser la situation.

D'après moi, la solution consiste en partie à appliquer strictement la loi. La loi est-elle respectée? Rien ne nous permet de croire qu'elle l'est et il le sait. Il y a un problème de respect de la loi. Si les gens ne la respectent pas, il faut trouver un moyen de les encourager à le faire. Il faut appliquer strictement la loi.

Le député comprend pourquoi ceux d'entre nous qui vivons le long du Fraser sommes préoccupés du fait qu'il ne semble pas y avoir de solution cette année.

● (1930)

**L'hon. Shawn Murphy:** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le ministre et le ministère prennent ces préoccupations très au sérieux. Il a un certain nombre de rapports sur son bureau, dont le rapport du Comité permanent des pêches et des océans, le rapport Pearse-McRae, ainsi que le rapport des Premières nations. Récemment, nous avons aussi reçu le rapport du juge Williams. Ces initiatives, conjuguées aux progrès importants qui sont en cours sur la côte ouest, donnent beaucoup à réfléchir au ministre et à son ministère, qui envisagent l'avenir des pêcheries de la côte ouest.

Je suis d'accord avec le député d'en face pour dire qu'il nous faut appliquer plus strictement la loi et recueillir plus de données scientifiques. Plus important encore, il faut intensifier le dialogue entre les différents intervenants du fleuve Fraser.

Nous avons hâte de travailler étroitement avec tous les députés de la Chambre afin de garantir l'avenir prospère de l'exploitation halieutique du Pacifique.

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 31.)





# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 19 mai 2005

<b>AFFAIRES COURANTES</b>			
<b>Loi antiterroriste</b>		M. Lee.....	6206
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	6195	M. Siksay.....	6207
<b>La justice et le procureur général du Canada</b>		M. Desrochers.....	6207
M. Macklin.....	6195	M. Epp.....	6208
<b>Les comités de la Chambre</b>		M. Lunn.....	6209
<b>Patrimoine canadien</b>		M. Easter.....	6210
Mme Catterall.....	6195	M. Cannis.....	6211
<b>Les transports</b>		M. Godin.....	6211
M. Galloway.....	6195	M. Epp.....	6212
<b>Loi sur l'objection de conscience</b>		M. Crête.....	6213
M. Siksay.....	6195	M. Szabo.....	6215
Projet de loi C-397. Présentation et première lecture.....	6195	M. Toews.....	6215
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6195	M. Szabo.....	6215
<b>Loi sur les prestations d'éducation</b>		M. Hearn.....	6217
M. Wrzesnewskyj.....	6195	M. Lévesque.....	6217
Projet de loi C-398. Présentation et première lecture.....	6195	Mme Desjarlais.....	6217
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6196	M. Tweed.....	6219
<b>Pétitions</b>		M. Lévesque.....	6219
<b>Les maladies du rein</b>		M. Martin (Sault Ste. Marie).....	6219
M. Adams.....	6196	M. Abbott.....	6221
<b>L'autisme</b>		M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	6221
M. Schmidt.....	6196	M. Martin (Winnipeg-Centre).....	6221
M. Grewal (Newton—Delta-Nord).....	6196	M. Abbott.....	6223
<b>Les droits de la personne</b>		M. Epp.....	6223
M. Bains.....	6196	Report du vote sur la motion.....	6224
<b>Postes Canada</b>		<b>Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements</b>	
M. Boulianne.....	6197	Projet de loi C-48. Deuxième lecture.....	6224
<b>Les aéroports</b>		M. Menzies.....	6224
M. Holland.....	6197	M. Lemay.....	6225
<b>Le mariage</b>		Mme Demers.....	6225
M. Allison.....	6197		
M. Malhi.....	6197	<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
<b>Questions au Feuilleton</b>		<b>Les soins infirmiers</b>	
M. LeBlanc.....	6197	Mme Sgro.....	6225
		<b>Le logement</b>	
		M. Cummins.....	6226
		<b>Fonds international pour l'Irlande</b>	
		M. O'Brien.....	6226
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>		<b>Le premier ministre</b>	
<b>Loi d'exécution du budget de 2005</b>		M. Bergeron.....	6226
Projet de loi C-43. Deuxième lecture.....	6197	<b>La réunification des familles</b>	
M. Lemay.....	6197	Mme Neville.....	6226
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	6198	<b>General Motors</b>	
M. Gagnon (Jonquière—Alma).....	6198	M. Carrie.....	6226
M. Holland.....	6198	<b>Le bénévolat</b>	
M. Tweed.....	6200	Mme Torsney.....	6227
M. Schmidt.....	6201	<b>Le budget</b>	
M. Epp.....	6201	Mme Deschamps.....	6227
M. Casson.....	6202	<b>Les emplois pour les étudiants</b>	
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse).....	6203	M. Paradis (Brome—Missisquoi).....	6227
M. Epp.....	6204		
M. Siksay.....	6205		
M. Schmidt.....	6205		

<b>Les épouses de guerre</b>	
M. Trost .....	6227
<b>La Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</b>	
M. Wilfert .....	6227
<b>La Chambre des communes</b>	
M. Comartin .....	6228
<b>Wellington—Halton Hills</b>	
M. Chong .....	6228
<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Paquette .....	6228
<b>Les dons de reins</b>	
Mme Guergis .....	6228
<b>L'Accord atlantique</b>	
M. Savage .....	6229
<b>L'Administration portuaire de Toronto</b>	
Mme Desjarlais .....	6229

### QUESTIONS ORALES

<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Harper .....	6229
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6229
M. Harper .....	6229
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6229
M. MacKay .....	6229
M. Brison .....	6230
M. MacKay .....	6230
M. Brison .....	6230
M. Duceppe .....	6230
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6230
M. Duceppe .....	6230
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6230
M. Guimond .....	6230
M. Brison .....	6230
M. Guimond .....	6230
M. Brison .....	6231
<b>Le budget</b>	
M. Layton .....	6231
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6231
M. Layton .....	6231
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6231
<b>Le Programme de commandites</b>	
Mme Ablonczy .....	6231
M. Brison .....	6231
Mme Ablonczy .....	6231
M. Brison .....	6231
M. Jaffer .....	6231
M. Brison .....	6232
M. Jaffer .....	6232
M. Brison .....	6232
<b>Gouvernement du Canada</b>	
M. Gauthier .....	6232
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6232
M. Gauthier .....	6232
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	6232

<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Lessard .....	6232
Mme Stronach .....	6232
M. Lessard .....	6232
Mme Stronach .....	6232
<b>L'agriculture</b>	
M. Bezan .....	6232
M. Mitchell .....	6233
M. Bezan .....	6233
M. Mitchell .....	6233
<b>L'infrastructure</b>	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul) .....	6233
M. Godfrey .....	6233
M. Rajotte .....	6233
M. Godfrey .....	6233
<b>La défense nationale</b>	
M. Savoy .....	6233
M. Graham (Toronto-Centre) .....	6233
<b>L'assurance-emploi</b>	
M. Godin .....	6234
Mme Stronach .....	6234
M. Godin .....	6234
Mme Stronach .....	6234
<b>Les garderies</b>	
Mme Ambrose .....	6234
M. Dryden .....	6234
Mme Ambrose .....	6234
M. Dryden .....	6234
<b>La défense nationale</b>	
M. O'Connor .....	6234
M. Graham (Toronto-Centre) .....	6234
M. O'Connor .....	6235
M. Graham (Toronto-Centre) .....	6235
<b>L'agriculture</b>	
Mme Poirier-Rivard .....	6235
M. Mitchell .....	6235
Mme Poirier-Rivard .....	6235
M. Mitchell .....	6235
<b>Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires</b>	
M. Preston .....	6235
M. Benoit .....	6235
M. Brison .....	6236
<b>Les infrastructures</b>	
M. D'Amours .....	6236
M. Lapierre (Outremont) .....	6236
<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Kenney .....	6236
M. Brison .....	6236
M. Kenney .....	6236
M. Brison .....	6236
<b>La sécurité publique</b>	
Mme Gagnon (Québec) .....	6236
Mme McLellan .....	6237
<b>Le développement social</b>	
Mme Ratansi .....	6237

M. Dryden .....	6237
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Hill .....	6237
M. Valeri .....	6237

#### Recours au Règlement

##### La période des questions orales

M. Adams .....	6237
M. Abbott .....	6238
M. Comartin .....	6238
M. Williams .....	6238

#### Loi sur l'Église anglicane du Canada

Projet de loi S-25. L'ordre du jour: Affaires émanant des députés .....	6238
M. Anderson (Victoria) .....	6238
Motion .....	6238
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	6238

#### Message du Sénat

Le Président .....	6238
--------------------	------

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

##### Loi d'exécution du budget de 2005

Projet de loi C-43. Deuxième lecture .....	6239
Mme Redman .....	6239
Motion .....	6239
Adoption de la motion .....	6239
Motion .....	6239
Report du vote sur la motion .....	6239

##### Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Deuxième lecture .....	6239
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse) .....	6239
M. Paquette .....	6240
M. Siksay .....	6240
M. Wilfert .....	6241
M. Kamp .....	6242
M. Abbott .....	6243
M. Van Loan .....	6243
M. Scheer .....	6244
M. Abbott .....	6245
M. Paquette .....	6245
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	6246
M. Stoffer .....	6247
Mme Davies .....	6247
M. Bagnell .....	6249
M. Hearn .....	6249

#### SANCTION ROYALE

Le vice-président .....	6249
-------------------------	------

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

##### Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Deuxième lecture .....	6250
M. Komarnicki .....	6250
Mme Redman .....	6251
Motion .....	6251
Adoption de la motion .....	6251

M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	6251
M. Grewal (Newton—Delta-Nord) .....	6252
M. Bagnell .....	6254
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	6254

#### AFFAIRES COURANTES

##### Les comités de la Chambre

<b>Langues officielles</b>	
M. Rodriguez .....	6255

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

##### LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

Projet de loi C-48. Deuxième lecture .....	6255
M. Watson .....	6255
M. Stoffer .....	6256
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	6257
M. Murphy .....	6257
M. Plamondon .....	6257
Adoption de la question préalable avec dissidence .....	6258
Le vote sur la motion principale est réputé avoir été demandé est différé .....	6258

##### Loi d'exécution du budget de 2005

Projet de loi C-43. Deuxième lecture .....	6258
Adoption de la motion .....	6259
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité .....	6259

##### Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Deuxième lecture .....	6259
Le Président .....	6260
Adoption de la motion .....	6260
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité .....	6260

#### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

##### L'âge du consentement

Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells) .....	6260
Motion .....	6261
M. Abbott .....	6263
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	6263
M. Marceau .....	6263
M. Macklin .....	6264
M. Abbott .....	6265

#### AFFAIRES COURANTES

##### Les comités de la Chambre

<b>Comptes publics</b>	
M. Simard (Saint Boniface) .....	6266
Motion .....	6266
Adoption de la motion .....	6266
Les votes sont demandés et reportés .....	6266

#### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

##### L'âge du consentement

Motion .....	6266
M. Lee .....	6266
M. Warawa .....	6268

**MOTION D'AJOURNEMENT**

**Les pêches**

M. Kamp ..... 6268

M. Murphy ..... 6269

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**